

Jean-Pierre Delhaye et Paul Delforge

Franz FOULON

La tentation inopportune

Préface de Rudy Demotte

Institut Destrée

Collection “Ecrits politiques wallons” n° 9

2008

Préface

Celui qui ne connaît pas l'Histoire n'est peut-être pas condamné à la revivre mais il est, en tout cas, voué à ne pas comprendre le présent. L'actualité politique et institutionnelle de la Belgique nous en donne, depuis juin 2007 au moins, profusion d'exemples.

À l'aube du XX^e siècle, il y était généralement admis, y compris par la Flandre, que la Révolution belge avait été quasi exclusivement le fait des Wallons et des Bruxellois. Inexactitude historique partielle, qu'à cela ne tienne, puisque cette interprétation convenait aux deux parties dans une Belgique francophone bientôt dépassée par les faits.

Aujourd'hui, dans un phénomène bien connu de relecture du passé à partir du présent, combien de nos concitoyens n'imaginent pas que la fixation de la frontière linguistique, l'unilinguisme territorial et même la fédéralisation du pays sont issus de la seule volonté flamande. Qui même, en Wallonie, sait que la revendication "séparatiste" - le terme lui-même a changé de sens puisqu'il s'agissait alors tout au plus de fédéralisme - fut d'abord une revendication des Wallons, confrontés à leur minorisation politique.

Il aura fallu, récemment, ce que la presse a appelé les "gifles flamandes", infligées à répétition au Parlement fédéral, pour que les Wallons et les Bruxellois francophones redécouvrent ce qu'était la Belgique avant les garanties du fédéralisme : une démocratie, certes mais où la volonté de la majorité flamande s'imposait implacablement, de par le seul fait du rapport démographique aux Chambres. La frontière linguistique fut fixée ainsi en 1962, ce qui explique certaines incohérences, dans les Flandres ou autour de Bruxelles.

Le premier mérite de Jean-Pierre Delhay et de Paul Delforge est donc de faire simplement œuvre d'historien, en ramenant à la portée de tous des faits, des éléments oubliés ou méconnus du plus grand nombre.

Et ces faits historiques, les auteurs vont les chercher loin, aux fondements mêmes du mouvement politique wallon qui devrait se

manifeste dans la dernière décennie du XIX^e siècle. À Liège, bien sûr, avec des précurseurs comme Julien Delaite, mais un peu partout en Wallonie et clairement en Wallonie picarde, avec des personnalités comme Franz Foulon.

À une époque où les césures étaient moins claires entre régionalismes littéraire et politique, entre journalisme et militantisme, un sentiment wallon encore teinté d’anti-flamingantisme et d’anticléricisme devait se structurer. Il allait lentement évoluer pour engendrer une revendication fédéraliste respectueuse de toutes les composantes du pays.

Le grand intérêt d’analyser des précurseurs comme Foulon ou Delaite tient justement au fait de trouver dans le cheminement de leur réflexion une parfaite synthèse de l’évolution qui devait conduire le premier mouvement de défense de la Wallonie de passer d’un anti-flamingantisme (primaire chez certains) vers un mouvement plus authentiquement wallon. D’une défense du mythe de la Belgique unitaire fondée sur l’usage exclusif de la langue des Lumières perçue comme un facteur d’émancipation, à la définition d’une solution fédérale à trois composantes, ces pionniers avaient, dès avant la coupure de la Première Guerre mondiale, posé l’ensemble des données du problème et dégagé les pistes de sa “solution”. Ce chemin, les successeurs de Foulon le referont dans une dialectique qui devait notamment opposer l’Assemblée wallonne finissante et les jeunes Ligues d’Action wallonne et qui allait aboutir à l’intégration de la revendication fédéraliste dans les masses, notamment à travers le Mouvement populaire wallon.

Rétrospectivement, cette maturation peut frapper par sa lenteur. À l’aube du siècle, notamment à travers les Congrès wallons de 1905, 1906, 1912, 1913 et 1914, tous les constats étaient posés : la minorisation politique de la Wallonie, le centralisme croissant de Bruxelles, l’affectation de l’écrasante majorité des budgets à l’équipement de la Flandre et même les difficultés économiques que la Wallonie prospère allait subir, si les mutations économiques n’y étaient pas anticipées.

Trois quarts de siècle seront pourtant nécessaires pour que les conclusions tirées pas certains soient – ou puissent être – rencontrées,

avec la fédéralisation progressive du pays. Trop tard pour éviter le déclin wallon dont nous commençons seulement à sortir, en récupérant d’un effondrement économique qui ne fut pas évité. Trop tard pour mettre en place un système fédéral stable et durable en Belgique ? Certains le pensent – et pas qu’en Flandre – en affirmant que seul le “confédéralisme” peut encore sauver la Belgique. Le confédéralisme – si l’on ne s’arrête pas au mot -, Foulon le poussait même très loin au terme de sa réflexion, lorsqu’il prévoyait dans son *programme minimum* de 1918, l’instauration de parlements régionaux aux compétences très étendues et, pour le reste, le remplacement du gouvernement central par un directoire paritaire composé d’une section wallonne et d’une section flamande délibérant séparément et négociant jusqu’à ce qu’une majorité soit acquise dans chacun des deux groupes. Parmi les compétences laissées communes : l’armée, la dette, les chemins de fer et... la législation du travail que la Wallonie avait établie sur base des principes de “*prévoyance et de solidarité sociales*”. Obsolète, l’Histoire ?

Derrière ces rappels qui nous font appréhender avec plus de force les réalités actuelles, un autre intérêt de l’ouvrage est de replacer ces faits dans leur contexte, pour les aborder avec le regard d’une époque, en nous mettant en garde contre l’écueil de l’anachronisme qui guette toute analyse rétrospective. Sachant, avec Paul Valéry, que “nous entrons dans l’avenir à reculons”, l’analyse nous invite à nous placer dans l’esprit d’une époque qui, par définition, ignore tout des chapitres à venir.

C’est dans cette optique que ce livre choisit de s’attacher à l’une des rares personnalités controversées du Mouvement wallon. Car Foulon décide de continuer à exprimer ses idées durant la Première Guerre mondiale. Avec Arille Carlier, Oscar Colson et quelques autres mais contre le silence unanime de l’ensemble du Mouvement, de l’Assemblée wallonne comme des Ligues qui ont décidé de mettre en sommeil toute activité wallonne tant que le territoire serait occupé. Cette attitude fut absoute par la Justice mais poursuivie de manière implacable par les instances militantes wallonnes qui avaient refusé tout ce qui aurait pu sembler s’apparenter à l’activisme flamand. Là aussi Jean-Pierre Delhaye et Paul Delforge ont pleinement joué leur rôle d’historien, qui n’est pas de juger mais

de fournir au lecteur, avec la distance critique la plus humainement possible, des éléments d'appréciation. Il est d'ailleurs tout à l'honneur d'une Région de se pencher ainsi sur son passé dans toutes ses dimensions, y compris celles qui, bien que marginales, sont sujettes à discussion et méritent d'être connues dans la nuance de leur réalité.

Il y a longtemps déjà, Hervé Hasquin qui, avec Félix Rousseau et Léopold Genicot, compte parmi les premiers historiens de la Wallonie, parlait du Mouvement wallon comme d'une histoire restant à écrire. Depuis, au fil de l'affirmation d'une conscience wallonne collective et du développement de la Wallonie politique, cette lacune s'est progressivement comblée. Je me réjouis que cette évolution se soit faite et se fasse en toute indépendance, pour nourrir la mémoire dans un dialogue critique au passé plutôt que dans la volonté de soutenir un projet politique, fut-il estimable. L'Histoire enseigne et ne doit pas servir. À ceux qui assument des responsabilités de savoir l'écouter, pour en tirer leçon.

Franz Foulon, la tentation inopportune

Le flamingantisme n'existe et ne se fortifie que dans la mesure où le gouvernement belge se figure que la langue flamande est indispensable au maintien de l'équilibre international de la Belgique.

Franz Foulon, Carnet de notes

Journaliste, poète, romancier, auteur dramatique, essayiste, historien et militant wallon, Franz Foulon est tout cela à la fois. Originaire de Termonde, où il a vu le jour le 21 mai 1861, ce bourgeois flamand, fin lettré, amoureux de la langue française, s'établit à Ath, en 1886, où il s'implique dans la vie culturelle et politique locale et régionale pendant près de vingt années. Athis d'adoption, Foulon se laisse pourtant attirer par d'autres sirènes : le journaliste rallie Bruxelles où il finira ses jours. Vingt ans en Flandre, vingt ans en Wallonie, vingt ans à Bruxelles ! Le parcours de Franz Foulon n'a pas été un long fleuve tranquille. Attiré par la littérature, il ne sera jamais un grand écrivain. Professionnel du journalisme, il n'imposera pas sa signature au firmament de la profession. Militant et responsable du parti libéral, il ne fera jamais carrière en politique. Militant wallon, il sera continuellement à contretemps du courant majoritaire.

À la différence d'un Jules Bara ⁽¹⁾ qu'il considère comme son maître à penser, d'un Jules Destrée ⁽²⁾ ou d'autres militants wallons comme François Bovesse ⁽³⁾ ou Georges Truffaut ⁽⁴⁾, Franz Foulon n'a jamais occupé le devant de la scène politique. Il n'a exercé aucun mandat parlementaire et n'a occupé aucune fonction ministérielle. Il semble d'ailleurs ne pas avoir cherché à se forger une carrière politique, ni avant, ni pendant, ni encore moins après la Première Guerre mondiale. L'écriture et le journalisme ont été sa raison de vivre. Il a défendu ses idées politiques avec passion, sans retenue, avec désintéressement, suscitant souvent la réaction violente de ses adversaires, "belgicains", "cléricaux" et "flamingants" comme

il les qualifiait régulièrement dans ses éditoriaux. Au sein de son parti – il est vice-président de l'Association libérale d'Ath – Foulon ne réussit pas à convaincre les militants de son aptitude à arbitrer les conflits internes et à concilier les points de vue divergents des mandataires politiques. De tendance doctrinaire, il ne parvient pas à maintenir l'unité des libéraux sur la question sociale et ne peut éviter la rupture avec les progressistes.

Ses conversations régulières dans les bureaux de *L'Avenir du Tournaisis* avec Jules Bara, connu par les historiens du nord du pays surtout pour son hostilité au Mouvement flamand⁽⁵⁾, ont alimenté la réflexion que Franz Foulon entreprend sur le devenir de la Belgique. Au fil du temps, ses conceptions évoluent ; elles sont fonction de l'expérience politique qu'il acquiert, de la documentation écrite qu'il réunit, des rencontres qu'il organise ou auxquelles il est convié, que ce soit au sein du parti libéral, dans les milieux journalistiques, avec certains leaders du Mouvement flamand ou ceux du Mouvement wallon⁽⁶⁾, voire dans les cercles maçonniques. Le tournant survient durant la Première Guerre mondiale, lorsque les Allemands imposent à la Belgique la séparation administrative.

Patriote belge très conformiste en 1890⁽⁷⁾, anti-flamingant, défenseur des francophones de Flandre et de Bruxelles, Foulon s'interroge longuement sur le statut des langues, réfléchit à l'idée de séparation administrative et élabore lentement une approche régionaliste de la Belgique, en prenant pour modèle le système helvétique. Les principes fédéralistes qu'il identifie dès 1895 ne donneront naissance à un projet clair que beaucoup plus tard. Le temps affirme sa pensée que les circonstances – nationales comme internationales – se chargent de faire évoluer ; en 1925, il achève un texte abouti et définitif, intitulé *Projet de Royaume-Uni de Flandre et de Wallonie*⁽⁸⁾. Une région flamande (avec Gand comme capitale), une région wallonne (dont Liège serait capitale), et la ville libre de Bruxelles qui accueillerait le siège du gouvernement fédéral, disposeraient de compétences et d'un réel pouvoir politique. Chaque région aurait un Parlement composé de membres élus au suffrage universel, égalitaire⁽⁹⁾ et direct. Le pouvoir exécutif fédéral serait exercé par un chef de l'État et un collège exécutif paritaire (Flamands et Wallons délibérant séparément). On maintiendrait une

administration centrale, un commandement unique de l'armée, un Sénat ou Parlement fédéral⁽¹⁰⁾. Cette formule d'un *Royaume-Uni de Flandre et de Wallonie*, Foulon aura l'occasion de la défendre devant les membres de la Ligue d'Action wallonne, réunis en congrès en 1926⁽¹¹⁾. Elle est le fruit de toute une vie consacrée à la défense de la Wallonie, de sa culture et de sa langue. Elle est le résultat d'une réflexion qui s'est maintes fois exprimée, y compris sous l'occupation allemande de 1914-1918.

Tandis que la plupart des journalistes brisent leur plume, Franz Foulon ne parvient pas à calmer son irritation ni son impatience. Âgé de 55 ans, il fait paraître, sous censure allemande, de novembre 1916 à novembre 1918, l'hebdomadaire *L'Avenir wallon*, dans les pages duquel il développe ses conceptions sur l'avenir de la Belgique. Œuvrer sous "contrôle allemand" l'entraîne dans une aventure suicidaire : très vite, il lui est reproché d'avoir créé le Comité de Défense de la Wallonie, présidé par Oscar Colson⁽¹²⁾ et d'avoir signé le manifeste *Au Peuple de Wallonie*. Par contre, il se garde de participer aux ministères wallons que les Allemands tentent d'installer à Namur. Poursuivi par la Justice belge dès la signature de l'Armistice, Franz Foulon bénéficie finalement d'un non-lieu, en octobre 1920, après des mois d'une enquête menée dans un climat de réelle suspicion. En dépit de la décision de justice qui le lave de tout soupçon de trahison, Franz Foulon subit, dans l'atmosphère patriotique de l'après-guerre, l'ostracisme des milieux officiels, de la presse, des partis politiques, des cercles littéraires, de la Loge et de l'Assemblée wallonne⁽¹³⁾. Seuls à maintenir leur amitié, Arille Carlier⁽¹⁴⁾, Raymond Colleye⁽¹⁵⁾ et Lucien Colson⁽¹⁶⁾ poursuivront des échanges d'idées avec Foulon qui est aussi invité, comme on l'a dit, par la Ligue d'Action wallonne de Liège à défendre ses idées (1925).

Mais le temps de l'action est passé. Pour n'avoir pas participé jeune à l'action politique et à la vie de la Cité, Franz Foulon n'a pas su résister à la tentation d'affirmer la Wallonie, malgré les circonstances. En empruntant la voie inverse de tous ceux qui préféreraient garder le silence tant que les Allemands étaient là, Foulon n'a pas pris la mesure de ses actes. . . Tirailé entre ses multiples expériences de vie, souvent bien placé mais jamais gagnant, Franz Foulon a cru

son heure enfin arrivée lorsque les Allemands ont imposé la séparation administrative. Le moment était-il approprié ? Ce n'était pas l'avis de la grande majorité de ses contemporains.

Malgré ses nombreux articles dans la presse quotidienne et hebdomadaire, malgré ses nombreux écrits (essais et livres politiques), et bien qu'il n'ait jamais été condamné, Franz Foulon ne parviendra pas à expliquer ses motivations sincères à l'opinion publique de son temps. Aujourd'hui encore, sa personnalité reste énigmatique, voire systématiquement marquée d'un cachet honteux. Au nom de Franz Foulon est toujours associée l'image d'un "activiste wallon à la botte des Allemands". Une formule lapidaire et assurément réductrice que l'on doit à Henri Pirenne ⁽¹⁷⁾, fait prisonnier par les Allemands au printemps 1916.

Ceux qui l'ont rencontré le rangent parmi les pères du Mouvement wallon ; et parmi ses contemporains, ceux qui ont lu ses écrits se réfèrent à Foulon et l'identifient parmi les premiers fédéralistes. À l'inverse, ce "militant wallon atypique" est à peine mentionné dans *L'Histoire de la Wallonie* publiée en 1973, sous la direction du professeur Léopold Genicot ; son action est brièvement évoquée dans *La Wallonie Le Pays et les Hommes* (1976-1980) patronnée par le professeur Hervé Hasquin, et Foulon n'est pas cité dans la nouvelle *Histoire de Wallonie*, publiée en 2004 ⁽¹⁸⁾. Quant à la notice parue dans *l'Encyclopédie du Mouvement wallon*, elle appelait une amplification qui est entreprise ici. La perte des "archives Foulon" ⁽¹⁹⁾ et l'absence de recherches sur le Mouvement wallon pendant de nombreuses années ⁽²⁰⁾ n'expliquent pas tout. Un tel contraste d'images à propos d'un même homme nécessitait que des historiens brisent les miroirs et s'attachent à reconstituer le parcours et la pensée de Franz Foulon, laissant à chacun le soin de se forger une opinion, désormais en connaissance de cause.

Car les écrits de Foulon ne manquent pas, innombrables mais dispersés : essentiellement des articles publiés dans des journaux et des revues. Collaborateur épisodique de grands titres de la presse belge tels *Le Soir* et *L'Étoile belge* à Bruxelles, *La Flandre libérale* à Gand et *La Meuse* à Liège, Franz Foulon a été, avant la Grande Guerre, le directeur de *L'Avenir du Tournaisis* puis le secrétaire de rédaction du journal bruxellois *Le Ralliement*. Ses articles politi-

ques, écrits au quotidien, constituent une part importante du corpus analysé ici. S'y ajoutent plusieurs essais, dont particulièrement *La Question wallonne* ⁽²¹⁾, publié en février 1918, conçu, médité, élaboré au cours des nombreuses années précédant la guerre, "quintessence de sa pensée politique". Il y sera abondamment fait référence. Enfin, seul rescapé des archives personnelles, un *Carnet de notes* constitue un inédit de grand intérêt. On y retrouve les notes qu'il transcrivait, ses résumés de lecture, ses projets d'articles et de livres, ses intuitions politiques. Il sera fait de fréquentes références à cette source inédite, qui présente cependant l'inconvénient d'une absence de datation systématique ⁽²²⁾. Foulon a tenu ce cahier pendant près de vingt ans (probablement de 1910 à 1927). Il y consignait aussi ses poèmes, dont les derniers, *Fin d'octobre* et *Les Roses*, sont datés respectivement du 31 octobre et du 15 novembre 1927 ⁽²³⁾.

Tant le regain d'intérêt pour l'étude de la Première Guerre mondiale que la parution de *l'Encyclopédie du Mouvement wallon* créent les conditions pour aller à la rencontre d'un homme qui a vécu à cheval sur le XIX^e et le XX^e siècles, qui a quitté sa ville natale et s'est imprégné de la culture politique de la Wallonie picarde, et qui a tenté de penser l'avenir de la société wallonne, alors que le monde changeait tout autour de lui.

*

**

Les auteurs remercient l'historienne Micheline Libon pour ses relectures patientes, attentives, critiques et constructives.

CHAPITRE I

L'homme, l'écrivain, le journaliste libéral

Les hommes s'imaginent être libres parce qu'ils ont conscience de leur action, sans avoir conscience des causes qui les déterminent.

Spinoza cité par Franz Foulon, *Carnet de notes*.

1. L'homme

Né d'un père courtier maritime ⁽²⁴⁾ et d'une mère modiste ⁽²⁵⁾, Franz Foulon appartient à une famille d'artisans et de commerçants, représentatifs de la petite bourgeoisie urbaine. Ses ascendants paternels sont originaires de Calais, et sa famille maternelle est flamande depuis plusieurs générations ⁽²⁶⁾. Son grand-père maternel, Louis Halkett, exerce les professions de cordonnier et de poissonnier. Jeune enfant de cinq ans, Franz Foulon éprouve la douleur de perdre sa mère âgée de quarante-sept ans. La destruction des archives de Termonde ⁽²⁷⁾ laisse planer des incertitudes sur ses années d'enfance et d'adolescence passées en Flandre orientale. Sans doute fréquente-t-il les classes de l'enseignement primaire communal et secondaire officiel de sa ville natale. Son père l'initie aux affaires quand il a vingt ans : plus attiré par la littérature que par le négoce, le jeune homme a une bonne connaissance pratique de la langue flamande qu'il utilise dans ses relations commerciales et dans la vie quotidienne ⁽²⁸⁾. Toutefois, dès l'adolescence, il considère la langue française comme le véhicule d'une pensée universelle et voue une admiration particulière à la France des Droits de l'Homme.

La rencontre avec Marie-Madeleine Theunis ⁽²⁹⁾, institutrice diplômée de l'École normale de Bruxelles ⁽³⁰⁾, va orienter fortement l'existence de Franz Foulon. Marié, le couple qui aura deux enfants, Marie-Madeleine ⁽³¹⁾ et Franz-Marie ⁽³²⁾, s'établit à Termonde. Là, Marie-Madeleine Foulon-Theunis trouve un emploi dans

l'enseignement primaire de l'État, mais un incident politique vient bouleverser la vie du jeune couple ⁽³³⁾. Au début de l'automne 1886, en effet, Louis Ronvaux ⁽³⁴⁾, échevin libéral de l'Instruction publique de Namur, porte un toast au roi Léopold II à la fin d'un banquet et critique vivement la nouvelle loi scolaire. Averti, le gouvernement catholique dénonce les propos de Ronvaux et les assimile à un outrage au roi ; la révocation de l'échevin ne tarde guère. Aussitôt les messages de sympathie affluent des neuf provinces et les libéraux organisent à Namur, le 3 octobre, une grande manifestation de soutien. Secrétaire de l'Association libérale de Termonde, Franz Foulon se joint au mouvement, ce que ne manquent pas de rapporter au gouvernement les dirigeants de l'Association conservatrice locale. Quelque temps plus tard, l'institutrice Marie-Madeleine Theunis est déplacée de Termonde vers l'École moyenne pour filles, à Ath ⁽³⁵⁾. Cette mutation, Foulon n'en doute pas, est une mesure vexatoire à l'égard d'un adversaire politique devenu trop gênant. C'est dans ces circonstances que Franz Foulon découvre la ville d'Ath qui sera sa cité d'adoption pendant vingt ans ⁽³⁶⁾.

Quand les époux Foulon y arrivent en 1886, Foulon ne connaît aucune personnalité politique locale, mais confie-t-il "mon premier acte fut de me faire inscrire à l'Association libérale et de me mettre à la disposition des élus du parti libéral pour les aider dans leur propagande" ⁽³⁷⁾. Installé avec sa famille dans la Cité de Goliath, bourgeois flamand de langue française, Franz Foulon devient très vite la cheville ouvrière de l'Association libérale et l'un des animateurs de la vie culturelle locale. "Les nécessités de la vie le firent entrer dans le journalisme", commente René Dethier ⁽³⁸⁾. Directeur de *L'Avenir du Tournaisis*, Foulon acquiert une audience politique et un renom littéraire auprès de la bourgeoisie libérale de Wallonie picarde. Le bourgmestre d'Ath, Émile Durieu ⁽³⁹⁾, lui adressera d'ailleurs un vibrant hommage : "(...) la ville d'Ath qui apprécie le beau talent de M. Franz Foulon serait heureuse et fière de lui décerner le droit de cité et de le considérer comme un enfant d'adoption" ⁽⁴⁰⁾.

Dans les années 1890, François Foulon (père) a remis son commerce et vendu sa maison de Termonde pour rejoindre son fils à Ath. La famille Foulon dispose d'un patrimoine appréciable. À la mort de son père, en 1904, Franz Foulon, fils unique, hérite de

biens suffisants pour mener une existence sans souci financier. Il fait l'acquisition d'une maison située au bois du Renard à la sortie d'Ath et se lance dans des spéculations boursières ⁽⁴¹⁾. Des opérations hasardeuses avant et pendant la Grande Guerre ruineront Foulon et le contraindront à vendre sa maison d'Ath en 1920. Selon le témoignage de son fils, Franz Foulon a mené un train de vie de grand bourgeois jusqu'en 1914. Le journalisme lui procurait des revenus complémentaires. Sans emploi régulier après la guerre, il vivra dans la gêne les dernières années de son existence ⁽⁴²⁾.

Bien que résidant à Bruxelles depuis 1906, Foulon maintiendra son domicile légal à Ath ⁽⁴³⁾. En 1925 encore, il évoque dans un poème empreint de nostalgie "La petite maison où nous fûmes heureux, au bord du chemin, face à la drève d'ormilles, (qui) a changé de maître et d'aspect, et je ne peux la reconnaître sous ses murs neufs et ses tuiles" ⁽⁴⁴⁾.

2. L'éclosion d'un talent littéraire

Très tôt, Franz Foulon délaisse le commerce familial pour répondre à une vocation poétique. En 1881, il écrit dans *La Revue artistique* aux côtés de Jules Destrée, Émile Verhaeren ⁽⁴⁵⁾, Franz Mahutte ⁽⁴⁶⁾ et Henri Nizet ⁽⁴⁷⁾. Il y publie ses premiers vers et des essais de critique littéraire ⁽⁴⁸⁾. En 1890, la critique accueille favorablement son livre *Poèmes flamands et Poésies diverses* ⁽⁴⁹⁾. Dans le *Bulletin de l'Académie*, Jean Stecher ⁽⁵⁰⁾, professeur à l'Université de Liège, vante ce poète wallon "qui tente de rendre un peu de la poésie naturelle de nos Flandres. (...) pour être national et neuf, M. Foulon n'a pas cru nécessaire de se faire un rythme excentrique, ni un glossaire étrange et accessible à quelques rares initiés. Il se sert du français usuel pour un style et des idées qui sont bien à lui. Ce n'est pas qu'il ait horreur des innovations, même pour la césure ; mais il croit ne devoir innover que par opportunité d'art et à bon escient (...)" ⁽⁵¹⁾. Préfet de l'Athénée d'Ath, Léon Maquin ⁽⁵²⁾ vante également les mérites du poète, son classicisme et sa simplicité ⁽⁵³⁾.

En 1890, Foulon publie un guide touristique de la Belgique, abondamment illustré de notices historiques sur les villes d'Anvers, Bruxelles, Gand, Liège, Namur et Tournai ⁽⁵⁴⁾. On retrouve dans

ce guide l'intérêt de Foulon pour l'art, l'histoire, les traditions folkloriques, la beauté des sites naturels de la Belgique, mais il n'utilise pas encore du mot Wallonie : "Faire l'éloge des splendeurs artistiques des Flandres serait aussi superflu que d'insister sur les agréments naturels des rives de la Meuse et des régions des Ardennes. Il n'est pas de contrée au monde qui, sur un espace aussi restreint, offre au cœur et à l'esprit du voyageur un enchantement comparable à celui de la Belgique" (55).

Depuis 1886, la revue *La Wallonie*, sous la direction d'Albert Mockel (56), s'impose comme la référence du courant symboliste. Cependant, Franz Foulon, qui se qualifie de "Wallon" et est reconnu comme tel, se tourne vers l'Académie, et se trouve alors certainement davantage en communion d'idées avec Jean Stecher. D'ailleurs, en octobre 1891, Foulon ne paraît pas trouver de revues littéraires à son goût puisqu'il décide de fonder et de diriger lui-même *La Revue flamande de littérature et d'art*. "Il manquait, en ce pays, une revue de pure littérature, dégagée, d'une part de l'intransigeance des écoles et des systèmes ; libre, d'autre part, de toute préoccupation de politique militante. Placée en dehors des querelles et des discussions de tout ordre, elle aura à l'honneur de garder ce respect des droits et des traditions de la langue et du goût, sans lequel il n'y a pas de littérature" (57). Il y édite les vers d'artistes comme le comte Albert du Bois (58), y expose ses théories littéraires, et y publie une pièce, *Les Sabotiers* (59), qui connaît un succès populaire réel, grâce au jeu sobre et nuancé des comédiens athois du Cercle Molière, et qui reçoit le premier prix au concours national dramatique de Bruxelles (29 juillet 1895) (60). Dans le numéro de décembre 1891 de *La Revue flamande*, Foulon marque son intérêt pour la littérature régionale : "Nous allons initier nos lecteurs au mouvement de la poésie provinciale française et faire défiler devant leurs yeux, en des œuvres inédites, ceux qu'on nomme les poètes du terroir. Il y a, en effet, pour notre littérature, une source presque intarissable de rajeunissement dans l'expression poétique des choses locales" (61). *La Revue flamande*, "sa" revue mensuelle, ne dépasse pas le septième numéro (62).

Critique littéraire à *La Flandre libérale*, Foulon rédige quelques articles sur l'œuvre d'Émile Zola (1894). À la rédaction de ce journal

francophone de Flandre, il côtoie le professeur Ernest Discaillies (63), condisciple de Jules Bara à l'Athénée de Tournai, titulaire des cours d'histoire contemporaine et de littérature française dans *l'Alma mater* gantoise. Ultérieurement, Foulon réunira divers articles disséminés dans la presse et qui formeront la matière du livre *Notes littéraires* (64). Son *Carnet de notes* contient des extraits et des citations des œuvres de Maurice Maeterlinck (65), d'Albert Mockel, d'Émile Verhaeren. Il résume *Le Pain noir* de Hubert Krains (66), *Uliss* ainsi que trois récits californiens du romancier américain Bret Harte, *Le Gentilhomme de la steppe* du russe Ivan Tourgueniev, *Le voile soulevé* de la romancière et poétesse britannique George Eliot, *Quatre rencontres* et *Le dernier des Valerius* du romancier et critique américain Henry James. La lecture des romans de l'écrivain français Victor Cherbuliez, natif de Genève (1829-1899), collaborateur de la *Revue des deux mondes*, l'influence durablement. Il partage avec Cherbuliez un idéal moral humaniste fondé sur la raison. Des nouvelles comme *La petite Sœur* ou *Le Testament de M. Moris* sont teintées de cet idéal (67). Dans son *Carnet de notes*, on peut lire un extrait du *Patriote* – ancêtre de *La Libre Belgique* – du 30 juillet 1911 évoquant l'immoralité de certains livres français. Amer, Foulon constate : "Je n'ai jamais écrit une ligne qui put faire rougir quelqu'un. Ma plume a toujours été chaste. Aussi aucun de mes livres ne fut jamais subsidié".

Le roman *Gertie* publié en feuilleton, à partir de 1895, dans *La Revue de Belgique* (68) lui apporte un début de notoriété littéraire (69). René Dethier confirme l'appréciation flatteuse de Fernand Séverin (70) : "Le beau roman que celui de *Gertie* ! C'est, à mon sens, un des plus beaux livres belges. Que d'émotion tendre, naïve, poignante, que de larges et superbes descriptions, que de pénétrantes et délicates études de psychologie, et quel merveilleux style l'auteur prodigue dans cet ouvrage remarquable !" (71). Léon Maquin n'est pas moins enthousiaste (72). Pourtant, l'auteur des *Sabotiers* n'écrira plus aucun roman après *Gertie*.

Plongée délicatement dans la poésie, puis habilement dans le roman, la plume de Franz Foulon s'est nourrie de la terre de son auteur ; confrontée aux tensions politiques, elle s'est raidie ; le poète laisse définitivement la place au journaliste ; le romancier au polémiste.

Quelques poèmes, quelques nouvelles verront encore le jour après 1895, mais rares seront les textes publiés. Dans ses poèmes, Foulon chante, en français, le “*beau pays de Flandre*” auquel il restera attaché durant toute son existence et, en 1898, il publie un texte sur “*Le cheval Bayard de Termonde*”, tradition folklorique qui associe sa ville natale à sa cité d’adoption, où le “*cheval Bayard*” figura dans le fameux cortège de la ducasse de 1462 jusqu’à la Révolution française (73). En 1907, il fait éditer *Contes d’Idées et Simples Récits* (74), un livre qui regroupe des textes comme *La petite Sœur*, récit déjà paru antérieurement dans *La Revue de Belgique* (75).

Sollicité par Oscar Colson, Foulon promet de rédiger des articles pour la revue *Wallonia* (76), mais le journaliste qui se dit submergé ne trouvera jamais le temps d’honorer cet engagement (77). Ce n’est pas par manque d’intérêt : les lettres et les arts en Wallonie le préoccupent. En 1910, il est membre du comité de rédaction de *La Jeune Wallonie* (78) aux côtés de Jules Destrée, Maurice des Ombiaux (79), Albert du Bois, Olympe Gilbert (80) et Georges Delaunoy (81), le poète paysan du Tournaisis. Cette pléiade d’écrivains est emmenée par le jeune René Dethier qui meurt prématurément en 1910 (82). Dethier avait attiré l’attention des lecteurs de la revue wallonne sur les mérites littéraires de Franz Foulon (83). *La Jeune Wallonie* publiera deux de ses poèmes : *l’Aoûteron* (84) et *le Tournaisien* (85), où il exalte les liens historiques qui unissent la cité de Clovis à la France. Dans leur *Histoire des lettres françaises de Belgique* publiée en 1910, Joseph Chot (86) et René Dethier avaient bien perçu que l’avenir de Franz Foulon se trouvait davantage dans la politique : “Estimant qu’à la littérature est dévolue une mission sociale, Franz Foulon, dans ses *Contes d’Idées et Simples Récits*, s’est proposé de présenter, sous forme de contes, une série de problèmes philosophiques et politiques tous plus intéressants les uns que les autres. Il n’a pas toujours su se garder d’exprimer avec partialité ses idées personnelles, et parfois l’on souhaiterait que l’auteur eût totalement confié au lecteur le soin de dégager du jeu des personnages et de l’enchevêtrement des faits, une impression définitive” (87).

René Dethier semble bien connaître Franz Foulon ; en 1908, il nous révèle un aspect peu connu mais majeur de sa personnalité : il est timide et réservé. “Si son nom ne jouit pas actuellement d’une plus

vaste notoriété, la faute en est à l’horreur profonde que notre distingué confrère a de tout temps professée pour le bluff. Tandis que ses amis tentaient (semblables à la grenouille de La Fontaine) de se grossir démesurément, il se dérobaît sagement aux coups d’encensoir pour se consacrer entièrement à ses goûts artistiques. Il savoura, dans cette existence honnête et laborieuse, le plus complet bonheur, si bien qu’il ne désire nullement se livrer en pâture aux thuriféraires ou aux démolisseurs qui pullulent dans notre petit monde littéraire et compromettent singulièrement l’essor des valeurs véritables” (88).

3. Le journaliste

Poète et écrivain, Franz Foulon trace son sillon à l’aide de sa plume ; mais c’est dans le journalisme politique qu’il se révèle. Polémiste, il se voit confier par les libéraux de Wallonie picarde la direction d’un nouveau quotidien régional, *L’Avenir du Tournaisis*, dès le premier numéro qui paraît le 24 décembre 1894. En même temps, une édition illustrée hebdomadaire, plus attrayante, est proposée aux Tournaisiens : elle comporte des dossiers sur l’histoire, la littérature, les traditions de la ville et des interviews de personnalités libérales de la région (89). Parmi les collaborateurs de *L’Avenir du Tournaisis* et de *L’Avenir illustré*, on note, dès 1894, la présence du jeune avocat Albert Allard (90), fêru d’histoire et défenseur des traditions populaires tournaisiennes et, à partir de 1899, celle de l’historien Léo Verriest (91), futur fondateur de *La Revue tournaisienne* (1905). Comme Foulon, ils contribueront à l’émergence d’une conscience wallonne. Albert Allard et Léo Verriest alimenteront aussi la chronique historique de la *Revue tournaisienne* qui stimulera les énergies en faveur de la création d’une Ligue wallonne du Tournaisis (1907).

En octobre 1906, Foulon quitte la direction de *L’Avenir du Tournaisis*. Il abandonne aussi ses fonctions de rédacteur en chef de *L’Écho de la Dendre* pour s’installer à Bruxelles, où il est appelé à diriger *Le Ralliement*. Sa décision est dictée par des raisons politiques, sur lesquelles nous reviendrons, mais aussi par des motifs personnels : sa santé fragile ne l’autorise plus à mener de front la vie trépidante du journaliste et les responsabilités de vice-président

de l'Association libérale de l'arrondissement d'Ath ⁽⁹²⁾. Il accepte la fonction moins contraignante de secrétaire de rédaction de l'hebdomadaire bruxellois ⁽⁹³⁾ auquel il prêtera sa plume jusqu'en 1914. Il propose alors aux libéraux athois de nommer Jean Bary ⁽⁹⁴⁾ de plus de quinze ans son cadet, pour le remplacer à la tête de *L'Écho de la Dendre*. Il laisse ainsi à son successeur, qui est également rédacteur à *L'Avenir du Tournaisis*, un hebdomadaire influent dans l'opinion publique athoise, combatif dans la défense des intérêts des Belges francophones et des Wallons ⁽⁹⁵⁾. Au titre de responsable du *Ralliement*, il participe au premier Congrès national de la presse qui se tient à Bruxelles, les 28 et 29 juin 1908 ⁽⁹⁶⁾ et, lors du congrès de Charleroi de juin 1911, il présente un rapport sur *La Juridiction en matière de Presse* dans lequel il déplore qu'on abandonne aux tribunaux correctionnels les délits de presse : "On enlève ainsi le journaliste à son juge légal qui est le jury" ⁽⁹⁷⁾.

En 1910, le député-bourgmestre libéral d'Ath Oswald Ouverleaux ⁽⁹⁸⁾ sollicite pour son ami Foulon la croix de chevalier de l'ordre de Léopold en plaidant auprès du ministre des Sciences et des Arts de l'époque, le catholique François Schollaert ⁽⁹⁹⁾, le nombre et la valeur de ses écrits littéraires mais aussi et surtout son rôle de rédacteur en chef de *L'Avenir du Tournaisis*, pendant douze années ⁽¹⁰⁰⁾. Le gouvernement Schollaert ne donnera pas de suite à cette demande. Est-ce parce que Franz Foulon était étiqueté libéral, défenseur de l'enseignement officiel ⁽¹⁰¹⁾ et connu pour son anticléricalisme militant, voire son athéisme ⁽¹⁰²⁾? Bien plus tard, en 1918, commentant la décision du gouvernement de Broqueville d'enlever aux activistes flamands leurs décorations, Foulon en a gardé une rancœur personnelle : "Mais voilà, pour pouvoir ôter sa croix, il faut d'abord l'avoir. Pour l'avoir, il faut l'avoir méritée. Pour la mériter, il fallait en Belgique une des trois conditions suivantes : être flamingant, clérical ou congolâtre" ⁽¹⁰³⁾.

CHAPITRE II

En Wallonie picarde

Les fonctionnaires flamands ignoraient la langue néerlandaise. Ils étaient condamnés à prononcer des réquisitoires et des jugements, à rédiger des rapports et des actes dans une langue qu'ils n'avaient jamais parlée, que ni le collègue, ni l'Université ne leur avaient apprise. Qu'à cela ne tienne : on néerlandisera l'enseignement.

Franz Foulon ⁽¹⁰⁴⁾

Contraint à un déménagement forcé par le "déplacement" de son épouse institutrice, Franz Foulon découvre un tout nouvel environnement lorsqu'il arrive à Ath, en 1886, à quelque soixante kilomètres de sa ville natale de Termonde. Manifestement, le libéral francophone de Flandre trouve rapidement ses marques en Wallonie picarde, à la lisière d'une frontière linguistique dont les recensements décennaux n'ont pas encore imposé le tracé. Dans les grands débats "nationaux", cet arrondissement wallon a déjà développé une spécificité politique qui lui est propre. L'étude succincte et rapide de son histoire s'impose ici dans la mesure où il importe de comprendre dans quel terreau Franz Foulon pose les pieds et reprend racine, avant de développer lui-même son propre parcours.

Les premières campagnes électorales pour les législatives dans l'arrondissement d'Ath qui se succèdent depuis 1831 ne sont guère placées sous le signe d'enjeux "nationaux". Dans le système électoral censitaire, les électeurs et les élus concernés ne sont pas légion ; on fonctionne un peu en circuit fermé. Dans les années 1860 se présente pourtant un candidat franc-tireur, dont les déclarations tranchent avec le conformisme ambiant. Présent en 1861 aux élections législatives d'Ath, sous l'étiquette radicale,

Jean Fontaine ⁽¹⁰⁵⁾ tente d'élargir le débat et reçoit l'appui de l'ancien député-bourgmestre Delescluse ⁽¹⁰⁶⁾, président de la Société libérale, de tendance progressiste. Fontaine et son colistier récoltent 545 suffrages contre 1.290 voix aux candidats doctrinaires et 1.152 aux catholiques ⁽¹⁰⁷⁾. En 1864, Jean Fontaine adresse un nouvel appel aux électeurs de l'arrondissement d'Ath, mais sa candidature est rejetée par le comité de l'Association libérale ⁽¹⁰⁸⁾. Candidat radical en juin 1866, Fontaine subit un humiliant échec avec 157 voix contre 1.373 votes en faveur des libéraux doctrinaires ⁽¹⁰⁹⁾. Hormis cette exception, les échéances électorales se réduisent à des enjeux à caractère local.

Progressivement cependant, la presse libérale locale intègre, de manière indiscutable, une nouvelle dimension dans ses éditoriaux : la prééminence du français, langue universelle, dans l'État belge est un principe intangible ; les parlers "flamands" et "wallons" doivent être respectés comme dialectes. Il s'agit, en partie, d'une longue tradition qui considère que le flamand n'est qu'un dialecte et que l'imposition du néerlandais en Flandre pousserait cette partie de la Belgique vers des Pays-Bas dont on vient à peine de se détacher, en 1830... Pour une autre partie, il s'agit des conséquences des débats parlementaires autour des lois linguistiques de 1873 et 1878, dans lesquels s'est particulièrement impliquée la figure politique locale dominante, à savoir Jules Bara.

Docteur en droit et en sciences politique et administrative de l'Université libre de Bruxelles (1857), professeur dans cette université dès 1860, juriste éminent et homme politique de premier plan, Bara est élu député libéral dans l'arrondissement de Tournai en 1862 et exercera ce mandat jusqu'en 1894. De 1865 à 1870 et de 1878 à 1884, il est ministre de la Justice dans les gouvernements dirigés par Frère-Orban. Son image est forte, mais ne l'empêche pas d'être battu en 1894, aux premières élections organisées sous le régime du suffrage universel tempéré par le vote plural, et du système majoritaire. Il est alors "repêché" comme sénateur provincial du Hainaut, siège qu'il gardera jusqu'à son décès survenu le 26 juin 1900. Foulon sera profondément marqué par cette forte personnalité.

1. De l'importance de la question des langues à l'échelon local

Héritiers politiques du député-bourgmestre Jean-Baptiste Delescluse et du secrétaire communal Henri Marichal ⁽¹¹⁰⁾, les libéraux athois contemporains de Foulon considèrent encore et toujours le flamand comme un dialecte, à l'instar du wallon ou du picard. En aucun prix, ce dialecte ne doit être hissé au même rang que la langue française. En 1844, Delescluse et Marichal déplorait dans *L'Écho de la Dendre* qu'"Il ne suffisait pas à la Belgique d'avoir en son sein quatre grands germes de division, les races wallonne et flamande ⁽¹¹¹⁾ bien distinctes entre elles, le parti libéral et le parti clérical ; il importait encore de raviver les haines de province à province, qui allaient se calmant. Nos hommes d'État n'y ont point manqué et la Chambre des Représentants a retenti de l'éloge d'un idiome disgracieux au parler, sans règles fixes, en usage dans un tout petit coin de la terre et seulement encore employé exclusivement par la classe défavorisée ; le flamand enfin, le criard et raboteux flamand a été l'objet d'une ovation dans l'assemblée des mandataires du pays" ⁽¹¹²⁾. Rangeant le flamand au rang d'idiome ⁽¹¹³⁾, Delescluse et Marichal n'ignorent pas les premières tentatives du Mouvement flamand pour s'organiser sur le plan politique (hostilité du monde catholique flamand à l'égard de la France jugée anticléricale) et linguistique (reconnaissance du flamand), mais ils affirment clairement tout à la fois une certaine francophilie et leur attachement à la langue française sans pour autant remettre en cause l'existence de la Belgique ou réclamer une réforme des institutions politiques. Seul le marquis Gaston d'Auxy ⁽¹¹⁴⁾, bourgmestre libéral de Frasnes-lez-Buissenal, localité située à une quinzaine de kilomètres d'Ath, propose en 1847 d'instaurer un système politique fédéral en Belgique ⁽¹¹⁵⁾ et, le 17 mars 1850, d'Auxy adresse une pétition à la Chambre pour accorder la même sollicitude tant à la langue wallonne qu'à la langue flamande ⁽¹¹⁶⁾.

Élu libéral de Tournai, Jules Bara réfute en 1866, du haut de la tribune de la Chambre, les griefs linguistiques des Flamands en matière judiciaire. Il se sent particulièrement bien placé pour aborder la question, puisqu'il est alors ministre de la Justice : "Je déclare que les juges d'instruction interrogent en flamand dans le pays flamand toutes les personnes qui veulent être interrogées en flamand.

Il m'est passé par les mains un assez grand nombre de dossiers criminels et j'ai vu que les dépositions se faisaient en flamand. Ainsi donc jusque-là pas la moindre difficulté. L'instruction ne donne aucune espèce de grief à la population flamande. Nous voici à l'audience du tribunal correctionnel. Les témoins entendus s'expliquent en flamand. S'il y a des Wallons ou des Français dans l'affaire, il y a un interprète; si l'on ne se servait pas de l'interprète, il y aurait des mesures à prendre. Donc à l'audience pas encore de grief" (117). Un an plus tard, le ministre de la Justice combat une proposition de loi déposée par le député flamand De Laet visant à imposer la connaissance du flamand aux magistrats en région flamande. Jules Bara estime cette proposition inapplicable en raison de la diversité des patois locaux et est suivi par une majorité de députés (118). La revendication flamande n'est pas pour autant abandonnée. En 1873, une proposition de loi dite Coremans (119) est en effet adoptée par la Chambre. Il s'agit du premier succès législatif remporté par le Mouvement flamand en matière linguistique. La nouvelle loi autorise l'emploi du flamand en matière pénale lors des audiences publiques des tribunaux dans les provinces du Nord du pays.

À cette époque, Jules Bara et son parti ont été rejetés dans l'opposition, où ils continuent à estimer que le recours à des interprètes-traducteurs est suffisant. Ils voient dans les nouvelles lois surtout un recul du français comme langue officielle de la Belgique (120). Partisan inconditionnel de l'unilinguisme généralisé, c'est-à-dire du maintien du français comme seule langue officielle de la Belgique, Bara dans son rôle de leader de l'opposition libérale face au gouvernement catholique martèle encore, en 1873, devant ses collègues députés, que "(...) vouloir établir un usage égal du français et du flamand en Belgique était aussi utopique que de vouloir faire remonter un fleuve de l'embouchure vers sa source" (121). Le vote de la loi de 1873 en matière pénale marque la fin d'un État belge exclusivement francophone (122), ce que remarquera Franz Foulon, en 1918, dans son essai sur *La Question wallonne* (123).

Si Jules Bara est monté au créneau contre la proposition de loi Coremans, l'opinion publique de la Wallonie picarde est, quant à elle, demeurée assez indifférente. Le journal catholique d'Ath

Le Courrier de la Dendre y consacre bien quelques articles (124), mais son objectif politique se limite à dénoncer l'anticléricanisme virulent de Jules Bara sans aborder le fond de la question: "Encore la question flamande: M. Bara qui foude des incidents politiques partout a essayé, cela va sans dire, d'épancher encore ici, sa bile anticléricale" (125). Le journal réduit Bara en défenseur du français comme seule langue officielle par anticléricanisme; aujourd'hui, l'historien flamand Lode Wils n'est pas loin de partager la même idée lorsqu'il écrit: "Des chefs de file libéraux comme Jules Bara (...) combattent depuis longtemps la revendication selon laquelle le personnel de l'État doit connaître le néerlandais en Flandre. Selon eux, avec cette exigence, les cléricaux créent une scission administrative puisque les Wallons ne connaissent pas le néerlandais" (126). Sans être erronée, cette analyse n'en est pas moins réductrice. En effet, lors de la discussion, en mai 1878, de la proposition de loi De Laet réglant l'usage des langues en matière administrative, Jules Bara dit qu'il votera le projet mais invite "(...) le gouvernement à faire en sorte que les Wallons ne soient pas victimes de leur ignorance de la langue flamande, et à s'attacher à ce que dans les parties wallonnes du pays, les emplois publics soient réservés aux Wallons" (127); et Frère-Orban (128) partage la même inquiétude: "Les Flamands ont un avantage incontestable sur les Wallons puisqu'ils peuvent aller partout; il faut, pour être juste et sauvegarder l'intérêt national, veiller à ce que les Flamands n'envahissent pas toutes les fonctions publiques" (129). Mais cette idée n'est pas la propre des libéraux. Député catholique de Tournai (1831-1847) puis de Roulers (1848-1878) (130), le catholique Barthélémy Du Mortier (131) soutient la même thèse, en mai 1878, quand il proteste "contre l'idée de n'admettre que des fonctionnaires flamands dans les provinces flamandes. Avec ces extravagances, on exclut les Wallons des emplois publics" (132). Il n'y a donc pas lieu d'attribuer à une manifestation d'anticléricanisme la revendication des libéraux en faveur de la langue française comme seule langue officielle.

Et cet enjeu national commence à être perçu à l'échelon local. En 1884, un éditorial corrosif du journal libéral *L'Écho de la Dendre* met en garde les fonctionnaires wallons contre la loi du 22 mai 1878, dite loi De Laet, sur l'emploi du flamand en matière

administrative, appliquée de manière intransigeante par le nouveau ministre de l'Intérieur, l'Anversois Victor Jacobs⁽¹³³⁾. Sa circulaire intime l'ordre à tous les fonctionnaires des provinces wallonnes de ne se servir que du flamand dans leurs rapports avec la population flamande. En appliquant la loi "d'une manière intolérante, (...) c'est la proscription de l'élément wallon de la partie flamande du pays. C'est le retour aux pratiques odieuses d'avant 1830", écrit le journal⁽¹³⁴⁾, témoignant que la presse locale n'est plus indifférente à ces questions. En Wallonie picarde, les débats liés aux élections législatives (pour la Chambre) du 5 août 1884 tournent d'ailleurs autour de thèmes nouveaux ; pour la première fois, on y aborde la question belge et la "place" respective des Wallons et des Flamands. Les responsables de l'Association libérale d'Ath ont fait appel, pour épauler le député sortant Florimond Durieu⁽¹³⁵⁾, à un candidat gantois, Oswald de Kerchove de Denterghem⁽¹³⁶⁾, Flamand francophone, gouverneur de la province du Hainaut de 1879 à 1884. À Ath, la victoire est libérale⁽¹³⁷⁾, alors que sur le plan national la victoire est catholique. Amers, les catholiques de la Cité des Géants tournent en dérision leurs adversaires, dans la mesure où ceux-ci critiquent la politique linguistique flamingante du gouvernement tout en faisant élire comme député d'Ath un Flamand d'origine gantoise : "M. Oswald de Kerchove est nommé. Toutes nos félicitations aux Wallons qui ont fait de ce Flamand leur représentant. Les libéraux de Mons avaient applaudi à son départ. Les libéraux d'Ath, moins fiers s'empressent de le ramasser"⁽¹³⁸⁾.

Aux yeux des libéraux, la gravité des revendications linguistiques flamandes devient surtout criante après 1884, année qui marque le commencement d'une ère d'hégémonie catholique au niveau du gouvernement national, à un moment où le parti catholique est particulièrement sensible aux revendications portées par son aile flamande. Il n'est dès lors pas étonnant de rencontrer de nombreux libéraux dans de nouveaux cercles affichant un programme de défense wallonne⁽¹³⁹⁾. La presse libérale, nationale comme locale, saisit la moindre occasion pour polémiquer, et ses articles témoignent de l'esprit général du temps. À Ath, *L'Écho de la Dendre* commente favorablement toutes les initiatives prises pour défendre les intérêts wallons et francophones : la fondation d'une

Ligue wallonne, à Liège, en décembre 1887 est saluée avec enthousiasme⁽¹⁴⁰⁾. Par ailleurs, volontairement provocateur, l'article du même journal, intitulé *Le Roi flamand*, reproche, en août 1887, au jeune prince Baudouin un discours flamand prononcé lors de la fête organisée à Bruges pour l'inauguration de la statue de Breydel et De Coninck⁽¹⁴¹⁾.

La question des langues et surtout de la place des Wallons au sein de l'État belge s'impose dans le débat municipal. Dans leur programme pour les élections communales du 16 octobre 1887, les candidats libéraux d'Ath déplorent en effet le fait que "les Wallons sont indignement sacrifiés"⁽¹⁴²⁾ ; la crainte d'être exclus de la fonction publique, même en Wallonie avec l'introduction de toute forme de bilinguisme, crispe les fonctionnaires de langue française : "La partie wallonne du pays peut se considérer dès maintenant comme bannie des emplois publics et bientôt nous serons gouvernés par un corps de fonctionnaires flamands"⁽¹⁴³⁾. Il est vrai que le gouvernement catholique a renforcé les appréhensions des libéraux athois quand, suite au décès du juge de paix de Flobecq, Émile Bersez⁽¹⁴⁴⁾, le ministre de la Justice Joseph De Volder⁽¹⁴⁵⁾ a nommé par Arrêté royal du 1^{er} mars 1887, Jules Plancquaert⁽¹⁴⁶⁾, un candidat engagé dans la défense de la cause flamande. De plus, au lendemain de l'installation du nouveau juge de paix, le ministre de l'Intérieur interroge le bourgmestre catholique Louis Vanhuffel⁽¹⁴⁷⁾ sur la situation linguistique à Flobecq, particulièrement dans le hameau de La Houppé où, depuis 1850, se sont installés, de nombreux Flamands originaires de la Flandre orientale toute proche⁽¹⁴⁸⁾. En octobre 1887, le juge de paix est élu conseiller communal catholique de Flobecq au scrutin de ballottage avec 245 voix pour 490 votants⁽¹⁴⁹⁾. La mort prématurée du jeune Plancquaert, le 21 mars 1888⁽¹⁵⁰⁾, retarde les visées flamandes le long de la frontière linguistique jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale, mais pour l'éditorialiste de *L'Écho de la Dendre* (qui n'est pas encore Franz Foulon), il devient évident que les décisions prises au Parlement ont des répercussions sensibles pour les communes situées à proximité de la frontière linguistique. Dès lors, le bilinguisme apparaît comme un leurre, un marché de dupes (la nomination du juge de paix Plancquaert en apporte la preuve). Soulignant par un autre exemple ce qu'il

appelle la mauvaise foi du gouvernement catholique en la matière, le journaliste épingle le cas de candidats grugés : “Un jeune homme de Ciney voulait entrer dans l’administration des ponts et chaussées. Il fallait subir un examen sur le flamand. Ayant étudié cette admirable langue dans des livres, il était peut-être plus fort que les examinateurs eux-mêmes, des Flamingants, paraît-il. Aussi, ce récipiendaire échouait-il alors que tous les Flamands étaient reçus. Voilà comment sont traités désormais, tous les Wallons, de par le bon plaisir du gouvernement clérical que nous avons le bonheur de posséder” (151).

2. Tradition républicaine et francophile

L’arrondissement de Tournai-Ath est aussi marqué d’une tradition francophile inaugurée, en 1848, par Adelson Castiau (152), éphémère député radical de Tournai, exilé politique en France après avoir fait l’apologie du régime républicain, lors de la séance de la Chambre du 1^{er} mars 1848. En 1841 déjà, en qualité de conseiller provincial du Hainaut, Castiau (153) avait été l’initiateur d’une pétition contre l’emploi du flamand en matière administrative pour protester contre une décision du Conseil provincial d’Anvers du 17 juillet 1840 de ne nommer aux emplois provinciaux que les candidats connaissant la langue flamande (154). Le Sénat avait été saisi de cette affaire en sa séance du 16 février 1842 : le sénateur catholique d’Ath Édouard de Rouillé (155) chargé d’un rapport sur la question avait conclu au renvoi de la pétition au ministre de l’Intérieur Jean-Baptiste Nothomb. Il estimait comme ses collègues “qu’il n’est pas opportun d’éveiller l’attention sur cette malheureuse question des langues” (156). Francophile rallié au régime belge, Édouard de Rouillé est un ancien officier des armées napoléoniennes ; il a combattu l’emploi obligatoire du néerlandais en Belgique sous le régime hollandais, tout comme sa mère Angélique de Rouillé qui déplorait déjà, non sans ironie, le 12 février 1825 : “C’est en hollandais qu’un militaire commande, qu’un avocat plaide, qu’un magistrat juge, tant pis pour ceux qui ne connaissent pas cette sublime langue” (157).

En Wallonie picarde, la tradition francophile, républicaine et dialectale est également personnifiée par le journaliste et chansonnier

Adolphe Delmée (158). Fondateur avec Castiau d’un éphémère Cercle républicain de Tournai en 1848, directeur du journal libéral *L’Économie* dont le premier numéro paraît le 21 mars 1848, Adolphe Delmée (159) est le compositeur de la chanson populaire *Les Tournaisiens sont là* (1860). À partir de 1886, il est membre du Cercle de littérature wallonne présidé par le libéral Aimable Lefebvre, échevin des Beaux-Arts de la ville de Tournai, et animé par l’auteur patoisant Auguste Leroy (160). Fondé dans les années 1880, le Cercle de littérature wallonne cesse ses activités après le décès d’Auguste Leroy, en 1900 (161). Républicain, Adolphe Leray (162) doit être également considéré comme un pionnier du courant dialectal à Tournai. Quant à Achille Viart (164), il connaît un succès populaire certain avec des pièces comme *Chez Batisse Delbroque* et *Moneonque Jacques* qui mettent en scène des figures populaires tournaisiennes (165). À Ath, la tradition francophile est personnifiée au milieu du XIX^e siècle par le député-bourgmestre radical Jean-Baptiste Delescluse et par le secrétaire communal Henri Marichal, déjà évoqués. Autre personnalité francophile atypique déjà citée, l’avocat flobecquois Jean Fontaine. En 1867, il se définit comme un “(...) Wallon, séparé politiquement de la France par la jalousie des rois de l’Europe”. Dans un essai intitulé *De la Belgique et de son avenir*, il affirme qu’“Il n’est pas surprenant que fils de race (166) wallonne, dont le français est ma langue maternelle, nourri des traditions séculaires de la France, vivant de sa pensée, de ses arts, exalté par ses hauts faits, élevé par ses historiens, discipliné par ses philosophes, je sois jaloux de ma patrie véritable (...)”, avant de s’interroger : “(...) et nous que sommes nous ? Des Français-Belges, comme dans la vieille France, il y a des Français-Bourguignons et des Français-Flamands (...) ?” (167). En 1886, on retrouvera Jean Fontaine parmi les collaborateurs de *La Wallonie* d’Albert Mockel. Dans le premier numéro de la nouvelle revue, sous le titre *Les Lettres de condoléances* (168), Jean Fontaine vilipende les hommes politiques wallons pour leur inertie face à l’arrogance des flamingants.

Contemporain de Bara et de Foulon, Philippe Landrieu (169) est membre fondateur de la Ligue ouvrière de Tournai et, lors des grèves insurrectionnelles de 1886, le parquet de Tournai perquisitionne

son domicile pour tuer le mouvement socialiste dans l'œuf. En 1889, quelques mois avant la parution du premier hebdomadaire socialiste *L'Égalité*, Landrieu a accepté une candidature du POB aux élections communales de Tournai. Le succès obtenu par ce socialiste francophile (500 voix), sous le régime du suffrage censitaire, est assez inattendu ⁽¹⁷⁰⁾. L'ouvrier chaisier, Louis-Achille Galoppin ⁽¹⁷¹⁾, avait ouvert la voie en 1871, au moment où il défendait le fusil à la main la cause de la Commune de Paris. Camarade d'un autre ouvrier chaisier, Émile Carlier ⁽¹⁷²⁾, il transmet au futur député-bourgmestre d'Ath son idéal socialiste et sa ferveur pour la France républicaine ⁽¹⁷³⁾. Il disparaît en octobre 1898 ⁽¹⁷⁴⁾. Sans vouloir surestimer la portée de l'action politique des Communards, surtout dans la genèse du Mouvement wallon, on ne peut passer sous silence leur passé d'exilés français et de révolutionnaires. Comme le précise Freddy Joris, "(...)" pendant près d'un siècle, les différences de tempéraments entre Flamands, Bruxellois et Wallons auront souvent l'occasion de se manifester au sein du POB, puis du PSB" ⁽¹⁷⁵⁾, tandis que le professeur Jean Beaufays ajoute "qu'on ne raya pas d'un simple trait de plume l'opposition entre le point de vue anarchiste et révolutionnaire des francophones et celui réformiste à l'allemande des Flamands" ⁽¹⁷⁶⁾. Cette tradition, dans laquelle vient s'inscrire Franz Foulon, a d'abord marqué le parcours politique de Jules Bara qui, encore ministre de la Justice en 1883, est accusé par les catholiques d'avoir accueilli sur le territoire belge des communards comme Louise Michel et des anarchistes comme Paul Métayer ⁽¹⁷⁷⁾, d'être fouriériste ⁽¹⁷⁸⁾ et de soutenir les libéraux et les socialistes républicains ⁽¹⁷⁹⁾.

3. La question du fédéralisme est posée

Depuis ses interventions à la Chambre tant en 1866-1867, en 1873 qu'en 1878, Jules Bara passe pour un adversaire résolu du Mouvement flamand et particulièrement comme un opposant irréductible de la législation linguistique en voie d'élaboration ⁽¹⁸⁰⁾. Les débats relatifs aux nouvelles propositions de lois linguistiques dans les années 1880 et 1890 confirment cette image. Lors de la discussion, à la Chambre, en novembre 1888, de la proposition de loi Coremans-De Vigne sur l'emploi du flamand en Flandre dans

la procédure judiciaire ⁽¹⁸¹⁾, Jules Bara "reproche aux partisans de la loi de créer une agitation factice dans le pays" et interroge les députés flamands : "pourquoi les Flamands ne parlent-ils pas le flamand à la Chambre ? Pourquoi envoient-ils leurs enfants dans des établissements français où l'on défend de parler flamand ?", tout en lançant un avertissement aux catholiques : "Que l'on prenne garde, les populations wallonnes finiront par se fâcher... Si la division éclate entre Wallons et Flamands, ce sera la faute de la Droite" ⁽¹⁸²⁾. Charles Woeste ⁽¹⁸³⁾ lui répond au nom du parti catholique "qu'il n'attache pas d'importance à ses prédictions sinistres" ⁽¹⁸⁴⁾. Quand le député libéral d'Ath Oswald de Kerchove de Denterghem ajoute que "la loi du 17 août 1873 suffisait et que les auteurs de la nouvelle loi ont plutôt en vue des intérêts politiques que la bonne administration de la justice" ⁽¹⁸⁵⁾, le député anversoise Coremans (auteur de la proposition de loi) ne se fait pas prier pour rappeler à ses collègues que le représentant d'Ath "(...)" a fait autrefois partie de la direction de sociétés flamandes" ⁽¹⁸⁶⁾. Au fait des débats parlementaires, le quotidien catholique tournaisien *Le Courrier de l'Escaut* s'empresse de relater cette information : "M. Coremans a fait ressortir avec beaucoup de raison combien il était étrange de voir un Flamand, comme M. de Kerchove, membre de sociétés flamandes de Gand, combattre systématiquement à la Chambre les droits des Flamands, parce qu'il était député d'Ath" ⁽¹⁸⁷⁾. *Le Courrier de l'Escaut* condamne, dans le même article, l'attitude de Jules Bara ⁽¹⁸⁸⁾ l'accusant de tout faire "pour envenimer cette question des langues, pour en tirer des motifs à déchaîner les haines civiles quand le devoir le plus élémentaire du législateur consiste à les calmer en procurant justice à tous les citoyens" et s'en prend sans ménagements à Frère-Orban : "Aidé de M. Frère, le chef d'hier, M. Bara, le chef de demain, s'est démené comme un diable afin de soulever les populations wallonnes contre les Flamands" ⁽¹⁸⁹⁾.

L'historien Paul Fredericq commente l'intervention de Jules Bara en précisant que les rieurs ne sont pas du côté de Bara, mais bien avec les députés flamands qui défendent les justes revendications linguistiques de leurs concitoyens ⁽¹⁹⁰⁾. De même, quand le quotidien catholique tournaisien *Le Courrier de l'Escaut* met en garde ses lecteurs en affirmant que "La question du flamand et du wallon

a été exploitée surtout par les hommes de la loge contre le gouvernement actuel. Raison de plus pour nous défier” (191), *L’Écho de la Dendre*, organe des libéraux athois, lui réplique : “Et le flamand ? La feuille cléricale oublie donc que la question flamande ou le Mouvement flamand est un des instruments favoris que caresse et manie aujourd’hui en Belgique le cléricanisme rétrograde pour asseoir définitivement (non pas seulement sa prépondérance) mais sa domination exclusive” (192). La question est-elle uniquement linguistique ou philosophico-religieuse comme la résumant trop facilement de nombreux historiens ou analystes pressés ? L’interpellation relative à de Kerchove témoigne de la présence d’autres enjeux : c’est un projet de société qui est défendu ; comme la défense des principes inscrits dans la Constitution en 1831. Une force politique majoritaire est-elle en droit d’imposer toutes ses valeurs à son opposant minoritaire ?

Le débat parlementaire de novembre 1888 incite Jules Bara à réagir politiquement à l’offensive flamande et à poser une question beaucoup plus fondamentale. Par une législation centralisée de plus en plus contraignante en matière d’emploi des langues notamment mais pas seulement, l’État belge accentue sa force de centralisation du pouvoir en réduisant l’autonomie provinciale et communale. S’adressant aux membres de l’Association libérale de Tournai, en janvier et avril 1889, il déclare que les populations wallonnes sont traitées comme des parias et il propose aux militants libéraux de Tournai de revendiquer un régime de séparation administrative ou éventuellement un système fédéral pour la Belgique (193). En 1892, le journal *La Meuse* (194) développe un projet de séparation administrative de la Belgique en se référant aux modèles de la Suisse et de l’Autriche-Hongrie (195). Les premières élections organisées sous le régime du suffrage universel tempéré par le vote plural, avec le système majoritaire (14 octobre 1894), donnent davantage d’arguments à ceux qui souhaitent une révision du système unitaire et centralisateur belge.

En effet, le parti libéral s’est totalement effondré ; il ne conserve que 20 sièges sur 152, mais surtout les libéraux n’ont plus aucun élu en Flandre ; leurs représentants sont uniquement élus dans les arrondissements de la Wallonie, comme les socialistes qui décrochent

28 députés dont 17 dans la province de Hainaut. Cela n’empêche pas certains de ces élus d’être des Flamands. De plus, comme Frère-Orban à Liège et Paul Janson à Bruxelles, Jules Bara a perdu son siège à Tournai. Il est repêché grâce à l’obtention d’un mandat de sénateur provincial du Hainaut (1894-1900) (196). Les catholiques l’emportent également à Ath où l’industriel Léon Cambier (197) et le comte Édouard de Rouillé (petit-fils d’Édouard de Rouillé) (198) sont élus députés, reléguant aux oubliettes Florimond Durieu et Oswald de Kerchove de Denterghem.

Avec le remplacement du système électoral majoritaire par un système à la proportionnelle (199), la séparation administrative constitue désormais pour les leaders du libéralisme, comme Jules Bara dans le Hainaut, comme Frère-Orban l’a évoqué aussi, comme Nicolas Charles, Julien Delaite (200), ou Jules D’Andrimont à Liège, l’une des seules possibilités d’échapper à l’hégémonie du parti catholique qui puise l’essentiel de sa force électorale en Flandre (201). La question du fédéralisme est posée.

* *
*

À Tournai et à Ath, comme dans d’autres parties de la Wallonie, une contestation politique et une prise de conscience régionaliste se développent au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle qui s’alimentent à plusieurs sources : essentiellement dans les milieux libéraux, mais aussi auprès des chansonniers patoisants, auprès des libéraux francophiles et même des anciens communards animateurs des premiers cercles socialistes et républicains. L’analyse de la situation en Wallonie picarde témoigne combien il serait intéressant d’élargir une telle étude à l’ensemble des “pays wallons”. Il nous importait surtout ici de décrire dans quel environnement s’inscrit Franz Foulon lorsqu’il établit ses pénates dans la Cité de Goliath, d’évoquer les courants de pensée qui peuvent l’influencer et de montrer dans quel contexte les libéraux de la Wallonie picarde vont confier, en décembre 1894, la direction du nouveau quotidien libéral *L’Avenir du Tournaisis*, à un proche de Jules Bara.



Jules Bara, modèle politique de Franz Foulon. Première page de *L'Avenir illustré*.
Coll. Jean-Pierre Delhaye.

CHAPITRE III

Premiers combats

Il est impossible de promener le flambeau de la vérité dans une foule sans brûler la barbe à quelqu'un.
Proverbe arabe cité par Franz Foulon, *Carnet de notes*

Écrivain talentueux reconnu par ses pairs, militant libéral actif au sein de l'association politique locale, Franz Foulon se voit confier progressivement des responsabilités dans les milieux libéraux. Directeur de *L'Avenir du Tournaisis*, journaliste combatif, fin connaisseur de la vie politique, observateur attentif de la remise en cause des subtils équilibres mis en place par le pacte de 1830, défenseur de l'école officielle et adversaire du bilinguisme imposé à l'ensemble de la Belgique, il est attendu dans l'arène politique. Ses amis libéraux de la cité d'Ath font appel à lui pour orchestrer la campagne électorale en vue des législatives partielles de 1898. Plus que toutes autres auparavant, ces élections témoignent de l'impact à l'échelon local d'enjeux plus globaux, qui concernent en fait le devenir du pays tout entier.

1. Primauté de la langue française

“Je n'ai connu M. Jules Bara que sur le tard, alors qu'il ne jouait plus aucun rôle dans les conseils de la Couronne, ni dans l'opposition à la Chambre. À l'époque où je dirigeais *L'Avenir du Tournaisis*, un quotidien qui avait ses sympathies, j'entendais tous les jours au mois d'août, à l'instant précis où 11 heures sonnaient au beffroi, le pas du ministre d'État craquer dans l'escalier du bureau de la rédaction. Et c'était alors, jusqu'au moment du déjeuner, de longues et substantielles causeries sur les faits de l'actualité politique, entrecoupées de ce rire particulier, en saccades, que connaissaient tous ceux qui l'ont approché”, écrit Franz Foulon en 1900 (202). L'influence de

Bara n'est pas la seule sur la pensée de Franz Foulon, mais elle est primordiale. Au cours de discussions et lors de réunions politiques, il aura aussi à débattre des questions linguistiques et à partager les convictions wallonnes de régionalistes comme Léon Maquin, et l'auteur patoisant Henri Delcourt⁽²⁰³⁾. Mais bourgeois venant de Flandre, il n'a pas besoin de telles influences pour être convaincu de la primauté de la langue française, ciment de l'État belge.

Pendant longtemps, il restera inscrit dans cette tradition qui ne considère pas le flamand comme une langue⁽²⁰⁴⁾. "Dans la région flamande les gens du peuple se servent entre eux d'un sous-dialecte d'origine germanique : le flamand. Ce dialecte, comme tous les parlers locaux, varie plus ou moins de ville à ville, de village à village. Philologiquement, ce dialecte se rattache au néerlandais"⁽²⁰⁵⁾. Ces dialectes doivent être respectés et cultivés, car ils "(...) ont leur vie propre et il serait regrettable de les laisser se perdre. Ils enrichissent la langue fixée et lui fournissent les plus savoureux de ses idiotismes. Le professeur Auguste Doutrepoint⁽²⁰⁶⁾ appelait naguère l'attention de ses compatriotes sur l'utilité de *concentrer les productions dialectales, d'encourager les activités locales, de protéger nos patois contre les altérations, infiltrations étrangères*. Il recommandait aux Wallons de faire pour la Wallonie ce que l'Académie flamande fait pour la Flandre"⁽²⁰⁷⁾.

Attaché à l'idée de la Belgique, Franz Foulon craint d'ailleurs que la Flandre ne se tourne vers les Pays-Bas. C'est "l'erreur des flamings (...) de se croire menacés par la culture française et, dans leur affolement, de faire appel à la néerlandisation, reniant ainsi leurs origines, le caractère et tempérament de leur race", écrit-il un an avant la Grande Guerre⁽²⁰⁸⁾. Comme le député catholique Du Mortier en 1845, Foulon craint "la néerlandisation linguistique et spirituelle de la Flandre"⁽²⁰⁹⁾ préparée par la Commission De Decker en 1856, et concrétisée par un arrêté royal du 31 août 1887 "décidant que la langue néerlandaise figurera désormais au programme des cours des écoles normales, enlevant (au flamand) jusqu'à son nom"⁽²¹⁰⁾. Pour Foulon, la langue flamande réclamée, c'est le néerlandais et le néerlandais est une langue étrangère menant au pannéerlandisme qui "(...) poursuit un but en soi. En Flandre, il lutte contre l'influence française. Dans l'est des Pays-Bas, il s'oppose à la pénétration

germanique et l'*Algemeen Nederlandsch Verbond* a obtenu, dans le Limbourg, que les prêches du clergé local, qui y avaient lieu en dialecte *plattdeutsch*, se fissent désormais en néerlandais. De même, en Afrique du Sud, ses efforts s'emploient à maintenir les droits de la langue néerlandaise en face de l'anglais"⁽²¹¹⁾.

C'est donc au nom de la Belgique née de la Révolution de 1830 contre les Hollandais que Foulon et nombre de ses contemporains s'opposent à la reconnaissance du flamand comme langue, au statut égal au français. Pour les libéraux athois et tournaisiens, le flamand et le wallon sont des dialectes qui méritent considération comme le provençal, le catalan ou le basque⁽²¹²⁾, mais le français doit rester la langue officielle et de la culture littéraire pour tous les Belges. Sensible à l'attrait des langues régionales, Foulon considère que le picard et le wallon ne doivent pas concurrencer le français, "la langue d'une élite sociale et intellectuelle de la Belgique"⁽²¹³⁾. Jules Bara ne dit pas autre chose quand il s'exprime ainsi à la Chambre, le 25 avril 1888 : "Dans un pays où il y a deux dialectes, on ne peut imposer l'étude du flamand, cela est contraire à la Constitution"⁽²¹⁴⁾.

Pour Foulon, la Constitution de 1830 garantit les libertés fondamentales à tous les citoyens et la langue française parlée et écrite par de nombreux Belges cimente la nation et transcende encore "pendant les premières années du royaume, sous la direction des Rogier et des Lebeau jusqu'à l'avènement des premiers ministères flamands (De Decker)"⁽²¹⁵⁾ les oppositions linguistiques régionales (patois flamands et wallons). Pourtant, il est forcé de constater que l'usage de la langue française est en recul en Belgique depuis 1870 et que "la fraction des habitants qui pratiquent uniquement la langue française s'élève à 38% de la population totale du royaume en 1910"⁽²¹⁶⁾. Ce déclin, il l'attribue aux "lois flamingantes" et rappelle que "jusque vers 1870, la langue officielle de la plupart des municipalités en Flandre resta le français"⁽²¹⁷⁾.

On ne trouve pas trace de la présence de Franz Foulon aux congrès wallons qui sont organisés en 1890, 1891, 1892 et 1893. Défenseur du français en Flandre "comme langue de culture et de sociabilité"⁽²¹⁸⁾, Foulon s'y serait certainement distingué du professeur Ernest Discailles, de l'Université de Gand⁽²¹⁹⁾ et président du

Congrès wallon de 1893, dans la mesure où le directeur de *L'Avenir du Tournaisis* rejette la généralisation du bilinguisme qui porterait “un coup mortel à l'usage de la langue française en Wallonie, sans grand profit pour celle-ci dans les Flandres” (220).

Dans les années 1890, Foulon est exaspéré par les revendications flamandes. Il en comprend certaines : “(...) nous sommes loin de repousser toutes les revendications du mouvement flamand et de les englober indistinctement dans le ridicule qui se dégage des exagérations tapageuses de quelques exaltés. Dans les limites que leur assigne la Constitution, les réclamations des Flamands quant aux droits de leur langue doivent être accueillies. Ce n'est que justice. Obligation pour les fonctionnaires de comprendre le flamand en pays flamand, droit pour les Flamands d'être jugés dans leur langue devant les tribunaux des Flandres, rien de plus légitime. Mais sans vouloir méconnaître à nos représentants le droit de légiférer et de discuter en langue flamande, nous croyons cependant qu'il y a là un danger grave, de nature à compromettre la bonne unité de notre nation” (221).

Puis, imprégné d'une foi illimitée dans les vertus de la langue française, il réduit le Mouvement flamand à “un Mouvement purement factice qui ne rencontre du reste (...) aucun appui sérieux dans le pays flamand”, et considère que tous ses efforts (au Mouvement flamand) visent “à diviser le pays en deux races ennemies séparées de mœurs, d'opinions et de langage”. Que le “gouvernement actuel, composé presque exclusivement de flamingants (... soit) disposé à donner aux revendications des énergumènes thiois et néerlandais une importance démesurée (...), il y a là un grave danger pour l'avenir de notre nationalité et la bonne union des citoyens belges” (222). Et les bras lui en tombent lors de la discussion de la question congolaise au Parlement : “Tous les flamingants ont juré que le Congo sera néerlandais ou qu'il ne sera pas. Il ne leur suffit pas qu'on parle la *moedertaal* en Flandre, ils entendent que celle-ci devienne la langue générale du continent africain” (223).

Ainsi que l'a écrit l'historien Arnaud Pirotte, Foulon partage avec nombre de ses contemporains l'idée que “(...) la langue française est aimée pour sa beauté, la vaste culture intellectuelle qu'elle charrie et pour son caractère international” (224). La pensée de Foulon

restera imprégnée de ce principe de la nécessaire primauté de la langue française sur l'ensemble de la Belgique tout au moins jusqu'en 1914, comme on le verra dans ses brochures ultérieures comme *France et Belgique* (1913) et *La Question des langues* (1914).

2. La Loi dite d'égalité comme enjeu “national”

Au soir des élections d'octobre 1894, tous les observateurs constatent que la Flandre a envoyé exclusivement des représentants catholiques au Parlement, dont on sait qu'ils sont particulièrement sensibles aux revendications du Mouvement flamand. Et dès le printemps 1895, deux élus flamands, Edward Coremans et Juliaan De Vriendt déposent séparément et presque simultanément une proposition de loi tendant à la reconnaissance du flamand comme langue officielle, au même titre que le français. Tous deux, en effet, considèrent que si l'article 23 de la Constitution belge garantit la liberté des langues, dans la pratique cependant, l'État censitaire dirigé par des représentants de la bourgeoisie pratiquant essentiellement la langue française n'a connu que cette seule langue comme langue officielle (les lois du 19 septembre 1831 et du 28 février 1845 en attestent).

Après avoir été réunies en une seule, les propositions Coremans et De Vriendt sont approuvées en Commission spéciale de la Chambre, composée pour moitié de Flamands et pour moitié de Wallons (17 juillet 1895). Après de longs débats, le texte est adopté en session plénière à une très large majorité par 92 voix contre 3 et une abstention. Il reste au texte à passer le cap du Sénat, plus conservateur, et où les partisans de l'égalité des deux langues siègent en moins grand nombre. C'est une version amendée (amendement déposé par le sénateur provincial catholique Jules Lejeune) du texte original qui est approuvée au Sénat par 51 voix contre 23 et 23 abstentions. La Chambre est donc obligée de se prononcer une nouvelle fois et en revient au texte premier, c'est-à-dire sans l'amendement Lejeune, par 99 voix pour (80 catholiques, 16 socialistes et 3 libéraux), contre 19 (12 catholiques et 7 libéraux) et 4 abstentions (18 mars 1898). Les quatre abstentions émanent des rangs socialistes borains : Désiré Maroille (225), Alphonse Brenez (226), Alfred Defuisseaux (227) et Henri Roger (228). Maroille déclare en leur nom

que la loi est “inutile, sans but et dangereuse” mais que la discipline de parti les empêche de voter contre (229).

Le dirigeant socialiste Émile Vandervelde a mis le poids de toute son autorité dans la balance pour que tous les élus socialistes approuvent le texte. Le Sénat (15 avril 1898) finit par suivre la Chambre et adopte la proposition Coremans-De Vriendt à une faible majorité : 47 voix pour (45 catholiques et 2 socialistes), 39 contre (28 libéraux dont Bara, 11 catholiques) et 3 abstentions. La loi est promulguée le 18 avril 1898. Son article 1^{er} stipule que désormais “Les lois sont votées, sanctionnées, promulguées et publiées en langue française et en langue flamande” (230).

La loi dite d’égalité établit le principe de l’équivalence sur le plan juridique des textes flamands et français des lois et des arrêtés royaux. Elle est la conséquence logique de l’adoption du suffrage universel tempéré par le vote plural qui aboutit, lors des élections législatives d’octobre 1894, à une démocratisation relative de la Chambre. Comme le souligne Éliane Gubin, “(...) cette démocratisation de la vie parlementaire débouche aussi sur l’exigence d’une seconde langue nationale, pour mieux intégrer les nouveaux citoyens et surtout le peuple flamand dans cette situation injuste et tyrannique d’avoir à chérir des lois qu’il ne sait ni lire ni comprendre” (231).

Pour le monde politique belge en général, pour les premiers militants wallons en particulier, cet épisode politique est un événement majeur. Symboliquement, la “loi d’égalité” du 18 avril 1898 constitue un moment phare dans l’histoire de la législation linguistique en Belgique puisqu’elle “clôturait une période historique, celle d’une Belgique dotée d’une seule langue officielle” (232). Pour de nombreux libéraux adversaires de l’intervention de l’État et fiers des principes de liberté inscrits dans la Constitution de 1830, il s’agit là de la remise en cause de l’un des fondements de l’État belge. Le souvenir de la Révolution de 1830 et du renversement du régime hollandais, notamment pour des raisons linguistiques mais pas uniquement, est encore très présent en 1898. Car d’autres principes fondateurs font aussi débat : la place de l’Église dans le temporel, l’organisation de l’enseignement officiel contre le financement de l’enseignement privé catholique, le suffrage universel contre le

suffrage plural voire censitaire, les libertés communales et provinciales contre la centralisation, etc.

L’Âme wallonne, périodique publié sous le patronage de la Ligue wallonne de Liège, avait mis en garde, dès janvier 1898, les députés wallons qui voteraient la loi (233). Au fil des jours, le ton du journal wallon s’est fait de plus en plus mordant (234). Pour Julien Delaite et ses amis, il faut préserver l’héritage politique de la Révolution de 1830. “À bas la loi flamingante, cette loi de races ! La Chambre n’oubliera pas que les Wallons sont partis pour Bruxelles en 1830, parce que le roi Guillaume voulait leur imposer le néerlandais” (235). Franz Foulon est lui aussi convaincu que la Révolution de 1830 est l’œuvre des Wallons (236) et il suggérera de débaptiser la “*Brabançonne*” en la “*Liégeoise*” (237).

Cette lecture de l’histoire qui fait des Wallons les fondateurs de la Belgique imprègnera longtemps la mémoire collective ; elle mérite une courte parenthèse car, au début des années 1980, elle est remise en question par des scientifiques, essentiellement par l’historien américain J.W. Rooney (238). En procédant à une étude quantitative de quatre listes distinctes de participants aux journées révolutionnaires de septembre 1830 à Bruxelles (239), J.W. Rooney dessine un profil du combattant de 1830. L’image émergeant de l’analyse de 2.987 noms est celle d’une révolution d’ouvriers et de journaliers à majorité bruxelloise écrasante et dont la langue maternelle est le flamand (240). Les conclusions de J.W. Rooney sur la participation minimale des volontaires accourus des provinces wallonnes aux combats de Bruxelles est répercutée notamment par Arnaud Pirotte et Jean Pirotte (241), qui montreront qu’il s’agit d’une illusion historique. Depuis lors, chacun s’accorde à affirmer que la Révolution de 1830 n’est pas l’œuvre des seuls Wallons. Philippe Destatte se réfère lui aussi aux conclusions de Rooney (242). Quant au professeur Jean Stengers, il remarque que “Contre toute réalité, la révolution de 1830 a été considérée par le mouvement wallon comme l’œuvre exclusive des Wallons. Cette thèse a plu aussi aux flamingants, considérant rétrospectivement la révolution belge comme une catastrophe pour la langue flamande” (243).

Néanmoins, il convient d’apporter un bémol à ce concert unanime de l’historiographie récente. Lors d’une étude de la Révolution

de 1830 au Pays d'Ath⁽²⁴⁴⁾, ont été retrouvés, dans les sources locales, les noms de combattants originaires de l'arrondissement d'Ath, bien présents à Bruxelles du 23 au 27 septembre 1830. Ces Wallons partis "sur Bruxelles" le 24 septembre, parmi lesquels 80 Athois⁽²⁴⁵⁾, 25 Flobecquois⁽²⁴⁶⁾ et des volontaires frasnois et lessinois dont le nombre et l'identité restent à préciser⁽²⁴⁷⁾, ne sont pas tous repris dans les listes codées par J.W. Rooney. Seuls les blessés soignés dans les hôpitaux de Bruxelles et les titulaires de la Croix de Fer sont mentionnés par l'historien américain. Il importe donc de se garder de toute conclusion hâtive sur la répartition des combattants en Flamands et Wallons, en Bruxellois et provinciaux. Cette question mérite assurément d'être revue, et de faire l'objet de nouvelles analyses, par exemple en examinant tous les documents qui recensent les volontaires aux journées révolutionnaires et en réalisant un recensement précis. Il n'en reste pas moins indiscutable que, dépourvus de toute étude historique et statistique, les citoyens des années 1890/1900 étaient persuadés du caractère "wallon" de la Révolution de 1830. Leur état d'esprit, leur lecture du passé donnent à comprendre l'opposition de certains d'entre eux à la loi dite d'égalité adoptée en 1898, à laquelle nous revenons.

"(...) ceux qui croient que ces gaillards-là (les flamingants) seront jamais satisfaits, font preuve d'une candeur sans pareille, écrit Franz Foulon dans *L'Écho de la Dendre*. Ce n'est pas l'égalité des langues nationales qu'ils poursuivent, c'est tout simplement la suprématie de l'élément flamand sur l'élément wallon, la destruction de l'unité nationale qui fut l'œuvre de 1830. Aucun député wallon soucieux de l'intérêt de ses mandants ne saurait prêter la main à ces agissements néfastes"⁽²⁴⁸⁾. Foulon s'exprime ainsi au moment du retour du projet à la Chambre après le premier vote du Sénat. Le vote de la loi constituerait pour Foulon une première étape dans la stratégie flamande de conquête des institutions de l'État. Il demande aux députés wallons qu'ils soient catholiques, comme Léon Cambier, ou socialistes, comme Jules Destrée, de ne pas se laisser abuser par les déclarations apaisantes ("nous ne réclamons que l'égalité des langues") de leurs collègues flamands.

Comme l'indique Philippe Destatte, "c'est le même principe d'égalité qui amène Destrée à voter finalement, avec la majorité et

dix-neuf membres de l'opposition, la loi Coremans-De Vriendt (1898) accordant l'équivalence juridique des textes flamands et français des lois et arrêtés royaux", mais, ajoute l'historien, "il ne le fait pas sans *réticences*, *appréhensions* et *répugnances* par rapport aux dispositions qu'elle contient et relève que, si l'on s'attache à des revendications de principe en exaspérant des susceptibilités, *la séparation* deviendra la seule possibilité, éventualité qu'il considère, comme un *désastre*"⁽²⁴⁹⁾. Répondant à la demande de discipline de vote imposée par le président de son parti, Jules Destrée est d'accord avec les arguments développés par Jules Bara au Sénat et par Franz Foulon dans la presse libérale d'Ath. Les deux libéraux voient dans cette loi des germes de division de la Belgique de 1830 avec en point de mire la revendication de la séparation administrative, mais le tribun de Charleroi s'éloigne des conceptions défendues par Foulon et Bara pour qui le français doit rester la seule langue officielle de la Belgique quand il justifie son vote "au nom de l'égalité des langues approuvée dans une pensée de sympathie vis-à-vis des prolétaires du pays flamand, vis-à-vis des petits et des humbles de là-bas, à la langue desquels il convenait, même au prix de quelques sacrifices, de donner un significatif témoignage de déférence et de respect"⁽²⁵⁰⁾. À la primauté du français comme langue officielle de la Belgique défendue par Franz Foulon, Jules Destrée oppose le principe de l'égalité des langues et le respect de la langue "des prolétaires du pays flamand"⁽²⁵¹⁾.

Après la promulgation de la loi Coremans-De Vriendt, en avril 1898, le libéral Julien Delaite fulmine : "Au Pilon les députés traîtres aux Wallons⁽²⁵²⁾", en épinglant le catholique Léon Cambier et les socialistes Jules Destrée et Émile Vandervelde. Il ne trouve pas de mots assez durs : "La loi De Vriendt va mettre le feu aux poudres. Nous savons que cette ignominieuse manœuvre, qui va mettre à la remorque des Flamands, les populations wallonnes, déterminera à bref délai la révolte de celles-ci, et les jettera, furieuses et armées, sur quiconque sera soupçonné d'être de race flamande. Entre Wallons, on n'est plus que Wallons contre Flamands. Entre Wallons, on se signale les étrangers établis dans nos murs. Demain on les boycottera. Entre Wallons, on commence à supprimer ses relations commerciales et autres avec les Flandres. On parle entre

industriels wallons de prendre Dunkerque comme port d'expédition pour ses matières pondéreuses et d'abandonner Anvers" (253).

3. La Ligue wallonne d'Ath

La discussion relative à la loi dite d'égalité a des répercussions sur le plan local, tant par les commentaires de la presse quotidienne, que dans la préparation de la campagne électorale qui s'annonce. Ainsi, par exemple, l'association "L'Union des Flamands d'Ath" adresse-t-elle, le 27 janvier 1897, une pétition au Sénat pour réclamer l'adoption par le Parlement de la proposition Coremans-De Vriendt (254), mais sans véritable écho (255). Par contre, l'impact est considérable lors des élections qui ont lieu cinq semaines après le vote définitif de la loi et qui sont des élections législatives partielles (22 mai), dans les seules provinces de Limbourg, de Flandre occidentale, de Liège et du Hainaut.

La loi dite d'égalité permet aux libéraux de critiquer tout à la fois les parlementaires catholiques et les socialistes, "coupables" d'avoir choisi une option contraire aux intérêts du pays. Sous la houlette de Franz Foulon, les libéraux athois décident d'orienter leur campagne électorale dans deux directions: la question sociale pour contrecarrer la propagande socialiste et le problème linguistique pour influencer la bourgeoisie libérale locale effrayée par les excès présumés du flamingantisme, défendu par les catholiques. Ayant voté la loi Coremans-De Vriendt, le député catholique Cambier est la cible favorite des libéraux athois (256).

Depuis 1894, cela a été dit plus haut, les libéraux ne comptent plus aucun député en Flandre, et ils ont perdu leurs deux sièges à Ath. Sur les conseils de Foulon, de l'ancien député Oswald de Kerchove de Denterghem et du président de l'Association libérale de l'arrondissement d'Ath, le docteur Ursmar Cauchie (257), les libéraux de la Wallonie picarde choisissent deux candidats qui appartiennent à la tendance progressiste: Oswald Ouverleaux, président de La Ligue démocratique libérale d'Ath, et Georges Heupgen (258). Ce choix, purement tactique, vise à séduire les électeurs du POB (dans la perspective d'un scrutin de ballottage) et à récupérer des voix au détriment du député catholique Léon Cambier, fondateur du Cercle ouvrier

d'Ath, attentif aux préoccupations sociales du monde ouvrier chrétien. Le discours que Georges Heupgen prononce au théâtre d'Ath, le 3 avril 1898, témoigne des arguments que les libéraux vont développer pour convaincre tous les électeurs; invoquant la loi d'égalité, il insiste sur les dangers d'une domination politique de la Flandre au sein de l'État belge: "J'estime que l'on doit être administré et jugé dans sa langue maternelle, le bon sens le veut; mais je proteste avec toute l'énergie dont je suis capable contre l'attitude du gouvernement qui dans un but purement politique veut consacrer la prépondérance des Flamands sur les Wallons. Et cependant ils n'ont pas à se plaindre, ils ont déjà six ministres flamands sur sept; mais toute la force électorale cléricale réside en Flandre et il fallait donner des gages aux Flamingants. Cette loi est pleine de dangers, elle peut amener des divisions dangereuses pour notre unité nationale" (259).

Un tel discours, Foulon aurait pu le prononcer. Il l'a d'ailleurs peut-être écrit... N'aurait-il pas pu être l'un des candidats du parti libéral? Originaire de Termonde, intellectuel bourgeois connu comme libéral doctrinaire, il aurait vraisemblablement suscité les sarcasmes des catholiques et des socialistes. Élégant, raffiné, amoureux du langage châtié, selon le témoignage de son fils (260), Foulon correspondait trop, à tort ou à raison, à l'image du bourgeois hautain éloigné des préoccupations de la classe ouvrière qu'il fallait séduire pour espérer remporter une victoire électorale. D'autre part, rien ne permet de croire que Franz Foulon ait souhaité, à un moment ou à un autre, se présenter à des élections. Il aurait pu figurer – sans s'exposer inutilement – sur la liste libérale aux élections communales d'Ath, en 1895: un test de popularité pour les futures provinciales ou législatives. Les libéraux athois y ont triomphé en emportant les onze sièges du conseil communal avec plus de 2.200 voix sur 3.263 bulletins valables (261). En 1895, Franz Foulon n'a pas franchi le Rubicon et ne le franchira jamais, sans doute aussi par timidité, peut-être par crainte d'un échec, préférant agir dans l'ombre, au sein du comité de l'Association libérale, et influencer le choix des électeurs en publiant des éditoriaux dans *Le Réveil du Hainaut* et *L'Écho de la Dendre*, en organisant la campagne électorale, et surtout en créant la Ligue wallonne d'Ath, qui, en 1898, doit être un outil de campagne pour Heupgen et Ouverleaux.

“Les empiètements et les exagérations du Mouvement flamingant qui menacent de diviser notre pays par une abominable querelle de races nécessitent la fondation de groupements décidés à défendre les droits des Wallons. En ce faisant, c’est à une œuvre patriotique qu’ils s’attachent” (262) annonce le journal *L’Écho de la Dendre* qui donne la composition du comité provisoire : le bourgmestre d’Ath Émile Durieu, Henri Delcourt, Léon Maquin et Franz Foulon. Les libéraux ont imaginé de donner un caractère festif à l’événement en y associant les sociétés de musique athoises. Une réunion publique servira à exposer les dangers du flamingantisme et les griefs des Wallons. Le scrutin législatif est certes partiel mais, en Wallonie, les deux provinces concernées, Liège et Hainaut, sont les deux plus importantes. Il n’est donc pas étonnant qu’il prenne une dimension régionale quand Franz Foulon invite Julien Delaite à venir exposer devant le public athois les griefs des Wallons et la nécessité de résister à l’action flamingante (263). Parallèlement, Oswald Ouverleaux et Georges Heupgen répondent immédiatement au questionnaire que la Ligue nationale wallonne leur a fait parvenir par l’intermédiaire de Julien Delaite (264). Ce questionnaire demande aux candidats de rappeler publiquement leur opposition à la loi Coremans-De Vriendt et de s’engager à réaliser une coordination de toutes les forces wallonnes (265).

Sans surprise, la présidence de la Ligue wallonne d’Ath est attribuée à Henri Delcourt “que ses écrits en wallon athois appelaient naturellement à ce poste” (266). La Ligue est composée exclusivement de militants du parti libéral ce qui n’étonne personne après la campagne de presse dirigée contre Léon Cambier. Dès lors, catholiques et socialistes n’éprouvent aucune peine à dénoncer une initiative partisane : la ligue n’est pas pluraliste et le moment de sa création rend la manœuvre plus que suspecte. *La Presse*, hebdomadaire catholique, minimise l’importance de la question flamande pour la population athoise : “Nos adversaires libéraux font depuis quelque temps beaucoup de tapage autour de la question flamande. Les gens sensés trouvent que c’est faire beaucoup de bruit pour rien et que, comme on dit, le jeu n’en vaut pas la chandelle. C’est évident, mais les adversaires de M. Cambier ont cru trouver, en exploitant cette question dont personne ne se préoccupait ici, une excellente

occasion de déverser des seaux d’injures sur notre honorable représentant” (267). Une semaine plus tard, le même journal stigmatise l’hypocrisie des libéraux : “Ne vous laissez pas prendre aux mensonges de nos adversaires libéraux. Pour cacher leur jeu et mieux vous tromper, ils viennent à la veille de l’élection, de créer à Ath une prétendue Ligue wallonne qui ose afficher la prétention de parler au nom de nos populations wallonnes ! C’est une manœuvre électorale ! Cette fameuse ligue ne se compose que de créatures à la solde ou à la dévotion de l’Association libérale. On n’y voit le nom d’aucun de nos amis” (268). Pour bien marquer sa différence, Léon Cambier fait éditer un tract électoral rédigé en flamand, *Drukpers. Landbouw en Arbeid : voor God en Vaderland*, imprimé à Grammont (en Flandre orientale) et destiné aux électeurs flamands des communes proches de la frontière linguistique (Éverbecq, commune majoritairement flamande, Ellezelles et Flobecq qui comptent des minorités linguistiques flamandes) (269).

Les libéraux n’en démordent pas et font placarder sur les murs de la ville une proclamation de la Ligue wallonne qui exprime l’exaspération des Wallons (270). Ce tract élaboré par Foulon énumère la liste précise des griefs exprimés par les populations wallonnes : l’exagération des revendications flamingantes ; la minorisation de la Wallonie au sein du Gouvernement et du Parlement ; le reproche fait aux députés flamands d’être à la remorque “des exaltés qui osent rêver le déchirement de la patrie” ; l’opposition à une législation qui rend le texte flamand des lois obligatoire même dans les provinces wallonnes ; l’infériorité des Wallons dans la nomination aux emplois publics ; la garde civique bilingue ; la division projetée de l’armée belge en régiments flamands et régiments wallons. En conclusion, Foulon stigmatise l’action “d’un gouvernement sans énergie et sans dignité” qui prépare l’asservissement total des Wallons (271). L’ensemble des griefs a déjà fait l’objet de nombreux développements étayés dans les éditoriaux qu’il a rédigés dans *L’Avenir du Tournaisis* depuis décembre 1894.

Troisième force politique présente dans le débat électoral athois, le POB parle, à son tour, “d’une arme de combat employée par les libéraux contre les adversaires cléricaux et socialistes”, ajoutant que “le parti doctrinaire belge se raccroche à toutes les planches de salut

possibles pour retarder son effondrement définitif” (272). Le 30 avril, les socialistes athois organisent, à la “Salle des concerts”, un meeting contradictoire présidé par Joseph Bonenfant (273) en présence des candidats Émile Vinck (274), avocat bruxellois, fondateur de la coopérative d’Ellezelles et Edmond Hoyaux (275), avocat montois, auteur de la brochure *Le Socialisme à la campagne*. La présence du “patron” Émile Vandervelde est assurée. Les catholiques déclinent prudemment l’invitation, mais les libéraux Georges Heupgen et Oswald Ouverleaux relèvent eux le défi ; il s’agit sans nul doute de préparer le second tour des élections législatives car les voix des ouvriers seront décisives pour départager catholiques et libéraux.

Soucieux de faire pièce à l’un des axes de campagne des libéraux, le défenseur de l’idéal internationaliste du POB entend apporter son soutien “aux justes revendications flamandes” (276) : “Si La Ligue wallonne avait été créée dans le but de s’opposer aux exagérations flamingantes, on aurait fait appel pour la former à des citoyens de tous les partis, aux cléricaux et aux socialistes comme aux libéraux, car la question flamande ne doit pas être une question de parti, mais une question de races (277). Les socialistes résisteront aux revendications flamingantes injustes aussi bien et mieux que les libéraux, mais ils disent aux ouvriers : ne vous divisez pas en chrétiens ou païens, catholiques ou protestants, wallons ou flamands, mais unissez-vous tous pour faire triompher votre classe et obtenir justice par le triomphe du socialisme. Les riches Flamands défendent à leurs enfants de parler flamand parce que c’est la langue du peuple. Et bien, vous Flamands et Wallons unissez-vous en criant : justice pour tous, égalité pour tous, et en avant pour le parti ouvrier !” (278). Soulignant surtout les accents très internationalistes du “patron”, l’éditorialiste du journal socialiste *L’Égalité* exprime sa solidarité envers les acteurs du combat populaire flamand. Il insiste sur le fait que le flamand est la langue du peuple alors que la bourgeoisie des Flandres parle le français.

Le discours d’Émile Vandervelde n’a rien d’étonnant : en 1892 déjà, il a participé à Bruxelles à des rencontres littéraires et artistiques organisées par Auguste Vermeulen (279) et quelques amis flamands. À ces réunions, on retrouvait des personnalités comme Émile Verhaeren, Maurice Maeterlinck, Camille Lemonnier (280),

Émile Royer (281) qui deviendra quelques années plus tard un militant wallon du Hainaut occidental, mais aussi des figures de proue du flamingantisme comme Pol de Mont (282), professeur de néerlandais à l’Athénée de Tournai, et le musicien Peter Benoit (283) qui, invité par le professeur Omer Watez (284), fondateur du Cercle flamand de Tournai, y présenta une conférence en 1892 (285). Tous ces intellectuels “étaient convaincus qu’il leur fallait d’abord échapper aux néfastes habitudes mentales belges, celles du patriotisme, du régionalisme et du moralisme” (286).

S’il convainc certains milieux intellectuels, Émile Vandervelde impressionne surtout un auditoire composé en majorité d’ouvriers, comme c’est le cas à Ath. Les libéraux l’ont bien compris, eux qui pressentent et stigmatisent le “danger” socialiste. En guise de réplique, Franz Foulon prend l’initiative d’organiser deux conférences à Ath, l’une au nom de la Ligue wallonne d’Ath, le 16 mai 1898, l’autre au nom du parti libéral, le 19 mai. Organisée à trois jours du scrutin, cette dernière permet au professeur Maurice Wilmotte (287), de l’Université de Liège, de présenter une conférence sur “*Le rôle social du libéralisme*” (288). Devant près de 500 personnes, il dresse le bilan social des ministères libéraux et évoque la création de la Caisse d’Épargne et la réglementation du travail, mais il n’aborde pas la question des langues. Ce sujet avait été l’objet de la manifestation wallonne du 16, consacrée à *La question flamande*, avec la participation annoncée (289) de Julien Delaite, de Léon Hallet (290) et du docteur Charbonnier (291).

Responsable de la Ligue wallonne de Liège et candidat libéral dans la ville principautaire, Julien Delaite, malgré sa promesse, fera faux bond. Président de La Propagande wallonne de Bruxelles, le docteur Charbonnier est, lui, bien présent, et il évoque dans son discours “l’écrasement de l’influence wallonne” (292). Il juge les catholiques entièrement responsables (omettant de préciser que certains ont voté contre la loi d’égalité) des affrontements linguistiques et déplore la naïveté des socialistes qui ont voté la loi d’égalité : “Les Flamands et les cléricaux unis savent bien ce qu’ils ont fait avec leurs lois fratricides, mais les bons socialistes, nigauds et naïfs, se laissent bernier et mystifier et il ne leur reste en fin de compte qu’à faire éclater au grand jour leur ignorance des conséquences

néfastes et funestes des lois qu'ils ont eu la maladresse et la naïveté de voter". Quant à la présence de Léon Hallet à la tribune de la Ligue, elle suscite l'irritation des libéraux flamands qui le traitent de "wallingant". Conseiller communal libéral de Gand depuis 1895, Hallet est présenté au public par son beau-frère le notaire Paul-Henri Jouret (293), futur député-bourgmestre de Flobecq qui "rend hommage au dévouement de cet homme de cœur qui n'a pas hésité à sacrifier son avenir politique pour combattre avec toute l'énergie dont il est capable l'odieuse loi Coremans-De Vriendt que le ministère actuel vient de faire voter" (294). Aux élections communales de 1899, les candidats libéraux flamands refuseront de figurer sur la même liste que Léon Hallet qui, lui reprochent-ils, a participé à Ath et à Liège à des meetings de protestation contre la loi Coremans-De Vriendt (295).

Ces ultimes efforts pour séduire l'électorat populaire s'avèrent nettement insuffisants pour endiguer la progression du POB : les socialistes passent de 3.000 suffrages en octobre 1894 à 13.800 en mai 1898. Le déplacement d'Émile Vandervelde dans la Cité des Géants a porté ses fruits et les socialistes peuvent se permettre d'arbitrer le débat entre catholiques (30.700 voix) et libéraux (25.800 voix) (296). D'après M. Moyne (297), les résultats globaux pour le Hainaut sont les suivants : en 1898, les catholiques remportent 31,15% des voix et accusent une perte de 3,27% par rapport à 1894. Les libéraux font 27,64% et accusent un recul de 1,82%. Les socialistes sortent vainqueurs avec 41,15%, gagnant 5,05%. Les efforts déployés par les libéraux et particulièrement par Franz Foulon ne sont pas parvenus à sensibiliser les Athois à leur programme ; finalement, si les libéraux Heupgen et Ouverleaux sont élus députés au scrutin de ballottage, c'est à l'appui du POB qu'ils le doivent (298). Mais c'est davantage l'opposition commune au Parti catholique qui motive les alliances d'après scrutin.

* *
*

À Ath comme au Parlement, la problématique liée aux enjeux de la loi dite d'égalité isole les libéraux. Les catholiques comme les

socialistes justifient leur vote, comme l'a répété Émile Vandervelde au meeting du 30 avril "en se basant sur l'égalité des langues dans un pays bilingue" (299). Pour les socialistes, y compris Jules Destrée, la loi d'égalité est une question de justice envers les ouvriers flamands. Elle n'apparaît pas comme un enjeu prioritaire lors des contacts entre les élus socialistes et leurs militants. Lors d'un débat contradictoire qui l'oppose, à Leuze, aux catholiques tournaisiens, Jules Destrée (300) n'entretient pas ses électeurs potentiels de la question wallonne ; les orateurs socialistes portent essentiellement leur attention au sort matériel et moral des ouvriers occupés dans l'industrie textile de Leuze et dans le bassin carrier du Tournais (301). Destrée est venu à Leuze pour soutenir le candidat du POB Joseph Defaux (302), et apporter son soutien à Célestin Deproote (303), le jeune chef de file du POB local, ouvrier flamand originaire de Saint-Trond installé dans la cité bonnetière depuis 1893.

En dépit des efforts consentis par Franz Foulon, Henri Delcourt et Léon Maquin, la structure wallonne mise en place, en 1898, demeure fragile. La Ligue wallonne d'Ath pâtit d'un manque flagrant de pluralisme : les catholiques et les socialistes refusent d'en faire partie aussi longtemps que les libéraux utilisent la Ligue à des fins électoralistes. L'élection législative de 1898 et la création de la Ligue wallonne d'Ath marquent ainsi la fin d'une première étape pour le Mouvement wallon dans la région d'Ath, alors qu'à Tournai, Mouscron et Comines, cette question linguistique commence seulement à être abordée.

Analysant l'évolution politique de la Belgique de 1884 à 1914, Franz Foulon écrira en 1918 qu'"En Wallonie, la question linguistique n'était pas encore entrée dans une phase politique assez nette pour provoquer l'accord de toutes les opinions. En Flandre, les associations et les comités électoraux, sans distinction de partis, subissaient depuis longtemps son influence"; et d'évoquer l'éviction de Léon Hallet des listes libérales gantoises (304). On fera volontiers observer à Foulon que "l'accord de toutes les opinions" qu'il appelle de ses vœux en 1918, il n'est pas sûr qu'il le souhaitait lui-même en 1898...

4. Comment dialoguer avec les catholiques ?

La réflexion politique que Foulon développe au tournant des deux siècles est fondée sur l'image d'une Flandre catholique, dominant l'État belge au détriment des droits des Wallons, grâce notamment au suffrage universel plural couplé au système majoritaire jusqu'en 1899. Les questions sociale, politique et linguistique se mélangent dans un discours toujours marqué d'anticléricalisme. La cure d'opposition infligée tant aux socialistes qu'aux libéraux par les catholiques de 1884 à 1914 ne fera qu'accentuer une hostilité née vraisemblablement de son éducation, qui s'est nourrie de vexations personnelles et qui s'est développée enfin avec son engagement politique. Dans la région davantage agricole qu'industrielle où il vit, il est animé par la crainte que l'entrée en scène des masses rurales flamandes ne fasse basculer entièrement le Mouvement flamand dans le camp catholique. Ses articles de *L'Écho de la Dendre* sur l'agriculture⁽³⁰⁵⁾ et les ouvriers saisonniers⁽³⁰⁶⁾ en témoignent à suffisance. En 1899, il trempe sa plume dans le picrate pour dénoncer les excès du flamingantisme dont les aotéux seraient les victimes : "Beaucoup de nos travailleurs de nos cantons se rendent annuellement en France pour faire l'aoté, pour faire le travail des betteraves et celui des sucreries. Il faut qu'ils sachent qu'ils sont appelés à payer cruellement toutes les concessions saugrenues que le gouvernement belge, dans un simple but électoral, accorde sans cesse aux enrégés du mouvement flamingant. Mais ce n'est pas tout. Il y a ensuite toutes les mesures imposées par les flamingants pour boucher le regard d'égout comme ils disent par où l'influence française pénètre en Belgique"⁽³⁰⁷⁾.

Ses attaques contre la religion catholique, Foulon les exprime tant dans ses articles de presse⁽³⁰⁸⁾ que dans ses romans. Ainsi, dans *La petite Sœur*, l'écrivain ne manque pas de faire comprendre à ses lecteurs que l'altruisme pratiqué par des agnostiques ou des athées a plus de valeur que la charité exercée par des catholiques qui agissent dans l'espoir de gagner le salut éternel. Ailleurs, dans un éditorial de *L'Écho de la Dendre* du 19 janvier 1905, le journaliste aborde la question des liens entre religion chrétienne et sens moral. "Pourtant la religion chrétienne n'a pas toujours existé. Avant elle, les hommes étaient-ils nécessairement immoraux ? Encore de nos jours,

elle n'existe pas partout. Là où le christianisme n'a pas pénétré, les hommes n'ont-ils pas de morale ? Ces Japonais, par exemple, qui viennent de révéler à l'Europe étonnée une organisation et une valeur sociale si remarquables, sont-ils sans moralité ? Qui oserait le prétendre ? La notion de bien et de mal existe partout ; elle peut différer suivant les relativités et les contingences, mais elle existe et elle est bien antérieure au christianisme"⁽³⁰⁹⁾. Il n'est pas étonnant, dès lors, que, dans la tension libéraux-catholiques qui marque l'histoire politique belge au tournant des deux siècles, les catholiques identifient Foulon comme la personnification du mal absolu, ainsi qu'il le fait à leur égard. Athée, anticlérical, défenseur d'un enseignement laïc, franc-maçon, ne supportant pas la suprématie politique des catholiques, il est qualifié de "valet de plume" des libéraux. L'éditorialiste du journal catholique *Le Pays d'Ath*⁽³¹⁰⁾ stigmatise sa "malhonnêteté professionnelle consciente et sa mauvaise foi de parti-pris"⁽³¹¹⁾. Toute une époque !

Pourtant, Foulon tente d'établir certains contacts avec des leaders catholiques et flamands⁽³¹²⁾. À l'occasion d'un meeting organisé à Ath par les libéraux et les socialistes en faveur du suffrage universel pur et simple et de la représentation proportionnelle (mai 1899), il invite des démocrates chrétiens comme Hector Plancquaert⁽³¹³⁾, Léonce du Castillon⁽³¹⁴⁾ et l'abbé Daens en personne⁽³¹⁵⁾. Quelques semaines plus tard, Foulon écrit dans *Le Réveil du Hainaut*, un éditorial très élogieux intitulé *La démocratie en Flandre par l'abbé Daens*⁽³¹⁶⁾. Foulon songe-t-il à une tactique pour diviser les catholiques, pour réunir une majorité capable de réformer la loi électorale, en instaurant le suffrage universel pur et simple (ce qui peut paraître paradoxal pour le libéral doctrinaire Franz Foulon), mais surtout la représentation proportionnelle, système qui pourrait sauver la représentation parlementaire des libéraux ? Les conditions de vie des travailleurs migrants⁽³¹⁷⁾ préoccupent le journaliste libéral qui attaque les œuvres sociales catholiques (création de syndicats et de mutuelles en faveur des saisonniers). Pour étayer son raisonnement, il appelle à la rescousse le daensiste Hector Plancquaert qu'il cite de manière tronquée : "On peut être certain que lorsque le premier feu de l'enthousiasme sera un peu calmé, maintes et maintes de ces associations succomberont

dans le scandale et la honte” (318). Mais les catholiques ne sont pas dupes, répondant de leur meilleure encre à Foulon en titillant l’amour propre des libéraux “incapables de créer l’œuvre pratique la plus modeste au profit des classes laborieuses et devant l’effort admirable, prodigieux des catholiques sur le terrain social, ils n’ont que des ricanements stupides et ineptes” (319).

Tout dialogue avec les catholiques paraît donc bien “insupportable” à un Franz Foulon qui préfère les accuser d’être responsables de la très faible représentation des libéraux à la Chambre, plutôt que d’apporter son soutien aux libéraux progressistes qui, à l’exemple de Paul Janson, déposent (notamment en 1890) une proposition (et ce n’est pas la seule) de révision des arts 47-49, 53-57 de la Constitution. Une Association s’est d’ailleurs constituée pour soutenir le projet et elle associe des libéraux progressistes, des socialistes et des catholiques démocrates (Carton de Wiart, Renkin, etc.). On n’y trouve pas Foulon...

5. Comment dialoguer avec les socialistes ?

En obtenant deux élus en 1898, même après ballottage, les libéraux athois ont atteint leur objectif immédiat. Reste à préparer l’avenir et, surtout, à se demander si l’inscription sur le plan local de la question wallonne est affaire de circonstance ou témoigne d’un réel engagement politique sur le long terme. Comme le montre le résultat de l’élection dans le Hainaut, la partie du programme axée sur la défense des droits des Wallons n’a pas permis aux libéraux d’aller chercher des voix dans le monde ouvrier. En ont-ils pour autant enlevé aux catholiques ? S’il n’est pas aisé de répondre à la question, il est toutefois certain que les libéraux vont multiplier les initiatives pour élargir leur électorat. Ainsi prennent-ils la décision de renforcer leur propagande en diffusant une presse à bon marché dans l’arrondissement d’Ath. À partir du 4 décembre 1898 paraît le premier numéro d’un hebdomadaire populaire, *Le Réveil du Hainaut* qui s’imprime à Tournai dans les bureaux de *L’Avenir du Tournaisis*. Signe de la confiance qui lui est témoignée, Franz Foulon en est le rédacteur en chef (320). Quand, en 1901, est décidée la fusion des journaux *Le Réveil du Hainaut* et *L’Écho de la Dendre*, leurs dirigeants

confient encore la direction de *L’Écho de la Dendre* rénové à celui qui est déjà directeur de *L’Avenir du Tournaisis*. Foulon est ainsi le patron de la presse libérale de la Wallonie picarde. Dès lors, on se doit de considérer que ses éditoriaux jouissent d’un indiscutable poids politique, qu’ils sont appréciés de ses amis politiques, et de conclure que leur contenu est significatif tant de l’orientation politique du parti libéral dans la Wallonie picarde que de la pensée politique de Franz Foulon. Or, tout au long de ces années comme directeur de presse (1898-1906), il aborde régulièrement la question wallonne et s’en prend aux revendications flamandes. La question wallonne n’est donc pas affaire de circonstance. Les libéraux de la Wallonie picarde tentent donc de renforcer leur présence politique dans toute la région par une stratégie visant notamment à diviser le monde catholique tant sur la question sociale que sur la question des langues (321). Mais, contrairement aux libéraux progressistes, Foulon ne souhaite pas réaliser une alliance avec le POB.

En 1896, Foulon considère que les progressistes (comme l’échevin athois Charles Lammens (322)) “font fausse route” parce qu’il y a “(...) mieux à faire pour le libéralisme que de se mettre à la remorque du parti socialiste. Il doit travailler pour son propre compte et non pour autrui et s’affirmer aussi bien vis-à-vis des collectivistes que vis-à-vis des cléricaux comme un parti distinct, fidèle à son drapeau et suivant ses propres destinées. Et en montrant aux ouvriers eux-mêmes les utopies et les dangers du collectivisme, nous aurons bientôt fait de conquérir les masses populaires à nos idées et à notre programme démocratique” (323). Jules Bara n’exclut pourtant pas toute possibilité d’accord ou d’alliance électorale avec les socialistes (324) : “Je suis, vous le savez, personnellement hostile à la théorie collectiviste. Seulement, je ne puis d’une manière absolue engager l’avenir et déclarer qu’aucune alliance n’est possible avec le parti ouvrier” (325). Sans rejeter officiellement de manière définitive toute négociation future avec le POB, Foulon n’y est guère favorable.

Des négociations entre libéraux et socialistes visant la constitution d’une liste unique ont lieu dans la perspective des élections communales, à Ath, en 1899, mais elles échouent. Selon Foulon, ce sont les exigences démesurées des socialistes qui en sont la cause (326). L’avis des socialistes est totalement différent :

“Les pourparlers n’aboutirent pas, les libéraux ayant décidé de désigner eux-mêmes le candidat socialiste qui figurerait éventuellement sur la liste cartelliste. Vu cette prétention exorbitante, les socialistes décidèrent de lutter seuls” (327). Ces difficultés ne sont pas propres à Ath. À Tournai, les relations entre libéraux et socialistes sont, dès 1898, empoisonnées par le transfert de l’avocat Jean Dupré de Courtray (328) du parti libéral vers le POB (329). Dans la Cité de Goliath, le rédacteur en chef de la presse libérale et vice-président de l’Association libérale de l’arrondissement d’Ath est devenu, depuis 1904, *la tête de turc* des socialistes qui lui reprochent d’avoir saboté toute tentative de rapprochement entre le parti libéral et le POB, que ce soit aux élections communales d’Ath de 1899, ou aux élections provinciales de 1904 (330). Comme il s’oppose au principe d’un cartel libéral-POB pour les législatives de 1908 dans l’arrondissement de Tournai-Ath, Foulon qui s’est installé depuis quelques mois à Bruxelles, préfère se retirer totalement de la vie politique athoise. Néanmoins, à titre personnel, il conservera des relations politiques à Ath avec le député-bourgmestre Oswald Ouverleaux, à Tournai avec le député Henri Crombez (331), par ailleurs bourgmestre de Taintignies, et à Mouscron avec le juge de paix Émile Vanlangenhove (332) et demeurera attentif à l’évolution politique de la Wallonie picarde (333). Pour Foulon, le dialogue avec les socialistes était donc aussi impossible qu’avec les catholiques.

6. Comment dialoguer entre libéraux ?

En butte aux catholiques, en opposition avec les socialistes, Franz Foulon n’évitera pas non plus le conflit au sein de son parti entre libéraux doctrinaires et libéraux progressistes. C’est en grande partie ce conflit qui aura raison de ses éventuelles ambitions politiques. En effet, pendant dix ans, entre 1894 et 1904, les querelles internes ne vont pas cesser. Charles Lammens, président du Cercle progressiste, ex-collaborateur de *L’Écho de la Dendre*, est exclu de l’Association libérale en 1902, et il fonde avec le pharmacien Eugène Leclercq (334) le bimensuel *Le Progrès* pour entériner la rupture avec les doctrinaires, défendre un programme social et sceller une alliance avec le POB d’Ath. Les progressistes athois

reprochent à Foulon d’avoir joué un rôle néfaste dans la crise du libéralisme athois depuis 1891 (335), l’affublant plus tard du titre de “plumitif du Bois du Renard” (336), ajoutant que “le joli monsieur qui rédige *L’Écho de la Dendre* à autant la ligne, reprend sa malpropre besogne coutumière (= critiquer les libéraux progressistes), où la perfidie le dispute à la mauvaise foi... Ce beau monsieur de *L’Écho de la Dendre*, le pseudo libéral que Termonde nous a envoyé, sans doute avec grande joie” (337).

Aux élections provinciales du 5 juin 1904 (canton d’Ath), les progressistes et les socialistes athois concluent un accord et présentent une liste commune, mais leur échec est patent et les dirigeants du parti ouvrier se tournent vers les “doctrinaires”... Rien n’indique cependant que Franz Foulon y soit pour quelque chose. La polémique engagée, en 1904 par les socialistes contre les doctrinaires dans l’hebdomadaire fédéral du POB *L’Égalité* et plus particulièrement la campagne de presse dirigée contre le rédacteur en chef de *L’Écho de la Dendre* révèlent clairement l’antipathie des socialistes athois à son égard. “Ces Messieurs (les doctrinaires) s’imaginent-ils par hasard que leur parti les suit dans cette voie? Seule, une infime minorité applaudit à la triste politique personnelle de ceux qui se sont arrogé le droit de prétendre parler au nom du libéralisme local. Quant à nous, nous avons répondu point par point à toutes les divagations et à tous les ragots de *L’Écho*. La personnalité de M. Foulon a été, par le fait même, un peu frottée. Elle nous importe cependant fort peu, et nous le laisserons avec plaisir, à ses billets de caramel, à ses romans soporifiques et à son accord purement commercial avec *L’Écho de la Dendre*. Que peut nous faire, en effet, qu’il ait tout sacrifié en quittant Termonde, comme il le prétend, alors que tout le monde comprendra qu’il a, au contraire gagné, ce jour-là, une belle journée, car Termonde n’est pas précisément un milieu où, comme à Ath, un journaliste libéral puisse avoir une position sérieuse. Ce qui est inadmissible c’est, qu’arrivé à Ath, M. Foulon ait fait la guerre à la démocratie... *Je ne suis à la solde d’aucune association politique* s’exclame M. Foulon. C’est jouer sur les mots. L’Association libérale donne à *L’Écho de la Dendre* un subside annuel qui contribue à payer les dépenses faites par le journal pour frais divers et pour le traitement de son rédacteur en chef. Il a toujours existé entre *L’Écho*

et l'Association une convention qui met le journal à la disposition de cet organisme politique. C'est donc l'Association qui a présenté, sinon imposé le rédacteur en chef... Il faut croire du reste que M. Foulon ne s'est pas trop mal trouvé de la situation que lui a faite *son concours spontané* à l'Association libérale, car il y a belle lurette (depuis que sa dame a sa pension) ⁽³³⁸⁾ qu'il aurait pu retourner à Termonde qu'il feint de regretter. Mais au fait, s'il y retournait à Termonde ? Il en est encore temps et cela mettrait tout le monde d'accord. *L'Égalité* n'irait pas l'y relancer" ⁽³³⁹⁾.

Ce n'est pas la direction de Termonde que va prendre Franz Foulon, mais celle de Bruxelles. Sollicité pour devenir secrétaire de rédaction à l'hebdomadaire *Le Ralliement*, en octobre 1906, il abandonne officiellement la vice-présidence de l'Association libérale d'Ath, ainsi que la direction de *L'Avenir du Tournaisis*, sans renoncer pour autant à exprimer son point de vue dans la presse régionale (*L'Écho de la Dendre* et *L'Avenir du Tournaisis*) et à influencer les décisions politiques de ses amis athois et tournaisiens. Foulon a-t-il jeté le gant dès qu'une opportunité de relancer sa carrière de journaliste s'offrait à lui ? Ou cette solution s'est-elle ouverte opportunément ? Considéré comme "antisocialiste" par certains dirigeants du parti ouvrier (dont le secrétaire fédéral Émile Carlier), il semblait représenter un obstacle à une entente locale entre responsables libéraux et socialistes. Le "doctrinarisme" dénoncé par les progressistes et les socialistes athois n'empêchait pas Foulon de fréquenter régulièrement des mandataires du POB comme le député Léon Furnémont ⁽³⁴⁰⁾ qu'il avait rencontré, à l'occasion de l'inauguration de la Maison du Peuple de Tournai, en avril 1895 ⁽³⁴¹⁾. Léon Furnémont avait d'ailleurs parrainé Franz Foulon lors de son initiation à la loge *Les Amis Philanthropes* n° III, le 11 juillet 1904 ⁽³⁴²⁾. D'autre part, le comité de rédaction de l'hebdomadaire *Le Ralliement* compte notamment en ses rangs le député Paul Janson, auteur d'une proposition de loi en 1901 en faveur d'une consultation nationale sur le suffrage universel ⁽³⁴³⁾.

Quelques mois après le départ de Foulon de la Cité des Géants, un accord libéral-socialiste est conclu pour les élections communales d'octobre 1907. Ce cartel assure la victoire libérale/socialiste et l'élection de deux représentants du POB, surtout du secrétaire

fédéral Émile Carlier au conseil communal d'Ath... "Effet départ Foulon" ou "effet cartellisation" ? À Tournai, socialistes et libéraux ont également conclu un accord ⁽³⁴⁴⁾ ; cela n'a pas empêché les catholiques de s'emparer de l'hôtel de ville après quarante ans de règne libéral... ⁽³⁴⁵⁾.

7. Premiers timides contacts avec le Mouvement wallon naissant

L'électrochoc des élections de 1894 (aucun élu libéral en Flandre) a laissé des traces. Foulon est informé de l'activité du Mouvement wallon naissant car il en évoque la première tentative de structuration ⁽³⁴⁶⁾ et se réjouit de voir les cercles wallons se fédérer. Il avertit cependant ses lecteurs : "(...) Dans certaines provinces, à Liège et à Namur notamment, les cercles wallons ont entrepris un mouvement de fédération. Mais cela ne suffit pas. Il faut non seulement créer un Mouvement wallon si l'on ne veut pas être un jour victime de ces flamingants voraces, mais il faut intéresser à la résistance tous ceux qui sont favorables à l'expression française en Belgique. Ceux-là sont légion et les Flandres mêmes, le Brabant fourniraient de nombreuses recrues" ⁽³⁴⁷⁾. Sensible à la faible représentation de la Wallonie dans la répartition des portefeuilles ministériels belges, il dénonce la mainmise flamande sur les institutions politiques de l'État. "Par malheur lorsqu'il s'agit de choisir des ministres, on ne se souvient plus du tout des provinces wallonnes en général et du Hainaut en particulier. Tous flamands, sauf M. De Burlet", écrit-il en 1895 ⁽³⁴⁸⁾.

L'année suivante, Jules Destrée et Franz Foulon se rencontrent lorsque le tribun de Charleroi donne une série de cours sur "Les écrivains belges contemporains" à l'extension universitaire de Tournai ⁽³⁴⁹⁾. Foulon partage l'enthousiasme du député socialiste de Charleroi quand celui-ci "rend hommage à *La Wallonie*, vaillante revue publiée de 1886 à 1892 et à ses collaborateurs comme Séverin, Mockel, Demblon, Chainaye et Garnir" ⁽³⁵⁰⁾. Anti-flamingant, Foulon paraît avoir été séduit par l'argument de la "séparation administrative" brandi par Jules Bara en 1889 et auquel il se réfère explicitement dans un éditorial du 23 mars 1895, intitulé *Les droits des Wallons* : "Les prétentions extravagantes des flamingants aux-

quelles le gouvernement prête une oreille par trop complaisante et le danger qu'elles font courir à notre nationalité ont été, encore une fois, signalées hier au Sénat par l'honorable M. Bara. Celui-ci a fait ressortir éloquemment le préjudice que ces prétentions portent aux Belges habitant la Wallonie. En permettant au gouvernement de continuer dans cette voie, le jour ne peut plus être loin où les Wallons, las de voir leurs droits sans cesse méconnus par des gens qui exploitent leur langue maternelle pour en faire un instrument de fonctionnariat dont ils sont seuls à pouvoir profiter, demanderont avec infiniment de raison la séparation administrative de nos provinces. Et ce jour-là, la destruction de notre nationalité ne sera plus qu'une question de temps... et d'occasion peut-être" (351). Néanmoins, à la différence d'un Albert Mockel, d'un Julien Delaite ou d'un Émile Jennissen (351b), Franz Foulon se garde bien, alors, de définir plus précisément ce qu'il entend par "séparation administrative".

Cependant, la question des nationalités et de l'organisation institutionnelle des États retient son attention. À la lecture de l'ouvrage *Les déracinés* de Barrès, Franz Foulon observe que si la centralisation française semble se concilier avec les particularismes régionaux, il n'en est pas de même en Belgique car cet État compte en son sein deux peuples distincts. "La France actuelle, fortement centralisée dans ses institutions politiques et administratives, reliant toutes les populations qui la composent par une longue communauté de gloires et (ce qui vaut peut-être mieux pour cimenter les nations) une plus récente fraternité de souffrances, le développement rationnel des tempéraments régionaux ne peut sitôt constituer une menace pour l'unité de l'ensemble. (...) Mais, en Belgique, où depuis quelques années des tendances de ce genre se font jour, nous savons bien où elles nous conduiraient! Dans ce pays, composé de deux races juxtaposées, elles nous ont déjà valu l'enseignement dans les idiomes locaux" (352).

* *
*

Durant toute cette période de 1886 à 1907, où ses valeurs et ses

certitudes sont remises en question par une transformation rapide de la société belge, la pensée politique de Franz Foulon tâtonne. Ses incertitudes ressemblent à celles du programme que tente de former le Mouvement wallon de l'époque. Hostile aux mesures législatives qui modifient la Belgique de 1830, il navigue entre anti-flamingantisme, défense absolue de la langue française dans une Belgique unitaire, défense des intérêts des fonctionnaires, recherche de l'intérêt du parti libéral, anticléricalisme, accommodement sur la question sociale et affirmation d'un régionalisme wallon. Tout en saluant la naissance de la revue *Wallonie*, il crée la revue régionaliste *La Revue flamande de littérature et d'art* dont le titre prête à confusion, et lance un appel aux écrivains dialectaux comme Henri Delcourt pour former une Ligue wallonne d'Ath, qu'il souhaite voir défendre le droit de tous les Wallons, mais qui se révèle un outil de propagande en faveur des seuls libéraux. Il se fait le défenseur des droits linguistiques des fonctionnaires bruxellois et des fransquillons de Flandre (comme Léon Hallet) et développe les mêmes arguments que les nationalistes belges quand il accuse les flamingants de briser l'unité de la Belgique. Certaines contradictions peuvent n'être qu'apparentes...

Le Mouvement wallon lui-même tente un effort de clarification lorsque la Ligue wallonne de Liège décide d'organiser en 1905, dans le cadre de l'exposition internationale, un important Congrès wallon, dans la Cité ardente. Franz Foulon est membre adhérent de ce Congrès wallon qui se tient du 30 septembre au 2 octobre (353), et où l'on retrouve notamment le professeur Ernest Discailles dans le Comité d'honneur et le bourgmestre libéral de Tournai Victor Carbonnelle (354) dans le Comité de patronage. Si on entend le Wallon picard Paul Gahide (355) y faire plusieurs interventions sur l'immigration des ouvriers flamands dans le Hainaut, sur les inscriptions flamandes dans les gares et à la poste, particulièrement à Bruxelles et sur l'enseignement du flamand dans les athénées wallons et proposer l'adoption d'un drapeau wallon (356), par contre, on ne trouve nulle trace de Franz Foulon dans les discussions et les débats. Il ne signe aucun article dans "sa" presse relatant ce qui se passe à Liège (357). Il semble donc peu vraisemblable que Foulon se soit rendu à Liège et ait assisté à ces importantes assises wallonnes.

De là à conclure qu'il n'adhère pas au programme de la Ligue wallonne de Liège, présidée par Julien Delaite, il y a un pas à ne pas franchir. En décembre 1905, Foulon reproduit dans *L'Écho de la Dendre* un article de Hector Chainaye, extrait de *La Réforme* et intitulé "Le patrimoine moral d'une race. La cause wallonne" (358). Il s'agit d'un texte préparatoire à l'organisation du Congrès wallon de 1906. À ce Congrès wallon qui se tient à Bruxelles, rien n'indique que Franz Foulon fût présent, bien qu'il habitât désormais à Bruxelles.

CHAPITRE IV

Patriote belge

*Il y a en Belgique deux sortes d'amis de la France.
Ceux qui l'aiment pour elle-même d'abord et surtout
parce qu'elle est la mère des droits de l'Homme.
Ceux qui l'aiment hypocritement en déplorant qu'elle
soit républicaine et la France de la Révolution.
Or, c'est précisément parce qu'elle est la France de la
Révolution et des droits de l'Homme que nous devons
l'aimer. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le mot
fameux : tout homme a deux patries, la sienne et puis la France.*

Franz Foulon, Carnet de notes.

Durant "les années bruxelloises" qui précèdent la Première Guerre mondiale (de 1907 à 1914), le discours politique de Foulon, teinté d'anticléricalisme, d'anti-flamingantisme et obnubilé par la défense des francophones de Bruxelles et des Flandres, connaît une certaine évolution. "Libéré" de ses responsabilités politiques à l'échelon local et ayant abandonné la veine littéraire, Foulon continue à condamner l'ensemble de la législation linguistique souhaitée par le mouvement et les hommes politiques flamands, et particulièrement "la pratique vicieuse" de la loi Franck-Segers de 1910 concernant l'obtention du certificat d'études moyennes du degré supérieur dans la région flamande (359). Mais il ne se limite plus à des articles de presse liés à l'actualité; il laisse courir sa plume dans une série de brochures qui lui donnent l'occasion de structurer davantage sa pensée politique. Entre 1909 et 1914, il publie tour à tour *Jemmapes au point de vue belge* (360), *Le Cléricalisme et la Belgique*, t. I: *Les Antécédents* (361), *Le Cléricalisme et la Belgique*, t. II: *l'Enseignement public* (362), *France et Belgique* (363), *La Question des langues en Belgique* (364).

1. Le monument de Jemappes comme révélateur

Au sein du Mouvement wallon qui se structure alors, Franz Foulon s'inscrit dans le courant unioniste, c'est-à-dire parmi ceux qui défendent l'idée d'une Belgique exclusivement de langue française, ainsi que l'illustre l'épisode du monument de Jemappes. Le 24 octobre 1908, le quotidien libéral hennuyer *La Province* relance l'idée déjà défendue en 1890 par le député socialiste Léon Defuisseaux⁽³⁶⁵⁾ d'ériger un monument dédié à la victoire française et républicaine de Jemappes, du 6 novembre 1792. Cette proposition ne manque pas de séduire Franz Foulon dans la mesure où le but avoué est "d'afficher à la fois son attachement aux valeurs laïques nées de la *Grande Révolution* mais aussi sa francophilie, stimulée par l'émergence du flamingantisme"⁽³⁶⁶⁾. En mai 1909, Franz Foulon accepte de devenir membre du Comité du monument commémoratif, et se retrouve ainsi aux côtés de Jules Destrée, Albert du Bois, Georges Heupgen et Jean Roger⁽³⁶⁷⁾; tous ont été choisis par Hector Voituren⁽³⁶⁸⁾, lui-même soutenu par la Ligue wallonne de Liège. Deux ans plus tard, le 24 septembre 1911, le monument de Jemappes est inauguré en grandes pompes. Jules Destrée y tient un discours où il dénonce la haine de la France et des idées françaises, propagée par le gouvernement catholique en place, et revendique le suffrage universel pour la Wallonie impatiente de se doter d'un gouvernement conforme à son idéal progressiste⁽³⁶⁹⁾; c'est l'élargissement des principes constitutionnels de 1830 que réclame le député carolorégien. Ce même 24 septembre se tient, à Mons, le premier congrès des Amitiés françaises⁽³⁷⁰⁾. Les deux événements sont étroitement liés.

L'idée de commémorer la bataille de Jemappes a attisé la polémique dans les journaux. Si le *Journal de Liège* estime qu'il faut la célébrer comme étape du progrès historique, l'éditorialiste de *La Meuse* prétend que "cette bataille nous fit passer de la domination autrichienne à la domination française"⁽³⁷¹⁾. Les critiques n'émanent pas que des seuls milieux libéraux de Wallonie. Les attaques proviennent aussi des groupements flamingants. Les pangermanistes Omer Wattez et Henri Meert se déchaînent, alors que des journaux flamands qualifient l'initiative de "réunion de fransquillons"⁽³⁷²⁾. Les journaux catholiques de langue française dénoncent son côté francolâtre; rien d'étonnant de la part de la presse catholique

liégeoise "neutraliste et opposée, sinon à la France comme telle, du moins à la France républicaine et laïque"⁽³⁷³⁾. Ainsi *La Gazette de Liège* accuse les Wallons du Comité du monument de Jemappes de préparer le rattachement à la France⁽³⁷⁴⁾. D'autres arguments – pas très élevés – sont proférés par les catholiques athois et tournaisiens, à l'encontre des francs-maçons qui veulent commémorer un événement qui fit passer la Belgique de la domination autrichienne à la domination de la République française⁽³⁷⁵⁾. Membre de la loge bruxelloise "Les Amis Philanthropes n° III", Franz Foulon se sent personnellement visé par cette allusion⁽³⁷⁶⁾.

La présence de Foulon au sein du Comité est révélatrice de la notoriété dont il jouit. Y siège-t-il comme militant wallon? Comme francophile? Est-ce son collègue journaliste qui l'a coopté? Est-ce son appartenance à la tendance doctrinaire du parti libéral? Est-ce la Ligue wallonne de Liège, via Julien Delaite, ou les Wallons de Bruxelles, via Chainaye, qui ont poussé à la candidature de Foulon? Est-ce son attache géographique au Hainaut occidental? Ou est-ce, comme l'affirment les journaux catholiques, son appartenance maçonnique? Éloigné des idées politiques de Jules Destrée et d'Albert du Bois, voilà peut-être une autre raison d'avoir choisi Foulon comme membre du comité de patronage du monument de Jemappes... Car rien ne rapproche Foulon des idées du comte Albert du Bois. Comme Jean Bary, il désapprouve les visées rattachistes de l'auteur du *Catéchisme du Wallon*. Sous le titre explicite *Un péril national*, Foulon – avec Jean Bary – exhorte d'ailleurs les Wallons qualifiés par eux de "modérés" "d'imposer silence à ce petit groupe de Wallingants à outrance qui sous prétexte de combattre les menées flamingantes prêchent plus ou moins ouvertement la réunion de la Wallonie à la France"⁽³⁷⁷⁾. Albert du Bois ne s'embarrasse pas de tels propos. À l'occasion de l'inauguration de Jemappes, il adresse une lettre ouverte au général français Hippolyte Langlois, qui est publiée dans la presse parisienne⁽³⁷⁸⁾, où il n'hésite pas à comparer le sort de la Wallonie à celui de l'Alsace-Lorraine.

On ignore si Franz Foulon a participé au congrès des Amitiés françaises, mais il est sûr qu'il ne s'est pas contenté d'être membre du Comité de patronage "de Jemappes". Dès 1909, sans que l'on puisse affirmer qu'il ait été sollicité par le Comité, Foulon s'est lancé dans

l'écriture d'un essai au titre étonnant, *Jemmapes au point de vue belge* (379), où tout au long de 32 pages, il traite moins de la bataille sous l'angle militaire que de la question nationale belge. Inaugurant ce qui deviendra une habitude d'écriture, il y mêle l'histoire et politique (380). De son point de vue, célébrer Jemappes, c'est faire à la fois œuvre de patriotisme belge et, comme l'écrit l'historien Philippe Raxhon, saluer "l'avènement d'un monde nouveau d'où est sortie la Belgique ; c'est la commémoration d'une idée plutôt que d'un fait. Cette idée française est celle de la liberté, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes" (381). Relisant l'histoire des provinces qui formeront la Belgique, Foulon constate en effet que le sentiment national si vivace en France et en Grande-Bretagne fut "chez nous, particulièrement lent et tardif. Nous ne sommes arrivés à la conscience de la solidarité nationale et à la lumière de l'autonomie politique que longtemps après toutes les nations qui nous entourent. (...) L'Ancien Régime ne nous a jamais donné l'indépendance nationale car ce qui formait l'opinion publique était", selon lui, "les privilèges de religion, de caste et de hiérarchie". Grâce à Jemappes, les perspectives changent et les quarante années qui séparent la bataille de Jemappes de la Révolution de 1830 transforment radicalement la mentalité des populations : "L'indépendance nationale que, malgré les efforts les plus valeureux, on n'avait pu réaliser parce qu'on n'en trouvait pas la formule équitable, voici qu'elle s'accomplit pour ainsi dire d'elle-même, avec aisance et promptitude. Preuve évidente que le problème de notre nationalité, cette éternelle question belge qui pendant si longtemps fut le cauchemar de l'Europe, ne relevait ni du domaine de la politique, ni de celui de la diplomatie, mais était avant tout une affaire d'éducation civique et morale".

Comme l'a fait justement remarquer l'historien Philippe Carlier, "l'interprétation qu'il (Foulon) donne à cette page de notre passé ne s'écarte guère de la thèse classique des historiens libéraux qui voient dans l'amour de la liberté le fondement du sentiment national belge" (382). Foulon ajoute d'ailleurs : "(...), la Constitution de 1831, avec une ampleur vraiment magnifique, adopte et proclame toutes les libertés nouvelles. Elle les incorpore dans notre droit public. Elle en fait la base, la substance même de notre nationalité. La fameuse

Union de 1828 qu'est-elle, sinon un accord sur la liberté? (383) Cet accord conclu, l'indépendance nationale n'est plus qu'une question d'heures. Transaction généreuse entre deux partis historiques que divisait jusque-là un malentendu séculaire dissipé le jour où, grâce aux lumières nouvelles répandues dans l'esprit public, fut trouvée et ratifiée la formule nécessaire et définitive de notre nationalité : l'indépendance *avec la liberté*" (384).

Dans son opuscule, Foulon ébauche la mise en évidence d'une opposition entre le principe de liberté et le catholicisme : il voit dans la religion un obstacle à l'émergence des principes des Lumières. Seule la naissance de la Belgique a permis aux libertés de s'épanouir et d'être ainsi garanties. Liberté et Belgique vont donc de pair, tandis que l'ennemi guette, à savoir l'Église... Ceux qui remettent en cause les libertés remettent en cause la Belgique, "sa" Belgique. Revendiquant l'héritage de '89 comme élément constitutif et fondateur de son pays, Foulon retient qu'une spécificité belge se serait constituée au cours des siècles par une croyance particulière et "docile" en l'Église catholique, mais que cette docilité religieuse a empêché l'émergence d'un sentiment national. Au cours du XIX^e siècle, c'est l'influence de l'Église qui freine, voire empêche l'éclosion d'un sentiment national et, par conséquent, d'un État dont les caractéristiques seraient, selon lui, l'emploi généralisé de la langue française et le respect intégral des libertés. Par sa volonté de légiférer en matière linguistique et d'imposer le flamand contre le français, le Mouvement flamand – instrumentalisé par le petit clergé des Flandres et soutenu par le parti catholique – est inévitablement et décidément l'adversaire qu'il faut combattre. L'amalgame "flamingantisme-catholicisme", Foulon va continuer à le cultiver, renforcé dans son radicalisme par le fait que le gouvernement catholique en place depuis 1884 ne fait rien pour décourager les revendications du Mouvement flamand.

2. Unité belge de langue française ou séparation administrative ?

Après son départ pour Bruxelles, en 1907, Franz Foulon est resté en contact avec ses amis de la Wallonie picarde et il continue à influencer la ligne éditoriale de *L'Écho de la Dendre* qui reproduit

régulièrement des articles de son ancien rédacteur en chef, surtout à propos “des lois linguistiques” (385). “Scrutateur” du programme revendicatif du Mouvement flamand, il lui oppose systématiquement le respect du principe des libertés : libertés communales, liberté du père de famille en matière scolaire. Ses commentaires sont souvent partagés par Jean Bary. Mais qu’en est-il du côté du Mouvement wallon ? En ces années 1907-1914, Foulon n’est pas un inconnu dans la mouvance wallonne. Sinon comment expliquer sa présence au comité de patronage de Jemappes ? Néanmoins, aucun élément tangible ne permet d’affirmer que Foulon est en contact étroit avec certains militants wallons de Bruxelles : par exemple, les journalistes Achille et Hector Chainaye ; ou Alfred et Raymond Colleye ; Yvan Paul (385b), Simon Sasserath voire Léon Chomé ou Fernand Cocq.

Par contre, comme Jean Bary, Foulon est davantage en contact avec les Hennuyers, comme Émile Royer, député socialiste de Tournai-Ath élu en 1908, et collègue de Jules Destrée. Le leader socialiste de la Wallonie picarde développe cependant des idées plus radicales que les deux journalistes libéraux quand il écrit notamment, en 1910, dans l’organe fédéral du POB que “La Wallonie doit être laissée aux Wallons, à la culture française ; la Flandre restera aux Flamands, et l’arrondissement de Bruxelles étant un arrondissement mixte, Bruxelles devant être la capitale de tous les Belges, des Wallons comme des Flamands. Les pères de famille doivent être absolument libres de choisir pour leur enfant un régime scolaire français ou un régime scolaire flamand” (386).

Du côté libéral wallon, comme Julien Delaite ne vient pas à sa rencontre, Foulon établit un contact avec le sénateur liégeois Charles Magnette (387), connu aussi comme grand maître du Grand Orient de Belgique. Magnette est invité à donner une conférence à Ath, au nom de l’Association libérale de la localité, par le duo Bary-Foulon (20 mars 1910). Sous le titre “Les Wallons sacrifiés”, le libéral progressiste liégeois dénonce les transferts financiers qui se font vers la Flandre au détriment de la Wallonie. “Il fut un temps où l’on dépensait sans compter ; c’est ainsi qu’on a consacré trente millions à la création du port de Zeebrugge” (388). Ce thème des transferts financiers de la Wallonie vers la Flandre, Bary et Foulon le retiennent quand, en 1911, ils critiquent les dépenses engagées pour la

Flandre au détriment de la Wallonie, dans un éditorial intitulé “*Rien pour la Wallonie*” (389). En avril 1912, Foulon déplore encore dans *L’Écho de la Dendre* et dans *L’Avenir du Tournaisis* : “*Pas d’argent pour la Wallonie*”. Il rappelle que, depuis vingt-sept ans, la Wallonie est sacrifiée au profit de la Flandre : “Ainsi la meilleure et la plus grosse part des ressources du Trésor sont-elles affectées à des travaux de toute espèce dans ces régions favorisées”. Il reprend alors à son compte l’argumentation développée par Charles Magnette lors de sa conférence de 1910 : “La plupart des travaux effectués là-bas étaient absolument inutiles, y compris les cinquante à soixante millions du port de Zeebrugge” ; mais ce qui l’inquiète davantage c’est l’écart grandissant entre les budgets accordés à la Wallonie et ceux distribués à la Flandre : “Le budget extraordinaire de 1911 est, à cet égard, d’une singulière éloquence. Sur un total de 34.747.517,10 de francs, 28.101.914,22 (sont) pour les Flandres et 6.645.602,88 pour la Wallonie. Celle-ci touche quatre fois moins que celle-là”. Il en conclut que ce déséquilibre au détriment de la Wallonie, “outre qu’il est inique et déloyal ne peut qu’aggraver la division entre les deux races, en donnant à l’une des sujets de mécontentement à l’égard de l’autre. (...) Dans ce domaine aussi, il est temps de rétablir la justice et l’égalité. Sinon, le pays se préparera fatalement de sombres lendemains” (390).

Peu soucieux de rompre une solidarité qu’ils respectent encore du bout des lèvres en 1911 (“la Wallonie aide au développement nécessaire de la Flandre”), Foulon et Bary s’interrogent sur l’opportunité d’user d’une arme budgétaire pour faire respecter les droits des Wallons : “Si les Anversois continuent à s’en prendre à notre langue et à pousser à la séparation du pays, est-ce que les représentants de la Wallonie ne pourraient pas menacer ces égoïstes de ne plus voter un centime pour leur port ? Ce serait déplorable d’en arriver là mais nous ne pouvons pas continuer à jouer un rôle de dupes” (391). On lit les mêmes interrogations et les mêmes griefs concernant la répartition inégalitaire des fonds publics dans la brochure que le libéral liégeois Émile Jennissen publie à la même époque (392). Mais Foulon sait bien (ou prend conscience) que le vote du budget au Parlement ne peut rassembler une majorité de Wallons décidés à faire obstacle à une volonté flamande : les élus flamands sont plus nombreux que

les élus wallons. Foulon en viendrait-il à brandir la menace de la séparation administrative ? Il en est presque question.

Pourtant, dans les articles qu'il publie jusqu'en 1914, Foulon ne paraît pas être en mesure de concevoir sereinement et définitivement la légitimité des revendications flamandes, comme le font dès cette époque certains militants wallons. À chaque nouvelle revendication flamande, Foulon s'indigne ; le terme est faible quand la flamandisation de l'Université de Gand est officiellement revendiquée par le catholique Frans Van Cauwelaert ⁽³⁹³⁾, le libéral Louis Franck ⁽³⁹⁴⁾ et le socialiste Kamiel Huysmans, baptisés pour la cause *les Trois coqs chantants* de la Flandre (*de Drie Kraaiende Hanen*). Remontant au milieu du XIX^e siècle, l'exigence d'une université flamandisée avait été définitivement posée lors du *Vlaamsche Landdag* de Bruxelles, en février 1890. Des études sont alors réalisées pour flamandiser l'Université de Gand malgré l'opposition du corps académique de ladite institution d'État. Le 17 décembre 1910, les députés Franck, Huysmans et Van Cauwelaert unissent leurs forces, lors d'une réunion publique à Anvers. Soutenue par plusieurs mandataires politiques flamands, la revendication fait l'objet d'une proposition de loi déposée à la Chambre le 31 mars 1911. La proposition de loi de F. Van Cauwelaert, K. Huysmans et L. Franck, renouvelée le 19 novembre 1912, est discutée mais aucune décision n'est prise avant que n'éclate la Grande Guerre ⁽³⁹⁵⁾.

Interpellée par la question de "Gand", l'Assemblée wallonne vote à l'unanimité une motion où elle affirme d'abord de façon évidente que "la question de savoir s'il faut une Université flamande intéresse exclusivement le peuple flamand et, comme telle, échappe à la compétence de l'Assemblée wallonne". Marquant son accord de principe sur l'existence côte à côte d'une université française et d'une université flamande, elle constate ensuite que "la destruction d'une Université florissante serait un crime contre la science et la civilisation" (mai 1913). À titre individuel, dans les rangs wallons, hormis Émile Jennissen et Paul Magnette, voire Albert Mockel, personne ne veut entendre parler de la disparition de Gand français, pas plus d'ailleurs que d'une rupture nette avec la Flandre. Ce paradoxe se lit chez Foulon soulagé que la réplique des Wallons et des anti-flamingants – il est intéressant de souligner la distinction sémantique

sous sa plume entre "anti-flamand" et "anti-flamingant" – reste modérée. "Les anti-flamingants et les Wallons ont manifesté, dimanche à Liège, parce qu'il leur a paru nécessaire de fournir une prompt réplique à la démonstration flamingante d'Anvers où l'on vit MM. Franck, Van Cauwelaert et Huysmans prêcher la croisade en faveur de leur cause. On pouvait craindre que les Wallons ne prissent le même ton que les flamingants, et que, exaspérés par les emprises flamingantes de ces dernières années, ils n'acclamassent l'idée de séparation administrative. Il faut les féliciter d'avoir su éviter cet écueil et d'avoir résumé leur protestation en un loyal appel à toutes les forces belges en faveur de l'unité morale de la nation" ⁽³⁹⁶⁾. Vice-président du Sénat, le libéral Émile Dupont ⁽³⁹⁷⁾ tient un discours similaire : "(...) la Belgique a amélioré ses lois vis-à-vis des Flamands, leur accordant de justes satisfactions. À ces actes de justice, on répondit par l'antinational mouvement flamingant, lequel veut à la fois exclure le français de façon absolue des Flandres et imposer l'usage du flamand en pays wallon. Nous avons le droit et le devoir, a ajouté M. Dupont, de maintenir chez nous le français et de secourir ceux qui, en Flandre combattent pour la culture française" ⁽³⁹⁸⁾. On sent Foulon soulagé par cette prise de position libérale, d'un ministre d'État.

Il faudra le résultat des élections législatives du 2 juin 1912 pour ébranler sérieusement les convictions de Franz Foulon ⁽³⁹⁹⁾. L'éditorial, qu'il signe dans l'hebdomadaire *Le Ralliement* en août et intitulé *L'âme belge politique*, en témoigne : "Flandre et Wallonie sont deux conjoints dont le mariage de raison a formé la Belgique. Malheureusement les élections du 2 juin ont démontré qu'entre ces deux conjoints, il y a aujourd'hui, une différence d'âge de plus d'un siècle" ⁽⁴⁰⁰⁾. Au niveau national, le seul qui compte alors, les élections du 2 juin 1912, organisées sous le régime de la représentation proportionnelle conformément à la loi adoptée le 29 décembre 1899 ⁽⁴⁰¹⁾, sont marquées par un succès catholique et par une cuisante défaite des libéraux et des socialistes qui ont largement pratiqué la formule des listes de cartel. Pourtant, libéraux et socialistes disposent d'une large majorité en Wallonie, tandis que les catholiques qui sont au pouvoir depuis 1884 maintiennent voire renforcent leur majorité au niveau national, repoussant ainsi

libéraux et socialistes dans l'opposition pour un nouveau bail qui semble éternel pour une génération de jeunes militants : depuis qu'il est arrivé "en politique" en terre wallonne (1886), Foulon n'a jamais connu un gouvernement défendant ses idées.

Encore farouchement opposé à la présentation de cartel dans l'arrondissement de Tournai-Ath en 1908, Foulon tient un tout autre discours en juillet 1912 ; le cartel libéral-socialiste lui apparaît désormais comme une nécessité : "Est-ce qu'une des fractions de gauche est en situation de prendre le pouvoir sans le concours de l'autre ?". Et d'ajouter que le devoir des journalistes "est de faire comprendre au pays que l'action combinée des gauches est la seule garantie de son salut désormais" (402). Mais ce n'est pas tout. Le Congrès wallon, organisé à Liège en juillet 1912, sur base d'un programme élaboré depuis l'hiver précédent déjà, va contribuer à le convaincre davantage de la nécessité de trouver une solution par la voie de la séparation administrative, dont l'Assemblée wallonne est officiellement chargée d'étudier les modalités.

On ignore néanmoins si Foulon a effectivement participé à ce Congrès wallon. On ignore aussi quelle définition il donne de la séparation administrative. Cependant, il n'hésite pas à affirmer qu'il a fait œuvre de précurseur lorsqu'il salue, en septembre 1912, avec Jean Bary, la prise de conscience politique collective de tous les Wallons : "Plusieurs fois, *L'Écho de la Dendre* a essayé de secouer l'apathie wallonne à l'égard des intransigeances flamingantes. Mais si à Ath, comme dans la Wallonie tout entière du reste, l'indifférence avait persisté jusqu'ici, nous sommes heureux de constater que les excès *moedertalen* commencent à énerver nos pacifiques populations. Dans notre pays, ne l'oublions pas, flamingantisme et cléricisme marchent de pair. Les cléricaux wallons soutiennent quasi ouvertement les revendications flamingantes" (403). Cet amalgame catholicisme-flamingantisme n'est pas communément partagé au sein du Mouvement wallon où le sentiment de minorisation de la Wallonie au sein de l'État belge prévaut sur un anticléricalisme primaire. Magnette et Jennissen ont par ailleurs déjà insisté sur les griefs économiques. Lors du Congrès wallon de 1912, Paul Gahide, au nom de La Ligue wallonne du Tournaisis, fait pour sa part remarquer "qu'en France, il existe depuis plusieurs années déjà,

un puissant mouvement décentralisateur qui s'accroît de plus en plus. Je crois que l'autonomie servirait les grands intérêts moraux et matériels du peuple wallon" (404). Quant à Jules Destrée, dans *La Lettre au roi sur la séparation de la Wallonie et de la Flandre*, publiée dans la revue libérale, la *Revue de Belgique*, il énumère le long chapelet des griefs wallons dans de très nombreux domaines et pose la question fondamentale de la réforme des structures de l'État (405).

Foulon n'est pas sourd à tous ces arguments ni aux mises en garde du député de Charleroi ; avec Bary, il reproduit d'ailleurs des extraits d'un article que Jules Destrée publie dans le *Journal de Charleroi* du 12 juin 1912, sous le titre "*Pour la Wallonie indépendante*" (406), article antérieur à *La lettre au roi* : "M. Jules Destrée publie dans le *Journal de Charleroi* un article où il montre que la division politique est en Belgique une division géographique. Sur la terre belge, dit-il, existent deux peuples distincts, dont le désaccord s'est constamment manifesté au cours des siècles. Et il demande : "Que faire ? Imposer par la force à l'une des parties du pays les conceptions et les pouvoirs de l'autre ? Compter sur les gendarmes et sur l'armée pour vaincre les résistances et étouffer les protestations ? Cela répugne à la conscience moderne ; c'est indigne et révoltant. C'est en outre dangereux si on peut tout faire avec des baïonnettes sauf s'asseoir dessus. Si notre gouvernement veut asseoir ainsi son pouvoir il risque fort de se trouver mal. Ne serait-il pas plus sage d'essayer de mieux comprendre la situation et puisque notre unité est factice, de chercher à réaliser l'union des deux races en respectant dans la plus large mesure, les tendances propres à chacune d'elles ? Nous sommes en Wallonie des vaincus, c'est entendu. Va-t-on nous traiter en territoires annexés, nous faire payer tribut, bafouer et dédaigner tout ce qui nous est cher, affirmer la conquête flamande par de grosses injustices et mille vexations quotidiennes ?

(...) Si on laissait nos provinces wallonnes, nos communes, poursuivre en liberté leurs expériences de progrès public ? Cela ne serait-il pas infiniment plus prudent et plus sage ? Ce sont ces idées-là que l'on résume en parlant de la séparation administrative. Ces idées ont fait depuis le 2 juin dernier des progrès foudroyants. Nous ne voulons pas être asservis à la Flandre cléricale. Nous entendons

nous en séparer pour vivre de notre propre vie. Et vive la Wallonie indépendante et libre ! La forme, les moyens, les conditions de cette indépendance et de cette liberté seront précisées par la suite” (407), conclut Destrée.

Foulon et Bary y ajoutent les commentaires de *La Province* de Mons qui précise que “M. Destrée n’est pas le seul à reprendre le mot de feu M. le ministre d’État Dupont. *L’Avenir du Borinage* du 4 juin répète qu’“il n’y a de solution possible (à la situation dont nous parlions plus haut) que dans une séparation administrative”. Et cet article termine une démonstration en faveur du fédéralisme par ces mots “Vive la Wallonie autonome ! Vive la Belgique fédérée ! C’est le cri que pousse un groupe de patriotes wallons”. Doutant de pouvoir préserver une Belgique unitaire de langue française, doutant que les libéraux arrivent jamais au gouvernement, Foulon se laisse ainsi gagner par l’idée de séparation administrative et, tout en insistant sur le fait que ses références sont libérales (Bara, Dupont), finit par en donner enfin sa propre définition.

Avec Jean Bary, la décentralisation au profit des provinces et des communes est la formule qu’il retient, formule “nécessaire dans ce pays bilingue et composé de deux races si différentes par tant de côtés” (408). Réagissant à la demande de “Home Rule” pour la Wallonie formulée par le député libéral de Virton Georges Lorand (409) (l’Angleterre vient d’accorder ce statut particulier à l’Irlande), Bary et Foulon constatent que “l’idée de la séparation fait du chemin” (410), et entendent apporter une contribution personnelle à la réflexion entamée sur l’indispensable refonte des structures de l’État unitaire (411). Sans que l’on en trouve la référence explicite, ils s’inspirent des projets remis à l’occasion du Congrès wallon de juillet 1912 par le socialiste hennuyer François André, par le conseiller provincial libéral liégeois Julien Delaite, et surtout par le député libéral de Charleroi Émile Buisset (411b).

Membre du Comité d’étude pour la Sauvegarde de l’Autonomie des provinces wallonnes, Émile Buisset avait d’abord considéré la séparation administrative comme le moyen de préserver l’unilinguisme en Wallonie et de défendre les intérêts wallons face aux revendications flamandes ; ensuite, et surtout au lendemain des élections du 2 juin 1912, comme la solution à la minorisation des Wallons

en Belgique. La question prend ainsi une toute autre dimension que linguistique. Le 17 juin, Buisset lance un appel aux conseils provinciaux du Hainaut, de Liège, de Namur et du Luxembourg à voter une résolution autonomiste en faveur de l’élargissement de leurs prérogatives. Dans la foulée, il dépose, au Congrès wallon du 7 juillet 1912, un projet de séparation entre Wallons et Flamands par l’accroissement de l’autonomie provinciale. C’est à cette orientation que Bary et Foulon se réfèrent explicitement (412).

À leurs yeux, la pacification de la Belgique passe par cette réforme : “Nous avons démontré qu’une extension de l’autonomie provinciale, loin de compromettre ou d’affaiblir l’unité nationale serait, au contraire, de nature à la renforcer sérieusement au moment même où la supériorité brutale d’une race sur l’autre risque de la déchirer au point de l’anéantir. L’autonomie provinciale et communale réalisée par un accord patriotique des partis dans un même désir de conciliation avec une préoccupation commune d’assurer au pays la paix dont il a tant besoin pour poursuivre son œuvre économique n’exigerait même pas de bouleversements profonds” (413).

Dans ce système, l’enseignement public dont Franz Foulon est un ardent défenseur (414) ne dépendrait plus d’un ministre national catholique. “L’enseignement devrait donc être réservé à la compétence plus spécialement communale en ce qui concerne le degré primaire, et plus spécialement provinciale en ce qui concerne le degré moyen, les communes gardant naturellement le droit de créer des écoles moyennes ou des athénées libres... Les instituteurs seraient nommés par les communes, mais ce sont les provinces qui, désormais, désigneraient au choix du souverain les nominations dans les écoles moyennes et les athénées de leur ressort. Quant à l’enseignement technique, il serait de la compétence exclusive des Provinces mieux qualifiées pour apprécier les besoins particuliers à chacune des régions qui la composent”.

En matière de nominations dans la magistrature, “(...) les Provinces présenteraient au Roi une liste de deux candidats comme il est déjà d’usage pour les postes de conseillers à la Cour d’Appel”. Sur le plan économique, Bary et Foulon suggèrent que tous les travaux “intéressant leur territoire” soient attribués aux Provinces. Bien entendu cette réorganisation administrative et politique “coïnciderait

avec une modification de la quote-part d'impôt revenant à chacun des pouvoirs publics, celles de la Commune et de la Province étant augmentées en proportion des charges supplémentaires qu'elles assumeraient". Leur conclusion est limpide: "Il faut développer, par tous les moyens, cette idée de la décentralisation nécessaire dans ce pays bilingue et composé de deux races si différentes par tant de côtés. La propager et en assurer la réalisation à bref délai, c'est travailler par-dessus tout, au salut de la paix publique, de la prospérité matérielle et de l'unité de la Belgique, en assurant le droit et la liberté des citoyens, de tous les citoyens"⁽⁴¹⁵⁾.

Apparaissent ainsi, sous la plume de Franz Foulon, les premières lignes d'un projet de réforme du fonctionnement des institutions. Un projet d'essence provincialiste. Un projet qui évite encore d'employer l'expression 'séparation administrative'. On constate d'ailleurs que le directeur du journal libéral bruxellois *Le Ralliement* publie ses idées dans deux journaux de "province"... De cette province du Hainaut auquel le nom de Foulon semble si particulièrement attaché. Dans cette province de Hainaut dont Maurice Wilmotte dira qu'il s'y est déjà formé un véritable État légal, dressé contre l'État⁽⁴¹⁶⁾... faisant allusion à la politique active et volontariste tant de la Députation permanente que du Conseil provincial.

Quand le 20 octobre 1912, se tient à Charleroi la réunion constitutive de l'Assemblée wallonne sous la présidence de Jules Destrée, Franz Foulon est appelé à y siéger comme l'un des représentants de l'arrondissement de Tournai-Ath, au même titre que le catholique Paul Gahide, que l'archiviste Adolphe Hocquet⁽⁴¹⁷⁾, que le député permanent libéral et ancien député d'Ath Georges Heupgen, que le député libéral et bourgmestre de Flobecq Paul-Henri Jouret, et que le député socialiste Émile Royer. Six Wallons de Wallonie picarde siègent ainsi dans ce parlement wallon informel composé de 134 membres⁽⁴¹⁸⁾. Foulon siège à l'Assemblée wallonne bien qu'il réside à Bruxelles depuis 1907, qu'il soit originaire de Flandre et qu'il ne détienne aucun mandat politique. Il doit y retrouver aussi l'avocat Albert Allard qu'il avait côtoyé dans les bureaux de la rédaction de *L'Avenir du Tournaisis*, dès 1894. Cette désignation apparaît comme une preuve de confiance à l'égard du fondateur de la Ligue wallonne d'Ath, en 1898, et comme une marque de

reconnaissance à l'égard d'un journaliste attentif à la défense wallonne depuis près de vingt ans.

Au cours de ses travaux, l'Assemblée wallonne choisira bien sûr le drapeau wallon de Paulus et les événements de septembre 1830 comme moment de célébration annuelle de la Wallonie; mais plus fondamentalement, l'ancêtre du Parlement wallon se fixe comme objectif de définir les formes à donner à la "séparation administrative", tout en étudiant les questions d'actualité en rapport avec la question wallonne. En 1918, Foulon mentionnera, sans préciser sa propre participation, que l'activité confiée, en 1912, aux délégués de l'Assemblée wallonne "s'étendit aux multiples intérêts généraux et particuliers où les droits des Wallons étaient méconnus. Il (le mouvement wallon) demanda la révision de l'histoire de la Belgique conçue jusque-là dans un sens trop exclusivement flamand⁽⁴¹⁹⁾. Il fit la critique du système militaire défensif de la Belgique, exigeant, avec une prescience vraiment divinatoire que *la rive droite de la Meuse fut défendue* en cas d'invasion"⁽⁴²⁰⁾.

En commissions comme en séances plénières de l'Assemblée wallonne, les débats sont intenses et passionnés. On n'y rencontre cependant pas Franz Foulon, ce que semble confirmer Oscar Colson en 1921, lorsqu'il écrit à Arille Carlier que "Foulon, travailleur de cabinet, m'a toujours paru l'homme plutôt des groupes que des assemblées, des conciliabules que des séances, des conversations que des discussions"⁽⁴²¹⁾. Cette absence aux travaux de l'Assemblée wallonne ne témoigne nullement de son désintérêt; de loin, les interventions de certains ténors retiennent son attention. Dans *La Question wallonne*, publié en 1918, il cite tant les socialistes Jules Destrée et Émile Royer⁽⁴²²⁾, que le catholique Élie Baussart⁽⁴²³⁾, ou les libéraux Émile Buisset, Julien Delaite et Charles Magnette, démontrant, par là, la pluralité tant du Mouvement wallon que de ses références.

À la suite d'Oscar Colson, on peut penser que l'homme de plume préfère la feuille de papier à une tribune. On peut aussi avancer qu'il n'est pas à l'aise en public, qu'il préfère l'écriture à la parole, la réflexion feutrée aux débats accrocheurs; ainsi, on comprend mieux que Foulon n'a pas accompli la carrière politique qui lui semblait promise. Ne faut-il pas voir dans les essais qu'il publie en 1913 et

en 1914 la manière privilégiée par Foulon de participer aux débats de l'Assemblée wallonne sans y assister? Si la réponse est positive, les titres choisis laissent songeur quant à la contribution que Foulon compte apporter à la définition de la séparation administrative : *France et Belgique* (tel est le titre de l'essai qu'il publie en 1913), et *La question des langues en Belgique* (1914). En fait, malgré les griefs économiques, malgré les griefs politiques, malgré les griefs administratifs et militaires, et bien que l'idée de la séparation administrative se popularise – même sous sa plume – le patriote belge Franz Foulon ne parvient pas à se résoudre à l'abandon de la langue française dans son pays natal. Et, dans un ultime sursaut, il se demande si la Flandre ne serait pas en train de se tromper de combat...

3. Le danger vient des Pays-Bas

Malgré les “évidences” et quelques avancées sur le chemin de la séparation administrative, Franz Foulon ne parvient pas à trancher définitivement le lien qui l'attache viscéralement à la Belgique unitaire de langue française, née des événements de septembre 1830. En témoigne l'essai *France et Belgique* qu'il publie en 1913 et qui porte comme sous-titre *En marge de l'histoire de Belgique. La Question des langues. La littérature et les Mœurs* (424). Contrairement à ce que le titre pourrait laisser croire, l'opuscule n'est en aucun cas un pamphlet rattachiste. Foulon y reprend et développe certains thèmes déjà évoqués dans des articles de journaux et de revues comme le sort des ouvriers saisonniers et frontaliers, la nécessité d'une révision de l'histoire de Belgique pour y intégrer le passé des provinces wallonnes (425), la richesse de la littérature régionale, la liberté des langues en Belgique, la place respective des langues nationales, le Mouvement flamand et surtout le pannéerlandisme. Tous les thèmes débouchent sur la même conclusion : il existe un État appelé Belgique qui se distingue de la France et des Pays-Bas ; il est composé de Flamands et de Wallons appelés à vivre ensemble ; la pacification intérieure serait aisée si les premiers conservaient l'emploi du français et si l'on n'imposait pas aux seconds l'usage du flamand.

En insistant sur ce qui distingue Flandre et Pays-Bas, Foulon considère qu'il n'y a pas de solution en dehors du maintien de l'unité

belge et semble surtout craindre que les Flamands ne se tournent vers leur voisin du nord. Comme avant 1830, le danger vient des Pays-Bas. “Il est bien évident que les deux langues usitées en Belgique sont le français et le flamand. Je ne sache pas que le néerlandais puisse être considéré chez nous comme une langue nationale. Ni historiquement, ni ethniquement, on ne saurait le démontrer” (426). Et il reproche aux flamingants “de se croire menacés par la culture française et, dans leur affolement, de faire appel pour se défendre à la néerlandisation” (427). Or la Flandre ce n'est pas les Pays-Bas ! Aussi trouve-t-il absurde “de néerlandiser la Flandre et peut-être par contrecoup la Wallonie. (...) Ici se pose une très grosse question que je soumets aux méditations de tous ceux que ce problème préoccupe : les Flamands sont-ils des Néerlandais ?” (428).

Sa vision de la Flandre mérite de retenir notre attention : “En vérité, la Flandre est un pays romanisé de temps immémorial, par la langue, les mœurs, la religion qui est ici un facteur d'importance. Il y a bien le vieux parler thiois des masses populaires. Mais ce n'est là qu'un jargon riverain comme il y en a tout le long des grandes frontières naturelles. Le langage flamand abonde d'ailleurs en locutions françaises et en gallicismes. Et qu'il ait fallu essayer de le forger à nouveau pour le rapprocher du néerlandais, et qu'après quatre-vingts ans d'efforts, le résultat n'en est encore guère apparent, cela prouve bien que l'instinct atavique de la race ne la porte guère vers le Nord” (429). La Flandre n'appartient donc pas, pour Foulon, au monde germanique et il n'existe pas d'incompatibilité entre l'usage de la langue française et la pratique des dialectes, quels qu'ils soient.

Le cadre étant défini, il reste à comprendre les origines du Mouvement flamand ; c'est ce qu'il fait en 1914, dans la brochure intitulée *La question des langues en Belgique* (430), où il reprend presque mot pour mot le texte d'un chapitre de *France et Belgique* ; il s'efforce à nouveau de distinguer la langue flamande du néerlandais : cette distinction lui paraît fondamentale car elle a permis la mise en œuvre progressive d'une législation linguistique couronnée par l'adoption de la loi Coremans-De Vriendt, en 1898. Farouche opposant à la généralisation du bilinguisme en Wallonie et profondément attaché au principe de la liberté des langues (431), il reste

un défenseur du monopole de fait du français sur toute la Belgique et considère que les lois linguistiques sapent la Belgique et doivent dès lors disparaître. Depuis la loi dite d'égalité de 1898, le pacte de 1830 est remis en cause ; il répugne à chaque avancée favorable au programme du Mouvement flamand. Pourtant, il est contraint de reconnaître avec réticence, à la veille de la Grande Guerre, que "(...) les deux langues usitées en Belgique sont le français et le flamand" (432), mais "néerlandiser la Flandre, c'est la dénationaliser et déraciner ses habitants" (433). Il concède que "la Flandre flaminguante" peut continuer à "cultiver ses dialectes si elle s'y complait, comme la Wallonie continue à honorer les siens, mais que pour la culture générale et la circulation universelle des idées, elles se rattachent toutes deux, en communiant dans un *patriotisme belge* de raison et d'instinct, à la Gaule dont elles sont issues" (434). Franz Foulon veut encore croire au "patriotisme belge" si du moins la langue française parlée par la Wallonie et par la bourgeoisie flamande qui en fait usage depuis des siècles réalise l'unité morale et la cohésion politique de la nation. Par contre "imposer la connaissance du néerlandais aux Flamands et, par contre coup, aux Wallons, c'est conduire la Belgique vers d'inévitables déchirements" (435). Les deux démonstrations tentées par Franz Foulon à la veille de la Grande Guerre visent à atténuer son anti-flamingantisme traditionnel et à reporter sur les Pays-Bas la responsabilité des problèmes que connaît la Belgique. Dans le Mouvement wallon, ils ne sont guère nombreux à s'être lancés dans un pareil raisonnement.

4. Grande est aussi la responsabilité du gouvernement belge

Foulon constate avec amertume, à la veille des vacances parlementaires de 1913, que, sur une éventuelle réforme des institutions (la décentralisation au profit des provinces qu'il a défendue en 1912) ou sur le problème du suffrage universel (436) ou encore sur la nomination d'une commission d'étude parlementaire pour l'administration du Congo, le chef du cabinet (= le gouvernement) ne fait aucune concession : "M. de Broqueville oppose un front d'airain à des revendications d'ailleurs modérées, opportunes et légitimes. (...) En attendant, le Roi se promène à la côte d'Azur, le premier ministre villégiature en Suisse et les Chambres sont en vacances, tandis que

l'Europe tout entière retentit du bruit des armes et que d'angoissants événements sont en préparation chez nous" (437).

Lorsque, à la veille de la Grande Guerre, Charles de Broqueville promet, lors d'un meeting à Turnhout, la solution du problème de l'université flamande à créer à Gand, Bary et Foulon rappellent encore à leurs lecteurs : "C'est bien cela, les cléricaux ont toujours considéré le flamingantisme comme un puissant instrument d'isolement du peuple flamand afin qu'il échappe à toute autre influence que l'influence religieuse. Il est affligeant de devoir constater qu'ils ont trouvé chez des libéraux et des socialistes une aide puissante pour préparer l'isolement de ce peuple qui, par sa langue de petite circulation, demeure sans contact intellectuel avec les autres peuples" (438).

*

* *

Malgré l'évolution politique du pays, le *statu quo* de 1830 demeure l'idéal politique de Franz Foulon. Nostalgique de la Belgique unitaire, défenseur d'une Belgique libérale et anticléricale, opposé au bilinguisme en Wallonie, en Flandre si possible, il n'a pas encore vraiment admis, en 1914, la loi d'égalité de 1898. Il semble prêt à user de l'arme budgétaire pour bloquer les revendications flamandes, mais est conscient que la menace de la séparation administrative est plus pertinente. Il la définit comme une forme de décentralisation par l'élargissement des pouvoirs en faveur des provinces et des communes. Sa pensée est encore tout entière plongée dans les débats des dernières années du XIX^e siècle lorsque la Première Guerre mondiale éclate. Il est encore loin des discours que les Colson, Jennissen, Roger et Destrée tiennent dès le congrès wallon de 1905, et de celui des Delaite, Royer, Heupgen, et autres membres du Comité d'étude pour la sauvegarde de l'autonomie des provinces wallonnes... des années 1907 à 1914. Ceux-ci sont davantage respectueux des droits des Flamands, tant que l'exercice de ces droits n'a pas d'incidences en Wallonie.

CHAPITRE V

La séparation administrative

La reconnaissance pour les services rendus n'est point une vertu à l'usage des peuples. Ils se souviennent à peine des événements de la veille et n'agissent que d'après les sentiments et les situations du moment.

Émile de Laveleye cité par Franz Foulon, *Carnet de notes*

“La Wallonie n’est pas défendue ; elle est même exposée à l’invasion de l’Allemagne”. Du haut de la tribune de la Chambre des représentants, Jules Destrée pousse un cri d’alarme. En ce 5 février 1913, le parlementaire s’inquiète de la situation internationale et, en corollaire, des choix militaires du gouvernement belge. La politique du réduit national (retrait sur Anvers) expose toute la Wallonie, ses industries, ses biens, ses ouvriers. “(...) Au nom de la Wallonie, nous avons le droit de dire au gouvernement : vous n’avez pas fait votre devoir vis-à-vis de nous, vous avez été traître à la partie méridionale du pays que vous avez exposée, qui est encore à l’heure actuelle exposée à toutes les horreurs possibles de l’invasion” (439). Quelques mois plus tard, l’invasion allemande surprend surtout par sa rapidité. Le 4 août 1914, la frontière belge est franchie. La rapide pénétration allemande de 1914 confirme, malheureusement, les craintes exprimées par de nombreux militants wallons : les trois quarts du territoire wallon sont envahis sans que l’armée allemande rencontre une véritable opposition, hormis à Liège.

Ne se réjouissant pas d'avoir vu clair depuis longtemps, le Mouvement wallon décide de respecter scrupuleusement le mot d'ordre qui est alors lancé. Ne rien faire, ne rien dire qui pourrait diviser les Belges tant que l'ennemi occupe le pays. Cette trêve, cette "Union sacrée" sera respectée. Du moins, dans un premier temps. Car le silence n'empêche pas la réflexion. L'inaction forcée se prolonge. De nouvelles questions se posent. L'Union sacrée est-elle vraiment respectée par tous ? Est-elle la bonne voire l'unique solution ? Quelle sera l'issue de cette guerre ? Et quand ? Comment se régleront d'anciens problèmes qui ne sont, finalement, qu'en suspens ? Porteurs de ces questions et de bien d'autres, des militants wallons se voient, rédigent quelques études qui circulent sous le manteau. Ne conviendrait-il pas de réunir l'Assemblée wallonne ? Afin d'éviter de donner l'impression d'adhérer aux desseins de l'ennemi, ce Parlement wallon informel a décidé de ne tenir aucune séance et de n'avoir aucune activité tant que la Belgique resterait occupée.

"Elle s'est réunie pour la dernière fois, avant la guerre, en séance de Commission, le 8 juillet 1914, à Bruxelles. La première séance qui a suivi la guerre, séance plénière, a eu lieu à Bruxelles, le 9 mars 1919. Entre ces deux dates, c'est-à-dire pendant toute la durée de la guerre, l'Assemblée wallonne n'a tenu aucune réunion, et a suspendu complètement ses travaux et son action. (...) Le mot d'ordre était d'observer un silence absolu aussi longtemps que l'ennemi souillerait le territoire belge de sa présence. En tant que telle, l'Assemblée wallonne n'a eu aucune activité même si certains de ses membres constituent, en mars 1916, une Union nationale de France" (440). La mise au point adoptée par l'Assemblée wallonne en 1919 deviendra, au fil des ans, "parole d'Évangile". Pendant la Première Guerre mondiale, il n'y aurait pas eu d'activités de la part du Mouvement wallon, à deux ou trois exceptions près rangées rapidement sous l'étiquette "activisme wallon". Près de nonante ans après la Grande Guerre, force est cependant de constater que le mutisme wallon fut fort relatif.

À Paris, des réfugiés wallons se retrouvent, éditent *L'Opinion wallonne* sous la direction de Raymond Colleye, constituent l'Union wallonne de France présidée par Oscar Gilbert, organisent des

conférences, prennent la plume dans les journaux français ou donnent des conférences sur la question wallonne. À Londres, Achille Chainaye n'aura pas l'occasion de développer une dynamique wallonne. En Suisse, Jean Bary se lancera dans une expérience journalistique éphémère. Sur le front de l'Yser, parmi beaucoup d'autres journaux "régionalistes", deux abbés, Émile Gribomont et Louis Lelou, prendront l'initiative de créer le journal *Notre Belgique* destiné essentiellement aux soldats wallons. Au pays, sous le manteau, Émile Buisset, René Branquart et Arille Carlier publient des textes ; il y a aussi des réunions ; parmi les parlementaires restés au pays ou en exil, certains Wallons ne restent pas sans rien faire ; c'est d'ailleurs lors d'une de leurs réunions que Léon Troclet est encouragé à rédiger un rapport sur les institutions de la future Belgique libérée. Et puis, avec le contrôle des Allemands, trois journaux wallons voient le jour, *L'Écho de Sambre et Meuse*, *L'Avenir wallon* et *Le Peuple wallon*, auxquels on pourrait ajouter la revue *Résurrection*. De son côté, Franz Foulon publie un ouvrage intitulé *La Question wallonne*. Il figure aussi parmi les signataires de deux manifestes et est à l'origine de la création d'un Comité de Défense de la Wallonie. Et il est plusieurs autres noyaux wallons qui se forment, alors que certains s'engagent dans les ministères wallons que l'occupant a décidé de transférer de Bruxelles à Namur. Un nouvel éclairage sur cette activité foisonnante est donné ailleurs (441). Seul le parcours de Franz Foulon est évoqué ici, après avoir brièvement brossé le contexte dans lequel il va devoir évoluer entre 1914 et 1918.

1. La politique allemande

Durant l'offensive allemande d'août 1914, les Chambres réunies d'urgence accordent les pleins pouvoirs au gouvernement et donnent au roi le droit de gouverner au moyen d'arrêtés-lois. Les Parlementaires se dispersent alors, les uns restent en Belgique, les autres trouvent refuge dans les pays voisins amis. Réfugié à Ostende d'abord (6 au 13 octobre), puis à Saint-Adresse, près du Havre, ensuite, le gouvernement de Broqueville est bien seul en territoire français alors que le roi Albert s'installe à La Panne. Tandis que les combats se concentrent dans la plaine de l'Yser et sont appelés à

durer quatre longues années, l'Allemagne impériale prend en charge l'administration du reste du pays occupé, conformément au droit international, jusqu'à la conclusion d'un traité de paix. La situation est donc transitoire. Le 1^{er} septembre, le *Generalfeldmarschall* Von der Goltz est nommé gouverneur général (442). Le 28 novembre, il est remplacé par Moritz von Bissing qui établit l'administration d'occupation. Von Bissing sera le gouverneur général de la Belgique jusqu'au 19 avril 1917, date de sa mort. Il est alors remplacé par le général Ludwig von Falkenhausen (443).

Très vite, les ministères belges sont réduits de onze à six mais l'administration centrale belge est invitée à rester en place ; les fonctionnaires peuvent poursuivre leurs activités à la condition de signer une déclaration sur l'honneur les engageant à ne rien entreprendre contre les Allemands (444). Ceux qui refusent de signer sont démis de leur fonction et privés de traitement. Ils sont alors très rares. En 1916, l'administration belge devenue *Zivilverwaltung* est dirigée par le docteur von Sandt et comprend de nouveaux départements composés exclusivement de fonctionnaires allemands, qui travaillent en rapport étroit avec le gouverneur général. Parmi eux, la *Politische Abteilung*, dirigée par le baron von der Lancken, délégué du ministère des Affaires étrangères de Berlin auprès du gouverneur général (445). Ce département politique comprend lui-même sept sections dont une section de politique intérieure et une section chargée d'exploiter les archives politiques belges. Von der Lancken est officiellement chargé de la direction de la *Flamenpolitik*.

Le 25 août 1914 déjà, l'occupant a fait du flamand la première langue après l'allemand ; le bilinguisme est imposé à tout le pays ; la mise en minorité de tout ce qui représente la culture française commence. À partir de février 1915, une série de décisions et arrêtés prennent en considération les revendications culturelles flamandes exprimées déjà avant-guerre. C'est surtout dans le domaine scolaire que les effets se font sentir. Il ne s'agit pas de mesures très spectaculaires aux yeux de la population mais, par exemple, l'arrêté du 2 août 1916 consacre l'existence légale de trois régions linguistiques spécifiques (Flandre, Wallonie et région de langue allemande) lorsque sont délivrés des diplômes distincts au personnel enseignant des écoles maternelles et primaires. Le 15 mars 1916 est adopté

l'arrêté "flamandisant" l'Université de Gand ; en juillet, de nouveaux professeurs sont nommés. Cette politique se fait plus visible lorsque s'ouvre officiellement l'université flamandisée de Gand (24 octobre 1916). Elle se révèle aussi lorsque le ministère des Sciences et des Arts est scindé en deux administrations autonomes, l'une flamande, l'autre wallonne (25 octobre 1916) (446). Introduite en matière d'enseignement et de culture, la scission s'étend à tous les ministères lorsque, le 21 mars 1917, est officiellement promulguée la séparation administrative de la Belgique et, *de facto*, la reconnaissance de deux régions, la Flandre et la Wallonie. La frontière linguistique est ainsi figée. L'agglomération bruxelloise est incorporée à la région flamande d'où le français est banni. La langue française est d'ailleurs totalement exclue de toute l'administration "centrale" (447).

La séparation n'a de conséquences pratiques que pour les ministères wallons qui doivent être transférés de Bruxelles à Namur (448) ; les ministères flamands, eux, restent à Bruxelles, ville flamande. Jusque-là gouverneur civil de la province de Hainaut, Edgard Haniel von Haimhausen (449) est désormais chargé d'installer l'administration wallonne à Namur et de recruter de nouveaux fonctionnaires supérieurs. Sur décision de Guillaume II, il est nommé chef d'administration pour la Wallonie (30 juin 1917). Installé au château de Léon de Lhoneux à Velaine (450), Edgard Haniel von Haimhausen devient en quelque sorte le ministre wallon chargé des Affaires intérieures, de l'Agriculture, des Sciences et des Arts, de la Justice, de l'Industrie et du Travail, tout en étant placé sous l'autorité du nouveau gouverneur général, en l'occurrence Ludwig von Falkenhausen.

Très vite, un nouveau secrétaire général est nommé au nouveau ministère wallon de l'Intérieur ; il s'agit d'Arthur Limet (451). Ensemble, Haniel et Limet essaient vainement de convaincre des fonctionnaires supérieurs d'accepter leur transfert ou même une promotion dans l'administration wallonne de Namur (452). Le 21 juillet 1917, les Allemands vont jusqu'à diffuser un tract reprenant la totalité de *La Lettre au roi* de Jules Destrée pour convaincre "les candidats wallons" (453). Les Allemands sont à la peine. Finalement, les principaux titulaires de fonction ne sont engagés qu'à

la mi-janvier 1918. À défaut d'un personnel wallon, les Allemands engagent des Flamands ainsi que de nombreux Allemands. Au sein du ministère des Sciences et des Arts se retrouveront essentiellement ceux sur lesquels miseront le plus les Allemands du côté wallon : Oscar Colson devient le directeur général du ministère, Henri Henquinez le secrétaire général ^(453b), Pierre Fraikin directeur, Paul Ruscart ^(453c) et Pierre Van Ongeval commis de 1^{ère} classe. On trouvera encore Albert Delvaux, chef de division au ministère des Postes.

Pratiquement, la compétence des ministères, qu'ils soient installés à Namur ou qu'ils restent à Bruxelles, consiste en la gestion des affaires courantes, au paiement des traitements et des pensions, à la liquidation des subsides, indemnités et secours, à l'étude et à la solution des questions soumises à l'administration par les agents de l'État, les provinces ou les communes. Il s'agit aussi pour les fonctionnaires d'émettre des avis sur les mesures proposées par les administrations dépendantes du pouvoir central, de prendre des décisions concernant les affaires soumises à l'approbation de l'État, etc. Ces administrations jouissent d'une assez large autonomie – contrairement aux institutions provinciales – et dépendent directement du gouverneur civil allemand.

La politique allemande de séparation administrative conduit à un vrai paradoxe. En effet, elle met en application en Belgique une revendication portée par le Mouvement wallon depuis plusieurs années déjà, mais qui ne figurait pas au programme du Mouvement flamand. Or, le Mouvement wallon se refuse à entrer dans le jeu allemand, alors qu'une frange du Mouvement flamand saisit l'opportunité et envisage même d'aller au-delà de la politique allemande. En effet, le groupe constitué sous le nom *Jong Vlaanderen* en février 1915 et qui édite le journal *De Vlaamsche Post* met en place, en juin, un Comité central composé de personnalités comme August Borms ⁽⁴⁵⁴⁾, Arthur Faingnaert ⁽⁴⁵⁵⁾ et Lucien Brulez ⁽⁴⁵⁶⁾. Tous souhaitent une victoire allemande et user des circonstances pour faire reconnaître un État flamand. L'ouverture de l'université flamandisée de Gand est un premier succès spectaculaire. Avec la création du *Centraal Vlaamsch Propagandacomité*, les leaders flamands, soutenus par les Allemands, tentent de rallier à leur cause l'opinion publique flamande. Cette union facilite la création du

Raad van Vlaanderen, rendue publique le 2 février 1917. La présidence de ce "parlement flamand" est confiée à Pieter Tack (directeur de l'enseignement supérieur au ministère flamand des Sciences et des Arts). Signe de la reconnaissance officielle de l'organe politique flamand par les forces occupantes, une délégation du *Raad* est reçue à Berlin, le 3 mars 1917 par le chancelier du Reich. On s'éloigne nettement de la séparation administrative. C'est la proclamation de l'indépendance de la Flandre et la fin de la Belgique que défendent les activistes flamands. Au début 1918, des élections sont organisées en Flandre pour renouveler le *Raad*; désormais 94 élus siègent au *Raad van Vlaanderen*. Une sorte de gouvernement se constitue aussi. En avril, les *Jong Vlaanderen* réclament la flamandisation du Grand-Bruxelles, le retour à la Flandre de la Flandre française et le renforcement de l'autonomie de la Flandre par l'Allemagne ⁽⁴⁵⁷⁾. En juillet, débordé par les revendications flamandes, l'occupant interdira toute réunion du *Raad*.

Face aux mesures imposées par les Allemands, il est difficile pour le gouvernement belge réfugié au Havre de faire davantage ou autre chose que de poursuivre la guerre aux côtés des Alliés et de continuer à proclamer qu'il entend chasser l'occupant du territoire. Ses pouvoirs et marges de manœuvre sont réduits. Avant-guerre, il a prévu des instructions pour les hauts fonctionnaires en cas d'occupation du pays. Ils doivent rester en place, dans l'intérêt du pays. Avec le transfert à Namur des ministères wallons, les fonctionnaires concernés se mettent en grève, obligeant le gouvernement du Havre à revoir sa position et à couper court à un flou entretenu par des prises de position individuelles contradictoires. Avec l'assentiment des parlementaires restés au pays, Michel Levie, représentant secret du gouvernement belge ⁽⁴⁵⁸⁾, indique aux fonctionnaires supérieurs qu'ils ne peuvent aller à Namur sans forfaire à l'honneur ⁽⁴⁵⁹⁾. Plusieurs fonctionnaires remettent alors leur démission. De plus, le gouvernement adopte plusieurs arrêtés-lois destinés à sanctionner de peines sévères quiconque se rendrait coupable de crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'État, de collaboration économique, de dénonciations, d'espionnage et de collaboration politique. Ainsi, par exemple, l'Arrêté-Loi du 8 avril 1917 permet-il de poursuivre après-guerre les Belges coupables d'avoir participé à la transformation

par l'ennemi des institutions belges, d'avoir servi la politique et les desseins de l'ennemi et d'avoir ébranlé la fidélité des citoyens envers le roi et l'État. Clairement, sont ainsi définis et visés les activistes flamands, susceptibles d'être condamnés à une peine de 15 à 20 ans de travaux forcés. Promulgué au Havre par le gouvernement belge, ce texte de loi ⁽⁴⁶⁰⁾ deviendra la "référence" des magistrats appelés à instruire les nombreux procès ouverts après la guerre pour condamner toutes les formes "d'activisme".

Les mesures allemandes en matière administrative, ainsi que les prises de position et décisions de mouvements flamands suscitent évidemment d'autres vives réactions, notamment de la part de mandataires politiques, tant flamands que wallons et bruxellois restés au pays, et des autorités morales, judiciaires et religieuses. Plusieurs pétitions dénoncent la séparation administrative, l'initiative du *Raad van Vlaanderen*, mais aussi les déportations de fonctionnaires. Si le gouvernement use d'arguments juridiques, le cardinal Mercier ⁽⁴⁶¹⁾ (mai 1917) et l'évêque de Liège Martin Rutten ⁽⁴⁶²⁾ (juin 1918), quant à eux, usent de leur autorité morale pour condamner notamment des prêtres flamands qui se sont laissés séduire par la propagande activiste ⁽⁴⁶³⁾. La question flamande telle qu'elle se pose ne peut cependant pas se régler par ces seules manifestations. Après de longues tergiversations, le gouvernement du Havre finit par convoquer pour la première fois, le 21 juillet 1918, les parlementaires résidant hors de Belgique ⁽⁴⁶⁴⁾. Il y est notamment décidé de créer une Commission chargée d'examiner la question des langues...

* *
*

Au pays comme en exil, on se pose beaucoup de questions. Quelles sont les motivations allemandes? Quel sort les Prussiens réservent-ils à la Belgique en cas de victoire? Souhaitent-ils l'intégrer à l'Empire? Mais pillé comme il l'était, ce territoire avait-il encore un intérêt économique pour le II^e Reich? Souhaitent-ils le démembrer? En ce cas, la Wallonie – vidée de son potentiel industriel – aurait pu être "offerte" à la France, la Flandre ouvrant au Reich une fenêtre sur la mer du Nord, de la Flandre française à Anvers. Souhaitent-ils

scinder la Belgique et empêcher sa reconstitution, quel que soit le cas de figure? Les Puissances alliées sont-elles conscientes de la question belge? Quelle sera leur attitude? Faut-il internationaliser le différend wallo-flamand ou régler la question "en famille"? Sous occupation allemande ou après leur départ? En attendant, faut-il ou non servir dans l'administration wallonne? Ne faut-il pas alerter l'opinion publique? Préparer l'après-guerre? Discuter avec les Flamands qui se sont organisés? Dans ce climat fait de doutes, d'incertitudes, d'inquiétudes, d'avancées flamandes, de condamnations venant du Havre, de réunions secrètes au pays, de pétitions, de propagande, Franz Foulon met très vite en doute l'engagement d'Union sacrée que chacun s'était imposé au commencement de la guerre. Les Wallons seraient-ils les seuls à garder les mains dans les poches et la bouche cousue?

2. La tentation inopportune

Pour Foulon, les premiers jours de la guerre prennent immédiatement un sens dramatique. Il n'est pas sourd aux multiples proclamations d'union sacrée, de solidarité belge face à l'invasion allemande. Mais, hostile au gouvernement catholique belge le 3 août, il ne peut lui accorder sa confiance dès le lendemain, d'autant que "Le jour le plus sombre que nous ayons connu à Bruxelles fut ce lundi où le gouvernement est parti à Anvers. Ce jour-là, la capitale belge a connu cette douleur que Tacite appelait une douleur sans voix : *Sine voce dolor*" ⁽⁴⁶⁵⁾. Dès ce moment et jusqu'à l'Armistice, et alors que sa ville natale de Termonde est détruite par les Allemands, Foulon nourrit une multitude de reproches à l'endroit de l'équipe conduite par Charles de Broqueville. L'abandon de la défense de la Wallonie est un premier grief. Viennent ensuite la politique étrangère belge, la décision du gouvernement concernant le statut de neutralité du pays, et sa manière de vouloir rencontrer les revendications flamandes tout en ignorant la Wallonie.

2.1. Union sacrée impossible

"Ce qui, dans un État composé de plusieurs races peut constituer la base de l'unité nationale, c'est une communauté d'intérêts.

Or, en Belgique, la guerre de 1914 a prouvé manifestement que cette communauté d'intérêts n'existe pas. En effet, le gouvernement a abandonné la défense de la Wallonie pour ne s'occuper que de la sauvegarde des Flandres tandis que l'Autriche-Hongrie qui est également un État composé de plusieurs races s'est toujours préoccupé de défendre toutes les parties de l'Empire", écrit Foulon dans son Carnet (466). Plus tard, en 1917, il en appelle au témoignage de Camille Huysmans pour confirmer son trouble : "J'ai passé la frontière dans la nuit du 4 au 5 août 1914 venant de Paris. J'ai été débarqué à quelques kilomètres de la frontière belge et j'ai passé la frontière à pied. J'ai donc pu me rendre compte des dispositions prises et de la présence des troupes. J'ai causé avec les habitants. J'ai causé avec des fonctionnaires. J'ai vu ceux qui étaient chargés de maintenir l'ordre des deux côtés de la frontière. Il n'y avait pas de troupes françaises en Belgique. Et savez-vous pourquoi ? Parce que dans la nuit du 4 au 5 août les troupes n'avaient pas encore reçu de l'état major belge le retrait de l'ordre qui leur enjoignait de tirer sur les troupes étrangères dans l'hypothèse où celles-ci eussent voulu passer la frontière du côté du sud" (467).

La politique étrangère du gouvernement du Havre "poursuit la néfaste politique mégalomane de Léopold II" (468), estime encore Foulon qui s'en prend surtout aux "annexionnistes belges" qui voient déjà la Belgique agrandie jusqu'au Rhin et à la Moselle. Si, en 1915, le gouvernement belge du Havre se montrait très prudent à l'égard d'une extension vers les Pays-Bas et réservé quant à une annexion éventuelle du Luxembourg, sous la condition que les puissances ne rétablissent pas l'indépendance luxembourgeoise, le ministre Carton de Wiart (469) et son attaché de cabinet le poète Pierre Nothomb (1887-1966) vont défendre ouvertement une politique annexionniste : il s'agirait d'agrandir la Belgique au détriment de la Flandre zélandaise, du Luxembourg, du Limbourg hollandais et de la Prusse wallonne, voire de s'étendre jusqu'au Rhin... Outre le fait que la Belgique est encore occupée et que son sort dépend surtout des grandes puissances, Franz Foulon n'y voit que des inconvénients pour la Wallonie : "La politique annexionniste préconisée par de nombreux tenants du gouvernement du Havre vise à incorporer à l'association belge de nouveaux éléments

bas-germans qui, venant s'ajouter aux masses flamandes déjà actuellement en majorité, ne pourrait qu'accroître davantage le déséquilibre de la Belgique, si tant est qu'on veuille lui maintenir la forme d'un État centralisé. Ce serait, en réalité, la Wallonie qui, dans cette éventualité, serait annexée à un État sud-germain, et la situation des Latins de Belgique deviendrait celle des Irlandais et des Polonais de l'avant-guerre" (470). En d'autres termes, trois millions de Wallons seraient noyés dans un ensemble comprenant neuf millions de "Germains".

Quant à renoncer au statut de neutralité du pays auquel s'apprête le gouvernement belge à l'automne 1918, Franz Foulon considère qu'il s'agit d'une erreur majeure : "Les journaux nous ont appris que le Gouvernement belge vient de renoncer aux obligations de la neutralité perpétuelle qui lui avaient été imposées par les traités de 1839 et entend désormais être seul maître de sa politique extérieure. Cette décision nous étonne d'autant plus qu'elle a été prise sous les auspices de M. Paul Hymans, ministre des Affaires Étrangères et que nous savons, de science personnelle, qu'avant la guerre, M. P. Hymans considérait pareille renonciation de la part de la Belgique comme une aberration. Que s'est-il passé ? Nous l'ignorons. Mais nous estimons que le Gouvernement belge est allé, par cette initiative imprudente, au devant de grosses difficultés et que, loin d'éclaircir la situation, il l'a dangereusement compliquée". Dans une série d'articles, Foulon se prononce "(...) contre une politique d'aventure où des esprits téméraires songent à nous entraîner. L'abandon systématique de notre neutralité, écrivions-nous, serait la dernière faute à commettre. Nous nous en rapportons, pour le surplus, aux articles que nous avons publiés avant la guerre dans *Le Ralliement* et nous croyons avoir suffisamment démontré les dangers pour la Belgique de répudier son bénéfice d'État neutre" (471).

En s'en prenant de la sorte à la politique étrangère du gouvernement du Havre, Foulon ne fait rien d'autre que de poursuivre la politique d'opposition qu'il menait depuis de nombreuses années. "Si nous avons le devoir de défendre l'existence nationale de la Belgique aussi longtemps qu'elle sera politiquement et diplomatiquement défendable, tâche à laquelle nous ne croyons jamais avoir failli au cours des événements actuels, il nous en coûte d'avouer que les

initiatives du gouvernement du Havre nous rendent ce devoir de jour en jour plus difficile. Son opposition irréductible au principe de la séparation administrative met notre bonne volonté à de singulières et pénibles épreuves” (472). De la sorte, Foulon rompt évidemment avec le principe de l’Union sacrée mais ne donne pas pour autant raison à l’occupant allemand. Au contraire. Il n’entretient guère d’illusions sur le sort politique que l’Allemagne réserve à la Belgique, puisqu’il songe à rédiger “un article sur le plan politique probable de Guillaume II : Flandres à la Hollande, le reste à l’Allemagne, mais sous quelle forme ? Annexion ou fédéralisme?”. Évoquant l’histoire, il condamne toutes les tentatives d’impérialisme militaire : “L’hégémonie européenne est une aventure qui a conduit à la faillite tous ceux qui l’ont rêvée : Philippe II, Louis XIV, Napoléon. Il est extraordinaire que malgré les exemples, il se trouve tous les cent ans quelque part un potentat pour recommencer cette folie” (473). La menace d’une incorporation de la Wallonie à l’Allemagne justifie, selon ses propres termes, “l’opportunité d’une action wallonne sous l’occupation” (474).

2.2. Besoin d’action

Privé d’espace où s’exprimer suite à la cessation de publication des journaux libéraux qu’il dirigeait et auxquels il collaborait avant le 4 août 1914, Franz Foulon entend agir pour défendre les intérêts de la Wallonie qu’il sent menacée par l’Allemagne et abandonnée par le gouvernement belge du Havre. Le plumitif ne cache pas qu’il a subitement été pris par un soudain besoin d’action plus fort : “À l’heure (en 1916, il est âgé de 55 ans !) où l’on sent baisser la flamme sacrée qui seule permet d’accomplir de grandes choses, j’ai eu la chance impériale de pouvoir me dévouer pour une grande chose et de trouver une espérance et une foi. Tard venue, l’occasion n’en est que plus précieuse parce que je l’aborde avec la préparation, la sérénité et l’assurance de soi qui font trop souvent défaut à la jeunesse” (475).

La politique culturelle allemande l’aurait-elle subitement séduit ? On peut en douter à la lecture de son *Carnet de notes*, où il témoigne d’une grande hostilité à l’égard des mesures prises par l’Allemagne

pour différencier le wallon du français : “Le baron Von Broisch qui administra le Cercle de Malmédy de 1865 à 1878 disait *le français est pour les Wallons une langue étrangère aussi bien que l’allemand*. Cette thèse, qui était celle du gouvernement allemand, fut développée au Parlement prussien dans la séance du 7 mars 1889 par le ministre von Gossler qui dit notamment que “La langue maternelle des Wallons n’est pas le français. Dans leur contrée, la langue maternelle est le wallon qui se parle mais ne s’écrit pas. À quel point le français est apparenté au wallon, c’est une question controversée parmi les linguistes. Jusque dans les derniers temps on était porté à considérer le wallon comme un reste de l’ancienne langue celtique ou gauloise, mais il paraît que maintenant on incline à croire qu’il y a entre le wallon et le français l’affinité d’une langue plate avec une langue haute. Cependant d’après les rapports que j’ai sous les yeux, je dois constater que la différence entre les deux langues est si grande que dans tous les cas celui qui parle le français ne comprend qu’à fait exceptionnellement le wallon, et qu’en revanche l’intelligence du français rencontre chez les Wallons des difficultés extraordinaires. Il y a entre les deux langues une parenté peut-être très éloignée mais leurs vocabulaires, tournures et constructions sont, comme l’ont démontré à plusieurs reprises les linguistes essentiellement différents” (476). Foulon se dit persuadé que cette “analyse” linguistique “a inspiré la politique de von Bissing qui voulait que les Wallons composent le *Deutschum*”. Pour étayer sa démonstration, il fait référence à un article de l’abbé Pietkin (477) qui affirme que, en Wallonie malmédienne, “cette thèse de von Gossler permettait aux Allemands d’accuser ceux qui se servaient du français d’être de mauvais Wallons” (478).

S’il n’est pas séduit par la politique culturelle allemande, Foulon l’est-il davantage par le projet politique de l’occupant ? Avant-guerre, on a vu un Foulon particulièrement prudent, voire timoré, à l’égard de l’idée d’une séparation administrative ; et voilà qu’après deux années d’occupation, Foulon se laisserait convaincre par les Allemands d’entamer une campagne de sensibilisation visant à modifier les institutions belges. A-t-il été attiré par l’argent ? S’est-il soudain senti investi d’une mission ? A-t-il été effrayé par les avantages de plus en plus grands accordés du côté flamand ?

A-t-il eu des fourmis dans les doigts ? Ses éditoriaux, son *Carnet de notes* et sa correspondance répondent, en partie, à ces questions.

Dès les débuts de l'occupation, il ne fait aucun doute que les Allemands ont discrètement approché plusieurs personnalités, surtout flamandes mais pas seulement, connues pour leurs idées et leur engagement "régional". Si les unes leur ont opposé un refus radical, d'autres se sont laissées tenter. Sans atteindre la réputation d'un Jules Destrée, d'un Julien Delaite ou d'un Oscar Colson, par exemple, Franz Foulon jouit d'une notoriété que ses publications ont dû faire déborder au-delà des frontières belges. Qu'il ait été "approché" par des services allemands ne serait donc pas étonnant.



Le titre du journal *L'Avenir wallon*. © Institut Destrée.

Chef du département politique près du Gouverneur général de la Belgique occupée, Oscar von der Lancken confirme la stratégie allemande visant à favoriser toute tentative de division de l'État belge : "Aux journaux existants s'est ajouté *L'Avenir wallon*. On sait qu'avant la guerre, des tendances séparatistes n'existaient pas seulement chez les Flamands, opprimés par le gouvernement belge, mais aussi chez les Wallons, et en particulier dans le Hainaut. Après la déclaration de guerre, ces dispositions particularistes semblaient avoir disparu. C'est seulement au cours de l'été de 1916 qu'on les vit resurgir, et comme un écrivain estimé, pionnier de ces aspirations, demandait à pouvoir défendre ces idées en publiant un journal, il nous a semblé qu'il était de l'intérêt allemand de l'y autoriser. Ce journal est bien rédigé, et il dépeint les antagonismes nationaux qui, également du point de vue wallon, tendent vers une séparation" (480). Si l'on donne crédit au rapport de von der Lancken, c'est Foulon lui-même qui a manifesté, d'initiative, le souhait d'émettre

des idées politiques sur la situation du moment. Rien ne le contredit ni le confirme. "L'écrivain estimé" n'aurait-il donc pas résisté à la tentation de reprendre sa plume ? Pourtant, le Mouvement wallon organisé insiste ; il ne faut pas débattre de la question wallonne sous occupation allemande. Quel poids peut avoir ce mot d'ordre chez le solitaire Foulon qui, on a déjà eu l'occasion de le constater, est plutôt du genre têtue ?

On ne doit certainement pas considérer comme une coïncidence le fait que le premier numéro de *L'Avenir wallon* sorte début novembre 1916, soit une quinzaine de jours, seulement, après l'ouverture officielle et effective de l'université néerlandisée de Gand (24 octobre 1916) et la scission du ministère des Sciences et des Arts (25 octobre 1916), en deux administrations autonomes, l'une flamande, l'autre wallonne. Pour Foulon, dont la pensée a fortement évolué depuis 1914, la séparation administrative est devenue inéluctable. "Maintenant qu'à Gand, l'université néerlandaise s'élève sur les ruines de l'université française, il est du devoir des Wallons, d'envisager l'avenir et de se préparer courageusement aux réalités futures. Ce serait faire preuve d'une extrême naïveté que de s'imaginer que le gouvernement belge, à sa rentrée au pays, s'empressera de détruire l'œuvre de l'occupant. Tout au plus dit-on qu'il se propose de prendre des mesures contre les membres de l'enseignement qui ont accepté leurs fonctions des mains de l'étranger" (481).

* *
*

En autorisant ou en favorisant l'édition de *L'Avenir wallon* sous la direction de Franz Foulon à partir de novembre 1916, les Allemands s'attachent les services à la fois d'un militant wallon, d'un directeur de presse libéral et d'un propagandiste dynamique ; ils ne disposent cependant pas d'un militant de tout premier plan. Ils profitent néanmoins de l'appartenance attestée de Foulon à l'Assemblée wallonne, même si sa participation active à ses travaux est très hypothétique, pour favoriser une propagande 'séparatiste' en Wallonie. Si l'on considère que les journaux wallons sont destinés à aider les Allemands dans leur propagande notamment auprès des

fonctionnaires, il pourrait paraître assez vraisemblable qu'ils tiennent à disposer d'un journal (*L'Écho de Sambre et Meuse*) à Namur où doivent venir travailler les fonctionnaires, et d'un autre à Bruxelles (*L'Avenir wallon*), lieu de leur départ. Avec Foulon, la "*Politische Abteilung*" a-t-elle trouvé un propagandiste wallon zélé et efficace? Dressant un bilan de son mandat, Haniel écrira dans son dernier rapport rédigé, en août 1918, que "cette propagande allemande en Wallonie ne donne (...) pas de résultats parce qu'elle n'est pas un mouvement de masse comme le flamingantisme" (482). En janvier 1918, un autre journal wallon verra le jour à Bruxelles, *Le Peuple wallon*, à l'anticléricisme nettement moins affirmé que *L'Avenir wallon*. Il est fort probable que ce nouveau titre a été lancé parce que *L'Avenir wallon* était jugé peu efficace par l'occupant.

2.3. *L'Avenir wallon*

Publier un journal sous contrôle allemand comporte des risques politiques et déontologiques. Membre fondateur de l'Association des Journalistes libéraux, groupement constitué le 23 janvier 1910 (483) et qu'il a présidé, Foulon ne pouvait ignorer les devoirs de la profession sans encourir la désapprobation morale de ses confrères. La position de la section bruxelloise de l'Association de la presse belge est sans équivoque: "dès novembre 1914, ses membres votent à l'unanimité un ordre du jour qui condamne l'exercice du métier sous la censure. La décision est prise au nom de la liberté de la presse elle-même, une des pierres fondamentales de la nationalité belge, celle dont la conquête en 1830 fut une des causes principales de la récupération de l'indépendance" (484). D'autre part, toute l'activité de la presse du territoire occupé est soumise à la Centrale de Presse allemande de la *Politische Abteilung* créée par le Gouverneur général, le 16 février 1915 (485). Comment un grand défenseur des libertés pourrait-il accepter de s'y soumettre? Pourtant, pendant deux années, jour pour jour, Franz Foulon se consacre à la parution, depuis Bruxelles, de l'hebdomadaire *L'Avenir wallon*.

Officiellement, sa démarche est dénoncée de partout; officieusement, Foulon a semblé jouir d'une certaine sympathie dans les

milieux wallons, du moins au commencement de la parution de *L'Avenir wallon*: "Déjà du temps de l'occupation, comme je demandais à Magnette ce qu'il pensait de *L'Avenir wallon*, il m'a dit: *Je sais que certains le critiquent, mais je considère Foulon comme un homme courageux, qui, à présent encore, fait preuve de courage, je l'ai souvent défendu et je le défendrai encore*" (486), écrira O. Colson après la guerre. Pourtant, le rédacteur en chef de *L'Avenir wallon* éprouve les pires difficultés à s'entourer de collaborateurs. Ainsi identifie-t-il le professeur Maurice Wilmotte, qu'il avait invité à Ath quelques années plus tôt et qui est l'auteur d'une série d'articles parus dans la presse française où il se déclare grand partisan de la séparation administrative de la Flandre et de la Wallonie dans une Belgique restaurée après la guerre (487). Cependant, aucun document ne témoigne de ce que le professeur liégeois partageait le même enthousiasme à l'égard du publiciste de *L'Avenir wallon*. Dans son projet éditorial naissant, Foulon parvient à obtenir le concours des députés hennuyers René Branquart (POB) et Émile Buisset (libéral). Très vite cependant, tant Branquart que Buisset font machine arrière et regrettent leur impulsivité enthousiaste. Foulon est condamné à travailler en solitaire. Seuls les frères Lucien et Oscar Colson s'engageront de manière durable à aider *L'Avenir wallon*.

De novembre 1916 à novembre 1918, l'hebdomadaire comptera quatre pages et paraîtra le jeudi (488). "(...) chaque semaine, ce journal apportait aux wallonisants le secours d'une documentation sérieuse, le réconfort d'une défense très nette des intérêts wallons et l'exemple d'une résistance courageuse tant aux prétentions pangermanistes qu'aux outrances des maximalistes flamands", écriront, après la guerre, Colson et Henquinez (489). Si le numéro initial ne porte pas mention du nom du rédacteur en chef, l'oubli est réparé dès le deuxième numéro: jugeant prudent de garder un certain anonymat, Franz Foulon utilise le pseudonyme de P. d'Hannau (490) jusqu'au numéro 71. Cosignataire d'un manifeste wallon en mars 1918, il utilise alors son nom sous chaque éditorial et la mention Franz Foulon, rédacteur en chef figure sur la manchette de *L'Avenir wallon*. Le fait qu'il dirige *L'Avenir wallon* est un secret de polichinelle; le gouvernement belge du Havre en est informé depuis le début (491).

Conformément à son titre, le journal entend se préoccuper du devenir wallon, au moment où “le mouvement flamand, aidé par l’occupant, construit un État flamand et brise ainsi l’unité belge” (492). Adoptant la posture du fait accompli en ce qui concerne la séparation administrative, Foulon commente l’actualité politique, attaque sans ménagements le gouvernement belge du Havre (493), et étudie l’évolution de la politique culturelle en Flandre (494). Comme l’écrit Jeannine Lothe, *L’Avenir wallon* développe le thème d’une Wallonie libre dans une Belgique indépendante (495).

2.4. Propager l’idée de séparation administrative

S’il accepte la “séparation administrative” mise en place par l’occupant, Foulon lui impose cependant des limites : “(...) chose juste et nécessaire, demandée à la fois par les Flamands et les Wallons, (elle) n’implique aucune idée d’annexion ou d’incorporation à un État étranger quelconque, mais exclusivement l’autonomie régionale afin que chaque peuple puisse s’administrer dans l’épanouissement de sa libre volonté” (496). En citant de nombreuses références et en reproduisant des extraits de discours ou de brochures wallonnes d’avant-guerre, il précise que cette idée ne doit rien aux Allemands : “Le séparatisme wallon n’est pas une psychose de guerre. L’idée était, sinon mûre, tout au moins fortement appuyée bien avant que le premier coup de canon ne fut tiré aux premiers jours d’août 1914” (497).

Aux critiques du journal catholique *Le XXème Siècle*, il fait observer, lui l’anticlérical, que les Jésuites, en 1642 déjà, avaient divisé leur province Belgique en Flandro-Belgique et Gallo-Belgique (498). Il cite aussi Léon Vanderkindere, député libéral de Bruxelles et professeur d’histoire à l’Université libre de Bruxelles, comme précurseur de la séparation administrative (499). Cette idée est de tradition libérale : “(...) nous avons depuis longtemps et bien avant les Flamands, réclamer la séparation administrative. Mais qui ne voit aujourd’hui que là était l’unique salut du pays ? Indiquée dès les premiers jours de la Révolution de 1830 par Gendebien et par Rogier lui-même, reprise en 1892 par le journal de Frère-Orban, conseillée par Jules Bara et par Émile Dupont, l’autonomie administrative et

politique de nos deux peuples au sein de l’association belge, était la formule idéale de l’union des Wallons et des Flamands... L’idée de la séparation administrative que nous avons défendue longtemps avant les événements de 1914, ne doit rien à la mentalité de guerre ni au bourrage de crânes dont tant de gens sont victimes. Elle est conforme au bon sens et à la nature. Aujourd’hui, demain, nous la défendrons comme hier” (500).

Publiant dans son journal “des fragments de discours ou de brochures antérieurs à 1914” (501), Foulon se réfère aussi à Albert Mockel, au Congrès wallon de 1912 (502), ainsi qu’à Émile de Laveleye (503). En inscrivant sa pensée dans la continuité du Mouvement wallon et en déniait aux Allemands la paternité de la séparation administrative, Foulon tente évidemment de légitimer sa démarche et celle de *L’Avenir wallon*, tout en essayant de montrer ce qui le différencie de l’occupant. Il prépare avant tout l’après-guerre : la Belgique libérée ne pourra pas redevenir une Belgique unitaire ! Muni d’un blanc seing de la part de l’occupant, Foulon se défend d’être devenu un porte-parole servile. Nombreux sont ses articles où il conteste les projets d’annexion de la Wallonie à l’Allemagne, rejette la flamandisation de Gand, ou dénonce le statut accordé par les Allemands à Bruxelles. Est-il conscient que cette singularisation sous censure allemande apporte néanmoins de l’eau au moulin de la politique allemande ? Assurément, quand il écrit en février 1917 que le nouveau statut de la Belgique “devra être déterminé aussitôt que les hostilités auront cessé” (504). Foulon entend bien définir une forme d’autonomie de la Wallonie et de la Flandre dans le cadre belge ; il n’est pas question d’annexion, ni à l’Allemagne, ni à la France, ni aux Pays-Bas pour les composantes régionales belges. L’attachement de Foulon à la Belgique reste profond. “Tous les Belges conscients des réalités contingentes sont aujourd’hui ralliés à l’idée de la séparation administrative. Ils savent que dans une Belgique reconstituée, les deux peuples qui la composent ne peuvent plus se contenter d’une unité qui n’a été qu’un mensonge et une duperie, mais placeront leur confiance dans un dualisme intégral qui leur permettra de se développer moralement et économiquement côte à côte sans acrimonie et sans discorde. Ce serait d’ailleurs aller à l’encontre d’un des buts essentiels de la guerre actuelle que de

continuer à entretenir ici un foyer de ressentiments germano-latins qui, dans une Europe définitivement pacifiée ne pourrait plus apparaître que comme un anachronisme et un défi. (...) Plus que pour la Flandre, il y a avantage pour la Wallonie à ce que la notion de région se substitue à celle de province” (505).

Pourtant, le rédacteur de *L’Avenir wallon* ne peut pas s’empêcher d’avancer au rythme que lui impose l’occupant, et surtout par réaction aux progrès des leaders les plus dynamiques du Mouvement flamand. Ainsi, dans la foulée du décret allemand décidant de la séparation administrative (21 mars 1917), Franz Foulon publie un projet de réforme de l’État intitulé “*La Nouvelle Belgique*”. En raison du moment où elle est présentée, cette initiative n’évite pas l’ambiguïté. Il y préconise un système de division administrative qui repose sur huit provinces. “(...) La ligne médiane suit fidèlement la frontière des langues, opérant partout où elle passe, les restitutions nécessaires, sauf, naturellement en ce qui concerne les enclaves. (...) La caractéristique de ce plan est qu’Anvers fait retour au Brabant dont il a toujours fait partie dans le cours de l’histoire” (506).

Ainsi de la même manière, lorsque l’autorité allemande décide, par l’ordonnance du 15 novembre 1916, d’un statut réservé pour Bruxelles, en tant que ville flamande, Foulon s’y oppose et reconsidère son option première d’une Belgique composée de deux régions, Wallonie et Flandre. Il suggère que l’on accorde à Bruxelles un statut régional séparé et envisage un système à deux régions et demi, voire à trois (507). “Bruxelles, à proprement parler, n’est donc ni en Flandre ni en Wallonie” (508). “(...), elle aura toujours la ressource de demander à former, avec sa banlieue, une région séparée, une sorte d’État fédéral (sic) pour lequel son diglotisme la désigne suffisamment” (509). Foulon n’a pas l’intention de la revendiquer... “Entre Bruxellois et Wallons, la distance est moins grande, certes, qu’entre Wallons et Flamands, mais il reste encore un certain espace qui aurait besoin d’être comblé” (510). Mais si Bruxelles n’est pas wallonne, elle n’est pas non plus flamande. “Bruxelles constitue donc pour les activistes flamands un assez gros morceau à avaler et à digérer. (...) dans le projet que le Conseil des Flandres a fait adopter, Bruxelles tout en devenant la capitale de l’État flamand, reste aussi celle de l’État fédéral”. Foulon doute de la viabilité d’un



La Belgique réorganisée par Franz Foulon (1918). Extrait de *La Question wallonne*.
 © Institut Destrée.

tel système : “L’esprit centralisateur continuera donc à y fleurir, au détriment sans doute de l’esprit particulariste” (511).

Le sort de Bruxelles demeurera jusqu’à la fin de la guerre (et même au-delà) une pomme de discorde entre “séparatistes” flamands et wallons. Paul Vrijdaghs (512), membre du *Raad van Vlaanderen*, considère, en 1918, “la possession de Bruxelles comme un *postulatum*” (513) dans la perspective d’une réforme des structures de l’État négociée avec les Wallons. La flamandisation de l’enseignement primaire et moyen de Bruxelles préconisée par Richard De Cneudt, directeur au ministère flamand de l’Instruction, et par Jozef Haller von Ziegesar, nommé, en juin 1917, directeur général des Beaux-Arts (514), membre du Comité de propagande du *Raad van Vlaanderen* et ancien professeur de l’Athénée d’Ath, est combattue énergiquement par Franz Foulon qui invoque la liberté du père de famille : “Il y a actuellement dans l’enseignement bruxellois et des faubourgs 441 classes flamandes et 1.592 classes françaises. Mais il ne faut pas se laisser abuser par les mots. Ces prétendues classes françaises sont en réalité des classes bilingues. L’instruction en flamand est donnée dans toutes” (515). Il s’agit là encore d’une critique de la séparation administrative mise en place par l’occupant.

Poussé à réagir devant les mesures décidées par l’autorité occupante, préoccupé de faire valoir un point de vue wallon face aux revendications flamandes ainsi que par rapport à la politique du gouvernement du Havre, Foulon est pris au jeu de l’apostrophe et de la réplique. Bon gré, mal gré, ses idées se laissent infléchir. Sur la question du choix d’une ville centrale pour la Wallonie, après avoir plaidé la cause de Liège comme capitale administrative de la Wallonie (516), il finit par se rallier à la décision de l’occupant qui a choisi Namur (517), “dont on a apprécié la position plus centrale avec les avantages naturels qui en découlent” (518). Sur le tracé de la frontière linguistique, il restera inflexible, notamment en raison de revendications flamandes (519) qui le touchent personnellement (520). Pour lui, le transfert du canton de Mouscron au Hainaut est impératif et il ne cache pas son irritation face à l’annexion par la Flandre d’un grand nombre de communes wallonnes (521) jouxtant la frontière linguistique (522). Il souhaite même que le canton de Mouscron fasse retour au Tournaisis. “Peut-être sera-ce le moment

de reprendre l’idée de reconstituer cette dernière région en province distincte, telle qu’elle existait autrefois” (523).

Enfermé dans ses ressentiments, isolé des réalités qui l’entourent, Foulon paraît obnubilé, voire obsédé. Témoin passif pendant de longues années, il semble vouloir rattraper un temps perdu et ne comprend pas pourquoi “ses amis” ne sont plus “acteurs”. Dès l’annonce de la promulgation de la séparation administrative, Foulon exhorte les Wallons à accepter un poste dans les administrations namuroises : “Que font donc les Ligues wallonnes ? N’ont-elles pas de candidats à placer, de bons et solides Wallons ayant rendu des services et donné des gages à la cause ? Nous comprenons qu’elles sont arrêtées par le scrupule de collaborer avec l’occupant. Mais le candidat qui se présente pour remplir un emploi, collabore-t-il davantage avec l’occupant que le fonctionnaire en titre qui accepte un nouveau poste ? Il nous semble que poser la question, c’est la résoudre” (524). Dès lors est-il tout étonné lorsqu’une grève paralyse l’administration. Il dit ne pas comprendre le geste “des fonctionnaires et d’employés de l’État qui ont préféré démissionner plutôt que de consentir à se rendre en Wallonie pour y exercer leur ministère. De la part du personnel de l’ancien gouvernement cléricel et flammingant de Belgique, il ne faut point trop s’en étonner. (...) En restant jusqu’ici en service, ils ont obéi à leur conscience qui ne leur a rien reproché. Leur attitude actuelle est donc uniquement dirigée contre la Wallonie qu’ils n’entendent point servir, ou qu’ils n’entendent servir que pour autant qu’ils peuvent la maintenir sous la tutelle de la Flandre. Leur manifestation dégage aussi simplement une odeur de belgeoiserie qui, au Havre, peut être encore prise pour un encens, mais qui ailleurs commence à sentir rudement le rance” (525).

La prise de position de Foulon a été remarquée par Oscar von der Lancken : “(...) Il s’oppose aussi avec vigueur à la suspension du travail des fonctionnaires wallons, considérant qu’ainsi, le peuple wallon est défavorisé d’une manière inexcusable par rapport au peuple flamand. (...)” (526). Faute de fonctionnaires volontaires disposés à travailler à Namur, l’occupant se tourne vers des Flamands et des Allemands et parvient à recruter quelques candidats wallons. La surprise vient de l’acceptation d’Oscar Colson qui, *a posteriori*, expliquera que “la Wallonie eut à choisir entre ces deux alternatives :

ou s'abandonner aux mains des Allemands ou s'administrer elle-même" (527). Ainsi, celui qui se qualifiait lui-même de "plus influent des publicistes wallonisants après Destrée" (528), accepte, au début de janvier 1918, la direction générale de l'Enseignement primaire et des Beaux-Arts au ministère des Sciences et des Arts, à Namur. En franchissant le Rubicon, Colson étonne (529), attire sur sa personne toutes les critiques (530), mais aussi les félicitations de la presse allemande (531). De Paris, Raymond Colleye parle de la trahison d'Oscar Colson à l'égard du Mouvement wallon et de la Belgique (532). On n'a trouvé nulle trace permettant de savoir comment Franz Foulon a accueilli la décision d'Oscar Colson. Mais aucun doute n'est possible (533). Si le rédacteur en chef de *L'Avenir wallon* accepte la décision de Colson, il n'est cependant pas enclin à entrer lui-même dans l'administration wallonne, à Namur.

L'évolution rapide et profonde de la pensée de Foulon doit faire face aux remarques acerbes de la rédaction de la *Gazet van Brussel* qui lui reproche de défendre les droits du français en Flandre sans se soucier des dizaines de milliers de Flamands installés en Wallonie (534). Foulon ne croit plus au *statu quo*, mais, en janvier ou février 1917, il espère encore que le sort de la Belgique se règlera une fois la guerre terminée. Très vite, cette patience (voire cette prudence) tombe également. En cause, les discussions linguistiques et les projets de réformes pour l'après-guerre qui divisent les anciens partis politiques, notamment leurs représentants au Havre : revendications flamandes à l'armée, dans l'enseignement, dans l'administration et la justice. Pour Foulon, ces discussions sont stériles et finalement lui paraissent justifier les agissements des activistes. On peut cependant se demander s'il ne s'agit pas d'une manière "facile" de se dédouaner ? (535). Pour éviter le piège du "vrai-faux" dialogue avec les Allemands mais surtout avec certains leaders flamands, n'aurait-il pas mieux valu coucher noir sur blanc, dans une brochure ou un livre, le programme des revendications wallonnes ? C'est la voie que suit Arille Carlier en publiant *La Wallonie autonome* (décembre 1917 – janvier 1918). Un peu plus tard, Foulon l'imité lorsqu'il rassemble et surtout synthétise une documentation importante, parfois vieille de trente ans, dans la brochure *La Question wallonne* (1918).

2.5. La Question wallonne (février 1918)

Se replongeant dans l'histoire de la Belgique (il fixe à 1790 les prémices de sa réflexion), Foulon met en évidence l'opposition séculaire qui existe entre Flamands et Wallons et se demande si le Pacte de 1830 n'a pas un caractère artificiel, voire forcé. Clairement, Foulon internationalise la question wallonne et fait siennes certaines thèses allemandes. Il démontre que le projet d'équilibre européen élaboré par les grandes puissances lors du Congrès de Vienne est remis en cause par les événements récents. Déjà en 1830, la révolution belge avait été confisquée : "N'est-ce pas plutôt l'Europe qui, en s'emparant du mouvement dès l'origine, et en enlevant la direction aux Belges, en vertu de cet étrange et fantaisiste droit de tutelle qu'elle s'arrogeait sur ces pays, leur a imposé cette solution qu'il leur a bien fallu accepter dès lors comme un pis aller ?" (536). Or, les temps changent, comme en témoignent le message adressé au monde par le président américain Wilson (23 janvier 1917), puis son Programme en Quatorze points (8 janvier 1918), notamment et surtout son idée de l'autodétermination des peuples : "les peuples ne sont pas des troupeaux que l'on se passe de potentat à potentat, telle une propriété. Un seul pouvoir de gouvernement est légitime, celui qui repose sur le consentement du gouverné". Pour Foulon, il ne fait aucun doute que ce message peut s'appliquer aux Belges : "(...) il n'est peut-être pas de peuples au monde à qui ces paroles s'appliquent mieux qu'aux peuples flamand et wallon qui, depuis la Maison de Bourgogne, ont été passés de potentat à potentat telle une propriété. Le régime de 1830 n'a pas dérogé à cette malheureuse fatalité, car après qu'on leur eut refusé la fédération avec un président à vie, la royauté avec le duc de Nemours, la république avec un chef élu à temps, les deux peuples n'eurent d'autre ressource que de se constituer en État monarchique sous une dynastie dont le choix leur était imposé par l'élimination de tous les autres candidats" (537).

S'attachant à comprendre les motivations du Mouvement flamand, Franz Foulon en vient non pas à épouser les thèses flamingantes, mais à comprendre l'hostilité des Flamands à l'égard du pouvoir central belge, voire à en partager les raisons : "(...) dès le premier jour, les Flamands avaient un but. Ils n'ont jamais dévié de

leur route. Ils l'ont poursuivie avec une ténacité et une adresse incroyables. Ils ont eu surtout la suprême habileté de se servir d'un gouvernement qui, non sans naïveté peut-être, voyait dans le patriotisme flamand la pierre angulaire du patriotisme belge" (538). Et il est désormais tout à fait évident à ses yeux que Wallonie et Flandre constituent deux mondes différents : "(...) la Wallonie s'est industrialisée au point de dépasser de beaucoup l'importance des Flandres. La comparaison des chevaux-vapeurs (422.000 contre 154.000) le prouve surabondamment (...) (De plus), il existe en Belgique, en dehors de la Caisse d'Épargne instituée sous la garantie de l'État, quatre caisses d'épargne municipales. Deux sont situées en Wallonie (Nivelles et Tournai), deux en pays flamand (Alost et Malines). La population des deux villes flamandes l'emporte du double sur celle des deux villes wallonnes. Or, voici quel était le montant des dépôts au moment où la guerre a éclaté : Nivelles : 4.443.600 francs, Tournai 4.457.457 francs, Alost 655.441 francs, Malines 204.430 francs (...). (...) la Wallonie est industrielle. La vérité est que l'agriculture est bien plus développée et plus puissante en Wallonie qu'en Flandre".

Et de poursuivre en comparant le niveau de l'instruction publique : la région flamande ne possédait que 2.327 écoles primaires pour 3.632 en Wallonie en 1914, et le taux de criminalité prouve l'infériorité de la Flandre par rapport à la Wallonie. "(...) cette infériorité économique, intellectuelle et morale des populations de leur race, n'est pas contestée par les chefs du Mouvement flamand. Ils y insistent volontiers avec une sorte de volupté âpre et en tirent argument en faveur de leurs revendications. À les en croire, la cause de tout le mal est la langue française parlée par la bourgeoisie flamande, et l'isolement des masses rurales et ouvrières sans contact avec les classes dirigeantes et vivant repliées sur elles-mêmes".

Scrutant la psychologie collective du peuple flamand, il y découvre de l'orgueil et de la vanité (539), et dénonce le fanatisme de "l'âme flamande". Il revient encore sur le fait que le gouvernement belge catholique homogène, en place, sans interruption, depuis 1884, par son inaction ou ses mauvaises décisions, n'a pas contribué au respect du pacte de 1830. Dès lors, la mise en évidence de tout ce qui sépare les Flamands et les Wallons justifie, à ses yeux et sans plus

le moindre doute, la remise en cause de la Belgique unitaire et la mise en place de l'autonomie régionale : "Aujourd'hui que, grâce à l'autonomie régionale, ils (les Flamands) vont devenir leurs propres maîtres, on peut espérer qu'ils sauront enfin donner au monde la mesure de leur valeur, de leur sagesse et de toutes les qualités qui sont nécessaires à une nation pour avoir sa place au soleil".

L'autonomie régionale passe par la séparation administrative. Sous la plume de Franz Foulon, cela signifie non pas une extension de l'autonomie provinciale "décalque trop fidèle et périmé de l'ancien régime" système qu'il avait pourtant défendu auparavant dans *L'Écho de la Dendre* et *L'Avenir du Tournaisis* en juillet 1912 (540), mais un régionalisme linguistique, résultant d'une conscience flamande et d'une conscience wallonne : "(...) Faut-il ressusciter le morcellement des autonomies provinciales ainsi qu'il existait sous l'ancien régime, et fractionner les particularismes en se contentant d'élargir les attributions et les franchises des provinces et des communes? Certes, il y a encore aujourd'hui comme hier, en Flandre comme en Wallonie, des orgueils et des coquetteries de clocher. Anvers et Gand, Liège, Mons et Tournai ont leurs points de vue, leur personnalité tranchée, leur quant-à-soi, si on peut dire. Mais il faut tenir compte d'un fait qui a son importance. C'est que le régime belge, si néfaste qu'il ait été en ces trente-cinq dernières années, a produit un résultat : il a créé une conscience flamande et une conscience wallonne, reposant l'une et l'autre sur l'unité de langue. Cette unité de langue, ce ciment qui unit et consolide la famille wallonne, comme il rassemble et raffermi d'autre part la famille flamande, il ne faut pas le laisser se perdre. C'est cette unité de langue qui justifie et explique les deux *nationalités*. Neuf petites provinces autonomes n'auraient entre elles d'autre lien que celui fort ténu et fort fragile de la nationalité belge. Il faut que la séparation soit l'expression réciproque d'un intérêt flamand et wallon, ce qui ne serait pas le cas avec une subdivision trop dispersée. Le retour au fédéralisme d'États serait un décalque trop fidèle et périmé de l'ancien régime. La sagesse politique consiste non pas, croyons-nous, à copier les institutions anciennes, mais à les adapter le mieux qu'on peut aux nécessités nouvelles. La conscience wallonne, qui n'existait pas sous l'ancien régime, en est une. C'est elle, avant tout,

que les Wallons ont à préserver et à cultiver pour lui permettre de s'épanouir pleinement selon sa nature et son génie.

Plus que pour la Flandre, il y a avantage, pour la Wallonie, écrit encore Foulon, à ce que la notion de région se substitue à celle de province. La Flandre est connue partout. Par l'art, par l'histoire, par la légende, son nom a été répandu à foison. Il est bon qu'on sache aussi qu'en face des Flamands, de leur orgueil et de leur égoïsme, il y a non seulement des Liégeois et des Namurois et des Hennuyers, mais une Wallonie et des Wallons" (541). Au terme des 180 pages de *La Question wallonne* (542), Foulon ne lève pas totalement une dernière ambiguïté : les régions wallonne et flamande, constituées sur une base linguistique, font-elles partie d'une même fédération ou sont-elles appelées à former chacune un État indépendant ? Ces régions disposeront-elles d'un parlement et d'un gouvernement ? En d'autres termes, subsistera-t-il un État belge ? (543) Attaché au cadre belge, Foulon ne tranche pas nettement mais on comprend qu'il tient encore à la Belgique quand il brandit étonnamment une ultime solution : si les Flamands n'en veulent pas, le rattachement de la Wallonie à la France sera la voie à suivre, solution qu'il dénonçait encore fortement en 1909, lorsqu'il évoquait la bataille de Jemappes.

* *
*

Mettre en doute la légitimité de la naissance du royaume de Belgique (544) et proposer le rattachement de la Wallonie à la France, voilà assurément des conceptions qui ne devaient pas rencontrer l'approbation du gouvernement belge du Havre, déjà hostile à la séparation administrative instaurée par l'occupant (545). Les réactions à *La Question wallonne* ne vont pas manquer. Diverses revues allemandes lui réservent un large écho et les juristes allemands ne sont pas en reste. Ainsi, J. Wintzer (546) y trouve explicitement les raisons de pousser l'Allemagne à maintenir ensemble la Flandre et la Wallonie car, citant mot pour mot F. Foulon, la Wallonie "livrée à elle-même n'aurait d'autre ressource que de se jeter dans les bras de sa grande sœur voisine, la France" (547). Dans

la revue *Der Belgfried*, revue allemande consacrée à la Belgique qui paraît depuis juillet 1916, Auguste Knoch est l'auteur d'un long compte rendu, en août 1918, de *La Question wallonne* (548), suivi, en octobre, d'un aperçu de la presse d'action wallonne pendant la guerre (549). Knoch retient essentiellement la mise en garde de Foulon concernant la France (550), après avoir souligné qu'en 1830 déjà "les Wallons voulaient se donner à la France" (551). Expliquant aux lecteurs allemands à force d'exemples que la séparation administrative était voulue par les Wallons avant la guerre, il conclut en indiquant que l'essai de Foulon jette une lumière nouvelle sur le problème belge (552). Dans la même revue, en novembre, F.A. Walker se réfère lui aussi à Foulon, "directeur d'un journal qui se place sous l'égide de l'Assemblée wallonne et qui mène une campagne de presse en faveur de la séparation politique" (sic) (553).

Commandités ou non par l'occupant – aucun document ne permet de trancher cette question – les propos de Franz Foulon correspondent assez bien à la ligne politique arrêtée par le gouverneur général en janvier 1918 (554). On constate d'ailleurs que les services allemands de la propagande consentent des efforts importants pour assurer une audience internationale à son essai, mais surtout pour montrer que la politique allemande répond à la demande tant des Flamands que des Wallons. Ainsi recommandent-ils la publication de *La Question wallonne* à l'éditeur néerlandais Nijhoff, ce qui provoque la réaction immédiate de la légation belge de La Haye. Le 29 janvier 1918, le docteur Modeste Terwagne (555), du service de propagande belge à La Haye, rédige une note confidentielle qu'il transmet directement au ministre des Affaires étrangères, le libéral Paul Hymans (556) : "le livre, fort documenté, sert les vues allemandes et prône le rattachement de la Wallonie à la France. (...) Nous avons affaire évidemment à une nouvelle manœuvre allemande. (...) Je fournirai dans quelques jours des extraits de ces épreuves. Malheureusement, nous ne pouvons pas en ce moment démasquer les auteurs de cette manœuvre. Ceci parce que la maison Nijhoff ne peut pas être compromise et que nous ne savons pas encore si elle n'éditera pas le volume. Note manuscrite : Le ministre allemand à La Haye avait de sa main donné un mot de recommandation pour M. Nijhoff. C'est la légation qui demande à éditer !" (557).

Aussitôt, Herbiet, du service de propagande belge à La Haye, adresse une lettre à l'éditeur Nijhoff, en l'invitant fortement à renoncer à éditer *La Question wallonne*. Tous les mots sont pesés : "Cher Monsieur Nijhoff, Vous avez bien voulu me demander mon avis sur le livre *La Question wallonne* de M. Franz Foulon qu'André Norz vous prie d'éditer. J'ai lu les épreuves que vous m'avez confiées et ne puis assez vous crier casse-cou. J'estime que les Allemands, soucieux de ne pas compromettre dès son origine, la campagne séparatiste menée par un petit groupe de Wallons (à côté de celle des séparatistes flamands, trop suspects déjà du fait que tout le monde sait qu'ils agissent sous l'inspiration et sous la direction des ennemis de la Belgique) tentent d'endosser à une maison d'édition, considérée comme l'est la vôtre, la responsabilité d'une brochure qui fera probablement grand mal. Je ne m'occupe pas de vérifier si tout ce que dit M. Foulon est exact, mais je dis, et vous serez de mon avis, que c'est une besogne misérable que d'essayer de dissoudre au moyen d'encre ce que le sang a si merveilleusement composé. Ce quelque chose, ce seront les souffrances, les exaltations et les détresses éprouvées en commun et si alors, M. Foulon croit devoir encore élever une voix discordante, rien ne l'en empêchera. Il aura un auditoire attentif ou bien on le priera de se taire. Il sera un homme parmi d'autres hommes, libres dans un pays libre. Actuellement, ce n'est qu'un agitateur que les Allemands prennent sous leur égide et auquel ils accordent un concours vigoureux, mais qui se veut discret, au point qu'ils vous prient de bien vouloir servir de couverture. (...)” (558). Devant une telle agitation diplomatique, l'éditeur néerlandais Martinus Nijhoff, prudent, se rangera à l'“invitation” que lui adressaient les Belges...

Foulon était-il informé de ces négociations ? Aucun document ne permet de l'affirmer ou de l'infirmer (559). Mais il tient à la diffusion de son ouvrage, puisqu'il sollicite une souscription auprès de l'administration du ministère des Sciences et des Arts, dirigée par Oscar Colson et Henri Henquinez. Sa requête est transmise, pour approbation, à l'autorité allemande (560). Par cette démarche, il ne peut ignorer à quoi il s'engage. Il n'attend certainement pas que Henri Henquinez se contente de recenser son étude dans un compte rendu élogieux et critique, confié à *L'Information* de Bruxelles (561).

Il n'attend pas non plus les éloges de Paul Ruscart qui incite tous les Wallons à considérer *La Question wallonne* “comme un livre de chevet” (562). Il ne s'attend pas cependant à ce qu'en Flandre l'activiste gantois Josué De Decker dénonce son essai parce qu'il contient des propos injurieux à l'égard de la Flandre et des Flamands (563). Enfin, il n'ignore pas que la marche flamande vers l'indépendance est lancée. Il est d'ailleurs certainement en train d'achever l'écriture de *La Question wallonne* quand lui parvient la nouvelle que, lors d'une assemblée solennelle tenue le 11 novembre 1917, le parti flamand rejette la séparation administrative et exige désormais la constitution de la Flandre en un État autonome et indépendant (564). Deux mois plus tard, désolidarisant la cause flamande de celle de la Belgique, le *Raad van Vlaanderen* proclame l'indépendance de la Flandre, État autonome pourvu d'un Parlement, d'un pouvoir judiciaire et d'un pouvoir exécutif propres (565). Malgré ce contexte, Foulon reste décidé à tout tenter pour convaincre des interlocuteurs flamands de former un État fédéral. Du moins, jusqu'à un certain point : si les activistes flamands veulent l'indépendance de la Flandre et si les annexionnistes belges comme Neuray et Nothomb réussissent à incorporer des territoires bas-germains à la Belgique, il n'y aura pas d'autre solution pour la Wallonie que de “se jeter dans les bras de la France”, tout en sachant qu'une telle formule ne manquerait pas d'inquiéter les Allemands (566). C'est ainsi qu'il faut comprendre l'avertissement lancé par Foulon à la fin de son ouvrage. Pour lui, seule l'intransigeance flamande conduit à ce qu'il considère comme une extrémité, ainsi qu'il s'en expliquera dans un premier article intitulé “*Veut-on l'annexion de la Wallonie à la France ?*” (567), suivi d'un second, en mai 1918 (568). Une fois encore, tel un bateau de papier emporté sur une rivière tortueuse, la réflexion que Foulon voulait posée, voire objective, ricoche sur de nouveaux obstacles imprévus.

2.6. Manifeste *Au Peuple de Wallonie* du 1^{er} mars 1918 (569)

Le meeting de l'Alhambra, du 11 novembre 1917, où les Flamands ont demandé l'indépendance de la Flandre, a impressionné Foulon (570) qui considère que le Conseil de Flandre est composé de traîtres. Dans ces conditions, un dialogue s'avère particulièrement

difficile. D'autant que le 19 janvier 1918, les Chargés de pouvoir du *Raad van Vlaanderen* proclament l'indépendance de la Flandre. Le lendemain, une manifestation imposante réunit trois mille partisans à Bruxelles (571). Cette évolution inquiète le rédacteur en chef de *L'Avenir wallon* : "Le 20 janvier 1918 a été une grande date dans l'histoire de la Flandre. (...) À la séparation administrative se bornaient donc toutes nos espérances. Il n'est jamais entré dans les vues de la Wallonie de se constituer, à l'instar de la Flandre, en un État autonome et entièrement indépendant... De sens rassis et d'esprit pratique, elle n'a ni le goût des aventures, ni la propension au Don Quichottisme. *Séparation administrative dans le cadre de l'État belge* telle était la formule que nous défendions avant la guerre. Tel est encore le système que nous préconisons aujourd'hui" (572).

Fin février 1918, inquiet (573), Franz Foulon invite Arille Carlier et Oscar Colson à son domicile bruxellois pour discuter de l'avenir institutionnel de la Wallonie. Il est plus que jamais décidé à passer à l'action. Il vient de finir la lecture de *La Wallonie autonome*, ouvrage que Carlier a édité sous le pseudonyme de Lecocq-Hardy. La question est désormais dépassée de savoir si l'attitude loyaliste et passive est encore de mise, au moment où les revendications flamandes sont rencontrées par l'occupant allemand, mais surtout depuis qu'elles deviennent partie intégrante du programme politique que le gouvernement du Havre promet de réaliser dès que l'occupant aura été chassé, du moins pour la partie relative à la législation linguistique. L'Union sacrée laisse dans l'indifférence les aspirations wallonnes. Pour affirmer les droits des Wallons, il faut agir. Reste à répondre à la question du : "Comment ?".

Aucun des membres du trio n'exerce ou n'a exercé de mandat politique : Carlier et Foulon ont fait partie de l'Assemblée wallonne, mais n'en sont pas des ténors. Colson jouit d'une plus grande notoriété. Au cours de leur réunion en petit comité, deux décisions sont prises : publier un manifeste et mettre sur pied un organisme représentant les Wallons, un Comité de Défense de la Wallonie. "Colson a sorti de sa poche un manifeste qu'il avait rédigé et en a donné lecture, expliquera plus tard Foulon (574). (...) Au moment de notre action, on ne pouvait pas prévoir la fin des hostilités ni la paix qui en sortirait. Comme les Flamands s'étaient avant la guerre déclarés hostiles

à la séparation que réclamait la Wallonie, nous avons pensé que ce mouvement n'était pas sincère, qu'ils voulaient en réalité aller beaucoup plus loin avec la collaboration des Allemands. Or, pour le cas où le différend serait porté devant une juridiction internationale, il importait que l'on sût qu'il existait en Wallonie, un mouvement d'idées différent de celui des Flamands" (575).

Plus précis, Oscar Colson ajoutera, plus tard (576), à propos de l'histoire du manifeste : "Je me suis ouvert de l'idée à Ruscart, d'abord, dans un petit entretien d'ordre général. Le lendemain, Ruscart arrivait me proposer un texte, inadmissible à peu près en tous points. J'essayai d'y mettre de l'ordre, du bon sens et de la modération. Entraîné par la plume et par les idées dont j'étais alors obsédé, je rédigeai le texte que vous connaissez et qui n'a rien d'original que dans la forme, toutes les idées se trouvant déjà dans votre brochure (577) et dans les écrits de Foulon. Vous êtes lui et vous les premiers après Ruscart à qui j'ai soumis le texte. J'oublie Fraikin (578) qui, en fonction à Arlon, passait chaque semaine par Namur où il avait des attaches. Et j'oublie Van Ongeval (579) qui est un jeune compare, et Henquinez et Moulinas (580) et Delvaux (581), qui bien que convaincus n'étaient dans mon esprit que de renfort ; ayant pourtant cette utilité d'être des noms nouveaux, non personnellement compromis dans les luttes antérieures et d'ailleurs convaincus. La scène qui s'est produite chez Foulon, lorsque ce brave ami rengaina son texte assez long en faveur du mien plus court, s'était donc déjà produite avec Ruscart" (582). Colson a soumis ensuite le texte à Haniel qui n'a fait aucune observation (583).

Chacun avait son texte et, pour une fois, dans l'histoire du Mouvement wallon, l'unanimité se réalise rapidement autour d'une des propositions. Le manifeste *Au Peuple de Wallonie*, premier du nom, et daté du 1^{er} mars 1918, est dû à la plume d'Oscar Colson, même s'il est signé par deux membres de l'Assemblée wallonne alors muette, Arille Carlier et Franz Foulon, et par des Wallons qui ont accepté un emploi de fonctionnaires dans les ministères wallons de Namur, à savoir, outre Oscar Colson, Henri Henquinez, Albert Delvaux, Pierre Fraikin, Georges Moulinas, Paul Ruscart et Pierre Van Ongeval.

Par ce manifeste, ils déclarent inscrire leur action dans la continuité des délibérations de cette Assemblée wallonne qui, en octobre 1912,

affirmait “que la Belgique ne peut poursuivre ses destinées que par l’union des deux peuples qui la composent, union basée sur l’indépendance réciproque et faite d’une entente loyale et cordiale” ; cette phrase figure telle quelle dans le manifeste. Ils plaident en faveur du maintien d’un État belge tout en avouant “que le régime unitaire a fait son temps et qu’il serait désastreux de vouloir le rétablir”. Ils constatent que la séparation administrative imposée par l’occupant “crée une situation de fait”, que la question des nationalités est un problème international et que les Flamands ont exploité cette situation politique à leur profit. Pour se préparer à défendre les intérêts wallons, les signataires créent un Comité de Défense de la Wallonie et proclament leur volonté d’œuvrer pour “une Wallonie libre dans la Belgique indépendante”. Le manifeste paraît dans *L’Avenir wallon*, *Le Peuple wallon* et est reproduit *in extenso* dans *L’Opinion wallonne* à Paris, du moins avec la marque de la censure.

Après la guerre, Oscar Colson et Henri Henquinez affirmeront que : “(...) la première initiative du Comité poursuivait un triple but : au point de vue régional, préparer le groupement des forces wallonnes pour une action salutaire à entreprendre à la fin de la guerre mondiale ; au point de vue national, rappeler à l’occupant la promesse solennelle qu’il avait faite, en décembre 1916, en mai 1917 et en janvier 1918, de ne pas tenter d’annexer la Belgique ; au point de vue international, réclamer à la face du monde, comme l’avaient fait les Flamands pour leur compte et les Wallons exilés en France, réclamer en vertu du droit des nationalités, proclamé par le Président des États-Unis, la possibilité pour la Wallonie de se développer librement, et parallèlement à la Flandre, au sein d’une Belgique restaurée, en un mot la reconnaissance d’une Wallonie libre dans une Belgique indépendante” (584).

En mars 1918, dans un éditorial de *L’Avenir wallon*, Franz Foulon souligne déjà, à propos du contenu du manifeste, “qu’il n’est rien que le gouvernement belge ne puisse accepter, rien dont il puisse se formaliser” (585). Il insiste sur ce point parce qu’il reproche au chef du gouvernement Charles de Broqueville d’avoir caviardé le texte du manifeste paru dans *L’Opinion wallonne* pour en dénaturer le sens : “La censure de M. de Broqueville a fourragé dans les paragraphes d’une main balourde et trois considérants ont disparu.

Ce sont ceux où l’on proclame l’accord des belligérants sur le rétablissement de la Belgique et sur le droit des nationalités de disposer d’elles-mêmes” (586).

2.7. Le Comité de Défense de la Wallonie

Si les Allemands ont pu compter sur l’émergence “spontanée” d’un *Raad van Vlaanderen*, actif depuis le 4 février 1917 et adoubé à Berlin un mois plus tard, il n’en a pas été de même en Wallonie où, à plusieurs reprises, la naissance d’un homologue wallon fut annoncée mais jamais confirmée. Directeur du Bureau politique allemand, von der Lancken se demandait même s’il ne devrait pas s’en mêler et encourager “(...) un rassemblement des forces séparatistes wallonnes” (587). Depuis la légation de Belgique à La Haye, le baron de Fallon croit pouvoir annoncer sa naissance, le 12 octobre 1917 : “On travaille maintenant à la constitution d’un *Conseil de la Wallonie*, frère puîné du *Conseil des Flandres*” (588). Quelques jours plus tard, alors directeur de cabinet du chef du gouvernement Charles de Broqueville, Léon Van der Essen (589) informe les ministres belges le 29 octobre 1917 que “(le) *Conseil de Wallonie*, frère du *Raad van Vlaanderen*, (est) né (...)” (590). Il ne se trouve cependant aucun Wallon pour le revendiquer. Les inquiétudes des milieux belges sont-elles fondées ? Au vu des difficultés rencontrées lors du recrutement des fonctionnaires wallons, y a-t-il des Wallons désireux de créer un pouvoir politique pour la Wallonie ? Est-ce l’intention des Colson, Carlier, Foulon et autres Henquinez lorsqu’ils créent le Comité de Défense de la Wallonie en mars 1918 ? Ont-ils eu l’ambition de former une structure qui s’affirmerait comme l’*alter ego* du *Raad van Vlaanderen* ? La question est d’importance.

En fait, la structure qui correspond le mieux au *Raad van Vlaanderen* existe déjà. Constituée en 1912 pour fonctionner comme un Parlement informel de Wallonie, l’Assemblée wallonne refuse cependant obstinément de se prêter au jeu des Allemands. Les fondateurs du Comité de Défense de la Wallonie ont-ils souhaité ou tenté de la relancer ? Le dernier paragraphe du manifeste se réfère explicitement à l’orientation politique choisie lors de sa séance constitutive du 20 octobre 1912. Mais la référence continue

à l'Assemblée wallonne ne sera d'aucun profit au Comité et à ses membres. Au contraire.

Quant à une parenté avec le *Raad van Vlaanderen*, les dirigeants du Comité s'en défendent : "il ne s'agit pas de la création d'un *Conseil de Wallonie* sur le modèle du Conseil de Flandre ou de quelque chose d'approchant", assure Foulon⁽⁵⁹¹⁾. Ni Assemblée wallonne, ni Jeunes Wallons dont le programme radical l'inquiète autant que celui du *Raad van Vlaanderen*, ni porte-parole du gouvernement du Havre, ni portefaix du gouverneur allemand, le Comité de Défense de la Wallonie tente d'apparaître comme "le seul groupe capable de préserver les intérêts wallons, dans un cadre belge, et de porter la question wallonne sur la scène internationale". Mais faisons fi de la langue de bois. Peut-on croire que le Comité n'a été créé que comme organe de diffusion d'une idée et que ses fondateurs n'avaient pas d'autres intentions, voire d'autres ambitions ? Bien que l'on ignore le contenu exact d'une lettre collective rédigée par le Comité de Défense le 18 mars 1918 à l'adresse du *Raad van Vlaanderen* et qui aurait pu nous permettre de mieux cerner ses réelles intentions, la lettre de réponse du *Raad* en date du 11 mai 1918 tend bien à montrer que le Comité s'est engagé formellement et clairement en faveur de l'option fédéraliste – et non de la seule séparation administrative – et surtout qu'il aurait bel et bien proposé de traiter d'égal à égal avec son homologue flamand, en engageant une discussion bilatérale sur la base dudit fédéralisme⁽⁵⁹²⁾. La fin de non recevoir du *Raad van Vlaanderen*⁽⁵⁹³⁾ ne laisse cependant que peu d'espoir aux fondateurs du Comité de Défense de la Wallonie.

Est-ce cette volonté de transformer le Comité en équivalent du *Raad* qui pousse Carlier à en démissionner le 26 mars 1918 ? Aurait-il été abusé ? Sur les conseils d'Émile Buisset et de Paul Pastur, il désavoue en tout cas les appels au dialogue lancés vers les dirigeants du *Raad van Vlaanderen*, et envoie sa démission à Oscar Colson⁽⁵⁹⁴⁾. Car négocier avec le *Raad van Vlaanderen* institué par l'occupant signifie aussi accepter indirectement de négocier avec les Allemands⁽⁵⁹⁵⁾.

Au-delà de la diffusion d'une idée, le Comité a bien d'autres projets : sinon pourquoi ses membres devraient-ils faire une déclaration sur l'honneur s'engageant à garder secrètes leurs délibérations et à

ne pas diffuser les décisions prises sans un accord unanime⁽⁵⁹⁶⁾. Les trois premières réunions ont lieu à Namur, dans un bureau du Palais de Justice qui a été affecté comme siège du Département des Sciences et des Arts, en fait dans des locaux appartenant aux services dirigés par Oscar Colson. Malgré les nombreuses critiques qui s'abattent sur eux, la plupart des membres du Comité de Défense de la Wallonie restent en place, et persistent malgré la désapprobation unanime des militants wallons. Bien qu'elle déclare être très mal informée sur ce qui se passe en Belgique, *L'Opinion wallonne* que publie Raymond Colleye à Paris écrit "qu'elle continuerait à condamner toute compromission du Mouvement wallon avec l'ennemi. (...) Nous continuons à déplorer que les Wallons de Belgique occupée aient cru devoir constituer un mouvement de défense wallon sous l'occupation allemande. Si les Wallons ont le droit absolu de contrebalancer les progrès du Mouvement flamand, il n'en est pas moins vrai que la situation actuelle de la Wallonie n'est que temporaire et que c'est au jour de la paix que la tâche des Wallons de Wallonie commencera... Ces Wallons auraient donc dû se taire et attendre"⁽⁵⁹⁷⁾. Mais les choses sont rarement noires ou blanches. Des éléments nous manquent pour comprendre pourquoi, trois semaines plus tard, Raymond Colleye se montre moins critique à l'égard d'Oscar Colson et de Franz Foulon : "Des Wallons ayant ressuscité le Mouvement wallon en Belgique (pour des raisons que nous ne pouvons discerner à cause de notre éloignement de quatre années)... Je ne puis approuver leur intervention sous l'occupation allemande. Mais je ne puis contester leur talent, leur intelligence et leur honorabilité. Nous nous garderions de juger en dernier ressort un procès dont nous n'aurions pas devant les yeux les dossiers contradictoires"⁽⁵⁹⁸⁾. À la mi-juin 1918, il en arrive même à opérer une distinction entre l'activisme flamand et les initiatives de Franz Foulon et d'Oscar Colson qu'il qualifie pudiquement d'*activité wallonne* : "(...) il n'y a pas d'activisme wallon car le Mouvement wallon de la Belgique occupée apparaît comme dégagé de toute compromission directe ou indirecte avec l'ennemi... Ce mouvement ne constitue donc pas une manifestation d'activisme wallon, mais bien plutôt d'activité wallonne. La première serait blâmable, la seconde ne l'est pas moins, mais entre les deux nous n'hésitons pas"⁽⁵⁹⁹⁾.

Dans leur plaidoyer *pro domo* d'après-guerre, Colson et Henquinez affirmeront – la preuve manque cependant – que le Comité était soutenu secrètement par des hommes politiques wallons, qu'il était en relation avec des cercles d'études et qu'il avait l'appui du public (600). De manière impertinente, ils ajouteront – sans en apporter la preuve – que, réuni au Havre, le gouvernement belge n'émettra aucune protestation contre le manifeste *Au Peuple de Wallonie* alors que, dans le même temps, les menées flamingantes étaient dénoncées. Ils retiennent aussi une déclaration pro-fédéraliste émise par Émile Buisset le 7 avril 1918, comme témoignage favorable à leurs idées (601). Après la guerre, Charles Gheude (602), député permanent du Brabant, militant wallon de longue date, publiera dans une chronique de guerre intitulée *Nos années terribles* les notes qu'il rédigeait au quotidien sous l'occupation. S'il les a retranscrites telles quelles, voici comment il percevait le Manifeste et le Comité de Défense de la Wallonie : “Mais voici maintenant, la caboche wallingante ! Il était évident que, devant les excès du flamingantisme nouvelle manière, la Wallonie abandonnerait, quelque jour, son calme imperturbable et que se révéleraient quelques têtes chaudes, particulièrement au pays des *tiess di hoïe*. Ce phénomène attendu vient de se produire. Un Comité de Défense, brandissant une devise sacrée dont il ferait mieux de s'inspirer *Salus populi suprema lex !* adresse un manifeste au peuple de Wallonie. Ce manifeste, répétant une déclaration solennelle de l'Assemblée wallonne formulée peu de temps avant la guerre, affirme la volonté de maintenir la nationalité belge, mais réclame, en un moment où mieux valait se taire, l'indépendance réciproque et l'entente loyale et cordiale des deux peuples qui composent la Belgique. Il est signé de neuf noms, parmi lesquels figure celui d'Oscar Colson, directeur apprécié de la revue *Wallonia*, que l'on est peiné de voir embarqué dans cette galère et à qui ma main qui démange voudrait écrire ces quatre mots *Non est hic locus* et (...) Franz Foulon, l'auteur d'une étude, d'ailleurs fort bien faite, intitulée *La Question wallonne. Non est hic locus*, Messieurs ! À l'heure que nous traversons, un geste, une phrase, un mot de nature à aider l'occupant, à l'encourager dans la voie ténébreuse où il poursuit notre perte et sa domination, constituent un sacrilège” (603).

Le socialiste René Branquart (604), collaborateur éphémère de *L'Avenir wallon* (605) confessera “ses erreurs passées” en considérant comme inopportune toute publication tolérée par l'occupant (606). Admonestés par leurs amis wallons d'avant-guerre, Oscar Colson et Franz Foulon se retrouvent quasiment isolés ; nul ne semble contester leurs idées ; mais tous dénoncent le caractère inopportun du moment. Rien n'y fait ; malgré les avertissements, ils restent aussi décidés à entamer un dialogue avec les membres du *Raad van Vlaanderen*.

2.8. Un dialogue impossible

Rédacteur en chef de la *Gazet van Brussel*, René De Clercq est le premier à rejeter l'invitation au dialogue lancée par les membres du Comité pour s'entendre sur la constitution d'un État fédéral (607). Ensuite, c'est l'ensemble du *Raad van Vlaanderen* qui, en sa séance du 29 mars 1918, prend connaissance de la lettre des Wallons et, malgré l'opposition du professeur Claus, décide de reporter à plus tard toute discussion sur la proposition de nouer des relations entre Wallons et Flamands (608). Par ce rejet, le *Raad van Vlaanderen* souhaite se donner le temps de se positionner lui-même entre les deux courants qui se disputent en son sein, les partisans d'une “Flandre souveraine” conduits par Borms et Tack ou ceux d'une “Union Flandre-Wallonie”, favorables au moins à un dialogue avec les Wallons. Membre du *Raad van Vlaanderen*, Paul Vrijdaghs apporte la réponse officieuse des activistes flamands : il faut s'entendre sur une définition commune du fédéralisme et considérer comme préalable à toute négociation l'incorporation de Bruxelles au futur État flamand. “Est-ce à dire que la Flandre et la Wallonie doivent se tourner le dos ? Et d'abord qui nous dit qu'un trait d'union économique entre la Flandre et la Wallonie ne se trouvera pas en dehors de l'ancienne Belgique ?” (609). Un dialogue est-il réellement possible devant de telles conditions ? Foulon n'y croit pas. Abandonnant la voie diplomatique, il brandit immédiatement la menace ultime : *Veut-on l'annexion de la Wallonie à la France ?* réplique-t-il au *Raad van Vlaanderen*. “La remise à une date indéterminée de toute délibération au sujet de la lettre que le Comité de Défense a adressée au *Conseil de Flandre*, (...) est venue aggraver encore la mauvaise

impression causée parmi les Wallons par l'intransigeance des flamingsants. (...) Cette conjonction (avec la France), nous ne la recherchons pas, et nous avons assez montré croyons-nous notre désir de conserver avec nos anciens associés un lien quelconque, si tenu soit-il. Mais nécessité fait loi. La seule chose qu'il faut craindre pour le moment c'est que le jour où l'idée d'un rapprochement avec la France serait semée en Wallonie, elle n'y fasse des progrès plus foudroyants encore que ne le fit naguère, dans les mêmes milieux, celle de la séparation administrative" (610).

Si Paul Vrijdaghs répond officieusement au Comité de Défense de la Wallonie, c'est que le *Raad* ne reconnaît pas la légitimité de son interlocuteur comme représentant de la Wallonie. Se targuant d'une légitimité que les récentes élections auraient donnée au *Raad*, l'activiste Tamm considère d'ailleurs que le Comité wallon n'est qu'un "club": "(...) il m'importe peu, quant à moi, de savoir ce que M. Foulon pense de la bataille des Éperons d'Or. (...) Nous sommes un parlement et votre comité est un club, nous ne pouvons donc pas traiter directement et définitivement avec vous. Instituez un parlement élu, renoncez entièrement à toute idée de récupérer un jour ou l'autre le Grand-Bruxelles, nous entrerons en négociation avec vous" (611). La question de la représentativité et surtout de la légitimité du Comité de Défense de la Wallonie est ainsi ouvertement posée. Franz Foulon avait cru donner des gages aux lecteurs de *L'Avenir wallon* en écrivant que le Comité est soutenu par des Liges et de nombreux particuliers (612) et "a enregistré des adhésions de groupements wallons conçues dans les termes les plus chaleureux. De nombreuses adhésions individuelles ont été également enregistrées" (613). Toutefois, il se garde bien de citer le moindre chiffre et de publier le moindre nom. De plus, cela n'en fait pas un Parlement... Le Comité de Défense est conscient d'être dans une impasse: "Que nos amis (614) se rendent compte de la gravité du moment. Qu'ils mesurent l'importance du danger que leur passivité aveugle fait courir à leur propre cause, écrit-il fin mai 1918. Qu'ils apprécient enfin, à leur vraie valeur, les efforts que nous faisons ici, depuis bientôt deux ans, pour sauver notre chère Wallonie de tant de périls qui la menacent à la fois, et qu'ils ne nous marchandent plus leur sympathie ni leur

concours avoué dont nous avons tant besoin. Nous réussissons, les Flamands certainement reviendront à de meilleurs sentiments et les éléments pondérés reprendront le dessus parmi eux mais il importe que la Wallonie tout entière se range à nos côtés" (615). Après guerre, Oscar Colson et Henri Henquinez défendront aussi la représentativité et la légitimité du Comité de Défense mais, par crainte de la répression – diront-ils –, ils se refuseront à dévoiler les noms des adhérents ou des sympathisants (616).

* *
*

La situation ne manque pas d'être paradoxale. Se défendant de faire du Comité de Défense de la Wallonie l'équivalent du *Raad van Vlaanderen*, Foulon se plaint de n'être pas reconnu comme un interlocuteur valable, tout en soulignant les différences qui séparent le *Raad* du Comité. "Le Conseil de Flandre collabore avec l'occupant qui lui a accordé la séparation administrative et y adjoindra bientôt à la demande des Flamands, la séparation politique. De cette collaboration, le Conseil de Flandre ne se cache pas et il n'a pas à s'en cacher, car il représente une race qui, comme toutes les races allemandes, est issue du grand tronc germanique. Notre position, à nous, est tout autre. Nous ne demandons rien à l'occupant et nous n'avons rien à lui demander. À plus forte raison, ne pouvons-nous entrer en collaboration avec lui, soit directement, soit par l'intermédiaire du Conseil de Flandre. Celui-ci conduit ses affaires comme il l'entend et, à vrai dire, après les nouvelles orientations qui semblent se faire jour dans les milieux flamands, nous ne savons plus très bien où il va. C'est son affaire et non la nôtre... Mais les initiatives du Conseil de Flandre appuyées par l'occupant, ont créé et créeront à la Wallonie une situation spéciale qui doit éveiller toute notre attention et qui appelle toute notre sollicitude. Nous avons là des intérêts précieux à sauvegarder. La séparation est un fait accompli: il en résulte que les événements nous imposent actuellement un double devoir qui peut s'énoncer comme suit: pourvoir au présent; réserver l'avenir" (617). Ce texte témoigne parfaitement du questionnement dans lequel se trouve alors Foulon.

2.9. Programme minimum

Publiées en février 1918, les conclusions de l'essai *La Question wallonne* sont dépassées par les événements. Ceux-ci forcent Foulon à définir davantage son projet politique ; au printemps 1918, il s'interroge "sur la nature des liens qui peuvent continuer à rattacher nos deux peuples l'un à l'autre" et se fixe "*Un programme minimum*" qui ne s'intéresse finalement plus qu'à la Wallonie, en lui attribuant un pouvoir politique, tout en la maintenant dans le cadre belge. Dans un système fédératif à deux composantes, la Wallonie pourra s'occuper elle-même des modalités de son fonctionnement, sans se préoccuper de ce que fait la Flandre. Ce système aura l'avantage de maintenir la Belgique en accordant une large autonomie aux deux régions, car la Wallonie doit avant tout assurer la sauvegarde de sa culture et la direction exclusive de sa politique intérieure. Dès lors, estime Foulon, un pouvoir législatif propre est impératif, compétent en matière d'enseignement à tous les degrés, dans les beaux-arts et les lettres, dans les affaires communales et provinciales, dans la définition de son système électoral, de sa législation sociale, de l'agriculture et des travaux publics. D'un point de vue économique, Foulon est notamment convaincu que la Flandre et la Wallonie formeront une union douanière et que ce système de libre-échange permettra à la Wallonie de conserver le libre accès d'Anvers. Peut-être davantage qu'à Bruxelles dont il ne se préoccupe pas ici, Foulon est attaché à l'idée de conserver à la production wallonne la liberté de passage par Anvers.

Resteront de la compétence fédérale la direction des chemins de fer, l'armée et la politique extérieure, mais rien n'empêche la division des unités. Seul le département des Colonies devra rester commun. Foulon envisage l'organisation de deux justices, la création de deux cours de cassation, l'une en Flandre, l'autre en Wallonie. Désigné par les Parlements régionaux, un collège fédéral paritaire sera composé de deux sections : une section wallonne, une section flamande, délibérant séparément. "La liaison serait établie par des interprètes qui communiqueraient les propositions, jusqu'à ce qu'une majorité soit acquise dans chaque groupe à une formule commune. La souveraineté serait exercée par le Chef de l'État de concert avec ce directoire et sous réserve de l'approbation dans les cas

importants des deux Parlements régionaux. (...) La pensée essentielle de ce programme est d'affranchir, dans la plus large mesure, nos deux peuples de l'obéissance tyrannique d'un pouvoir central, et de limiter au strict nécessaire les liens officiels qui les rattacheront désormais" (618). La comparaison du "Programme minimum" de Foulon avec des projets élaborés à la même époque dans les milieux allemands concernant le devenir de la Wallonie et de la Flandre (619) présente des similitudes et des différences. Aucune caractéristique majeure ne conduit à penser que les idées de Foulon lui auraient été soufflées par l'occupant ni que celui-ci se serait inspiré de Foulon. Le militant wallon n'envisage d'ailleurs personne d'autre que le *Raad* comme seul interlocuteur. Et il n'imagine d'ailleurs pas la Flandre refuser un tel projet.

Et pourtant, la réponse qui lui parviendra à la mi-mai est, on l'a vu, négative. De plus, le 20 juin 1918, le Conseil de Flandre publie une *Proclamation au peuple allemand* où, tout en réaffirmant sa confiance dans la victoire allemande, il réclame de nouveau pour la Flandre une pleine autonomie culturelle et politique, en d'autres termes l'indépendance de la Flandre, rattachée économiquement à l'Allemagne, sans la Wallonie. Contre la volonté allemande, les activistes flamands conduisent la Flandre sur la voie de l'indépendance et ont définitivement renoncé au cadre belge. Or c'est dans ce cadre et nulle part ailleurs que Foulon revoit sans cesse sa copie et multiplie les esquisses et les projets. Il le rappellera dans le deuxième manifeste que publie le Comité de Défense de la Wallonie, en guise de réplique, le 5 juillet 1918 ; il réaffirme les principes énoncés le 1^{er} mars précédent. Et, en septembre, Foulon précisera que les parlements régionaux seront élus au suffrage universel, que seront maintenus les conseils provinciaux et que seront créés des conseils d'arrondissements pour la gestion des intercommunales d'eau et d'électricité. Quant aux bourgmestres, ils seront élus par les conseils communaux (620).

2.10. Un deuxième manifeste wallon (5 juillet 1918)

Sans qu'il soit soutenu par de nouveaux signataires ni qu'il modifie fondamentalement les idées émises en mars, le texte du second

manifeste répète que “la solution fédéraliste de la question belge répond donc entièrement au vœu wallon exprimé par le Comité” (621). Celui-ci est convaincu que cette solution est de nature, non seulement à satisfaire aux légitimes revendications et aux intérêts communs des Wallons et des Flamands, mais à consolider d’une façon définitive l’État indépendant de demain” (622). Le texte établit une intéressante distinction entre nationalité belge politique et nationalités ethniques et morales de la Wallonie et de la Flandre ; il met en lumière les fondements historiques et économiques de la Belgique qu’il ne faut pas dissoudre, tout en revendiquant le droit de la Wallonie à vivre sa vie propre dans les limites de cet État. Le deuxième manifeste affirme son opposition à toute tentative d’annexion de la Belgique à l’Allemagne et le maintien – quoi qu’il advienne – des relations économiques de la Wallonie avec la France (623). Se prononçant “en faveur d’un État fédératif composé de deux États membres” (624), et sans s’avancer sur la nature du statut spécifique de Bruxelles, les signataires du manifeste rejettent toute formule politique de séparation absolue.

La publication du deuxième manifeste ne change rien dans les relations entre le Comité de Défense de la Wallonie et le *Raad* flamand. Les principes fédéralistes, le cadre belge et Bruxelles demeurent les pierres d’achoppement. Et les activistes flamands reprochent d’ailleurs à Henri Henquinez de revendiquer dans le quotidien *L’Information* un régime bilingue pour tout l’arrondissement de Bruxelles (625). Dans son éditorial *La question de Bruxelles*, Franz Foulon doit bien admettre que le *Raad van Vlaanderen* ne veut, en aucun cas, renoncer à incorporer Bruxelles dans le futur État flamand. Cette attitude choque Foulon pour qui “La flamandisation de Bruxelles ne pourra se faire qu’en heurtant de front l’œuvre des siècles et au prix d’une lutte opiniâtre et grosse des complications les plus redoutables”. Comme solution, respectueux de la liberté des personnes à l’autodétermination, il propose qu’on laisse la population bruxelloise décider librement de son sort (626). Foulon est aussi attentif au statut des Wallons qui se sont installés à Bruxelles et ironise sur la décision des activistes flamands qui ont proclamé Bruxelles, capitale de la Flandre (627). On voit mal, dans ces conditions, comment un dialogue aurait pu s’instaurer ?

Le contact du Comité de Défense de la Wallonie et de Franz Foulon avec les activistes flamands se limite d’ailleurs au seul Paul Vrijdaghs. Aucune rencontre n’a lieu. Seule une correspondance est entretenue. Mais le dialogue tourne aux monologues. Quand Vrijdaghs explique à ses collègues du *Raad van Vlaanderen* que les Wallons ne veulent pas un État flamand et un État wallon, mais un État fédéral formé par la Wallonie et la Flandre (628), Richard De Cneudt a déjà fait sa religion : “Je ne crois pas que la majorité du Conseil souhaite négocier avec la Wallonie une entente économique” (629). Quand, en juillet 1918, Vrijdaghs tente un ultime effort pour convaincre le Conseil de négocier le projet d’État fédéral avec les Wallons (630), le parti *Jong Vlaanderen* est déjà en train de revendiquer l’indépendance politique de la Flandre et l’abandon du nom de Belgique (631). Le dialogue est décidément impossible. Or, c’est sur cette base que repose l’élaboration d’un projet fédéraliste véritable. Foulon en est plus que jamais persuadé, lui qui, à la veille de l’Armistice, écrivait cette évidence : “(...) Le fédéralisme (...) est subordonné à l’attitude des flamingants. Nous ne pouvons faire du fédéralisme à nous tous seuls” (632).

* *
*

Critiqué par tous (Wallons, Flamands, Belges, Allemands), pourquoi le Comité de Défense de la Wallonie s’est-il entêté à publier deux manifestes, à jouer la carte du dialogue avec le *Raad* et, dans une certaine mesure, celle de la séparation administrative sous le régime d’occupation de l’Allemagne ? À cela, Colson et Henquinez répondent très clairement qu’il est facile de se poser une telle question une fois la guerre finie (633).

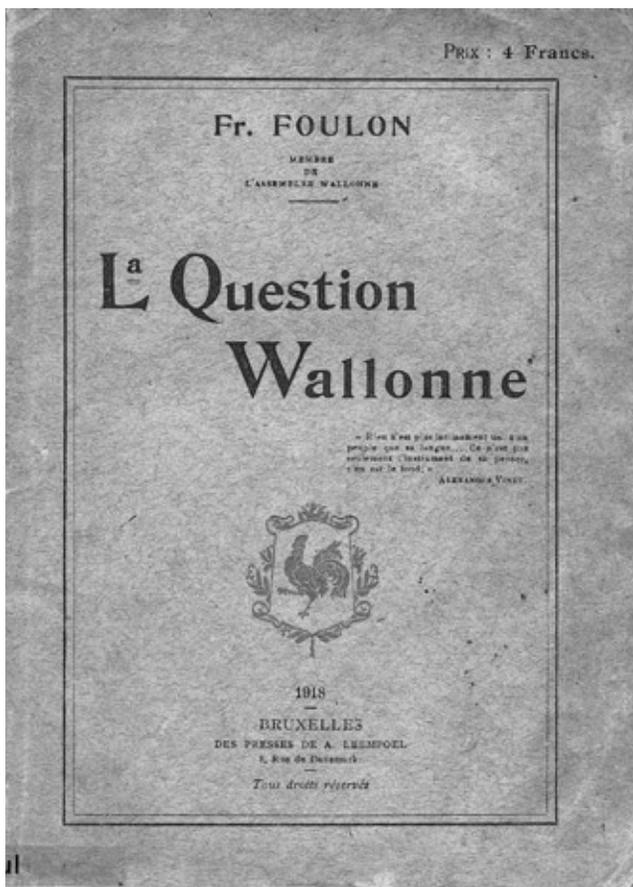
Avec eux, Franz Foulon paraît convaincu de rendre service à la Wallonie tant en dirigeant *L’Avenir wallon* qu’en tentant de nouer un dialogue avec le *Raad van Vlaanderen* via le Comité de Défense de la Wallonie. Que se serait-il passé si le *Raad* avait reconnu le Comité wallon comme son *alter ego* ? Auraient-ils négocié la fin de la Belgique unitaire ? Ou, comme ils l’affirmeront après-guerre, s’agissait-il de contribuer ainsi à préserver le cadre belge, à empêcher

les Flamands de s'en aller, tout en y défendant les intérêts de la Wallonie? Le Comité de Défense de la Wallonie n'était-il pas accusé par les "extrémistes flamands" d'être de connivence avec le gouvernement belge du Havre pour enrayer l'action séparatiste flamande? (634) N'était-il pas aussi contesté par Les Jeunes Wallons qui se voulaient beaucoup plus radicaux? En 1917, Paul Ruscart avait multiplié les contacts dans les milieux wallons et il préparait un projet qui inquiétait tous ses interlocuteurs. On ne doit pas écarter trop vite l'hypothèse selon laquelle le Comité de Défense a vu le jour, en partie, pour contrer quelques rares indépendantistes wallons radicaux, clairement de mèche avec l'occupant, et les empêcher de devenir les seuls interlocuteurs et représentants des intérêts wallons auprès des autorités allemandes dans l'hypothèse d'une guerre qui se prolongerait encore (635). Si l'on donne du crédit à cette hypothèse (636), on entend mieux l'argument évoqué, plus tard, par Colson et Henquinez relatif à leur patriotisme et à leur volonté de maintenir le cadre de la Belgique.

Toujours, dans la perspective d'une guerre qui se prolongerait pendant plusieurs années – telle était encore l'opinion largement répandue au printemps 1918 –, certains n'ont-ils pas entretenu l'illusion d'une possible négociation internationale sur l'autonomie de la Wallonie dans une Belgique fédérale? Et, dès lors, du besoin des grandes puissances d'identifier un interlocuteur wallon qui aurait pu être le Comité de Défense de la Wallonie... Régulièrement, Foulon fait référence aux déclarations du président américain Wilson, dont le programme incite à l'émancipation des peuples et donc à l'idée de la séparation administrative comme politique (637). Mais on n'a retrouvé aucune trace de démarches entreprises par les responsables du Comité vers des représentants des puissances alliées... ce qu'ont par contre entrepris les milieux flamands.

Dès la fin de l'année 1916, bénéficiant d'une large diffusion au front (638), le journal national belge et catholique *Le XXème siècle*, publié au Havre, condamne toute forme d'activisme (639) et sonne la première charge à l'annonce de la parution de *L'Avenir wallon* (640). Le député libéral anversois Louis Franck qui a rencontré Foulon à maintes reprises avant la guerre (641) dénonce quant à lui

l'activité du journaliste dans un rapport transmis au gouvernement belge du Havre à la fin de l'année 1917, mais ne la craint pas: "On ne croit pas qu'en Wallonie on ait quelque appréhension à nourrir. La question n'intéresse pas les masses. Il en est autrement en pays flamand où il reste des griefs et des réformes à accomplir" (642). Tout en condamnant l'activisme sous contrôle allemand, le leader libéral, cosignataire en 1911 d'un projet en faveur de "Gand flamand", plaide habilement la cause flamande et souligne, comme l'Allemand Haniel, l'absence de soutien populaire pour l'activisme en Wallonie. Dans une circulaire du 14 novembre 1917 adressée aux consuls de Belgique en France, le gouvernement belge du Havre condamne, dans des termes similaires, tant l'action wallonne menée par Raymond Colley en France, que celle de Franz Foulon en Belgique occupée (643). En fait, un isolement certain touche tous ceux qui ont cru utile de rompre le silence. Et ceux qui ont failli les suivre sont les plus prompts à les dénoncer.



La couverture de l'ouvrage *La Question wallonne*, Bruxelles, A. Leempoel, 1918, 203 p. © Institut Destrée.

CHAPITRE VI

La réprobation

Les lois sont des toiles d'araignées qui arrêtent les petites mouches et laissent passer les grosses.

Anacharsis (philosophe scythe)
cité par Franz Foulon, *Carnet de notes*.

Au lendemain de l'Armistice, l'opinion publique se déchaîne contre "les traîtres", contre ceux que rapidement et par comparaison à l'activisme flamand on qualifie d'activistes wallons. Contrairement à certains fonctionnaires des ministères wallons ou à d'autres publicistes, Franz Foulon ne considère pas nécessaire de quitter la Belgique, malgré les annonces de répression⁽⁶⁴⁶⁾, la vindicte et la soif de vengeance qui se lisent dans tous les journaux⁽⁶⁴⁷⁾. Ceux qui rentrent de déportation espèrent des peines sévères contre les activistes⁽⁶⁴⁸⁾, qu'ils identifient surtout comme flamands⁽⁶⁴⁹⁾. Côté wallon, on affirme que "ces gens sans jugement ou sans aveu ont été peu nombreux et n'ont trouvé aucun écho dans la population"⁽⁶⁵⁰⁾. Pour l'opinion publique, tous ceux qui ont mis en danger la Belgique doivent être condamnés. Ils sont surtout nombreux en Flandre. Raison de plus pour les punir non seulement au regard d'un passé très récent, mais surtout en fonction d'un avenir proche...

Sous la pression de l'opinion publique, il est du ressort de la justice, civile et militaire, ainsi que des responsables politiques de rétablir l'ordre et d'infliger les sanctions éventuelles. On fera grand bruit du "procès des Ministères wallons" qui se tient à Namur en décembre 1919. On lira ailleurs quelles furent les mesures adoptées par le gouvernement du Havre en 1917 pour mener la répression une fois la Belgique libérée, et les peines infligées en Wallonie⁽⁶⁵¹⁾. Avant d'analyser les conséquences pour Franz Foulon de son activité pendant la Première Guerre mondiale, il importe de fournir quelques chiffres et de souligner que les sanctions furent de deux types : de type

administratif d'une part, de type judiciaire, d'autre part. Les études de P. Van Hees ⁽⁶⁵²⁾, S. De Schaepdrijver ⁽⁶⁵³⁾, A-F. Degeye ⁽⁶⁵⁴⁾ et Michel Deckers ⁽⁶⁵⁵⁾ font varier entre 245 et 312 le nombre de condamnations prononcées par la Justice après guerre pour activisme, entre 36 et 45 les peines de mort, aucune n'ayant été exécutée. "À titre de comparaison, reprend par exemple Chantal Kesteloot, 268 jugements ont été prononcés contre des activistes flamands mais surtout des sanctions administratives ont été formulées à l'encontre de plusieurs milliers de fonctionnaires" ⁽⁶⁵⁶⁾. P. Van Hees estime à 20.000 minimum le nombre d'activistes flamands contre une centaine, maximum, de fonctionnaires ayant travaillé dans les ministères wallons, et encore tous n'étaient-ils pas originaires de Wallonie... Pour être plus précis encore, sans tenir compte des appels et les remises de peine, vingt-quatre Wallons ont été suspectés d'activisme. Quatre ont bénéficié d'un non-lieu et deux ont été acquittés. Parmi les dix-huit autres prévenus wallons appelés à comparaître lors de différents procès, onze ont été condamnés par contumace aux peines les plus lourdes, de 15 à 20 ans de prison, en vertu de l'arrêté-loi du 8 avril 1917. Leur absence devant les jurés a été déterminante pour la hauteur de la peine car, pour les sept autres, mis à part l'organisateur des ministères wallons qui a été condamné à 15 ans ⁽⁶⁵⁷⁾, les peines ont varié de deux à huit ans de prison. En cherchant la définition de l'activisme en Wallonie apportée par les décisions de Justice, on s'aperçoit que ceux qui ont été pointés du doigt comme traîtres et qui seront les plus sanctionnés – en-dehors des contumaces – n'étaient autres que des fonctionnaires belges qui avaient accepté d'être transférés à Namur pour poursuivre leur activité professionnelle. Ceux qui avaient été nommés par l'occupant en-dehors de la fonction publique étaient épargnés par les assises et, de manière générale, Thémis se gardait bien d'analyser en profondeur les écrits politiques et de poursuivre leur(s) auteur(s). Ainsi Franz Foulon, après une longue instruction, n'est appelé à comparaître devant aucune cour et il bénéficie d'un non-lieu en octobre 1920.

1. Définition de l'activisme

La Justice a avancé à son rythme. Il s'agissait d'abord d'appréhender les suspects, ensuite de mener l'instruction avant de rendre la

sentence. Cela prend du temps. Resté à son domicile à l'heure de l'Armistice, Arille Carlier est arrêté le 3 décembre 1918 et placé en détention préventive à Charleroi jusqu'au 25 mai 1919. Suite au mandat d'arrêt lancé contre lui par le même juge d'instruction, le juge Deleuze ⁽⁶⁵⁸⁾, Franz Foulon décide d'abord de se réfugier aux Pays-Bas, avant de rentrer au pays en avril 1919 ; immédiatement, il est emprisonné à Forest, en réclusion préventive pendant quelques semaines ⁽⁶⁵⁹⁾. Foulon et Carlier s'interrogent d'ailleurs sur les motifs d'éventuelles poursuites à leur rencontre. Le 2 août 1919, Foulon doit répondre aux questions de la police d'Ixelles ⁽⁶⁶⁰⁾, mobilisée par le juge Deleuze qui clôture finalement son dossier par un constat qui ne semble pas devoir appeler la réprobation : "Rien de particulier. Foulon écrivait dans *L'Écho de Sambre et Meuse*, signait ses articles. Il est l'auteur de *La Question wallonne*, il a sollicité une souscription à son ouvrage" ⁽⁶⁶¹⁾. Ces conclusions, lapidaires, qui ne mentionnent pas sa contribution à *L'Avenir wallon*, ne valent cependant pas jugement et celui-ci se fait attendre. Carlier et Foulon ne sont pas appelés à comparaître lors du procès de Namur, en décembre 1919, ni comme prévenus, ni comme témoins. Le verdict et surtout les considérants de ce procès les intéressent cependant vivement. Foulon fait d'ailleurs remarquer à Carlier que le Flamand "Heymans, directeur général au ministère wallon de la Justice, a été frappé de la même peine que Colson et Henquinez, directeurs généraux aux Sciences et Arts. Il semble en résulter que le manifeste n'a pas été considéré comme une circonstance aggravante. Ceci est de bon augure pour vous. Pouvez-vous vous procurer le texte de l'arrêt concernant les contumaces?" ⁽⁶⁶²⁾.

2. Non-lieu

Au printemps 1920, Foulon et Carlier font le point sur le dossier judiciaire du premier, tout en évoquant des questions de défense nationale et les problèmes linguistiques : "Merci pour l'envoi de *La Gazette de Liège* et de *L'Indépendance*. Pour le premier article, il a pour auteur un des experts de l'accusation dans mon affaire, le sieur Thomas, journaliste épiscopal", écrit Foulon. "Il montre sans naïveté qu'on en veut plus à l'ancien président des journalistes libéraux qu'au rédacteur de *L'Avenir wallon*, du moins dans certains milieux.

Pour le second, il confirme au témoignage du général Mangin tout ce que j'ai dit à ce sujet. J'ai d'ailleurs de tout cela des preuves surabondantes. (...) Mangin dit aussi dans *La Revue des deux mondes* que l'armée belge au lieu de se replier de la Gette sur Anvers, aurait mieux fait de retraire sur Charleroi où sa présence aurait pu être décisive. Encore une vérité que je me suis attaché à démontrer dans *L'Avenir wallon*. J'ai aussi de nombreux articles en portefeuille sur les multiples questions qui découlent de nos conflits linguistiques. Il ne faut pas songer les placer dans la presse bruxelloise (...)” (663). Si l'instruction de leur dossier est close depuis janvier 1920, les deux hommes sont condamnés... à attendre la suite de la procédure, et forcés à l'inaction (664). Sans condamnation judiciaire, Franz Foulon est *persona non grata* dans toutes les rédactions.

Enfin, la décision tombe, en octobre 1920 : non-lieu pour Franz Foulon. “Ordonnance de non-lieu à la demande du parquet. Vive la France !”, écrit Foulon à Carlier (665) qui lui répond aussitôt : “La bonne nouvelle me parvient seulement ce matin. Vous comprenez combien j'en suis heureux pour vous. C'est enfin la fin d'un cauchemar que j'ai connu, hélas comme vous. Qu'allez-vous faire maintenant que vous êtes débarrassé de cette obsession ? J'avertis Pater (666) à *La Gazette de Charleroi* ainsi que maître Buisset. La nouvelle leur fera plaisir” (667). Pour Oscar Colson, réfugié à Berlin, la décision est logique : la Justice ne pouvait condamner le journaliste wallon sans prendre de mesures contre d'autres journaux, comme le *Vooruit* ; de plus, Colson suppose que le témoignage de grandes et puissantes relations de Foulon aurait joué en sa faveur ; enfin, l'examen attentif des articles de *L'Avenir wallon* aurait conduit à répéter publiquement, au tribunal, quelques vérités que personne ne veut entendre (668).

L'attitude et les propos tenus par Foulon sous l'occupation ne sont donc pas condamnables aux yeux de la Justice. Il n'y a donc pas lieu de le considérer comme un activiste. Il était donc permis de professer des idées fédéralistes en Belgique occupée si on n'espérait pas retirer un profit personnel ; il était aussi permis de défendre un programme politique fédéraliste dans la mesure où il ne remettait pas en cause l'existence de la Belgique, à la différence des activistes flamands et des Jeunes Wallons qui prônaient la

constitution d'États séparés de Flandre et de Wallonie. En Wallonie, l'activisme se résumerait donc, à défaut d'un jugement circonstancié pour les contumaces, à quelques fonctionnaires déjà en fonction avant guerre, qui ont accepté leur transfert à Namur pour y poursuivre leurs activités aux ministères wallons de Namur (669).

3. Condamnation morale

Si la Justice ne condamne pas Foulon, d'autres se chargent cependant de le fustiger. Le cas de Foulon est en effet examiné par la loge *Les Amis Philanthropes n° III* où il avait été initié le 11 juillet 1904. Un premier jugement d'acquiescement prononcé par cette loge est cassé par un Tribunal maçonnique extraordinaire, siégeant à Bruxelles, le 21 octobre 1922. Foulon est exclu de l'ordre pour avoir défendu publiquement, sous l'occupation allemande, la thèse de la séparation administrative de la Flandre et de la Wallonie et pour avoir attaqué violemment le gouvernement belge du Havre. Le 5 janvier 1923, Foulon introduit une protestation et formule une nouvelle demande d'initiation qui permettrait aux Frères d'apprécier la disproportion entre la majorité favorable à l'acquiescement en première instance et l'unanimité le condamnant, en appel. On lui fait répondre de ne pas insister (670).

Le journaliste pâtit aussi de son activité de guerre. À titre personnel, il n'a pas profité financièrement de l'occupation allemande. Au contraire. Comme le souligne Oscar Colson à Arille Carlier : “(...) ce pauvre garçon est bien découragé. Les lettres que j'ai reçues de lui étaient bien attristantes : impossibilité de se refaire une situation. Malgré un non-lieu, il a dû avoir encore quelques choses désagréables. La société secrète dont il fait partie a pris des mesures contre tous ceux qui ont eu des rapports avec l'ennemi. Il était président des journalistes libéraux, il ne l'est plus. A-t-il pu seulement retrouver une petite situation de journaliste et gagner sa croûte ? Les bénéfices de *L'Avenir wallon* n'ont pas dû l'enrichir” (671). Avec le dernier numéro de *L'Avenir wallon*, le 16 novembre 1918, s'est achevée la carrière journalistique de Franz Foulon. Il ne se trouvera plus aucun ami libéral pour proposer à l'ancien président de l'Association des journalistes libéraux de Belgique la direction d'une feuille

quelconque ou une fonction dans un groupement professionnel. À la fin de l'année 1920 et dans les premiers mois de 1921, il reste la cible de la presse catholique qui lui reproche régulièrement son passé "d'incivique" (672). "De même en ce qui concerne *L'Avenir wallon*. Ce journal a-t-il été soutenu, arrosé et protégé par la Bocherie pendant l'occupation ? Assurément. Franz Foulon a-t-il envers et contre tous, persisté à publier cet odieux pamphlet pendant plus de deux ans ? Assurément. Pourquoi M. Foulon n'est-il donc pas poursuivi ? Pourquoi n'a-t-il pas été mêlé aux poursuites des signataires du Comité de Défense de la Wallonie ? Au procès de *L'Entre-Sambre et Meuse* ? Au procès des fonctionnaires des ministères wallons ? Est-ce parce que M. Foulon pouvait correspondre avec MM. Crombez et Magnette par ces termes symboliques "Cher F..." ?" (673).

Au sortir de la Guerre, aucune association n'a envie de compter en ses rangs des membres suspectés d'activisme, quelles que soient les décisions de Justice... déjà prises ou encore à venir. L'Assemblée wallonne n'échappe pas à cette tendance. Relancée dès 1919 – elle se réunit pour la première fois le 9 mars –, l'Assemblée wallonne qui dénonce la politique du Conseil des Flandres et de l'occupant expulse de ses rangs le seul membre qui a collaboré "aux ministères de Namur", à savoir Oscar Colson. Elle charge aussi une Commission d'enquête d'examiner l'attitude de ses membres, en particulier Arille Carlier et Franz Foulon, signataires du "manifeste". Les 27 décembre 1920 et 26 janvier 1921, les deux "brebis galeuses" présentent leur défense devant les membres de la Commission. Carlier y ajoutera un courrier où il prie ses pairs "d'examiner cette affaire avec l'impartialité que je suis en droit d'attendre, n'ayant pas au surplus l'intention de me soustraire à mes responsabilités. Que la Wallonie juge le geste d'un de ses fils les plus fervents !" (674). Franz Foulon fait lui aussi parvenir un mémoire manuscrit (675). Ce dernier n'est cependant plus conservé dans les papiers Carlier conservés au Fonds d'histoire du Mouvement wallon ; il a disparu récemment (676). Par contre, on possède les réponses d'Arille Carlier et de Franz Foulon au questionnaire et aux remarques de l'Assemblée wallonne sur le contenu du Manifeste du Comité de Défense de la Wallonie (1^{er} mars 1918). Les interrogations de la Commission d'enquête à propos du contenu du Manifeste méritent d'être reproduites dans leur intégralité.

À propos du "Premier Considérant 2^o" du *Manifeste* (677), la Commission note que "l'affirmation du manifeste est sujette à caution, car les Allemands ne proclamaient nullement le droit à la vie à la Belgique. Quand ils s'y hasardaient, ce n'était jamais sans réticences ni réserves. Par cette affirmation, vous induisiez le public en erreur". En proclamant "que les belligérants sont également d'accord pour proclamer le droit des nationalités de disposer d'elles-mêmes", le Manifeste et ses auteurs ont fait table rase du Gouvernement belge".

Au sujet du "Deuxième Considérant 3^o" (678), la Commission reproche à Carlier et à Foulon d'avoir fait le jeu des Allemands "en vous appuyant sur les événements importants qui se sont produits en Flandre pendant l'occupation et en alléguant qu'il serait désastreux de vouloir rétablir le régime unitaire, vous faisiez le jeu des Allemands. Il était évident, en effet, que leur politique tendait à couper le pays en deux tronçons. Or, en tête du manifeste, vous déclarez être pleinement conscient de vos devoirs et de vos responsabilités".

En ce qui concerne le "Troisième Considérant 1^o" (679), la Commission fait observer qu'"en internationalisant la question des nationalités, vous appeliez l'étranger à se mêler de questions belges. C'est supprimer d'un trait la Constitution et le Gouvernement. Vous approuviez donc les Flamands qui prétendaient ériger la question flamande au-dessus du Gouvernement, celui-ci n'existant pas pour eux et qui agissaient ouvertement sous la protection du Gouverneur Général von Bissing".

Le "Troisième Considérant 2^o" (680) suscite aussi la réprobation de la Commission car "En affirmant que la séparation administrative édictée par l'occupant créait une situation de fait, vous vous prévaliez donc d'un acte commis par l'ennemi au détriment de la Nation et du Gouvernement sans penser que la victoire pourrait anéantir cette situation de fait".

À propos des points 2 (681) et 4 de la proclamation (682), la Commission fait sienne la thèse de l'Union sacrée et donc de la nécessité de respecter le silence, d'autant que les protagonistes ont osé se prévaloir de l'Assemblée wallonne: "En disant que les

Wallons doivent, dès à présent, se préparer à défendre les intérêts de leur race, n'avez-vous pas compris que si cette opinion pouvait être la vôtre, vous étiez sans droit de la proclamer publiquement, à l'heure où l'ennemi empêchait l'expression publique de toute opinion contraire. En invoquant l'autorité de l'Assemblée wallonne, n'avez-vous pas craint de compromettre cette autorité et de commettre envers vos collègues un acte indélicat? De même, en faisant suivre votre signature de votre titre de l'Assemblée wallonne, n'avez-vous pas craint d'être désavoué par la suite?'

Dans sa réponse à la Commission de l'Assemblée wallonne, Foulon apporte des précisions sur ses choix politiques: assurer la publication de *L'Avenir wallon* (9 novembre 1916) et signer le manifeste *Au Peuple de Wallonie* (1^{er} mars 1918) s'avéraient nécessaires "pour attirer l'attention des Wallons", parce que "(...) l'initiative des Allemands en s'immisçant dans nos questions linguistiques avait manifestement un double but correspondant à deux éventualités différentes: 1° Germaniser la Belgique dans sa totalité au cas où la victoire finale se rangerait sous leurs drapeaux 2° Assurer l'influence panneerlandaise par la prédominance flamande sur l'élément wallon et francophile au cas où ils se verraient obligés de renoncer à la Belgique". En agissant de la sorte, Foulon n'entendait pas transiger sur son honneur. Il n'a jamais douté de la victoire finale des Alliés, de nombreux témoins pourront en témoigner en cas de nécessité: on pourrait "(...) entendre de nombreux témoins qui, tous, viendraient déclarer que je n'ai jamais douté de la victoire finale des Alliés et qu'aux jours les plus sombres de la guerre je m'efforçais de relever le courage et l'espoir de ceux qui se laissaient impressionner par la tournure des événements" (683). Pendant plusieurs mois, Carlier et Foulon doivent patienter pour connaître le verdict de l'Assemblée wallonne. Le 7 juillet 1921, Carlier prévient Foulon qu'il a enfin pris connaissance du rapport de la Commission et qu'il l'estime "nettement injurieux" (684). Foulon partage cet avis et fait intervenir ses amis pour combattre les conclusions et surtout pour que lecture soit donnée de son mémoire (685). On ne sait si le mémoire de Foulon a été lu en séance, mais le rapport final de la Commission, rédigé par Gustave d'Andrimont (686), est porté à la connaissance de tous ceux qui participent à la réunion de l'Assemblée wallonne du 10 juillet 1921. "MM. Foulon et Carlier ont été mis en prévention par

la justice belge, à raison d'infractions aux lois pénales belges relevées contre eux. Ils ont d'ailleurs tous deux bénéficié d'ordonnances de non-lieu. (...) nous devons, en réalité nous borner à rechercher si ces Messieurs, en signant le *Manifeste de Namur* (et M. Foulon plus particulièrement en publiant son journal) n'ont pas, par leurs actes publics, favorisé les vues politiques de l'ennemi". En conséquence, la Commission reproche à Franz Foulon "d'avoir exprimé en temps inopportun des choses que, sans doute, il eût pu dire, avant ou après l'occupation, sans encourir aucun reproche; d'avoir notamment, par ses attaques, ébranlé la confiance que la population devait conserver dans le Gouvernement du Havre qui, en dépit de tout, était notre portedrapeau; d'avoir aussi critiqué les actes patriotiques de nos fonctionnaires, magistrats, professeurs, etc.; collaborant ainsi inconsidérément à l'œuvre de division à laquelle s'attachait la politique de l'occupant". La Commission reconnaît "qu'on relève dans *L'Avenir wallon* de courageux articles et toute une polémique engagée avec les organes du *Raad van Vlaanderen* en vue de défendre le principe d'une autonomie fédérative dans le cadre belge et même dans le cadre d'une monarchie belge. Notre impression est que M. Foulon a agi sans esprit de lucre. Polémiste passionné, il n'a pas su réfréner les entraînements de sa pensée; il n'a su se soumettre à la trêve des partis, ni au point de vue politique pur, ni au point de vue régional. Il a placé son patriotisme régional au-dessus du patriotisme national, qu'il doit cependant admettre puisqu'il défend dans son journal le concept Belgique. Il n'a pas vu que le patriotisme national, par suite de l'occupation allemande, était avant tout lésé par la perte de notre liberté et de notre territoire, et il n'a pas compris que nos intérêts régionaux pourraient être discutés et défendus après la guerre, entre nous, sans y mêler des étrangers susceptibles d'être influencés par des raisons d'intérêt personnel, ces étrangers fussent-ils des alliés. Il a commis la même faute que M. Van Cauwelaert lorsqu'il adressa au Gouvernement anglais son fameux mémoire sur la question flamande".

Le rapport de la Commission de l'Assemblée wallonne souligne encore que Franz Foulon "a ajouté qu'il n'entendait pas cependant que des discussions sur sa personnalité et ses actes puissent porter atteinte à la cohésion de l'Assemblée wallonne, qu'il envisageait avant tout l'intérêt de notre groupement et que, ayant autant de

souci du prestige et de la dignité de l'Assemblée que de son propre honneur, il faisait le sacrifice d'un mandat qui lui était cher et n'en sollicitait pas le renouvellement”.

Après la lecture du rapport, l'Assemblée wallonne conclut que “MM. Foulon et Carlier ont signé le *Manifeste* du Comité de Défense de Namur en accolant leur nom à ceux des fonctionnaires nommés et payés par l'occupant (...) et que ces derniers actes étaient de nature à nuire au prestige et à l'autorité de l'Assemblée wallonne; dit pour le surplus que l'honneur de MM. Foulon et Carlier ne paraît pas devoir être suspecté, rien au cours de l'enquête n'ayant été révélé qui puisse l'entacher; dit toutefois que leur civisme n'a pas été à la hauteur des circonstances et tel qu'on est en droit de l'attendre de membres d'un groupement comme l'Assemblée wallonne” (687). En conséquence, les membres de l'Assemblée wallonne chargés d'enquêter sur le comportement de ses membres sous l'occupation reconnaissent leur idéalisme politique mais apprécient surtout le fait qu'ils ne demandent pas le renouvellement de leur mandat de délégués... La réputation de l'illustre assemblée s'en trouve préservée; de plus, à l'heure où une partie de ses adhérents orientent son programme politique vers “la formule Remouchamps” dit de vote bilatéral (688), elle écarte deux fortes personnalités des rangs des fédéralistes “radicaux”. Chacun appréciera, selon ses propres critères, la décision prise par l'Assemblée wallonne. Celle-ci avait d'ailleurs affirmé, dans un ordre du jour d'octobre 1919, qu'il n'y avait pas eu d'activisme wallon.

* *
*

Comme Arille Carlier, Franz Foulon n'a accepté aucun poste dans les ministères wallons et ne souhaitait en aucun cas la victoire de l'Allemagne (à la différence des activistes flamands); il ne rentre donc pas dans la définition de l'activisme explicitée par l'avocat général Straetmans. Le juge d'instruction namurois Deleuze est sur la même longueur d'onde: il ne poursuit qu'une vingtaine de fonctionnaires namurois nommés ou promus par l'occupant. Signataire du manifeste *Au Peuple de Wallonie*, Foulon bénéficie – comme

Carlier – d'un non-lieu, même si leur engagement wallon sous l'occupation allemande apparaît comme antipatriotique aux yeux d'une partie de l'opinion publique et est jugé imprudent par de nombreux responsables politiques, ministres et parlementaires restés en Belgique occupée. Aucun délit de presse n'est reconnu, par la Justice, contre Franz Foulon.

Depuis le printemps 1919, Jules Destrée s'est fait une opinion sur la définition d'un activisme vrai ou prétendu: “Dans cette foule innombrable de soi-disant traîtres dénoncés à la vindicte publique, il y a lieu tout de même d'établir certaines catégories: 1^{er} ceux qui ont servi l'ennemi sachant qu'ils le servaient, comprenant qu'ils faisaient une chose mauvaise, mais acceptant de la faire pour un profit d'argent ou de vanité; 2^e ceux qui ont servi l'ennemi, comprenant qu'ils le servaient, mais ne comprenant pas le caractère odieux de leur action, aveuglés qu'ils étaient par la conviction de servir, d'autre part, une cause qui leur paraissait juste. Et parmi ceux-ci ceux qui l'ont fait de connivence avec l'ennemi, et pour un profit acquis ou espéré – et ceux qui l'ont fait sans connivence et sans intérêt: 3^e ceux qui ont fait quelque chose pouvant être utile à l'ennemi, sans connivence avec celui-ci, sans intérêt, et sans compréhension du parti que l'ennemi pouvait tirer de leur attitude... Moralement, il n'y a de véritables traîtres que dans la première catégorie: il n'y en a pas dans la troisième, et les circonstances spéciales de chaque espèce doivent faire décider dans la seconde” (689).

CHAPITRE VII

Les derniers combats de Foulon pour le fédéralisme (1919-1928)

*S'il n'y a pas d'avenir, ce monde est
un affreux guet-apens.*

Renan cité par Franz Foulon.

À l'aube de ses 60 ans, Foulon se voit obligé d'organiser une nouvelle vie. Plus que jamais, il est convaincu que le chemin intellectuel qu'il a accompli à la rencontre du fédéralisme est celui que la Belgique doit suivre si elle veut subsister. Défendre un tel programme dans l'immédiat après-guerre s'avèrera encore plus difficile qu'avant, voire que... pendant le conflit mondial. Comme le remarque l'historien Hervé Hasquin : "Il était inévitable dans le climat qui s'était créé que tout ce qui rappelait l'occupation allemande, et en particulier la séparation administrative qu'ils (les activistes) avaient favorisée à partir de 1917, fut totalement déconsidéré, voire honni. L'opprobre s'abattait immédiatement sur quiconque était suspect de mettre en péril l'unité du pays" (690). Un vent de nationalisme et d'unitarisme belges souffle sur la Belgique. "Grisés par la victoire, les milieux patriotiques belges cherchèrent, dans les années qui suivirent 1918, à arrêter la roue de l'histoire ; pourtant, la question flamande allait de plus en plus influencer la vie politique", soulignent les historiens E. Witte et J. Craeybeckx (691). Toute autre formule que l'État unitaire, à tort ou à raison, est proscrite.

Chez les anciens amis libéraux athois et tournaisiens de Foulon, favorables à la séparation administrative à la veille de la guerre, le programme qu'ils défendent en 1919 est placé sous le signe de l'unité nationale, comme en atteste leur manifeste publié dans la presse régionale (692). Même le cortège de la ducasse d'Ath est l'occasion, pour les libéraux, d'éradiquer la fibre nationale belge dans

la tradition populaire et d'interpréter d'une manière pour le moins curieuse un épisode de l'histoire de Belgique. "Le règne d'Albert et d'Élisabeth mérite mille fois plus d'être glorifié que celui d'Albert et d'Isabelle, ces sombres et cruels fanatiques qui firent peser sur nos provinces l'implacable et sanguinaire horreur de l'inquisition. Albert et Isabelle ont fait en Belgique à peu près la même chose que von Bissing" (693).

1. Opposition à la "loi von Bissing"

Dans ce concert univoque en l'honneur de la *Brabançonne*, des voix discordantes osent se faire entendre en Wallonie. Ainsi, trois projets fédéralistes sont rédigés et publiés en 1919, l'un est dû à Albert Mockel (694), l'autre à Léon Troclet (695), le troisième à Raymond Colleye (696). Au sein de l'Assemblée wallonne, l'étude du contenu à donner à la séparation administrative a été remise à l'ordre du jour, mais les manœuvres pour éviter d'en débattre se multiplient; elles aboutiront à une rupture en 1923, entre les unionistes et les fédéralistes, ces derniers quittant l'association. D'autres prises de position plus ponctuelles sont aussi enregistrées en Wallonie picarde, où l'irrédentiste flobecquois Idès Lejour (697) met les "*Wallons en garde!*" : "Wallons, mes frères, n'oublions pas que nous sommes ici les soldats de l'immortelle France au même titre que l'Alsace ou la Lorraine" (698). Vice-président de la Ligue wallonne du Tournaisis, le catholique Paul Gahide dénonce le bilinguisme que le gouvernement se prépare à imposer à la Wallonie: "Que la Wallonie soit administrée en langue française exclusivement, rien de plus juste, le bilinguisme n'ayant rien à faire chez nous" (699). Le même préside une session de l'Assemblée wallonne qui se tient à l'Hôtel de ville de Tournai (juin 1920). Une délégation de la Flandre wallonne y réclame une révision du statut de Mouscron, ville wallonne située dans la province flamande de Flandre occidentale. François Bovesse, Ivan Paul et Joseph-Maurice Remouchamps y présentent un rapport sur la question des langues en matière administrative (700). Car, déjà, le débat sur le sujet bat son plein au Parlement où a été déposée une proposition de loi en matière administrative, à l'initiative du député catholique flamand Franz Van Cauwelaert (janvier 1920). Avec à sa tête ceux qui s'étaient abstenus de toute prise de position

pendant la Guerre, le Mouvement flamand est rapidement revenu à la charge et suscite les réactions des partis et des hommes politiques. Notamment, celles des amis d'avant-guerre de Franz Foulon.

Les conseils communaux d'Ath, de Tournai et de Mouscron élèvent des protestations contre la proposition de loi. Le bourgmestre libéral d'Ath, Oswald Ouverleaux, considère qu'elle "méconnaît l'unilinguisme de la Wallonie admis jusqu'à ce jour par la législation" et regrette qu'elle "exclut les Wallons non seulement des administrations des Flandres mais encore de l'administration centrale" (701). Le député Émile Carlier, chef de l'opposition socialiste au conseil communal d'Ath et membre de l'Assemblée wallonne, rappelle à ses collègues "qu'il a vainement protesté à la Chambre contre le vote de cette loi" (702). Le député socialiste mouscronnois Joseph Vandeveld (703) intervient aussi énergiquement. "Sa volonté de sauvegarder le caractère francophone de sa région et de ses habitants apparut lumineusement ce jour-là" commente Marcel Sonnevill (704). À Tournai, le sénateur libéral Albert Asou, membre de l'Assemblée wallonne depuis 1919 (705) réagit aussi. Avant-guerre, Franz Foulon aurait certainement partagé les prises de position de ses amis libéraux, voire socialistes. Désormais, il a dépassé ce stade de défense du *statu quo* et les événements le confortent dans le choix d'une nécessaire séparation administrative, d'une indispensable organisation fédéraliste de l'État, avec reconnaissance de l'homogénéité linguistique de chaque région. Mais l'organe atthois du parti libéral rejette absolument cette idée (706).

Il n'est donc pas étonnant que Foulon ne puisse approuver la proposition de révision de l'article 39 de la Constitution, introduite au Sénat le 22 septembre 1921 par J-M. Remouchamps, et cosignée par d'autres parlementaires qui siègent aussi à l'Assemblée wallonne, comme Albert Asou, Jules Bordet, De Lannoy, Émile Digneffe et Charles Magnette notamment (707). Le vote a lieu le 19 octobre 1921. Sur 88 présents, 64 sénateurs votent non, 24 oui (708). Pour populariser "son" idée et défendre son projet, Remouchamps a publié une brochure, forte de 300 pages, intitulée *Le Vote bilatéral et le bilatéralisme. Essai d'organisation de l'Unité nationale pour l'équilibre des partis et l'égalité des races* (1919). Curieusement, on y trouve le projet de réforme régionale

de l'État que Foulon publia dans *L'Avenir wallon* du 25 avril 1918, sous le titre *Un programme minimum* ; Remouchamps ne croit pas en cette formule qu'il présente dans ces termes : "Cet article de journal, hâtivement écrit, est la seule tentative à laquelle on se soit livré parmi les activistes wallons pour présenter un système d'organisation politique séparatiste". Tout aussi curieuse est l'appréciation de Remouchamps qui reconnaît explicitement un activisme wallon, alors que l'Assemblée wallonne déclare dans le même temps qu'il n'y en a pas eu...

Depuis lors, Foulon a écrit bien d'autres choses, et a revu "son" programme minimum. Il ne croit plus à ces vieilles recettes que sont le système du "vote bilatéral", la séparation purement administrative ou le fédéralisme provincial. Il est convaincu qu'elles sont dépassées et surtout inadaptées. S'il partage les motivations de Remouchamps (709), – il reste notamment un opposant décidé à toute forme de retour au bilinguisme – Foulon propose une solution plus radicale et, malgré le climat d'hostilité dans lequel il est contraint de vivre, il cherche à influencer les libéraux athois et tournaisiens en s'adressant à la rédaction de *L'Avenir du Tournaisis*. En vain. Rencontra-t-il Albert Asou pendant cette période d'après-guerre ? Rien ne permet de l'affirmer. Peu importe. Foulon est têtue, on l'a déjà dit. Il adresse à la rédaction de *L'Avenir du Tournaisis* des articles hostiles à la future loi Van Cauwelaert, dont certains sont signés par son ami Arille Carlier (710). Le quotidien libéral se borne à publier, sous le couvert de l'anonymat, quelques articles du "banni" (711). En soi, c'est déjà une satisfaction. Mais il y a mieux. Pour la petite histoire, il est en effet intéressant de noter que c'est à Franz Foulon et à Charles Magnette que l'on doit le surnom péjoratif de "Loi von Bissing" attribué par ses opposants à la loi de Van Cauwelaert : ils voulaient rappeler ainsi la *Flamenpolitik* imposée par le gouverneur général allemand durant l'occupation et en souligner les analogies. Ce qui fait écrire à Oscar Colson "Si on savait ce détail dans la presse nationaliste, quel pavé, ma chère !" (712). Car, *Le Courrier de l'Escaut* n'a pas manqué de condamner l'amalgame fait entre la législation linguistique discutée au Parlement et la *Flamenpolitik* imposée par les Allemands pendant la guerre (713). Malgré l'opposition parlementaire

wallonne, la loi (Van Cauwelaert) sur l'emploi des langues en matière administrative est adoptée par la Chambre, le 29 juillet 1921.

2. Le dernier baroud

Polémiste, Franz Foulon garde l'envie de joindre sa plume de commentateur aux débats de la vie politique belge qui a repris son cours ; il est aussi un homme d'écriture capable de synthèse plus importante. En ces années '20, il a en projet un ouvrage sur *La Wallonie et son Histoire* pour lequel il réunit une abondante documentation. Des extraits de ce livre en chantier avaient paru dans *L'Avenir wallon* sous la forme de treize articles, durant le printemps 1917 (714). À proprement parler, il s'agit de tranches d'histoire des villes et des régions de Wallonie (715) agrémentées d'anecdotes à l'usage du grand public. Le militantisme n'en est cependant pas absent puisque Foulon y critique les thèses développées par Henri Pirenne dans son *Histoire de Belgique* et lui reproche d'ignorer le rôle joué par les Wallons dans l'histoire (716). En solitaire, l'essayiste voulait-il concrétiser le souhait exprimé par le Congrès wallon de 1905 : la rédaction d'une histoire de la Wallonie ? À la fin de l'année 1917, il avait déjà élaboré "le schéma d'une Histoire élémentaire de la Wallonie" (717). Finalement, elle ne verra jamais le jour : la maladie, l'impécuniosité, la difficulté de trouver un éditeur empêcheront le propagandiste de mener son projet à terme.

Dans son *Carnet de notes* figure également le plan d'un ouvrage sur l'évolution politique de la Belgique pendant et après la Première Guerre mondiale qui traiterait d'une série impressionnante de questions : l'université flamande, la Flandre fransquillonne, le pannéerlandisme, le Mouvement flamand et l'Allemagne, le *frontpartij*, la question wallonne, le séparatisme, la question des langues après l'occupation, l'annexionnisme belge, France et Belgique, questions historiques relatives à la Wallonie et la Flandre, histoire de l'activisme, la société des nations, Belgique et Hollande, politique intérieure belge et questions militaires relatives à la défense de la Belgique. Foulon n'a pas donné de titre à ce projet de livre à la table des matières ambitieuse et prometteuse de révélations sur la période de guerre. On n'en saura pas davantage car Foulon n'a jamais rédigé

cet essai qui, d'après le plan proposé, se situe dans la lignée de *France et Belgique* (1913) et de *La Question wallonne* (1918).

En 1922, dans une étude de moyenne importance⁽⁷¹⁸⁾, Franz Foulon rassemble la substance de neuf articles sur "*La Belgique et les événements de 1914*"⁽⁷¹⁹⁾, et entreprend de condamner le gouvernement belge, coupable à ses yeux d'avoir abandonné la défense de la Wallonie pour ordonner la retraite sur Anvers, d'avoir compromis ainsi les opérations militaires de l'Entente, en particulier de l'armée française, et d'avoir abandonné le statut de neutralité perpétuelle du pays pour lui substituer "une neutralité occasionnelle et volontaire, fruit de sa conception personnelle". Selon lui, "Une telle conception appliquée au rôle de la neutralité était à la fois illogique, équivoque et dangereuse. Illogique, parce que tout démontre que le système militaire de la Belgique a été établi en escomptant, en cas d'agression, le secours spontané des garants restés fidèles à leurs engagements"⁽⁷²⁰⁾. La critique ignorera totalement le livre que Foulon publie sous son vrai nom.

Pourtant, seule l'écriture peut permettre à Franz Foulon de jouer encore un rôle dans la société. Il a en effet renoncé à s'investir dans les organisations wallonnes de Bruxelles, où d'anciens amis comme Ivan Paul l'ont abandonné. On ne retrouve pas son nom parmi les fondateurs de la Maison wallonne de Bruxelles⁽⁷²¹⁾. Il ne participe pas davantage à la réorganisation de la Ligue wallonne d'Ath qui se mue en Union wallonne d'Ath lors de l'assemblée générale constitutive du 3 février 1924⁽⁷²²⁾. Y est-il *persona non grata* ou est-ce lui qui refuse de s'y rendre ? Il est devenu gênant pour les libéraux athois qui craignent sans doute une nouvelle campagne de presse du quotidien catholique *Le Courrier de l'Escaut*, accusant Foulon d'incivisme, comme en février 1921⁽⁷²³⁾. Il reste gênant aussi pour l'Assemblée wallonne auprès de laquelle il a vainement présenté sa candidature en qualité de secrétaire⁽⁷²⁴⁾, en mai 1924⁽⁷²⁵⁾.

Par contre, il est accueilli (sans doute en 1925) par la Ligue d'Action wallonne grâce à l'intervention de Lucien Colson⁽⁷²⁶⁾. Composée notamment d'Émile Jennissen, Auguste Buisseret et Jean Roger, la Ligue d'Action wallonne de Liège vient de rompre avec l'Assemblée wallonne au printemps 1923⁽⁷²⁷⁾. La rupture est due aux tiraillements qui opposent, depuis plusieurs mois, les unionistes et

les séparatistes/fédéralistes de l'Assemblée wallonne. En raison de la connotation péjorative qu'a conservée le terme "séparation" des années de guerre, le mot "fédéralisme" a été privilégié : il correspond d'ailleurs nettement mieux à l'idée d'union dans la diversité que le tranchant "séparatisme".

En juin 1923, Oscar Colson, par l'intermédiaire de son frère Lucien, a fait parvenir à la rédaction de *La Barricade*⁽⁷²⁸⁾ un projet sommaire de statut de la Belgique fédérative, projet rédigé pendant la guerre⁽⁷²⁹⁾. *La Barricade* "tenue en suspicion de néo-activisme" selon les dires de l'ancien directeur de *Wallonia*⁽⁷³⁰⁾ doit être prudente et "prendre une multitude de précautions"⁽⁷³¹⁾ avant de faire appel à la collaboration de personnalités comme Carlier et Foulon. Sans donner son nom, Colson s'y présente comme "un vieux Wallon, modeste et effacé, qui a mûrement réfléchi à la question des races en Belgique, depuis longtemps, convaincu qu'elle ne peut équitablement se résoudre qu'à la faveur d'une refonte du statut belge. Le nouveau régime doit s'inspirer de l'union dans la liberté plutôt que l'unité par la contrainte"⁽⁷³²⁾. De prudence et d'anonymat, Foulon n'en joue plus. Après avoir supporté les attaques des journaux catholiques, Foulon décide de réagir lorsque la presse libérale l'accuse d'avoir été soudoyé et soutenu par les Allemands ; il veut leur intenter un procès en dommages et intérêts⁽⁷³³⁾. Lors du congrès que la Ligue d'Action wallonne à Liège, les 10 et 11 juillet 1926⁽⁷³⁴⁾, il présente en personne un rapport intitulé *La question de l'autonomie. Une Belgique fédéraliste par l'entente wallo-flamande*⁽⁷³⁵⁾. C'est sa première prise de parole publique dans des assises wallonnes⁽⁷³⁶⁾. Il est âgé de 65 ans !

Pour la Ligue d'Action wallonne, il s'agit de son troisième congrès, mais surtout de parvenir à trouver un accord sur l'orientation principale du programme du mouvement. Les positions se sont radicalisées. Ainsi, le fédéralisme, bien qu'étant toujours une solution à envisager et à revendiquer, avec l'accord des fédéralistes flamands, semble devenir, pour certains, difficilement réalisable. Il apparaît en tout cas comme une solution transitoire. Ainsi, Georges Truffaut rejette le fédéralisme si l'objectif est de renforcer l'union, soulignant qu'"il faut s'entendre avec les Flamands pour faire un contrat de divorce et non un contrat de mariage"; selon lui, il faut

regrouper les nationalités européennes et recourir au *referendum* populaire pour y parvenir. Le débat est d'autant plus vif qu'il a été introduit par le rapport de la section politique du congrès qui s'est prononcée pour l'autonomie et considère "qu'un rapprochement, de quelque nature que ce soit, avec notre chère voisine la France, est impatientement attendu de tous" (737). Auguste Buisseret (738) trouve irrecevable la solution radicale de Truffaut et penche en faveur d'un rapprochement prudent avec les fédéralistes flamands, prudent car "les autonomistes flamands ne sont comme nous qu'une minorité". Il n'est "pas certain que le fédéralisme ne puisse réussir, ni qu'un rattachement à la France soit possible. Dans le cadre belge, il faut s'entendre pour vivre; il faut avant tout sauver notre intégrité française" (739). Le libéral liégeois René Pouret (740) considère, pour sa part, "que la solution préconisée par M. Foulon est la seule possible dans notre situation actuelle".

Depuis la tribune, Franz Foulon a mis les congressistes en garde contre le bilinguisme généralisé qui "ouvrirait le champ à la lutte sans merci des langues pour la prédominance définitive d'un des idiomes sur l'autre". "(...) depuis la loi De Vriendt, il y a deux langues officielles en Belgique", rappelle-t-il aux jeunes. "Cela ne veut pas dire l'une et l'autre; cela veut dire l'une ou l'autre. Les lois administratives subséquentes ont nettement déterminé l'aire territoriale de chacune de ces langues, appliquant enfin une situation de droit à une situation de fait consacrée par la pérennité des siècles". Le farouche opposant de jadis à la loi dite d'égalité défend désormais le principe de l'unilinguisme exclusif de chaque région ou de leur homogénéité linguistique: "Le principe de la région linguistique se trouve ainsi incorporé à notre législation" comme base du fédéralisme qu'il propose.

"Le fédéralisme semble avoir été créé tout exprès pour donner une assise inébranlable à la cohésion de nos deux groupes linguistiques, tandis que les griefs que chacun d'eux accumule journellement contre le régime actuel prépare inévitablement leur désagrégation. C'est pourquoi, sans vouloir trop préjuger ici des modalités d'une autonomie culturelle et administrative qui devront résulter de l'accord des parties, nous avons la conviction que le système rendra la Belgique plus unie et plus forte en mettant fin à une tension pénible et dangereuse,

et en permettant à chacun de nos deux peuples, suivant une parole qu'on ne saurait avoir oubliée "de développer pleinement dans sa langue, son caractère et son originalité".

Quant aux modalités de ce fédéralisme (gouvernements et parlements régionaux, délimitation et nombre des régions, institutions fédérales, etc.), Foulon invite une Commission à les étudier, une Commission qui serait en contact avec les groupements flamands. Lui qui a mis tant de temps à échafauder sa propre pensée, il ajoute à l'égard des Flamands: "Nous pensons qu'il faut les aider à clarifier leur pensée et à les empêcher de pousser aux extrêmes, en leur offrant la possibilité d'une solution dans le cadre de la Belgique. (...) Ils sont vagues, divers et dans l'ensemble ondoyants. Remarquez que, si du côté wallon il y a des projets constructifs, étudiés et concrets, du côté flamand il n'y a jusqu'ici que des négations (...)". En proposant à ses amis wallons de nommer une Commission qui étudierait le principe "de fédération applicable à la Belgique et de s'entendre à cet effet avec les groupes flamands", Franz Foulon reprend en fait les principes qui figuraient déjà dans les manifestes de 1918, convaincu qu'il est de la nécessité d'un *Royaume-Uni de Flandre et de Wallonie*.

Finalement, le troisième congrès de la Ligue d'Action wallonne adoptera un programme modéré, préconisant comme mesure immédiate l'élargissement des pouvoirs provinciaux, tout en favorisant une tentative de fédéralisme. La Commission permanente qui est créée est seulement chargée de recruter des membres dans toutes les régions de Wallonie; elle sera composée de représentants des divers partis politiques et des organismes wallons. Son objectif est d'élaborer le programme constitutionnel et administratif de demain... Malade, Foulon n'y participera pas, pas plus qu'à Liège, aux travaux du quatrième Congrès d'Action wallonne des 9 et 10 juillet 1927 (741). Cela ne l'empêche nullement de faire parvenir jusqu'en janvier 1928, deux mois avant sa mort, plusieurs articles à la rédaction de *La Barricade* (742). Le virus du journalisme s'accroche à lui et Raymond Colleye s'est assuré ses services. Le 1^{er} décembre 1925, Foulon remplace d'ailleurs ce dernier à la direction de *L'Opinion wallonne*. Sans s'embarrasser de la réputation (743) qui précède un homme qui n'a pas manqué de le soutenir, Foulon

écrit dans *L'Opinion wallonne* et y défend notamment un projet de *Royaume-Uni de Flandre et de Wallonie* qui propose la création de deux régions la Wallonie (capitale : Liège) et la Flandre (capitale : Gand) et d'une ville libre, Bruxelles, siège du gouvernement fédéral⁽⁷⁴⁴⁾, que nous avons décrit au début de cet ouvrage. En fait, il reprend à la fois le projet que Raymond Colleye avait publié en 1919 et qui repose sur le principe d'un fédéralisme à deux, deux régions ou deux communautés linguistiques (les deux termes sont cités dans le texte de Foulon), et l'essentiel des idées que lui-même avait présentées sous l'occupation allemande dans ses éditoriaux de *L'Avenir wallon*⁽⁷⁴⁵⁾, dont l'idée de Bruxelles ville libre.

Pour éviter un État de Flandre soutenu par les Anglo-Saxons et une Wallonie rattachée à la France, il veut tenter l'expérience du fédéralisme, dont il justifie le choix du fait que, pendant des siècles, ce fut "le système politique de nos anciennes provinces". Unioniste et non pas unitariste, Foulon conclut : "(...) l'heure est proche des décisions graves et des résolutions fermes. C'est désormais vaine besogne que de s'épuiser encore en quérémonies stériles et en objurgations prémonitoires. Le procès du régime actuel, les Wallons l'ont fait dans tous ses détails, aussi bien que les Flamands. (...) Qu'on se rappelle la fameuse *Lettre au Roi de M. Destrée* réclamant la séparation administrative. Elle date de 1912. Depuis, la question n'a pas fait un pas. (...) Unionistes avant tout (et non pas unitaires), nous voulons résoudre le problème avec le concours des Flamands qui acceptent de le situer dans le cadre de la Belgique. (Le fédéralisme) mettra fin à une agitation dangereuse qui résulte de la conjonction, dans un intérêt européen, de deux peuples de culture antagoniste sous un régime qui s'efforce de les étouffer tous les deux, au profit d'un amalgame illusoire (dernier legs abominable des traités de 1815). Il n'empêchera pas le pays de remplir sa mission internationale. Il confèrera à chacun de nos deux peuples le droit imprescriptible de défendre et de maintenir l'intangibilité de sa culture, de son esprit, de son originalité et de sa conscience. Il donnera à la Belgique un lustre nouveau par le rappel permanent de deux grandes civilisations, dont le rapprochement et non la confusion a fait la grandeur et la force dans le passé"⁽⁷⁴⁶⁾.

Bien que l'on puisse s'interroger longuement sur ce qu'il proposerait réellement en cas d'échec des négociations avec les Flamands,

Foulon considère que "ce programme est, pour les Wallons, un minimum, une tentative suprême de conciliation, après quoi, si on les refuse, c'est sûrement à la rupture définitive que l'on va"⁽⁷⁴⁷⁾. Mais il ne s'agit pas de formules incantatoires. Foulon paie toujours de sa personne. Avec ou sans Colleye, il est en rapport avec des leaders du Mouvement flamand. En mars 1918, Colleye avait déjà noué des contacts avec Frans Daels⁽⁷⁴⁸⁾ et Henri Borginon⁽⁷⁴⁹⁾ pour discuter de la viabilité d'une Belgique fédérale⁽⁷⁵⁰⁾. Pendant les années 1921 à 1923, Colleye a poursuivi le dialogue avec des nationalistes flamands, notamment avec Henri Borginon, lors d'un meeting fédéraliste tenu à Bruxelles (février 1923)⁽⁷⁵¹⁾. Le 27 février 1926, on retrouve Franz Foulon et Raymond Colleye, mais aussi François Bovesse, Arille Carlier, le comte Albert du Bois, Émile Jennissen et René Purnal⁽⁷⁵²⁾, autour d'une table où, du côté flamand, on enregistre la présence de Henri Borginon, du professeur Frans Daels et de l'avocat Edmond Van Dieren⁽⁷⁵³⁾. Cette réunion n'a d'autres objectifs que d'instaurer un climat de confiance permettant de négocier l'instauration d'une réforme fédérale de l'État.

Rendant hommage à Colleye et faisant quelque peu allusion à son propre parcours, Foulon évoque la place de la Wallonie au sein de la Belgique. "(...) Nous sommes minorité dans l'association belge et nous le deviendrons de plus en plus. Chaque jour qui passe resserre nos positions et réduit notre part d'influence. Avec le système de centralisation institué en 1830, les choses devaient fatalement en venir là. (...) Et ainsi, c'est le fédéralisme qui s'impose, le fédéralisme qui, sans nuire à la fonction de l'ensemble, fera loyalement la part de chacun. (...) Mais si être mystique, c'est poursuivre son idéal envers et contre tous, si c'est devancer la foule, le front levé et les yeux au ciel vers ce que l'on croit être la vérité et la justice, si c'est braver les attaques et les avanies et être prêt à sacrifier au succès de sa cause, ses amitiés les plus chères et ses intérêts les plus certains, alors, mon cher confrère, vous êtes vraiment un mystique"⁽⁷⁵⁴⁾.

En octobre 1927, déjà miné par la maladie, Foulon entreprend la rédaction d'un *Petit Catéchisme du Fédéraliste wallon* qu'il n'achèvera jamais⁽⁷⁵⁵⁾. Seul, le premier chapitre intitulé "De la Wallonie, des Flamands et du Belgicisme" est publié dans *L'Opinion wallonne*, quelques semaines avant sa mort. Il y présente sa lecture de l'histoire

de Belgique indiquant que son pays est composé “de deux peuples obligés de s’accommoder d’un régime approprié afin de constituer une entité politique que les Puissances se sont engagées à respecter”. Il rejette le belgicisme “cette doctrine qui consiste à vouloir fondre Wallons et Flamands en un seul peuple en vue de réaliser ce qu’on appelle l’unité nationale”. Dans son esprit cette fusion des deux peuples “serait leur infliger la pire des bâtardises : la bâtardise intellectuelle qu’aucun d’eux n’est disposé à accepter”.

Au cours de cette même année 1927, Foulon accueille de jeunes militants wallons comme Achille Chavée et Armand Guillaume qui lui font part de leur engagement pour le fédéralisme (756). Quand sa santé le lui permet, Foulon participe aux sorties publiques de ces jeunes militants, ceux de la Ligue wallonne pour l’Autonomie fédéraliste et ceux des Jeunes Gardes wallonnes. Il semble même qu’il prenne encore la parole. Le vieux militant aurait-il trouvé une nouvelle ardeur ? Tout semble l’indiquer puisque, durant l’été 1927, il se mêle de participer à une vive polémique qui oppose Raymond Colleye à Ivan Paul, le directeur de *La Défense wallonne* (757). En arrière-plan, les tensions entre l’Assemblée wallonne et les jeunes militants wallons, ainsi que quelques souvenirs de guerre... Depuis 1923, Ivan Paul directeur de *La Défense wallonne* se fait le défenseur du programme minimum de l’Assemblée wallonne : lutte contre la flamandisation de l’Université de Gand, refus de toute forme de bilinguisme en Wallonie et révision de la loi de 1921 sur l’emploi des langues en matière administrative (758). Pour les fédéralistes, ce programme est depuis longtemps dépassé.

“Le Mouvement flamand et le Mouvement wallon n’ont pas de pires ennemis que les bilingues invétérés et systématiques qui n’ont rien compris à la psychologie de nos deux peuples, écrit Foulon. Ils ont beau dire que les nationalistes flamands ne sont qu’une poignée, ils n’ont jamais trouvé qu’à leur opposer que le bilinguisme. Or, en leur opposant le bilinguisme, ils ont, en fait reconnu la profondeur, la justice et la légitimité du Mouvement flamand. Un peuple qui a une langue, générale et naturelle, aussi manifestement reconnue comme telle, par toutes les fractions de la population, même par ceux qui veulent y *superposer* une autre, mais n’admettent pas qu’on la déracine, a le droit primordial d’être gouverné et admi-

nistré dans cette langue et rien que dans cette langue. Et comme les Wallons exigent la même chose pour eux, les deux politiques sont parfaitement conciliables et peuvent se donner la main. Notre question des langues, dont tant de gens s’alarment, est très simple, au fond. C’est le bilinguisme qui gâte tout” (759).

Pour y arriver, la reconnaissance de l’unilinguisme de chaque région s’impose et par conséquent, la fixation de la frontière linguistique. Franz Foulon ne peut donc qu’applaudir à l’initiative parlementaire d’Émile Jennissen qui dépose à la Chambre des députés une “proposition de loi tendant à permettre à certaines communes de la frontière linguistique de demander leur rattachement à une province ou à un arrondissement voisin” (14 juillet 1927). Foulon qui qualifie ce texte “d’historique” énumère les communes wallonnes faisant partie d’arrondissements flamands (Mouscron-Comines, Orroir, Amougies et Russeignies notamment) et les communes flamandes appartenant à un arrondissement wallon. Il cite Everbecq (arrondissement d’Ath) et les villages des Fourons, et conclut : “L’on voit qu’il s’agit d’un redressement nécessaire et l’on peut s’attendre, pour l’obtenir, à l’union sacrée des Wallons et des Flamands. Cette sorte d’accord devient tellement rare, qu’il faut se hâter de ne pas en laisser passer l’occasion” (760).

La proposition Jennissen reste pourtant sans suite immédiate, en raison notamment de la chute du gouvernement. Mais cette suite, elle devra s’écrire sans Franz Foulon qui quitte le combat wallon sans avertir personne, le 28 mars 1928.

* *
*

Selon son désir, Foulon est enterré au Vieux-Cimetière d’Ath :

“Le sol de Wallonie où nous n’avons gardé
Qu’un coin pour y mêler nos os à sa poussière
Un jour nous reverra quand nous aurons vidé
Ce que la coupe encore contient de lie amère.
Et lors, nous dormirons ensemble et consolés
D’avoir enfin trouvé le repos et le gîte
Tandis que chaque soir les trains échevelés
Feront trembler le sol du fracas de leur fuite” (761).

Pour le dernier adieu, ses quelques amis sont là, les militants de l'Avant-Garde wallonne, et Henri Ohn, secrétaire de *L'Avant-Garde* qui dédie un poème à Franz Foulon ⁽⁷⁶²⁾. Au cinquième congrès de l'Action wallonne, réuni à Liège les 7 et 8 juillet 1928, Émile Jennissen, président du congrès et député libéral, salua Franz Foulon comme "l'historien le mieux éclairé du Mouvement wallon et dont l'influence fut profonde" ⁽⁷⁶³⁾. Quelques semaines plus tôt, pour les lecteurs de *La Barricade*, Raymond Colley évoquait, pour sa part, les grands moments de l'existence de "cet idéaliste amoureux de la France et de la Wallonie", oubliant les origines flamandes du penseur et de l'écrivain, en faisant naître Foulon à Ath, sa cité d'adoption ⁽⁷⁶⁴⁾.

CONCLUSIONS

En consacrant de longues heures à cerner l'évolution d'une personnalité, l'historien est amené à développer une certaine empathie avec son sujet. Par la force des choses, quand il se met à sa place, le biographe connaît déjà tant la destinée de son personnage que le contexte dans lequel il a évolué. Il sait aussi ce que d'autres biographes ou historiens ont écrit ou pensé de la tranche du passé qu'il aborde. Mais le présent dans lequel il évolue conduit forcément le chercheur le plus récent à poser d'autres questions et à réfléchir à son sujet dans un environnement différent. Poser un regard sur la Grande Guerre en 1920 ou en 2008 conduit forcément à l'écriture de synthèses étrangères l'une à l'autre.

S'intéresser à Franz Foulon au début du XXI^e siècle conduit également à lire les documents avec des yeux qui ne sont pas ceux de ses contemporains. Si certains d'entre eux, porte-voix d'une histoire nationale belgiciste, n'ont voulu voir en Franz Foulon qu'un "activiste wallon à la botte des Allemands" ⁽⁷⁶⁵⁾, on ne trouvera pas sous notre plume la volonté de faire de Franz Foulon un martyr de la cause wallonne, un incompris de son temps ou un précurseur de la régionalisation. La masse documentaire que nous avons analysée et les questions que nous avons posées permettent aujourd'hui de dresser un portrait tout en nuance, qui remet en question certains jugements péremptaires et ne voile pas les faiblesses du personnage. Un portrait qui inspire sympathie et agacement.

À l'époque de Franz Foulon, les paramètres qui ont conduit à l'établissement de la Belgique de 1830 sont en train de changer, de se transformer : dans le dernier quart du XIX^e siècle, à la demande d'un mouvement flamand émergent, mais aussi d'un courant populaire puissant, la "Belgique de papa" n'existe déjà plus lorsque le français n'est plus souhaité comme seule langue officielle de l'ensemble du pays, lorsque le pouvoir central gomme les autonomies provinciales et communales et lorsque le système électoral est l'objet de multiples demandes de réforme. Fruit d'un compromis entre catholiques et libéraux, la Belgique est devenue "la chose" d'un seul bastion

lorsque la Première Guerre mondiale éclate et lorsque l'occupant remet brusquement en cause la copie péniblement mise au point par les autres Grandes Puissances un siècle plus tôt.

Francophone de Flandre, engagé dans l'action wallonne, Franz Foulon a contribué à ouvrir des portes, a suscité des réflexions et contribué à la prise de conscience wallonne, au tournant des XIX^e et XX^e siècles. Exemplatif des toutes premières luttes wallonnes, Foulon s'apparente pendant longtemps au courant défensif et conservateur du Mouvement wallon ; progressivement, il laissera de côté son anti-flamingantisme primaire, reconnaîtra une certaine légitimité aux revendications flamandes et nourrira un projet de régionalisme linguistique inscrit dans le cadre belge. Tout en persistant dans un anticléricalisme rabique, il a ainsi tenté de trouver, dans le cadre belge, les conditions d'une entente plaçant Wallons et Flamands sur un pied d'égalité, en leur assurant une certaine autonomie. Il aura cependant commis l'erreur de mûrir son projet en un temps où le Mouvement wallon demandait à ses membres de garder un silence complet. Le cheminement personnel de Franz Foulon ne représente pas tout le Mouvement wallon, lui-même tiraillé entre divers courants : unionisme, rattachisme, "décentralisme", autonomisme, fédéralisme. Mais il en constitue un exemple singulier.

Et dans le tourbillon de l'Histoire, comme d'autres "pionniers", Foulon prend conscience que sont spoliés les intérêts d'une population wallonne, à l'identité floue, entre France et Belgique, dont la minorisation politique est inversement proportionnelle à sa prospérité économique. Persuadé que la Wallonie a fait et fait encore la Belgique, Foulon mettra du temps à comprendre que son modèle n'est plus partagé par le Mouvement flamand et qu'il a été dévoyé par les défenseurs de l'âme belge. Ses hésitations sont balayées par la 'séparation administrative' qui est imposée par le II^e Reich. À l'évidence, c'est ce modèle qui doit permettre à la Belgique de survivre et de régler sa dualité interne. Depuis de nombreuses années, le Mouvement wallon l'avait étudiée cette formule. Était-il opportun de la soutenir lorsqu'elle était réalisée par une puissance étrangère ? Se plaçant à la hauteur de l'histoire des peuples et non au niveau des circonstances changeantes, le polémiste solitaire et expérimenté – il a alors 55 ans – veut capitaliser. La chance ne

frappe jamais deux fois à la même porte. Inscrire la séparation administrative *hic et nunc*, c'est l'adopter à jamais : le président américain Wilson en encourage le principe ; et les Français et les Anglais ne devraient y trouver rien à redire si le cadre belge est maintenu. Mais jouer la carte du 'fait accompli' allait s'avérer inefficace. Sans soutien wallon, sans interlocuteur flamand, sans relais international, les espoirs des partisans wallons de la séparation administrative ne pouvaient qu'être réduits en poussière au moment où le gouvernement belge reprendrait la main.

Le parcours personnel de Foulon illustre l'évolution d'un unioniste, attaché à la langue française et au cadre belge, qui renonce, avec peine, à la nostalgie de 1830, pour entreprendre une lente et laborieuse réflexion sur le fédéralisme.

Mais la lenteur de sa réflexion et l'inopportunité de son action ont mis en danger le Mouvement wallon et freiné son évolution. Pendant toutes les années qui précèdent la Première Guerre mondiale, Foulon n'a pas été capable de se débarrasser du mirage de la Belgique de 1830. Francophone de Flandre installé en Wallonie, anticlérical, il a d'abord méprisé ses adversaires, intimement convaincu que la roue de l'histoire reconduirait le libéralisme politique à la tête d'un pays unilingue de langue française. Éditorialiste, journaliste, bien introduit dans les milieux libéraux, il a eu la chance de côtoyer une personnalité comme Jules Bara mais n'a pas été en mesure de prendre son relais dans l'arrondissement électoral où il vivait. Les contacts qu'il a entretenus avec des personnalités d'autres arrondissements n'ont pas servi à donner à Foulon une réelle envergure régionale ; au contraire, la comparaison a renforcé son image de petit bourgeois de province, aisé et plumitif. Conduit par les hasards de la vie à s'installer dans la ville d'Ath, il a été amené à vivre, dans son quotidien, une série de phénomènes particulièrement irritants pour les populations des communes situées sur ou à proximité de la frontière linguistique. Engagé dans le Mouvement wallon par anti-flamingantisme, il s'est mis à protester, à menacer et finalement à reculer et à capituler à chaque nouvelle revendication du Mouvement flamand. Cette accumulation a fini par créer chez lui une frustration.

Quand les Prussiens ont envahi son pays, sa frustration s'est mêlée à une peur panique. Incapable de croire en un échec de l'Allemagne

tout en ne souhaitant pas sa victoire, il a tenté de réaliser en quelques mois ce qu'il n'avait pas été en mesure de réaliser pendant les vingt précédentes années de sa vie, malgré les avertissements de plusieurs grands formats wallons autorisés. Convaincu d'avoir réalisé un immense chemin en adoptant certains principes fédéralistes, ou en adaptant son vocabulaire, dans des circonstances de guerre, il a voulu imposer sa conviction nouvelle non seulement à ses compatriotes wallons qui lui conseillaient le silence mais en plus à des activistes flamands qui étaient déjà résolus à faire exploser une Belgique à laquelle Foulon restait foncièrement attaché.

On pourrait croire que grâce à ses éditoriaux, à ses essais et à ses manifestes, Foulon a fait avancer l'idée fédéraliste en Wallonie. Il n'en est rien. Ce sont les Allemands qui ont fait l'essentiel par leur décision d'imposer la séparation administrative. En voulant donner une coloration wallonne à la décision allemande, Foulon a attiré sur lui toutes les critiques et détourné l'opposition qui aurait logiquement dû se focaliser sur les seuls Prussiens. Les rares fonctionnaires wallons ont inconsciemment rempli la même mission ; en voulant boucher les trous dans l'administration décentralisée, ils ont attiré sur eux une vindicte populaire qui, autrement, se serait portée à la fois contre le gouvernement belge du Havre coupable d'avoir abandonné le navire, et contre les autorités allemandes coupables de modifier les institutions d'un pays occupé en temps de guerre.

De plus, au sortir de la guerre, tant le procès des fonctionnaires wallons que les publications de Foulon ont contribué à freiner l'idée de séparation administrative qu'avaient déjà commencé à étudier les membres de l'Assemblée wallonne avant que n'éclate la Grande Guerre. Aujourd'hui encore, près d'un siècle après la Première Guerre mondiale, victime d'une propagande belge prompte à créer des montagnes avec des souris wallonnes, le Mouvement wallon dans son ensemble est assimilé à un "activisme wallon" alors qu'il s'est bien gardé de toute attitude équivoque ou de "collaboration" avec l'occupant. Par leur participation à l'administration de Namur, les quelques "fonctionnaires wallons" de la Grande Guerre accréditent encore aujourd'hui, dans la très nébuleuse mémoire collective, l'idée que Namur fut choisie comme capitale par les Allemands avec le consentement du Mouvement wallon. Rien n'est plus faux.

Pendant longtemps, Foulon est resté en retard d'une guerre : quand celle-ci a éclaté, Foulon s'est senti pousser des ailes et aurait voulu que tous alors se mobilisent autour de sa personne. *Non hic et nunc* aurait pu être la devise de celui qui a payé cher son manque de clairvoyance ou son idéalisme maladroit. En dépit de toutes ces occasions manquées, puisse le présent ouvrage rendre au moins compte, au-delà de la personnalité de Foulon, tant des difficultés que de la cruauté de la vie et de l'importance d'efforts consentis pour si peu de résultats...

* *
*

Franz Foulon n'est pas un activiste wallon au sens pénal du terme. La chose nous paraît désormais entendue et ne souffre d'aucune ambiguïté. Mais après quatre-vingt-dix années passées à affirmer que Foulon a été un activiste wallon, il conviendrait de ne pas ouvrir une nouvelle longue période durant laquelle on se contenterait seulement d'affirmer-que Franz Foulon n'a pas été un activiste wallon. Le présent essai montre que trente années de vie consacrées à la question wallonne ne peuvent en effet se résumer par trois années d'activités pendant l'occupation allemande. Les vicissitudes de l'engagement wallon de Franz Foulon révèlent les soubresauts d'une pensée qui peine à se détacher d'un modèle, ancien, pour adhérer à un autre qu'il faut construire, parce que les circonstances ont changé. N'est-ce pas à ce défi que nous sommes confrontés tous les jours ? N'est-ce pas notamment celui de la Wallonie d'aujourd'hui ?

NOTES

¹ Jules Bara (Tournai, 23 août 1835 - Saint-Josse-ten-Noode, 26 juin 1900). Docteur en droit de l'ULB, député libéral de Tournai de 1862 à 1894, ministre de la Justice de 1865 à 1870 et de 1878 à 1884, il préconise, dès 1889, un régime de séparation administrative pour la Belgique. Cfr R. DEMOULIN dans la *Biographie nationale*, t. 30, col. 128-138, Bruxelles, 1958. Cfr également M. D'HOKER et S. VAN CLEMEN, *Jules Bara*, dans *NEVB*, Tielt, Lannoo, 1998, t. I, p. 393 qui considèrent Jules Bara comme un adversaire du mouvement flamand et particulièrement comme un opposant irréductible de la législation linguistique en voie d'élaboration : loi de 1873 (en matière pénale), loi de 1878 (en matière administrative), loi de 1883 (flamandisation de l'enseignement flamand) et loi d'égalité de 1898.

² Jules Destrée (Marcinelle, 21 août 1863 - Bruxelles, 2 janvier 1936). Député socialiste de Charleroi de 1894 à 1936, auteur de *La lettre au roi sur la séparation administrative* (12 juin 1912), secrétaire général de l'Assemblée wallonne (1912-1914, 1919), ministre des Sciences et des Arts (1919-1921). Cfr Ph. DESTATTE dans *Encyclopédie du Mouvement wallon (EMW)*, sous la direction de Paul DELFORGE, Philippe DESTATTE, Micheline LIBON, Charleroi, Institut Destrée, 2000, t. 1, p. 483-490.

³ François Bovesse (Namur, 10 juin 1890 - Namur, 1^{er} février 1944). Docteur en droit de l'Université de Liège, avocat, écrivain, militant wallon, conseiller communal et échevin de Namur (1921-1929), député libéral (1921-1925 et 1929-1937), plusieurs fois ministre, nommé gouverneur de la province de Namur, en 1937, François Bovesse fut assassiné par les rexistes, le 1^{er} février 1944. Cfr Ch. KESTELOOT et A. GAVROY, *François Bovesse. Pour la défense intégrale de la Wallonie*, collection "Écrits politiques wallons" n° 4, Charleroi, Institut J. Destrée, 1990.

⁴ Georges Truffaut (Liège, 22 décembre 1901 - Hereford, 3 avril 1942). Conseiller communal de Liège, député du POB, en novembre 1934, échevin des Travaux publics à partir de 1935, auteur d'une proposition de loi instaurant un État fédéral en Belgique (1^{er} juin 1938), G. Truffaut rédige avec la collaboration de Fernand Dehousse *L'État fédéral en Belgique*, Liège, Éditions de l'Action wallonne, 1938. Cfr M. LIBON, *Georges Truffaut. Wallonie : utopies et réalités*, collection "Écrits politiques wallons" n° 8, Charleroi, Institut J. Destrée, 2002.

⁵ M. D'HOKER et S. VAN CLEMEN, *Jules Bara...*, p. 393 ; H. VAN VELTHOVEN, *De Vlaamse kwestie 1830-1914. Macht en onmacht van de vlaamsgezinden*, Standen en Landen, t. LXXXII, Courtrai, UGA, 1978 ; A. W. WILLEMSSEN, *De Vlaamse Beweging van 1830 tot 1914 dans Twintig eeuwen Vlaanderen*, t. IV, p. 187 et p. 223, Hasselt, 1974 et L. WILS, *Geschiedenis van het Davidsfonds tot 1914*, dans *Honderd Jaar Vlaamse Beweging*, t. I, Louvain, Davidsfonds, p. 123, note 73.

⁶ Il est en contact avec Jules Destrée dès 1896, avec le docteur Charbonnier, Julien Delaite et Maurice Wilmotte en 1898, Oscar Colson en 1913, etc.

⁷ À cette date, il compose notamment une ode à la mémoire du prince Baudouin.

⁸ *Projet de Royaume-Uni de Flandre et de Wallonie*, dans *L'Opinion wallonne* du 1^{er} au 15 décembre 1925. Cfr Document n° 17.

⁹ Il ne précise pas s'il y inclut les femmes.

¹⁰ *L'Opinion wallonne* du 15 janvier au 1^{er} février 1926, p. 1.

¹¹ *La question de l'autonomie. Une Belgique fédéraliste par l'entente wallo-flamande*, dans *La Barricade*, 4^e année, août 1926, n° 39, p. 2-4. Cfr Document n° 19.

¹² Oscar Colson (Vottem, 10 mai 1866 - Berlin, 14 novembre 1933). Instituteur dans l'enseignement communal liégeois, fondateur de la revue *Wallonia*, en 1892, Oscar Colson est impliqué dans l'activisme wallon comme directeur général au ministère des Sciences et des Arts de Namur (janvier 1918). Condamné à 20 ans de travaux forcés par la Cour d'Assises de Namur (décembre 1919), il s'était exilé à Berlin, dès l'Armistice du 11 novembre 1918. Cfr A. COLIGNON dans *EMW*, t. 1, p. 298-299.

¹³ Le 9 mars 1919, l'Assemblée wallonne radie Oscar Colson et suspend Arille Carlier et Franz Foulon. Une commission d'enquête était constituée pour faire rapport sur leur attitude pendant la guerre. Assemblée wallonne. *Programme. Règlement. Liste des membres. Actes et décisions de 1912 à 1921*, n° 2, p. 27, Ixelles, 1921. Cfr Chapitre VI.

¹⁴ Arille Carlier (Monceau-sur-Sambre, 26 septembre 1887 - Charleroi, 17 mai 1963). Docteur en droit de l'ULB (1911), avocat stagiaire chez Jules Destrée, militant wallon partisan du fédéralisme avant la guerre 1914-1918, membre de *Wallonie Libre* clandestine dès 1940, Carlier est un théoricien du mouvement national et de l'autonomie des États. Cfr A. BOLOGNE-LEMAIRE, *Arille Carlier ou la conscience wallonne*, "Figures de Wallonie", Charleroi, Institut J. Destrée, 1969 et la notice de P. DELFORGE dans *EMW*, t. 1, p. 230-232.

¹⁵ Raymond Colleye (Bruxelles, 18 janvier 1890 - Forest, 9 avril 1963), journaliste et fondateur de petites revues littéraires, directeur de *L'Opinion wallonne*, en 1916, fédéraliste dans l'entre-deux-guerres, Colleye milite avec Victor Van Michel au Parti d'Unité wallonne après 1945. Cfr Ph. MURET dans *EMW*, t. 1, p. 294-295.

¹⁶ Lucien Colson (Vottem, 5 juin 1877 - Herstal, 9 février 1929). Instituteur, auteur wallon, il se désolidarise, du moins officiellement, de son frère Oscar quand celui-ci accepte le poste de directeur général aux ministères wallons de Namur. Après la guerre, Lucien Colson milite activement à la Ligue d'Action wallonne de Liège dont il est l'archiviste. Cfr A. COLIGNON, dans *EMW*, t. 1, p. 297-298.

¹⁷ H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1952, t. IV, p. 400-401. À propos des conceptions historiques de Henri Pirenne (1862-1935), lire l'article suggestif de Ph. CARLIER, *Pirenne, historien de la Wallonie*, dans *Henri Pirenne. De la cité de Liège à la ville de Gand*, *Cahiers de Clio*, 1987, p. 65-78.

¹⁸ *Histoire de la Wallonie* (dir. B. DEMOULIN et J.-L. KUPPER), Toulouse, Privat, 2004.

¹⁹ Tout au long de sa vie, à la manière d'un Henri Putanier, Franz Foulon a réuni une importante documentation sur la question de l'emploi des langues en Belgique, le régionalisme, le fédéralisme. À sa mort, survenue le 28 mars 1928, ses papiers ont été remis à Lucien Colson, l'archiviste de la Ligue d'Action wallonne de Liège. Mais, après le décès de Colson, en 1929, cet important fonds d'archives a malheureusement disparu.

²⁰ En 1981, le professeur Hervé Hasquin publiait un article au titre révélateur *Le mouvement wallon : une histoire qui reste à écrire*, dans *Histoire et historiens depuis 1830 en Belgique*, *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1981, n°s 1-2, p. 147-155. Depuis lors, *l'Encyclopédie du Mouvement wallon* (3 tomes) s'est efforcée de combler cette lacune.

²¹ F. FOULON, *La Question wallonne*, Bruxelles, A. Lempool, 1918.

²² Certaines mentions et citations permettront d'établir une chronologie correcte : extraits d'articles de journaux et de revues, renvois à des événements de la Première Guerre mondiale, conflits linguistiques de 1918 à 1927. On y trouve aussi des notes

de lecture, des articles et ouvrages de spécialistes de la science politique comme le professeur Émile de Laveleye, ou des écrits de philosophes tels Aristote, Spinoza, Voltaire, ou J.-J. Rousseau. Il témoigne d'une intense activité intellectuelle : des citations de Luther, Pascal, Fontenelle, Spinoza, Voltaire, Renan, Proudhon, Goethe y figurent à côté d'extraits d'œuvres de ses contemporains Maurice Maeterlinck ou Albert Mockel, par exemple. AP., Carnet de notes de Franz Foulon.

²³ Ce document inédit est l'un des rares objets ayant appartenu à Franz Foulon qui nous est parvenu. Il a été remis à J.-P. Delhaye par la légataire de son fils, après le décès du dernier descendant de la famille Foulon, le 21 octobre 1983. Déjà à cette époque, les photographies de Franz Foulon et de sa famille avaient disparu. Subsiste une photographie de la classe de rhétorique de l'Athénée de Tournai (1908-1909), où l'on reconnaît Franz Foulon (fils).

²⁴ François Charles Foulon (Terneuzen, 3 octobre 1827 - Ath, 29 septembre 1904) fils de Pierre Alexis Foulon (Calais, 1788 - Termonde, date inconnue) garde du génie et de Jeanne Thérèse Van Gheluwe (Koolkerke, 1801 - Termonde, 31 janvier 1892) commerçante. *L'Écho de la Dendre* du 2 octobre 1904, p. 2; *Le Progrès* du 9 octobre 1904, p. 3.

²⁵ Marie Justine Halkett (Termonde, 30 janvier 1819 - 27 juin 1866) fille de Louis Halkett, (Termonde, 29 décembre 1778 - 2 mars 1849) et de Petronille Caroline Cardona (Termonde, 21 octobre 1779 - 11 octobre 1840) boutonnrière.

²⁶ Charles Louis Halkett (Malines, 1741 - Termonde, 25 avril 1812), distillateur et François Cardona (Termonde, 1746 - 24 janvier 1809), boutonnier, arrière-grands-pères maternels de Franz Foulon. J.-P. Delhaye remercie Marc Luyckx qui a effectué des recherches généalogiques sur les Foulon. Cfr M. LUYCKX, *De familie Foulon van 1619 tot 1980*, oekene, 1986, 275 p.

²⁷ J.-P. Delhaye remercie le conservateur archiviste de Termonde, le docteur Aimé Stroobants qui lui a communiqué des extraits de *l'État civil* et lui a fourni des informations sur la famille de Foulon.

²⁸ Témoignage de Franz Foulon (fils) recueilli en mars 1983.

²⁹ *Archives de la ville de Bruxelles, État civil : mariages*, 1886, acte n° 779. Marie-Madeleine Theunis (Trèves, 25 juin 1859 - Ath, 12 octobre 1931) fille de François Theunis et de Catherine Winterich. En 1929, après le décès de son époux, Madame Foulon-Theunis quitte Watermael-Boitsfort pour revenir s'installer à Ath, route de Flobeq, n° 37. Institutrice pensionnée, elle a vécu dans la gêne jusqu'à sa mort survenue, en 1931. Témoignage de Madame Laurent (voisine de Madame Foulon) recueilli, le 20 mars 1989; AVA, *Registres de Population d'Ath (1921-1930)*, vol. 6, art. 2777 et *L'Écho de la Dendre* du 17 octobre 1931, p. 2.

³⁰ Le mariage a lieu à Bruxelles le 3 juillet 1886.

³¹ Marie-Madeleine Foulon (Termonde, 15 août 1887 - Bruxelles, 30 juillet 1983) est décédée célibataire. Elle a travaillé avec son frère à l'Institut Titeca de Bruxelles.

³² Franz-Marie Foulon (Termonde, 17 février 1890 - Diest, 30 avril 1983) entame ses études secondaires à l'Athénée d'Ath et achève ses humanités gréco-latines à l'Athénée de Tournai, en 1909. Inscrit à la Faculté de Droit de l'ULB, il interrompt son cursus universitaire en 2^e candidature. Combattant de la guerre 1914-1918, il deviendra directeur administratif du Centre neuro-psychiatrique du docteur Titeca, conservateur du parc naturel de Furfooz, et sera l'auteur de plusieurs livres dénonçant le pillage des ressources naturelles et "les excès d'un libéralisme sauvage qui privilégie le profit immédiat". Dans *La Nature et l'Argent et Un écologiste accuse : Nous sommes des*

salauds !, Franz Foulon (fils) défend une humanité en harmonie avec la nature, délivrée du joug de l'argent. Franz FOULON, *La Nature et l'Argent. Préface du Professeur Paul Brien et postface de Josué de Castro*, 225 p. in-8°, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1973 et Franz FOULON, *Un écologiste accuse : Nous sommes des salauds !*, 285 p. in-8°, Bruxelles, *Nature et Survie*, 1980. Veuf de Marguerite Bonvalot, Franz Foulon, fils, est décédé sans enfant.

³³ Sur cet incident et ses conséquences pour le parti libéral, cfr L. DELANGE-JANSON, *Paul Janson (1840-1913). Sa vie généreuse. Son époque*, Bruxelles, 1962, p. 366-375.

³⁴ Louis, Joseph Ronvaux (Noville-les-Bois, 30 juin 1836 - Namur, 1^{er} novembre 1911), docteur en médecine, successivement conseiller communal et échevin de Namur, président de l'Union libérale de Namur, il est choisi, sur la proposition de Paul Janson, comme candidat aux élections législatives du 28 octobre 1886 par l'Association libérale de Bruxelles. Quand Ronvaux se déclare favorable au suffrage universel, il est vivement critiqué par les libéraux doctrinaires et doit se désister. Le 14 octobre 1894, il est élu député libéral de l'arrondissement de Namur, mandat qu'il exerce deux ans seulement. Cfr L. DELANGE-JANSON, *Paul Janson (1840-1913)*..., t. I, p. 366 et P. VAN MOLLE, *Le Parlement belge (1894-1969)*, Gand, 1969.

³⁵ Sur la carrière de Marie-Madeleine Theunis, nommée institutrice à titre définitif, le 24 avril 1888, cfr AVA, *École moyenne de l'État pour filles à Ath : Registre de délibérations du Bureau administratif (1881-1901) et Correspondance*.

³⁶ Bien plus tard, en effet, en 1904, dans une lettre adressée au rédacteur en chef de l'hebdomadaire socialiste de Tournai-Ath *L'Égalité* et publiée dans ce journal, Foulon explique les circonstances politiques de son arrivée dans la ville d'Ath. *L'Égalité* du 17 avril 1904, p. 2 et 3. Cfr aussi *L'Égalité* du 24 avril 1904, p. 3.

³⁷ *L'Égalité* du 17 avril 1904, p. 2 et 3.

³⁸ René Dethier (Marcinelle, 6 septembre 1888 - Marchienne-au-Pont, 1^{er} juillet 1910). Essayiste et critique, fondateur de la revue d'art *La Jeune Wallonie* (1906) à laquelle Foulon apporta sa collaboration. P. DELFORGE dans *EMW*, t. I, p. 492.

³⁹ Émile Durieu (Beloelil, 8 janvier 1831 - Ath, 22 mai 1916), échevin libéral d'Ath en 1875, bourgmestre de 1879 à 1903. Cfr J-P. DELHAYE, *La presse politique d'Ath des origines à 1914*, CIHC, Cahier n° 77, Louvain-Paris, 1974, p. 29, note 145.

⁴⁰ *L'Écho de la Dendre* du 1^{er} août 1895, p. 2.

⁴¹ On retrouve dans son carnet de notes des considérations sur les placements en Bourse et sur l'évolution du marché des actions.

⁴² Témoignage de Franz Foulon, fils, recueilli par J-P Delhaye, mars 1983.

⁴³ AVA, *Registres de population (1901-1920)*, vol. 10, n° 2271 : lettre de Franz Foulon au bourgmestre d'Ath Oswald Ouverleaux (8 janvier 1920).

⁴⁴ AP, Carnet de notes de Franz Foulon.

⁴⁵ Emile Verhaeren (Saint-Amand en province d'Anvers, 21 mai 1855 - Rouen, 27 novembre 1916), poète de la tendresse avec *Les Flamandes* (1883). La déclaration de guerre de 1914 portera un rude coup à son idéal de fraternisation universelle. Cfr la notice de R. MORTIER dans la *Biographie nationale*, t. 32, col.706-716.

⁴⁶ Franz Mahitte (Mons, 4 avril 1862 - Ixelles, 13 décembre 1927), conteur, romancier, auteur de *Gens de province* (1893) et de *Contes de Wallonie et de Flandre* (1927). Cfr R. FAYT, C. PRINS, J. BLOGIE, R. VAN DEN SANDE (sous la direction de R. BRUCHER), *Bibliographie des écrivains français de Belgique (1881-1960)*, Bruxelles, 1972, t. 4, p. 144-146.

⁴⁷ Henri Nizet (Bruxelles, 13 décembre 1863 - Rhode-Saint-Genèse, 16 avril 1925), auteur de *L'Épopée du canon* (1879) et de *Bruxelles rigole. Mœurs exotiques* (1883). Cfr R. FAYT et consorts, *op. cit.*, t. 4, p. 341-342.

⁴⁸ À propos de la carrière littéraire de Foulon, cfr J. CHOT et R. DETHIER, *Histoire des lettres françaises de Belgique*, Charleroi, 1910, p. 344-349; R. DETHIER, *Les écrivains de chez nous : Franz Foulon. Étude critique augmentée d'une anthologie*, Charleroi, Désiré Hallet, 1912, 75 p.; E. DE SEYN, *Dictionnaire des écrivains belges, bibliographie*, Bruges 1930, t. I, p. 818-819; G. CHARLIER et J. HANSE, *Histoire illustrée des lettres françaises de Belgique*, Bruxelles, 1958, p. 488. La liste de ses publications figure dans J-M. CULOT, R. FAYT et consorts, *op. cit.*, t. II, p. 115-116. Pour les ouvrages conservés à la Bibliothèque de la ville d'Ath, cfr P. VION-VIGNOBLE, *Catalogue des livres de la bibliothèque athise*, n° s 142-147, Lessines, Van Cromphout, 1941, p. 11. Ces bibliographies ne mentionnent pas les nombreux articles que Foulon a dispersés dans les journaux belges et dans les revues littéraires.

⁴⁹ On lira avec intérêt la notice récente rédigée par Isabelle GULDENTOPS-WERBROUCK dans R. FRICKX et R. TROUSSON, *Lettres françaises de Belgique. Dictionnaire des Œuvres*, Paris-Gembloux, Duculot, 1988, t. II : La Poésie, p. 412 : "Bien que l'originalité de Franz Foulon se soit surtout manifestée par son talent de conteur, son unique recueil poétique ne révèle pas moins une sensibilité délicate face aux beautés naturelles".

⁵⁰ Jean Stecher (Gand, 11 octobre 1820 - Liège, 3 septembre 1909). Formé à Gand, professeur à l'Université de Liège depuis 1850, il fut membre fondateur du *Willemsfonds*, en 1851. Dans son étude *Flamands et Wallons* (1859), ce libéral ardent défenseur de la Constitution de 1830, montre qu'il n'y eut jamais, au cours de l'histoire, d'opposition entre Flamands et Wallons et que les anciennes principautés étaient bilingues. Cfr H. HASQUIN, *Historiographie et politique en Belgique*, Charleroi, Institut Destrée, 1996, 3^e éd., p. 45. F. VERCAUTEREN, *Cent ans d'histoire nationale en Belgique*, collection "Notre Passé", t. I, p. 186-187, Bruxelles, 1959 et la notice de W. GOBBERS dans la *Biographie nationale*, t. 34, col. 726-734.

⁵¹ J. STECHER, dans *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1890, t. XX, p. 625-626.

⁵² Léon Maquin (Ath, 5 août 1839 - Etterbeek, 13 décembre 1907), professeur, ensuite préfet de l'Athénée d'Ath (1878-1896), chroniqueur littéraire de *L'Écho de la Dendre*. Maquin a aussi été le président du Cercle Molière. Franz Foulon consacre la première page de *L'Avenir illustré* du 23 janvier 1898, n° 4, p. 1 et 2 au préfet Léon Maquin. Cfr également la notice nécrologique de *L'Écho de la Dendre* du 15 décembre 1907, p. 2.

⁵³ *L'Écho de la Dendre* du 23 novembre 1890, p. 2.

⁵⁴ F. FOULON, *Guide pratique de quinzaine en Belgique*, Gand, A. Hoste, 1890, 145 p. in-12

⁵⁵ *Ibid.*, p. 5-6

⁵⁶ Sur Albert Mockel (Ougrée-lez-Liège, 27 décembre 1866 - Ixelles, 30 janvier 1945), poète, militant wallon, auteur d'une *Esquisse d'une organisation fédéraliste de la Belgique* (1919), cfr la notice de P. DELFORGE dans *EMW*, t. II, p. 1108-1109 et P. DELFORGE, *Un siècle de projets fédéralistes pour la Wallonie (1905-2005)*, Namur, 2005, p. 35-42.

⁵⁷ *Revue flamande de littérature et d'art*, octobre 1891, n° 1, p. 2.

⁵⁸ Albert du Bois (Ecaussines-d'Enghien, 4 septembre 1872 - Bruxelles, 3 décembre 1940), docteur en droit (1895), diplomate, romancier, membre de l'Assemblée wallonne (1913), irrédentiste wallon, Albert du Bois exerce une influence durable sur les premiers militants wallons. Cfr la notice de Ph. MURET, dans *EMW*, t. I, p. 520-521.

⁵⁹ *Revue flamande*, janvier 1892, n° 4, p. 175-182. La pièce est éditée séparément F. FOULON, *Les Sabottiers. Comédie en vers en un acte*, Bruxelles, J-B. Schauman, 1891.

⁶⁰ L'action de cette comédie en vers en un acte se situe dans la partie du pays de Waes comprise entre la frontière de la Hollande, l'Escaut et la Durme. Si l'intrigue amoureuse semble assez mince, Foulon y décrit avec bonheur les mœurs, l'esprit religieux et le savoir-faire des artisans sabottiers de ce coin de Flandre.

⁶¹ *Revue flamande de littérature et d'art*, décembre 1891, n° 3, p. 89, note 1. À ce sujet, lire l'étude originale d'Arnaud PIROTTE, *L'apport des courants régionalistes et dialectaux au Mouvement wallon naissant. Une enquête dans les publications d'action wallonne de 1890 à 1914*, Louvain-La-Neuve, 1997.

⁶² *L'Écho de la Dendre* du 1^{er} août 1895, p. 2

⁶³ Ernest Discailles (Tournai, 7 juillet 1837 - Bruxelles, 18 août 1914), professeur à l'Université de Gand, il fut président du *Cercle libéral de Gand* et membre du *Cercle wallon de Gand*. Discailles présida, en novembre 1893, le quatrième *Congrès wallon de Mons*. Le professeur Paul Frédéricq évoque dans son livre *Schets eener geschiedenis der Vlaamsche Beweging*, t. I, p. 234-238 et t. II, p. 108 et 121 les démêlés du professeur Discailles avec les dirigeants libéraux flamands de Gand J. De Vigne et C. Siffer. Franz FOULON trace le portrait du professeur Discailles dans *L'Avenir illustré* (supplément hebdomadaire de *L'Avenir du Tournaisis*) du 30 mai 1897, n° 24, p. 1 et 2. Cfr les notices de L. LECLERE dans la *Biographie nationale*, t. XXX, col. 334-340 et de P. DELFORGE dans *EMW*, t. I, p. 503-504.

⁶⁴ Franz FOULON, *Notes littéraires*, Charleroi, D. Hallet, 1909, 147 p. in-12.

⁶⁵ Maurice Maeterlinck (Gand, 29 août 1862 - Nice, 6 mai 1949), poète, romancier, dramaturge, prix Nobel de littérature (1911), auteur de *Pelléas et Mélisande* (1892), *La vie des abeilles* (1900) et de *Les Débris de la guerre* (1916). Cfr R. FAYT et consorts, *op. cit.*, t. 4, p. 8-143.

⁶⁶ Hubert Krains (Les Waleffes, 30 novembre 1862 - Bruxelles, 10 mai 1934), écrivain, conteur et romancier, il fut membre de l'Académie de Langue et de Littérature françaises, fondée par Jules Destrée et délégué de Bruxelles à l'Assemblée wallonne (1923-1934). Cfr la notice de P. DELFORGE dans *EMW*, t. II, p. 898-899

⁶⁷ F. FOULON, *Contes d'idée et Simples récits*, Bruxelles, Association des Écrivains belges, 1907

⁶⁸ F. FOULON, *Gertie* dans *La Revue de Belgique*, 1895, 2^e série, t. XV, p. 375-392. F. FOULON, *Gertie*, Bruxelles, P. Weissenbruch, 1897, 188 p. in-8°.

⁶⁹ Gertie, fille unique d'un militaire pensionné et ruiné, est une belle jeune femme pleine d'esprit. Un sexagénaire, M. Heurtel, veuf, riche propriétaire du château des Écacheries, près de Beloeil, tombe éperdument amoureux de Gertie. Celle-ci, par amour filial (son père pourra par son mariage gagner le midi de la France et retrouver la santé) consent à épouser Heurtel, sans révéler au vieil homme le terrible secret qui pèse sur sa vie. Autrefois séduite par un sous-lieutenant de cavalerie, qu'elle déclare faussement être décédé, elle a donné le jour, à l'insu de tous, à un enfant qui est mort le lendemain de sa naissance. Le ménage vit relativement heureux jusqu'au moment où le hasard amène aux Écacheries le capitaine Oswald de Lanquesaint qui n'est autre que le séducteur de Gertie. Elle ne résiste pas longtemps aux avances de son ancien amant. Enceinte de cinq mois, elle révèle à son mari son amour pour le sémillant officier. Le vieillard, à la veille de mourir, donne à sa jeune épouse. Il souhaite le bonheur aux deux jeunes gens qui n'ont jamais cessé de s'aimer. Ce roman passionnel a pour cadre la région d'Ath et de Beloeil.

⁷⁰ Fernand Séverin (1867-1931). Originaire de Hesbaye, ce poète romantique fut professeur à l'Université de Gand. Cfr R. FRICKX et M. JOIRET, *La poésie française de Belgique de 1880 à nos jours*, Paris-Bruxelles, Nathan-Labor, 1977, p. 39-41.

⁷¹ R. DETHIER, *Franz Foulon*..., p. 21-23; J. CHOT et R. DETHIER, *Histoire des lettres*..., p. 344.

⁷² *L'Écho de la Dendre* du 21 février 1897, p. 2.

⁷³ F. FOULON, *Poèmes Flamands et Poésies diverses*, Gand, Ad. Hoste, 1890, 115 p. F. FOULON, *Le cheval Bayard de Termonde*, dans *Le Magasin pittoresque*, t. LXVI, p. 256, Paris, 1898. Le cheval Bayard est réintroduit dans le cortège de la ducasse d'Ath, en 1948. Cfr R. MEURANT, *La ducasse d'Ath. Études et Documents (avec une introduction de J-P. DUCASTELLE)*, dans les *Annales du Cercle d'Histoire d'Ath*, 1980-1981, t. XLVIII, p. 395 et p. 408-413.

⁷⁴ Bruxelles, Association des Écrivains Belges, 1907.

⁷⁵ F. FOULON, *La petite Sœur*, dans *La Revue de Belgique*, 1903, t. XXXIX, p. 26-39.

⁷⁶ *Sur Wallonia* (1893-1914), cfr la notice d'Arnaud PIROTTE et d'Alain COLIGNON dans *EMW*, t. III, p. 1627-1628.

⁷⁷ Oscar Colson avait avoué sa déception à Arille Carlier dans une lettre datée du 29 août 1922: "Il m'avait annoncé des articles pour *Wallonia*, qui ne sont jamais venus". C. GODEFROID, "*Frères d'armes en cette courte campagne*". *La correspondance échangée par Oscar Colson et Arille Carlier entre 1919 et 1925*, dans *La Vie wallonne*, 1994, t. LXVIII, p. 103.

⁷⁸ *La Jeune Wallonie*, avril-mai 1910, 48 p. Sur cette revue littéraire (1906-1914) cfr A. PIROTTE, A. CLARA et J-F. POTELLE, *Revue littéraire de langue française*, dans *EMW*, t. III, p. 1420-1423.

⁷⁹ Maurice des Ombiaux (Beauraing, 16 mars 1868 - Paris, 21 septembre 1943), écrivain, défenseur d'une décentralisation de la Belgique, fondateur, avec Jules Destrée, d'une fédération des *Artistes wallons*, il est l'auteur d'un roman régionaliste *Le Maugré* qui a pour cadre la région de Tournai. Il était l'ami et le correspondant de l'écrivain flobecquois Georges Delizée (1894-1969). Lire la notice de P. DELFORGE dans *EMW*, t. I, p. 478-479.

⁸⁰ Olympe Gilbert (Saint-Trond, 7 juin 1874 - Liège 26 août 1958), journaliste libéral, rédacteur en chef du quotidien *La Meuse*, chargé de cours à l'Université de Liège, il fut le principal organisateur du *Congrès wallon de 1905*. Échevin de la ville de Liège, il fut élu sénateur, en 1939. cfr P. DELFORGE dans *EMW*, t. II, p. 717-718.

⁸¹ Georges Delaunoy (Gallaix - Leuze-en-Hainaut, 29 décembre 1872 - 27 juillet 1946), cultivateur, écrivain, il entre, en 1908 au comité de rédaction de *La Jeune Wallonie* de René Dethier. Élu conseiller communal catholique de Gallaix, en 1932, il en devient le bourgmestre de 1939 à 1946. Cfr J-P. DELHAYE dans *EMW*, t. I, p. 432.

⁸² *Hommage de la Jeune Wallonie à son regretté directeur René Dethier*, numéro spécial, 25 août 1910, 61 p.

⁸³ R. DETHIER, *Franz FOULON*, dans *La Jeune Wallonie*, 4^e année, n° 2, août 1909, p. 1-17. Ultérieurement les notes de René Dethier seront réunies dans un petit ouvrage posthume R. DETHIER, *Les écrivains de chez nous : IX*. F. Foulon, Charleroi, D. Hallet, 1912.

⁸⁴ *La Jeune Wallonie*, janvier 1913, 8^e année, n° s 5-6, p. 12.

⁸⁵ *La Jeune Wallonie*, juin 1914, 9^e année, n° 11, p. 36.

⁸⁶ Joseph Chot (Virton, 2 juillet 1871 - Olloy, 1^{er} décembre 1952), historien, docteur en histoire de l'Université de Liège, collaborateur d'Albert du Bois, il fut également conteur, romancier auteur dramatique et critique littéraire. Cfr la notice de P. DELFORGE dans *EMW*, t. I, p. 271.

87 J. CHOT et R. DETHIER, *Histoire des lettres*..., p. 344.

88 R. DETHIER, *Les écrivains de chez nous. Franz Foulon*..., p. 10.

89 La Maison tournaisienne (musée du folklore de Tournai) possède une collection unique mais malheureusement incomplète de *L'Avenir illustré* : quelques numéros pour les années 1895 à 1898. Il semble que cette édition illustrée n'ait pas survécu après 1900.

90 Albert Allard (Tournai, 1868 - 1933). Avocat, franc-maçon, libéral progressiste, conseiller communal de Tournai, juge suppléant, journaliste à *L'Avenir du Tournais*, membre de l'Assemblée wallonne en 1912, déporté en Allemagne en 1916, pour des faits de résistance, auteur de plusieurs ouvrages d'histoire locale. Cfr G. LEFEBVRE, *Biographies tournaisiennes*, p. 11.

91 Léo Verriest (Tournai, 9 février 1881 - Woluwé-Saint-Lambert, 9 février 1964). Docteur en histoire de l'ULB (1908), archiviste, professeur d'Athénée, Léo Verriest fut un brillant médiéviste avec une thèse sur *Le servage dans le comté de Hainaut* et des études sur le passé médiéval de la ville d'Ath. Dès 1899, il fut un collaborateur littéraire de *L'Avenir du Tournais* de Franz Foulon. Cfr les notices de J.-P. DELHAYE dans *EMW*, t. III, p. 1600-1601 et J. DUGNOILLE dans *Nouvelle Biographie nationale*, t. 2, p. 387-388.

92 Cfr les articles de *L'Écho de la Dendre* du 13 juin 1907, p. 1, du bimensuel libéral progressiste *Le Progrès* du 16 juin 1907, p. 2 : "Il y a quelque... huit mois, Franz Foulon, le plumitif du bois du Renard, résumait ses fonctions de rédacteur en chef de *L'Écho de la Dendre*. Celui-ci n'en donna aucune information à ses lecteurs ; pas un mot de remerciement, aucune expression de gratitude pour celui qui avait suivi ses maîtres les politiciens de l'Hôtel de ville comme le plus plat des valets : il se borna à faire disparaître le nom de ses manchettes où il figurait en gros caractères" et la réponse de *L'Écho de la Dendre* du 23 juin 1907, p. 1 : "Nous regrettons de ne pas avoir eu l'occasion de lui rendre un éclatant hommage pour les services qu'il nous a rendus, car M. FOULON n'a pas quitté Ath sans esprit de retour. Il reste toujours membre de l'Association libérale et ses avis y sont toujours très écoutés par les dirigeants de cet organisme politique". Cfr également le bimensuel catholique *Le Réveil Athois* du 4 août 1907, p. 1 : "Il y a quelques semaines, nous avons lu, non sans une certaine surprise dans *L'Écho de la Dendre*, un petit article annonçant qu'un M. Jean Bary, que personne ne connaît ici, journaliste très au courant de la politique athoise allait prendre la direction du moniteur de l'Hôtel de ville".

93 Sur *Le Ralliement*, cfr H. GAUS et A. J. VERMEERSCH, *Répertoire de la presse bruxelloise (1789-1914)*, CIHC, Cahier 50, t. II, p. 374, n° 1957, Bruxelles, 1968 et L. DELANGE-JANSON, *Paul Janson (1840-1913)*..., t. II, p. 199, Bruxelles, Centre P. Hymans, 1964.

94 Jean Bary (Tournai 1877 - Bruxelles 1916) rédacteur de *La Flandre libérale*, chroniqueur à *La Meuse*, il préside l'Association des journalistes libéraux de Belgique et dirige, pendant la Première Guerre mondiale, le bimensuel *La Belgique indépendante* qui paraît, à Genève, à partir du 15 février 1916. Rentré en Belgique, il meurt en décembre 1916.

Cfr J. WILLEQUET, *Documents pour servir à l'Histoire de la presse belge (1887-1914)*, CIHC, Cahier n° 16, p. 21, Louvain-Paris, 1961 ; M. LEROY, *La presse belge en Belgique libre et à l'étranger en 1918*, CIHC, Cahier n° 63, Louvain-Paris, 1971, p. 20. Une note du 11 juin 1918 adressée au gouvernement belge du Havre indique que Raymond Colleye entretenait des relations avec Jean Bary, éditeur de *La Belgique indépendante*. Le gouvernement belge reprochait à Jean Bary sa collaboration à la presse censurée, après son retour en Belgique occupée. A.E.B., *Dossier B 259* : R.Colleye.

95 Cfr J.-P. DELHAYE, *La presse politique d'Ath des origines à 1914*, p. 46-47.

96 *Annuaire illustré de la Presse belge*, Bruxelles, 1908, p. 91.

97 F. FOULON, *La Juridiction en matière de presse*, dans *11^e Congrès de la Presse belge. Charleroi. Juin 1911*, 4 p., Bruxelles, E. Dupont (Bibliothèque de l'Université de Gand, *Fonds ancien*, 196 H 50. 9/6) Franz FOULON est membre de l'Association des journalistes libéraux fondée, le 23 janvier 1910. Éd. PATRIS, *Annuaire officiel illustré de la presse belge*, p. 58, Bruxelles, Rosszel, 1910.

98 Oswald Ouverleaux (Ath, 1^{er} mars 1853 - 14 juin 1930), conseiller communal d'Ath en 1895, bourgmestre de la cité des Géants de 1903 à 1926, promoteur de l'éphémère "Parti ouvrier libéral" en 1897, député libéral d'Ath et de Tournai-Ath de 1898 à 1912. Franz Foulon lui consacre la Une de *L'Avenir Illustré* du 27 décembre 1896, n° 3, p. 1 et 2.

99 François Schollaert (Wilsede, 1851 - Le Havre, 1917), docteur en droit, il présida la Chambre de 1901 à 1908 et de 1912 à 1917. Il dirigea trois gouvernements de 1908 à 1911, tout en occupant le portefeuille des Sciences et des Arts (1910-1911). Cfr H. HAAG, *Le comte Charles de Broqueville, Ministre d'État et les luttes pour le pouvoir (1910-1940)*, Bruxelles-Louvain-La-Neuve, 1990, t. I, p. 38, note 1 et p. 44-55.

100 AVA, *Correspondance de la ville d'Ath*, t. 23 (1905-1910), n° 2834 du 24 mars 1910. Le bourgmestre Ouverleaux introduit une nouvelle demande au ministère, le 27 mai 1911. *Ibidem*, t. 24 (1910-1916), n° 450.

101 À l'occasion de l'inauguration de la nouvelle École communale des filles d'Ath, en mai 1905, Franz Foulon avait imaginé un dialogue intitulé *La Cité et l'Enfance* dans lequel il glorifiait la Science, mère de la sagesse et de la vérité. *L'Écho de la Dendre* du 28 mai 1905, p. 2. Initié à la loge Les Amis Philanthropes n° 3, le 11 juillet 1904, Franz Foulon avait frappé les Frères par son caractère politique anticlérical. Lors de sa demande d'initiation, le 13 avril 1904, il avait présenté une note écrite sur *Le roman réaliste ou idéaliste*. ALAPH-III : Dossier de Franz Foulon.

102 Dans un éditorial intitulé *Le budget des cultes*, Foulon écrivait, en 1905 : "C'est la preuve que le budget des cultes peut être réduit sans toucher à la Constitution. Le pays attend du prochain gouvernement libéral que les dépenses affectées aux cultes soient limitées aux besoins réels des fidèles. Il est absurde que l'État continue à verser à un parti politique un budget de guerre pour faire la guerre à l'État. Le clergé en se jetant avec la frénésie que l'on sait dans les mêlées politiques sort de sa mission et l'intervention financière de l'État ne peut favoriser de tels écarts". *L'Écho de la Dendre* du 23 février 1905, p. 2.

103 *L'Avenir wallon* du 16 au 22 mai 1918, p. 2

104 AP, Carnet de notes de Franz Foulon et *La Question wallonne*..., p. 110-111.

105 Jean Fontaine (Flobecq, 22 février 1826 - Liège 1892), docteur en droit de l'Université de Liège (1852), il fut avocat à la Cour d'Appel de Liège. Libéral progressiste, candidat évincé par l'Association libérale d'Ath aux élections législatives de 1861 et 1864, il se présenta en 1866 sans succès sous l'étiquette radicale. Fontaine collabora, en 1871-1872, à *La Bouche véridique* de tendance démocrate et républicaine et au *Mathieu Laensberg*, en 1877. Cfr J.-P. DELHAYE, *Jean Fontaine, radical flobecquois (1826-1892)*, dans le *Bulletin du Cercle d'Histoire d'Ath*, novembre 1971, n° 24, p. 86-94.

106 Jean-Baptiste Delescluse (Ath, 5 avril 1803 - 9 novembre 1861), avocat, il fut échevin (1831) et bourgmestre d'Ath (1833-1837 et 1848-1855) avant d'être élu député libéral (1848-1852). Connu pour ses idées progressistes et sa francophilie, il est considéré comme un précurseur du socialisme dans l'arrondissement d'Ath. Cfr J.-P. DELHAYE,

Un radical, précurseur du socialisme : Jean-Baptiste Delescluse député-bourgmestre de la ville d'Ath (1803-1861), dans les *Annales du Cercle d'Histoire d'Ath*, t. 46, 1976-1977, p. 241-280 et J-P. DELHAYE, *Jean-Baptiste Delescluse*, dans la *Nouvelle Biographie nationale*, t. 2, p. 112-114.

¹⁰⁷ *L'Écho de la Dendre* du 13 juin 1861, p. 2.

¹⁰⁸ *L'Écho de la Dendre* du 21 juillet 1864, p. 2.

¹⁰⁹ *L'Écho de la Dendre* du 14 juin 1866, p. 1.

¹¹⁰ Henri Marichal (Ath, 4 août 1816 - Ixelles, 1897), secrétaire communal de la ville d'Ath de 1843 à 1858, il fut secrétaire de l'Association libérale d'Ath, dès sa création, en 1842. Ami et conseiller du député-bourgmestre Delescluse, il s'intéressa au sort des classes laborieuses et publia notamment *Étude sociale : L'ouvrier mineur en Belgique*, Bruxelles et Paris, 1869. Cfr J-P. DELHAYE, *Un réformateur social : Henri Marichal*, dans le *Bulletin du Cercle d'Histoire d'Ath*, juillet 1969, n° 11, p. 150-159 et J. BARTIER, *Fourrier en Belgique. Édité et présenté par Francis Sartorius*, Bruxelles, Bibliothèque de l'ULB, 2005, p. 82.

¹¹¹ Le terme "race" utilisé à cette époque ne recouvre pas le même sens que celui que l'on connaît aujourd'hui. Il équivaut alors au terme "peuple". Cfr Corinne GODEFROID, *Race wallonne et mouvement wallon*, dans *EMW*, t. III, p. 1325-1326.

¹¹² *L'Écho de la Dendre* du 7 mars 1844, p. 1.

¹¹³ *L'Écho de la Dendre* du 16 septembre 1847, p. 1 et 2.

¹¹⁴ Gaston d'Auxy (Mons, 1800 - Frasnes-lez-Buissenal, 1867), juriste, bourgmestre de Frasnes-lez-Buissenal, il prit la parole au Congrès libéral de 1846 et entra en conflit avec Jean-Baptiste Delescluse, en 1852. Cfr la notice de Chr. PIÉRARD dans la *Biographie nationale*, t. 32, col. 18.

¹¹⁵ G. D'AUXY, *De la nécessité d'un Congrès ou réunion nationale en Belgique*, Bruxelles, Wouters, 1847.

¹¹⁶ Th. COOPMAN et J. BROECKART, *Bibliographie van den Vlaamschen Taalstrijd (1787-1886)*, t. II (1845-1852), p. 224 et p. 231-232, n° 1638. J-P. Delhaye étudie cette question des origines du mouvement wallon en Wallonie picarde dans un article à paraître.

¹¹⁷ Intervention de Jules Bara à la Chambre des représentants, 11 décembre 1866, cité d'après J. STENGERS et É. GUBIN, *Histoire du sentiment national en Belgique, Le grand siècle de la nationalité belge*, Bruxelles, Racine, 2002, t. 2, p. 60-61.

¹¹⁸ Finalement la proposition De Laet est rejetée par la Chambre, le 13 décembre 1867, par 54 voix contre 40. Intervention de Jules Bara à la Chambre des représentants, le 5 décembre 1867, cité d'après Y. QUAIRIAUX, *L'image du Flamand en Wallonie. Essai d'analyse sociale et politique (1830-1914)*, Bruxelles, Labor, 2006, p. 27.

¹¹⁹ Edward Coremans (Anvers, 1^{er} février 1835 - 2 novembre 1910), avocat, député catholique d'Anvers (1868-1910), il revendiquait l'égalité des langues en Flandre. Coremans ne préconisait pas de réformes institutionnelles. Son aversion pour la France, l'ennemi héréditaire de la Flandre était proverbiale. Cfr la notice de L. HANCKE dans la *Nouvelle Biographie nationale*, t. VI, p. 77-86.

¹²⁰ Cfr notamment M. D'HOKER et S. VAN CLEMEN, *Jules Bara...*, p. 393.

¹²¹ J. STENGERS et É. GUBIN, *Histoire du sentiment national...*, t. 2, p. 92.

¹²² *Ibidem*, p. 93.

¹²³ F. FOULON, *La Question wallonne...*, p. 78, note 1.

¹²⁴ *Le Courrier de la Dendre* du 17 juillet 1873, p. 1 et 2; du 19 juillet 1873, p. 2 et du 26 juillet 1873, p. 1.

¹²⁵ *Le Courrier de la Dendre* du 19 juillet 1873, p. 2.

¹²⁶ L. WILS, *Histoire des nations belges. Belgique, Wallonie, Flandre : quinze siècles de passé commun*. Traduction de Chantal Kesteloot, Bruxelles, Labor, 2005, p. 207.

¹²⁷ L. HYMANS, *Histoire parlementaire de la Belgique de 1831 à 1880*, t. V, session législative 1877-1878 : Chambre, séance du 2 mai 1878, p. 23-25.

¹²⁸ Hubert Frère-Orban (Liège, 24 avril 1812 - Bruxelles, 2 janvier 1896), avocat, homme d'État libéral, il fut conseiller communal et député de Liège (1847-1894), ministre des Travaux publics (1847-1852), ministre des Finances (1857-1867) et chef du Cabinet libéral (1867-1870 et 1878-1884). Après l'échec du parti libéral aux élections législatives de 1884, Frère-Orban rentra dans l'opposition. Cfr la notice de N. LUBELSKI-BERNARD dans la *Nouvelle Biographie nationale*, t. 2, p. 161-171.

¹²⁹ *Annales Parlementaires*, Chambre, séance du 8 mai 1878. Cité d'après J. STENGERS et É. GUBIN, *Histoire du sentiment national...*, t. 2, p. 95.

¹³⁰ Évoquant l'action politique de Du Mortier, Yves Quairiaux fait remarquer que "S'il plaida pour l'enseignement du flamand en Wallonie, langue qu'il regretta ignorer, il ne collabora nullement au mouvement flamingant". Y. QUAIRIAUX, *L'image du Flamand...*, p. 24-25.

¹³¹ Barthélémy Du Mortier (Tournai, 3 avril 1797 - 9 juillet 1878), naturaliste, il fut, en 1862, le premier président de la Société royale de botanique de Belgique. Fondateur du journal *Le Courrier de l'Escaut*, le 18 octobre 1829, ardent patriote, il joue un rôle déterminant à Tournai, lors des journées révolutionnaires de septembre 1830. Il fut élu député catholique de Tournai de 1831 à 1847, ensuite il représenta l'arrondissement de Roulers de 1848 à 1878. Nommé ministre d'État, il fut élevé au titre de comte par Léopold II. Une statue de Du Mortier a été érigée, à Tournai, en 1883. Cfr E. de WILDEMAN et L. HAUMAN, *Barthélémy Du Mortier*, dans la *Biographie nationale*, t. 30, col. 611-627 et G. LEFEBVRE, *Biographies tournaisiennes*, p. 96-97.

¹³² L. HYMANS, *Histoire parlementaire...*, t. V, 2^e partie, session législative 1877-1878, Chambre, p. 23-25 : séance du 2 mai 1878. Cité d'après J. STENGERS et É. GUBIN, *Histoire du sentiment national...*, t. 2, p. 95.

¹³³ Victor Jacobs (Anvers, 1838 - Bruxelles, 1891), avocat, député catholique d'Anvers de 1863 à 1891 connu pour son flamingantisme, il fut successivement ministre des Travaux publics (1870) des Finances (1871) et de l'Intérieur (1884) Cfr HASQUIN Hervé (dir. scientifique), *Dictionnaire d'histoire de Belgique, Les hommes, les institutions, les faits, le Congo belge et le Ruanda-Urundi*, Bruxelles, Didier Hatier, 2^e éd., 1999, p. 258.

¹³⁴ *L'Écho de la Dendre* du 13 juillet 1884, p. 1 et 2.

¹³⁵ Florimond Durieu (Beloeil, 27 octobre 1826 - 2 juillet 1917). Échevin (1855-1865) puis bourgmestre (1866-1903) de Beloeil, il fut député libéral de l'arrondissement d'Ath de 1879 à 1892. Il présida également l'Association libérale d'Ath de 1890 à 1894. Cfr J-P. DELHAYE, *Le libéralisme dans l'arrondissement d'Ath*, Université de Liège, Mémoire de Licence, 1967-1968, p. 142, note 75 et J-L. DE PAEPE et Ch. RAINDORF-GÉRARD, *Le Parlement belge (1831-1894). Données biographiques*, Bruxelles, 1996, p. 290-291.

¹³⁶ Oswald de Kerchove de Denterghem (Gand, 1^{er} avril 1844-20 mars 1906), docteur en sciences politiques et administratives, il devint successivement conseiller provincial de Flandre orientale, gouverneur du Hainaut et député libéral d'Ath (1884-1894). Il présida *L'Union des anciens étudiants de l'Université de Gand*. Cfr A. CEUTERICK, *Le comte Oswald de Kerchove de Denterghem. Notes biographiques*, 163 p., Gand, A. Hoste, 1908 et W. ROBYNS, *Oswald de Kerchove de Denterghem*, dans la *Biographie nationale*, t. XXXVII, col. 483-489.

¹³⁷ *L'Écho de la Dendre* du 10 août 1884, p. 2.

¹³⁸ *Le Courrier de la Dendre* du 6 août 1884, p. 2.

¹³⁹ Paul DELFORGE, *Origines du Mouvement wallon*, dans *EMW*, t. 3, p. 1210-1211.

¹⁴⁰ *L'Écho de la Dendre* du 25 décembre 1887, p. 1 ; du 1^{er} janvier 1888, p. 1. Il s'agit de la Ligue wallonne de Liège, première du nom, dont le bureau se compose des libéraux Léon Dereux (président), Nicolas Charles (vice-président) et Alfred Journez (secrétaire). Sur cette Ligue, cfr P. DELFORGE, *Ligue wallonne de Liège (1887)*, dans *EMW*, t. 2, p. 1014.

¹⁴¹ Le roi Léopold II a pris la parole en français lors de l'inauguration officielle du monument et, le lendemain, le prince Baudouin s'y est exprimé en flamand. "Les Brugeois ont fait avant-hier un accueil d'un enthousiasme délirant au jeune prince Baudouin, qu'on avait envoyé leur parler en flamand... In *Vlaanderen Vlaamsch* : c'est très bien. Mais si le discours eût été prononcé à Tournai, et que le Roi l'eût débité en tournaisien, les Flamands eussent eu beau jeu de prétendre qu'ils ne comprennent pas et de se plaindre. Applaudissons comme il convient au flamand du prince Baudouin. Mais pas de confiscation ! Le prince Baudouin est destiné à être le Roi, non des Flamands exclusivement, mais de tous les Belges, quelque idiome qu'ils emploient et le *Vlaamsche Leeuw* n'est pas encore notre air national" : *L'Écho de la Dendre* du 28 août 1887, p. 1.

"La fête de Breydel du 11 juillet 1887 deviendra, à Bruges, un jour de fête annuel. À l'instigation entre autres de l'*Algemeen Nederlandsch Verbond*, fondé en 1895, la coutume de commémorer la bataille des Éperons d'Or annuellement se répand aussi dans d'autres villes. Ces commémorations accompagnées de spectacles, se développent pour devenir des manifestations où les Flamands présentent leurs revendications politiques" J. TOLLEBEEK, *La bataille des Éperons d'Or*, dans *Les Grands Mythes de l'Histoire de Belgique, de Flandre et de Wallonie* (dir. A. MORELLI), Bruxelles, 1995, p. 209.

¹⁴² *L'Écho de la Dendre* du 16 octobre 1887, p. 1.

¹⁴³ *L'Écho de la Dendre* du 11 décembre 1887, p. 1.

¹⁴⁴ Notices nécrologiques dans *Le Courrier de la Dendre* du 5 janvier 1887, p. 2 et *L'Écho de la Dendre* du 9 janvier 1887, p. 3 qui ajoute "le parti libéral perd en lui un défenseur dévoué ; sous la loi de 1879, il avait accepté les fonctions de président du comité scolaire de Flobecq".

¹⁴⁵ Joseph De Volder (Bruxelles, 1842-1919), docteur en droit, il fut député d'Audenarde, sénateur d'Arlon, ministre de la Justice (1884-1887) et de l'Intérieur (1887-1890). Cfr H. HASQUIN (dir.), *Dictionnaire d'Histoire de Belgique*..., p. 159.

¹⁴⁶ Jules Plancquaert (Wortegem, 1853 - Flobecq, 21 mars 1888), avocat, docteur en droit de l'Université de Louvain, il était le fils de Julien Plancquaert, docteur en médecine et bourgmestre de Wortegem et le frère d'Hector Plancquaert (1863-1953), figure de proue du daensisme et du flamingantisme, activiste flamand pendant la Première Guerre mondiale. Secrétaire et membre fondateur du *Davidfonds* en 1876, juge de paix du canton de Flobecq, en mars 1887, élu conseiller communal catholique de Flobecq, en octobre 1887, Jules Plancquaert meurt prématurément, en 1888. Il est l'auteur d'un roman populaire *De Fransen in Vlaanderen* publié par le *Davidfonds*, en 1883. Cfr B. RASKIN et C. DE RIDDER, *Davidfonds*, dans *EVB*, t. I, p. 373-376 ; G. TASTENHOYE, *Davidfonds*, dans *NEVB*, t. I, p. 863-870 ; E. de MAESSCHALCK et L. VINTS, *Davidfonds. 1875-2000*, p. 19, Louvain, Davidfonds-KADOC, 2000 ; L. WILS, *Geschiedenis van het Davidfonds*..., t. I, p. 74 : *L'Écho de la Dendre* du 6 mars 1887, p. 2.

¹⁴⁷ Louis Vanhuffel (Flobecq, 18 janvier 1821 - 15 juillet 1890), négociant, il fut conseiller provincial catholique (1870-1872 et 1877-1884), conseiller communal de Flobecq (1881-1885) avant d'être nommé bourgmestre de sa commune natale (avril 1885-1888) Cfr J-P. DELHAYE, *Personnalités politiques flobecquoises*, dans *4 Vents*, juillet 2005, n° 74, p. 58 et J-P. CIRQUIN, *Flobecq. Bourgmestres d'hier et d'aujourd'hui*, Flobecq, Commission du Patrimoine, 2004, p. 17-18.

¹⁴⁸ ARCHIVES DE FLOBECQ, *Correspondance communale (1882-1888)*, n° 108 du 14 avril 1887.

¹⁴⁹ *Le Courrier de la Dendre* du 30 octobre 1887, p. 2.

¹⁵⁰ ARCHIVES DE FLOBECQ, *Décès (1888-1890)*, acte n° 18 du 23 mars 1888 et *Correspondance communale (1882-1888)*, n° 99 du 23 mars 1888 : expédition de l'acte de décès de Plancquaert au procureur du Roi de Tournai.

¹⁵¹ *L'Écho de la Dendre* du 5 février 1888, p. 1.

¹⁵² Adelson Castiau (Péruwelz, 10 juin 1804 - Paris, 20 décembre 1879), docteur en droit de l'Université de Gand (1825), conseiller provincial du Hainaut (1841-1848), élu député de Tournai en 1848, il est considéré comme un précurseur du socialisme. Cfr E. DISCAILLES, *Un précurseur : Adelson Castiau, sa carrière parlementaire et ses écrits*, Gand, A. Hoste, 1893 ; L. BERTRAND, *Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830*, t. I, p. 238-250, Bruxelles-Paris, 1906 ; G. GALAND, *Les idées démocratiques et socialistes d'Adelson Castiau*, dans *Éducation et Socialisme*, janvier-février 1965, p. 3-11.

¹⁵³ Il n'est pas indifférent de noter qu'Ernest Discailles, déjà cité, a été le premier biographe d'Adelson Castiau. Condisciple de Jules Bara à l'Athénée de Tournai, Ernest Discailles a également été le professeur d'Albert du Bois à l'Athénée de Mons. *La Meuse* du 16 juillet 1907, p. 1 consacre à Discailles, un article substantiel à l'occasion de son admission à l'éméritat.

¹⁵⁴ *Mémorial Administratif du Hainaut*, 1841, p. 32-34 : séance du conseil provincial du 13 juillet 1841 et Th. COOPMAN et J. BROECKAERT, *Bibliographie*..., p. 231-232, n° 594.

¹⁵⁵ Édouard de Rouillé (Ath, 14 juillet 1786 - Ormeignies, 10 septembre 1865), bourgmestre d'Ath (1830-1833), membre du Congrès national en 1830, il fut également sénateur de l'arrondissement d'Ath de 1831 à 1848. Cfr G. ENGLEBERT, *Un sénateur belge héros de Wagram*, dans les *Cahiers léopoldiens*, 1962, n° 19, p. 67-72 et A. LOUANT, *Une épistolière en Hainaut. Angélique de Rouillé, châtelaine d'Ormeignies (1756-1840)*, Mons, 1970.

¹⁵⁶ L. HYMANS, *Histoire parlementaire de la Belgique de 1831 à 1880*, t. II, p. 162, Bruxelles, Bruylant, 1879.

¹⁵⁷ A. LOUANT, *Une épistolière en Hainaut. Angélique de Rouillé*, p. 231.

¹⁵⁸ Adolphe Delmée (Tournai, 17 juillet 1820 - 18 avril 1891), autodidacte, il apprend sur le tas le métier de journaliste et fonde le journal libéral *L'Économie*, en 1848. Cfr L. JARDEZ, *Tournai-Tournais*, collection "Mémoire de la Wallonie", Bruxelles, P. Legrain, 1989, p. 167-168 et la notice nécrologique des *Étrennes Tournaisiennes*, 15^e année, 1892, p. 48-54.

¹⁵⁹ Cfr les notices nécrologiques *Adolphe Delmée*, dans *Étrennes tournaisiennes*, 1892, 15^e année, p. 48-54 et *L'Écho de la Dendre* du 21 avril 1891, p. 2). Au moment de son décès, l'hebdomadaire catholique *Le Courrier de la Dendre* du 21 avril 1891 (p. 2) annonce brièvement son décès (deux lignes) en précisant qu'il s'agissait d'un enterrement civil ! En 1899, une statue du chansonnier tournaisien est érigée dans le parc communal.

¹⁶⁰ Auguste Leroy (Tournai, 15 janvier 1847 - Charleroi, 28 avril 1900), fonctionnaire, poète et écrivain wallon, il publia de 1884 à 1888, dans les *Étrennes tournaisiennes* un recueil en picard avec commentaires en français de proverbes et dictons tournaisiens. Cfr G. LEFEBVRE, *Biographies tournaisiennes*, p. 170-171.

¹⁶¹ Cfr W. RAVEZ, *Le Théâtre wallon à Tournai*, dans *La Vie wallonne*, t. 2, octobre 1924, p. 61-84.

¹⁶² Adolphe Leray (Hollain, 9 mai 1810 - Tournai, 13 décembre 1885), teinturier, poète chansonnier, disciple de Fourier et de Considérant, il participait à la révolution française de 1848. En juillet 1854, il accompagnait Victor Considérant pour l'Amérique, animait avec ce précurseur du socialisme la colonie du Texas et rentra à Tournai, en 1856. Élu conseiller communal de Tournai sous l'étiquette libérale, il exerce ce mandat de 1863 à 1869. Le quotidien catholique *Le Courrier de l'Escaut* condamnait cette initiative en des termes virulents : "Tout ce que la Muse crapuleuse (pardon de ce mot brutal, c'est le seul en situation) a pu inspirer de sale et bas, Leray l'a chanté. Tout ce qui est grand et noble, le dévouement chrétien, la religion, Leray l'a bafoué... Tous les Tournaisiens qui ont encore quelques soucis de leur dignité laisseront se trémousser entre eux les quelques médiocrités remuantes qui ont rêvé de faire de cette fête à Leray le marchepied de leurs ambitions". *Le Courrier de l'Escaut* du 9 septembre 1888, p. 1.

Cfr L. JARDEZ, *Tournai-Tournais*, p. 152-167. Le 16 septembre 1888, un monument a été inauguré place de Becquerelle à Tournai pour honorer la mémoire de Leray. Cfr également *Étrennes Tournaisiennes*, 1887, p. 53-62.

¹⁶⁴ Achille Viehard dit Viart (Tournai, 28 novembre 1850 - 8 septembre 1926), typographe de profession, directeur de l'Hospice de la ville de Tournai, il fut un auteur dialectal qui joua un rôle de pionnier dans la naissance et le développement du théâtre wallon tournaisien. Cfr B. DEPAUW, *L'œuvre théâtrale d'Achille Viart. Étude littéraire*, Mémoire de licence en philologie romane, UCL, 1970.

¹⁶⁵ Le journal libéral *L'Économie* se plaisait à souligner l'originalité de l'œuvre de Viart tout en encourageant la pratique du picard : "Le théâtre tournaisien est plus vraiment wallon par ses qualités d'observation, par les caractères et les mœurs qu'il étudie. Non seulement il remet en honneur notre vieux langage populaire si expressif et si coloré mais il prend encore comme sujet de ses travaux les mœurs locales". *L'Économie* du 24 avril 1895, p. 2.

¹⁶⁶ Le terme "race" utilisé à cette époque ne recouvre pas le sens que celui que l'on connaît aujourd'hui. Il équivaut alors au terme "peuple". Cfr Corinne GODEFROID, *Race wallonne et mouvement wallon*, dans *EMW*, t. III, p. 1325-1326.

¹⁶⁷ AVA, *Bibliothèque athenienne*, A 624 B, J. FONTAINE, *De la Belgique et de son avenir*, Bruxelles, 1867, p. 24 et 37.

¹⁶⁸ *La Wallonie*, 1^{ère} année, 15 juin 1886, n° 1, p. 19-21.

¹⁶⁹ Philippe Landrieu (Tournai, 1824 - 12 avril 1898), ouvrier, républicain, exilé en France depuis 1842, il rentre en Belgique au moment des événements révolutionnaires de mars 1848, accompagne ensuite Castiau pour un nouvel exil outre-Quievain. Impliqué dans l'épopée révolutionnaire de la Commune de Paris en 1871, condamné par contumace à la déportation dans une enceinte fortifiée, le 22 décembre 1873, Landrieu se réfugie à Lille, où grâce à la complicité d'un ami, Fidèle Varvenne, patron de bonneterie en cette ville, il rejoint Tournai, sa cité natale, probablement, en 1883. Candidat du POB aux élections communales de Tournai, en 1889, il meurt en 1898. Cfr la notice nécrologique de *L'Égalité* du 17 avril 1898, p. 1 qui fourmille d'informations sur la vie politique tumultueuse de cet ancien communalard.

¹⁷⁰ *L'Égalité* du 17 avril 1898, p. 1.

¹⁷¹ Louis-Achille Galoppin (Collet de Dèze en France, 28 août 1832 - Ath, 14 octobre 1898), ouvrier chaisier, ancien communalard, membre du conseil d'administration de la *Coopérative socialiste* d'Ath, il participe activement aux réunions du conseil d'administration du *Cercle de propagande socialiste* depuis sa création, à Ath, en 1894. Cfr *L'Égalité* du 23 octobre 1898, p. 3 et la notice nécrologique de *L'Égalité* du 6 novembre 1898, p. 3.

¹⁷² Émile Carlier (Lanquesaint, 28 juillet 1879 - Ath, 24 janvier 1934), ouvrier chaisier, il fut élu conseiller communal d'Ath, en 1907 et devint bourgmestre de la cité des Géants, en 1933. Député du POB de l'arrondissement de Tournai-Ath, depuis 1919, Émile Carlier assumait également les fonctions de secrétaire de la Mutualité socialiste. Cfr J-P. DUCASTELLE, *Histoire de la Fédération des Mutualités socialistes de Tournai-Ath*, Tournai, PAC, 1988, p. 17 et sv.

¹⁷³ Témoignage de Madame Aurore Carlier, fille de Émile Carlier, recueilli par J-P Delhayne en 1984.

¹⁷⁴ AVA, *Décès d'Ath*, 1898, acte n° 141.

¹⁷⁵ F. JORIS, *Les gènes multiples du socialisme*, dans *1885/1985. Du parti Ouvrier Belge au Parti Socialiste. Mélanges publiés à l'occasion du centenaire du POB*, Bruxelles, Institut Émile Vandervelde et Labor, 1985, p. 38.

¹⁷⁶ J. BEAUFAYS, *Le socialisme et les problèmes communautaires*, dans *1885/1985...*, p. 257.

¹⁷⁷ *Le Courrier de la Dendre* du 28 février 1883, p. 1.

¹⁷⁸ *Le Courrier de la Dendre* du 18 mars 1883, p. 1.

¹⁷⁹ *Le Courrier de la Dendre* du 12 octobre 1883, p. 1.

¹⁸⁰ M. D'HOKER et S. VAN CLEMEN, *Jules Bara...*, p. 393.

¹⁸¹ En fait, cette proposition ajoute des dispositions complémentaires à la loi de 1873. Voir P. DELFOSSE, *La percée complexe du nationalisme flamand au Parlement belge (1873-1914)* dans *Études et Documents*, n° 12. *Nationalisme et parlementarisme*, UCL, 1994, p. 8ss et 17ss.

¹⁸² L. HYMANS, *Histoire parlementaire de la Belgique (1880-1890)*, p. 882 : séance du 22 novembre 1888, Bruxelles, 1890. Sur l'attitude intransigeante de Bara en matière linguistique, cfr H. VAN VELTHOVEN, *De Vlaamse kwestie (1830-1914)...*

¹⁸³ Sur Charles Woeste (Bruxelles, 26 février 1837 - 5 avril 1922), lire la notice de R. DEMOULIN dans la *Biographie nationale*, t. XXVII, col. 382-392.

¹⁸⁴ L. HYMANS, *Histoire parlementaire de la Belgique, op. cit.*, p. 882.

¹⁸⁵ *Ibidem*, p. 878.

¹⁸⁶ *Ibidem*, p. 880.

¹⁸⁷ *Le Courrier de l'Escaut* du 30 novembre 1888, p. 1.

¹⁸⁸ Cfr P. DELFOSSE, *La percée complexe...*, p. 8 et sv.

¹⁸⁹ *Le Courrier de l'Escaut* du 30 novembre 1888, p. 1.

¹⁹⁰ "Of Bara nu wezenlijk gelachen of niet gelachen had, is twijfelachtig gebleven; maar dat is zeker: het geheele Vlaamsche land lachte hartelijk en de lachers waren niet aan de zijde van Bara". P. FRÉDÉRICQ, *Schets eener...*, t. I, p. 253.

¹⁹¹ *Le Courrier de l'Escaut* du 2 décembre 1888, p. 1.

¹⁹² *L'Écho de la Dendre* du 1^{er} janvier 1889, p. 1.

¹⁹³ P. FRÉDÉRICQ, *Schets eener...*, t. II, p. 14 et L. WILS, *Geschiedenis van...*, t. I, p. 123, note 73.

¹⁹⁴ Cfr D. LAMBRETTE, *Le journal "La Meuse" 1855-1955*, CIHC, Cahier 55, Louvain-Paris, 1969, p. 45-46.

¹⁹⁵ P. DELFORGE, *Fédéralisme et Mouvement wallon*, dans *EMW*, t. II, p. 603-608 et M. RUYSS, *Fédéralisme*, dans *EVB*, t. I, p. 499-510 qui mentionnent l'article de *La Meuse*.

¹⁹⁶ Cfr notamment R. DEMOULIN, *Unification politique, essor économique (1794-1914)*, dans *Histoire de la Wallonie*, Toulouse (Privat), 1973, p. 336-337 et Ph. RAXHON, *Le siècle des forges ou la Wallonie dans le creuset de la Belgique (1794-1914)*, dans *Histoire de la Wallonie*, 2^e éd., p. 264.

¹⁹⁷ Léon Cambier (Ath, 24 octobre 1842-15 mai 1919), industriel dans le secteur du bois, il fut député catholique d'Ath (1894-1898) et de Tournai-Ath (1900-1904). Fondateur du *Cercle ouvrier d'Ath*, en 1886, patron paternaliste, il fut préoccupé par le sort des ouvriers de son usine de meubles. Cfr P. VAN MOLLE, *op. cit.*, p. 35.

¹⁹⁸ Édouard de Rouillé (II) (Ormeignies, 6 octobre 1865 - Bruxelles, 17 septembre 1938), propriétaire terrien fut député catholique d'Ath de 1892 à 1898 et secrétaire de la Chambre de 1894 à 1898, il fut également conseiller provincial du Hainaut de 1903 à 1912, conseiller communal (1896-1903) et échevin d'Ormeignies (1903-1911). Cfr J.-L. DE PAEPE et C. RAINDORF-GERARD, *Le Parlement belge (1831-1894)*, *op. cit.*, p. 221.

¹⁹⁹ La loi est adoptée le 29 décembre 1899 et les élections de 1900 en sont la première application.

²⁰⁰ Julien Delaite (Liège, 30 janvier 1868 – 1^{er} septembre 1928). Docteur en sciences, conseiller communal libéral de Liège, conseiller provincial de 1904 à 1921, président de la *Ligue wallonne de Liège* depuis sa création, en 1897. Cfr Ph. CARLIER dans *EMW*, t. I, p. 429-430.

²⁰¹ Lire les commentaires de Ph. DESTATTE, *Some questions regarding the birth of federalist demands in Wallonia*, dans *L'idée fédéraliste dans les États-Nations. Regards croisés entre la Wallonie et le monde*, Bruxelles, 1999, p. 14-16.

²⁰² AGR, *Papiers Paul Hymans*, n° 529 : mort de J. Bara, biographie et notes. *Le Messenger de Bruxelles* du vendredi 6 juillet 1900, p. 1 : J. Bara (notes personnelles) par F. Foulon.

²⁰³ Henri Delcourt (dit Zizique) (Ath, 11 novembre 1836 - Uccle, 23 juin 1910), auteur dialectal fécond, il accumule, au fil des ans, les formules savoureuses du patois local. Militant libéral, président fondateur de la Ligue wallonne d'Ath, en 1898, il compose un *Chant des Wallons*. En 1933, "*Les Enfants de Gouyasse*", association des *Athois de Bruxelles*, lui érige un monument (avec un médaillon, œuvre du sculpteur René Sansen) dans le parc communal d'Ath. Cfr J.-P. DELHAYE dans *EMW*, t. I, p. 436.

²⁰⁴ F. FOULON, *France et Belgique En marge de l'histoire de Belgique. La Question des langues. La littérature et les Mœurs*, Bruxelles, V. Feron, 1913, in-8°, p. 132.

²⁰⁵ F. FOULON, *La Question wallonne...*, p. VI.

²⁰⁶ Auguste Dautrepoint (Herve, 6 décembre 1865 - Liège, 22 mars 1929), romaniste, disciple de Maurice Wilmotte, il entame, en 1891, une carrière de professeur à l'Université de Liège. Catholique, il s'engage dans le Mouvement wallon qui s'organise, à la veille de la Première Guerre mondiale. Cfr la notice de M. LIBON dans *EMW*, t. I, p. 509-510.

²⁰⁷ *Les dialectes wallons*, dans *L'Avenir wallon* du 8 au 14 novembre 1917, p. 3.

²⁰⁸ *Les Dialectes régionaux*, extrait de F. FOULON, *France et Belgique...*, p. 132.

²⁰⁹ F. FOULON, *La Question wallonne...*, p. 105.

²¹⁰ *Idem*, p. 87.

²¹¹ *Idem*, p. 107.

²¹² *Les Dialectes régionaux*, extrait de F. FOULON, *France et Belgique...*, p. 132-139. Cfr Document n° 6.

²¹³ Faisant référence à des articles d'Albert Mockel parus dans *Wallonia*, il écrit dans son carnet de notes : "Un détail significatif qui prouve que le parler français est considéré comme un indice de supériorité et même de dignité : dans les contes, noëls populaires, légendes de Wallonie où interviennent la Vierge Marie, des Saints, des Princesses, ceux-ci ou celles-ci parlent toujours français alors que les personnages populaires s'expriment en wallon". AP., Carnet de notes de Franz Foulon.

²¹⁴ Cité d'après BECQUET Charles-François, *Le différend wallo-flamand. Livre II. La Belgique bilingue, cette grande illusion. Les trente premières années du Mouvement wallon (1880-1914)*, Collection Études et Documents n° 12, Institut Jules Destrée, Charleroi, 1977, p. 16.

²¹⁵ F. FOULON, *La Question wallonne...*, p. 119.

²¹⁶ *Idem*, p. 121.

²¹⁷ *Ibidem*.

²¹⁸ *Idem*, p. 114.

²¹⁹ Anti-flammingant et patriote belge, Discailles avait déclaré devant les congressistes wallons réunis à Mons, en 1893 : "Disons aux flamingants : vous n'irez pas plus loin ! Vos manœuvres sèment la désunion et c'est ce dont nous ne voulons pas. Nous entendons rester Belges ! Nous ne voulons pas de séparation". *Congrès wallon de 1893*, Bruxelles, J. Goffin, 1893, p. 14.

²²⁰ F. FOULON, *La Question wallonne...*, p. 117. Au Congrès wallon de Mons (1893), par esprit de conciliation envers les Flamands, le président Discailles y fait voter une motion qui encourage la pratique du bilinguisme en Wallonie, alors que la presse libérale d'Ath et de Tournai considérait cette solution comme un leurre, dès 1888. *Congrès wallon, 4^e session* : Mons, 1^{er} novembre 1893, p. 30 et sv., Bruxelles, J. Goffin, 1893. Comme l'explique Chantal Kesteloot, ce qui unit les congressistes, c'est leur anti-flamingantisme, et la solution pour lutter contre les flamingants, c'est de promouvoir le bilinguisme généralisé à l'ensemble des Belges. Cfr Ch. KESTELOOT, *Congrès wallons de 1890, 1891, 1892 et 1893*, dans *EMW*, t. I, p. 351-354. Lire également H. HASQUIN, *Historiographie et politique...*, p. 44, note 7.

²²¹ *L'Avenir du Tournais* des 21-22 janvier 1895, p. 1.

²²² *L'Avenir du Tournais* du 1^{er} mars 1895, p. 1.

²²³ *L'Avenir du Tournais* du 16 mars 1895, p. 1.

²²⁴ A. PIROTTE, *L'apport des courants régionalistes...*, p. 178.

²²⁵ Désiré Maroille (Frameries, 23 novembre 1862 - Heer-Argimont, 12 août 1921), mineur, ensuite voyageur de commerce, il fut député de Mons et président de la Fédération boraine du POB. Cfr J. PUISSANT, *L'évolution du mouvement ouvrier socialiste dans le Borinage*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 1982, p. 206-207, note 39.

²²⁶ Alphonse Brenez (Hornu, 7 novembre 1862 - 14 février 1933), ancien mineur, il fut député de Mons (1894-1929) et échevin à Hornu. Cfr J. PUISSANT, *L'évolution du mouvement ouvrier...*, p. 328-329, note 79.

²²⁷ Alfred Defuisseaux (Mons, 9 décembre 1843 - Nimy, 11 novembre 1901), avocat issu d'une grande famille bourgeoise et libérale montoise, il fut le fondateur du *Parti socialiste Républicain* (1887-1889), dissidence du POB. Elu député en 1894, son activité parlementaire est de courte durée puisqu'il meurt, en 1901 à l'âge de cinquante-sept ans. Cfr J. PUISSANT, *L'évolution du mouvement ouvrier...*, p. 246-271.

²²⁸ Henri Roger (Bruxelles, 25 juillet 1861 - Quaregnon, 9 décembre 1917), instituteur, il fut député, ensuite sénateur socialiste jusqu'à sa mort. Cfr J. PUISSANT, *L'évolution du mouvement ouvrier...*, p. 330, note 86.

- 229 Cité d'après M. VAN GINDERACHTER, *Het rode vaderland. De vergeten geschiedenis van de communautaire spanningen in het Belgische socialisme voor WOI*, Tielt, Lannoo, 2005, p. 221 et Y. QUAIRIAUX, *L'image du Flamand...*, p. 39. L. Wils écrit sans nuancer son affirmation : "La querelle sur la loi d'Égalité durera plusieurs années et les parlementaires socialistes, tous élus en Wallonie, s'en tiendront au programme de leur parti qui reconnaît l'égalité des deux langues nationales" L. WILS, *Histoire des nations Belges...* p. 210.
- 230 Ch. KESTELOOT, *Loi Coremans-De Vriendt*, dans *EMW*, t. II, p. 1039.
- 231 J. STENGERS et É. GUBIN, *Histoire du sentiment national...*, t. 2, p. 108. Cfr également Ch. KESTELOOT, *Loi Coremans-De Vriendt*, dans *EMW*, t. II, p. 1039.
- 232 J. STENGERS et É. GUBIN, *Histoire du sentiment national...*, t. 2, p. 111. Lire la notice de Ch. KESTELOOT, *Loi Coremans-De Vriendt (1898)*, dans *EMW*, t. II, p. 1039-1040.
- 233 *L'Âme wallonne* du 15 janvier 1898, n° 2, p. 1. Il est à noter que *L'Âme wallonne* est citée plusieurs fois au cours du débat par les partisans de la loi qui critiquent le périodique wallon.
- 234 *L'Âme wallonne* du 5 février 1898, n° 3, p. 1.
- 235 *L'Âme wallonne* du 8 mars 1898, n° 6, p. 1. Voir aussi Franz Foulon dans un éditorial de *L'Avenir du Tournaisis* du 1^{er} mars 1895.
- 236 *L'Avenir du Tournaisis* du 1^{er} mars 1895.
- 237 En 1901, Foulon s'interroge sur la signification de l'hymne national belge en "soulignant que la "Marseillaise" étant d'abord un hymne dédié aux Marseillais, c'est-à-dire à des volontaires qui ont quitté leur ville pour se battre là où on réclamait leur présence, il eut été bienvenu que la "Brabançonne" s'appelle la "Liégeoise", compte tenu du rôle joué par Rogier et les volontaires liégeois en 1830 partis combattre à Bruxelles". Ph. RAXHON, *La Marseillaise ou le devenir d'un chant révolutionnaire en Wallonie*, collection "Notre Histoire", Charleroi, Institut J. Destrée, 1998, p. 49-50.
- 238 J.W. ROONEY, *Brussels 1830*, Lawrence, Kansas, 1981.
- 239 Liste De Wargny, liste de la Croix de Fer, liste des registres des hôpitaux de Saint-Jean, Saint-Pierre et de l'Infirmerie, liste établie par la ville de Bruxelles, en 1862.
- 240 J-W. DESTATTE, *Profil du combattant de 1830*, dans *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, 1981, t. XII, n° 3, p. 479-502.
- 241 A. PIROTE, *L'apport des courants...*, p. 146 et J. PIROTE, *Le mouvement wallon*, dans *La Vie wallonne*, 1997, t. LXXI, p. 34.
- 242 Ph. DESTATTE, *L'Identité wallonne. Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie (XIX^e-XX^e siècles)*, Charleroi, Institut J. Destrée, 1997, p. 55-56.
- 243 J. STENGERS, *La Révolution de 1830*, dans *Les Grands Mythes...*, p. 143.
- 244 J-P. DELHAYE, *La révolution de 1830 au Pays d'Ath*, dans les *Annales du Cercle d'Histoire d'Ath*, 1982-1983, t. XLIX, p. 283-316.
- 245 Un deuxième corps de 70 canonnières athois rejoint Bruxelles le 27 septembre. AVA, *Correspondance de la ville d'Ath (1831-1833)*, n° 89 du 2 avril 1831 et n° 201 du 2 juillet 1831.
- 246 Archives de Flobecq, *Correspondance (1832-1835)*, n° 365 du 17 octobre 1832. Cfr également E. DISCAILLES, *Charles Rogier (1800-1885) d'après des documents inédits*, Bruxelles, J. Lebègue, 1893, t. II, p. 13.
- 247 AET, *Fonds des Communes : Frasnes-lez-Buissenal. Correspondance (1829-1833)*, n° 1269 du 15 avril 1831 : volontaires qui ont été au secours de Bruxelles. AET, *Fonds des Communes : Lessines*, n° 1416 et 1417, pensions aux combattants de 1830 et décorations.
- 248 Éditorial de Franz Foulon, *L'Écho de la Dendre* du 24 mars 1898, p. 2.
- 249 Ph. DESTATTE, *Jules Destrée*, dans *EMW*, t. I, p. 484.
- 250 Ch. KESTELOOT, *Loi Coremans De Vriendt (1898)*, dans *EMW*, t. II, p. 1039.
- 251 *Ibidem*.
- 252 *L'Âme wallonne* du 2 avril 1898, n° 9, p. 2. Cfr également P. FRÉDÉRICQ, *Schets eener...*, t. II, p. 208-209.
- 253 Éditorial de Julien Delaite, dans *L'Âme wallonne* du 7 mai 1898, p. 1 et P. FRÉDÉRICQ, *Schets eener...*, t. II, p. 221-222.
- 254 D'après Y. QUAIRIAUX, *L'image du Flamand...*, p. 38 et p. 337, note 263.
- 255 Nous n'avons trouvé aucun écho de ce groupe ou de ses activités dans la presse athoise.
- 256 Affublé du surnom de "Gribouille" depuis qu'il avait, en 1895, lors de plusieurs séances de la Chambre, suggéré au gouvernement de se débarrasser des socialistes en fondant, au bord de la mer, des colonies où ils auraient la possibilité d'expérimenter leurs théories, Cambier doit subir bien des avanies et supporter les quolibets des chansonniers et des journalistes. Le ministre catholique des Finances Paul de Smet de Nayer (Gand 1843 - Bruxelles 1913, député de Gand (1886-1908), ministre des Finances et chef du cabinet ministériel de 1896 à 1907) lui a narquoisement répondu, provoquant l'hilarité des parlementaires de l'opposition libérale : "Il ne faut pas faire comme Gribouille qui se jetait à l'eau par peur de la pluie". *L'Écho de la Dendre* du 10 avril 1898 rappelle cet incident en ajoutant "M. Cambier a été, à la Chambre insuffisant et grotesque". Franz Foulon confie aux lecteurs de l'hebdomadaire *Le Réveil du Hainaut* du 22 juin 1899, p. 1 le sens du sobriquet attribué à Léon Cambier.
- 257 Ursmar Cauchie (Ostiches, 15 septembre 1894 - Ath, 16 juillet 1928), docteur en médecine, conseiller provincial libéral du canton d'Ath, président de l'Association libérale de 1895 à 1908. Cfr la notice nécrologique de *L'Écho de la Dendre* du 28 juillet 1928, p. 1 et J-P. DELHAYE, *La presse politique d'Ath...*, p. 47, note 76.
- 258 Georges Heuppen (Hyon, 18 mai 1866 - Mons, 11 novembre 1928). Docteur en droit et professeur à l'ULB, député libéral d'Ath (1898-1900), conseiller provincial et député permanent du Hainaut. Cfr la notice de P. DELFORGE dans *EMW*, t. II, p. 803.
- 259 *L'Écho de la Dendre* du 10 avril 1898, p. 2.
- 260 Témoignage recueilli par l'auteur en mars 1983.
- 261 Cfr E. HENIN, *Une photographie curieuse de nos géants mêlés à la politique communale athoise (1895)*, dans le *Bulletin du Cercle d'Histoire d'Ath*, mars 1976, n° 50, p. 114-121.
- 262 *L'Écho de la Dendre* du 10 avril 1898, p. 2.
- 263 VILLE DE LIEGE, *Bibliothèque Les Chiroux*, Papiers J. Delaite : Franz Foulon (28 avril 1898). Nous n'oublions pas Michel Hannotte qui nous avait aimablement communiqué cette référence.
- 264 *L'Âme wallonne* du 21 mai 1898, p. 2.
- 265 Cfr également P. DELFORGE, *Ligue nationale wallonne (1898-1905)*, dans *EMW*, t. II, p. 1000.
- 266 *L'Écho de la Dendre* du 24 avril 1898, p. 2.
- 267 *La Presse* du 1^{er} mai 1898, p. 1.
- 268 *La Presse* du 8 mai 1898, p. 1.
- 269 E. MATTHIEU, *Les journaux de l'arrondissement de Tournai*, n° 242, Tournai, Casterman, 1911, p. 22.
- 270 *Ligue wallonne d'Ath. Aux Wallons*, dans *L'Écho de la Dendre* du 5 mai 1898, p. 2. Cfr Document n° 2. Nous n'avons pas retrouvé d'exemplaire de cette affiche dans les dossiers électoraux conservés aux Archives de la ville d'Ath. P. FRÉDÉRICQ,

Schets eener..., t. II, p. 220-221 commente l'élection d'Ath en précisant qu'une autre proclamation fustigeant cette loi de malheur a été placardée sur les murs de la ville. Fredericq cite le contenu d'un deuxième tract: "M. A. Nothomb, sénateur provincial du Luxembourg, vient de mourir. Sur son lit de mort, M. Nothomb a fait appeler un ami et lui a donné pour mission de déclarer publiquement qu'il considérait la loi flamingante, la loi de malheur, pour plus dangereuse et plus mauvaise que jamais. Puisse cette voix d'outre-tombe être entendue par tous les électeurs wallons. Leur vote unanime fera disparaître l'infâme et néfaste loi".

²⁷¹ *Ligue wallonne d'Ath. Aux Wallons*, dans *L'Écho de la Dendre* du 5 mai 1898, p. 2. Cfr Document n° 2.

²⁷² *L'Égalité* du 22 mai 1898, p. 2.

²⁷³ Joseph Bonenfant (Ath, 28 novembre 1868 - 3 juillet 1926), ouvrier sabotier, fondateur de la *Ligue ouvrière d'Ath*, secrétaire de la fédération athoise du POB en 1898, il sera exclu du parti en 1906 à la suite d'attaques répétées contre les dirigeants locaux et nationaux du POB Cfr la notice de J-P. DUCASTELLE dans *Dictionnaire biographique des militants du mouvement ouvrier en Belgique*, t. 1, p. 169-170, Bruxelles, Éd. Vie Ouvrière, 1995.

²⁷⁴ Émile Vinck (Alveringen, 31 octobre 1870 - Bruxelles, 30 octobre 1950), docteur en droit de l'ULB (1892), il fut de 1912 à 1946, sénateur provincial socialiste du Brabant. Il remplit également les fonctions de questeur et de vice-président du Sénat. Cfr P. VAN MOLLE, *op. cit.*

²⁷⁵ Edmond Hoyaux a rédigé les statuts de la Fédération socialiste athoise. Délégué d'Ath au Conseil général du POB, en 1898, il est considéré comme un spécialiste des questions agricoles. *L'Égalité* du 20 février 1898, p. 2. Il ne semble pas avoir joué un rôle politique à Mons, après 1898. Cfr M. BRUWIER, M. BUSIEAU et D. DORSIMONT, *Histoire des Fédérations (1885-1985)*, n° 8 : *Mons-Borinage*, Bruxelles, PAC, 1985

²⁷⁶ *L'Écho de la Dendre* du 1^{er} mai 1898, p. 2 et 3. Lire l'article suggestif de H. VAN VELTHOVEN, *Onenigheid in de Belgische Werkliedenpartij. De Vlaamse kwestie wordt een vrije kwestie*, dans *RBHC*, t. V, n° s 1-2, p. 123-165 et les remarques du professeur M. LIEBMAN, *Les socialistes belges (1885-1914)*, Bruxelles, Éd. Vie Ouvrière, 1979, p. 217: "Vandervelde fait généralement preuve de sympathie pour la cause flamande".

²⁷⁷ Le terme "race" utilisé à cette époque ne recouvre pas le même sens que celui que l'on connaît aujourd'hui. Il équivalait alors au terme "peuple". Cfr Corinne GODEFROID, *Race wallonne et mouvement wallon*, dans *EMW*, t. III, p. 1325-1326.

²⁷⁸ *L'Égalité* du 22 mai 1898, p. 2 et 3. En cette fin du XIX^e siècle, pour le POB, plutôt indifférent à la question linguistique "le flamingantisme demeure une question petite-bourgeoise, susceptible de diviser le prolétariat". J. STENGERS et É. GUBIN, *Histoire du sentiment national...*, t. 2, p. 107; F. JORIS, *Les Wallons et la réforme de l'État*, 2^e éd., Charleroi, Institut J. Destrée, 1998, p. 43 exprime la même idée. Il faut nuancer cette affirmation à la lecture de la thèse de M. VAN GINDERACHTER, *Het rode vaderland...*

²⁷⁹ Auguste Vermeylen (1872-1945), professeur de littérature néerlandaise à l'ULB, fondateur de la revue *Van Nu en Straks*, il fut nommé professeur à l'Université de Gand en 1923, il en devint le recteur, en 1930. Il fut également sénateur coopté du POB de 1921 à 1940. Il rédigea une étude instructive sur les problèmes linguistiques: *Quelques aspects de la question des langues en Belgique*, 95 p. in-12, Bruxelles, Le Peuple, 1918. Cfr la notice de R. VERVLLET dans *NEVB*, t. III, p. 3265-3269.

²⁸⁰ Camille Lemonnier (Ixelles, 23 mars 1844 - 13 juin 1913), écrivain, il est l'auteur de *Contes flamands et wallons (1873)* et du roman *La faute de Madame Charvet (1895)*. Cfr R. FAYT et consorts, *op. cit.*, t. 3, p. 216-255.

²⁸¹ Émile Royer (Bruxelles, 27 avril 1866 - Paris, 16 mai 1916), docteur en droit de l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles, député socialiste de Tournai-Ath de 1908 à 1916, président de la "*Fédération des Mutualités socialistes*", au moment de sa création, en 1913. Dès 1908, date de son élection à la Chambre, il fait figure de leader du mouvement wallon avec son collègue Jules Destrée. Cfr J-P. DELHAYE dans *EMW*, t. III, p. 1445-1446 et dans *Nouvelle Biographie nationale*, t. 2, p. 335-337; J-P. DUCASTELLE, *Histoire de la FMS de Tournai-Ath...*

²⁸² Pol de Mont (1857-1931), poète, militant flamingant, il fut nommé, en 1880, grâce à une recommandation d'Henri Conscience, professeur de néerlandais à l'Athénée de Tournai. Cfr la notice de R. VERVLLET dans *NEVB*, t. II, p. 2087-2093.

²⁸³ Peter Benoit (1834-1901), compositeur et chef d'orchestre, il fonda, à Anvers, en 1867, une école de musique flamande qui devint le conservatoire, en 1898. Cfr la notice de J. DEWILDE dans *NEVB*, t. I, p. 461-463.

²⁸⁴ Omer Watez (Schorisse, 9 février 1857 - 26 mars 1935), docteur en philologie germanique de l'Université de Gand, il fut nommé professeur à l'Athénée de Tournai où il enseigna le néerlandais et l'allemand de 1883 à 1907. En 1891, il fonda le *Cercle flamand de Tournai* qu'il affilia à l'*Algemeen Nederlandsch Verbond*, en 1906. Cfr N. VAN DEN BOSSCHE, *Omer Watez. Leven en Werk*, 160 p. in-8°, Renaix, 1984 et la notice de K. WAUTERS dans *NEVB*, t. III, p. 3671-3672.

²⁸⁵ AMVC, *Omer Watez. Brieven W 303 B*: Omer Watez remercie Peter Benoit pour la conférence présentée aux membres du *Cercle flamand de Tournai* (8 mars 1892).

²⁸⁶ V. NACHTERGAEL, *La réception d'Émile Verhaeren en Flandre*, dans *RBPH*, 1999, t. 77, p. 713.

²⁸⁷ Maurice Wilmotte (Liège, 11 juillet 1861 - Saint-Gilles, 9 juin 1942), professeur de philologie romane à l'Université de sa ville natale, il fut très actif dans le Mouvement wallon. Il est l'auteur d'une étude sur *La culture française en Belgique*, 370 p., Paris, Champion, 1912 qui garde toute sa valeur pour comprendre l'origine des conflits linguistiques. Cfr R. LEJEUNE, *Maurice Wilmotte*, dans *La Wallonie. Le Pays et les Hommes. Lettres. Arts. Culture*, t. III, p. 19-25, Bruxelles, 1979, R. LEJEUNE dans la *Biographie nationale*, t. 43, col.766-783 et A. COLIGNON dans *EMW*, t. III, p. 1677.

²⁸⁸ *L'Écho de la Dendre* du 22 mai 1898, p. 2.

²⁸⁹ *L'Écho de la Dendre* du 15 mai 1898, p. 2.

²⁹⁰ Léon Hallet (- décédé à Gand le 21 mars 1939), avocat, docteur en droit de l'Université de Gand, il avait épousé Mathilde Joret, sœur cadette du futur député-bourgmestre de Flobecq, Paul-Henri Joret. Secrétaire du Cercle libéral wallon de l'arrondissement de Gand présidé par le professeur Ernest Discaelles, élu conseiller communal de Gand en 1895 et conseiller provincial de Flandre orientale, Léon Hallet dut renoncer, en 1899, à ses mandats publics sous la pression des libéraux flamands. Léon Hallet et son épouse Mathilde Joret possédaient une villa à Flobecq-Bois. Leur fils Jacques Hallet (1904-1988), artiste peintre, professeur de dessin à l'École moyenne de l'État de Flobecq fut l'un des responsables d'un réseau de résistance pendant la Seconde Guerre mondiale. Archives de Flobecq, Registres de Population et P. FREDERICQ, *Schets eener...*, t. II, p. 7 et p. 218-221.

²⁹¹ Nestor Charbonnier (décédé à Bruxelles, en 1913), docteur en médecine de l'Université de Liège, libéral, adversaire acharné de la loi Coremans-De Vriendt, président de *La Société de Propagande wallonne* jusqu'en 1899. Cfr la notice de P. DELFORGE, dans *EMW*, t. I, p. 262.

²⁹² *L'Écho de la Dendre* du 19 mai 1898, p. 3.

²⁹³ Paul-Henri Joret (Flobecq, 10 décembre 1863 - 21 mai 1935), docteur en droit de l'Université de Gand, notaire, il fut élu conseiller communal libéral de Flobecq, en 1904. Bourgmestre de Flobecq de 1908 à 1935, il assumait également le mandat de député de l'arrondissement de Tournai-Ath de 1912 à 1925 et de 1929 à 1932. En 1912, il représentait l'arrondissement de Tournai-Ath à l'Assemblée wallonne en compagnie du député Émile Royer, du journaliste Franz Foulon, de Paul Gahide, de Georges Heuppen et de l'archiviste Adolphe Hocquet. Cfr P. VAN MOLLE, *op. cit.*, p. 201 et Ch-F. BECQUET, *La Belgique bilingue...*, t. II, p. 135.

²⁹⁴ *L'Écho de la Dendre* du 15 mai 1898, p. 3. Il n'y a rien d'étonnant dans les propos de Paul-Henri Joret quand on sait qu'il était politiquement et sentimentalement proche des milieux francophones de Gand. Dès la fin du XIX^e siècle, un front flamand existe pour s'opposer à la bourgeoisie fransquillonne de Flandre. L'exclusion de Léon Hallet de la liste libérale pour les élections communales à Gand n'est pas seulement un incident ponctuel mais un événement révélateur de l'attitude du flamingantisme des hommes politiques gantois, qu'ils soient catholiques, libéraux ou socialistes.

²⁹⁵ P. FREDERICQ, *Schets eener...*, t. II, p. 6-7 et L. WILS, *Geschiedenis van...*, t. I, p. 200. H. J. ELIAS, *Geschiedenis van de Vlaamse Gedachte*, t. IV (1883-1914), p. 241, Anvers, 1971 et P. FREDERICQ, *Schets eener...*, t. II, p. 218 et p. 220-221 qui évoque la participation de Léon Hallet au meeting d'Ath tout en citant un article de *L'Écho de la Dendre* et en qualifiant ironiquement Hallet "de Waalsche martelaar" (p. 221).

²⁹⁶ *L'Écho de la Dendre* du 29 mai 1898, p. 1.

²⁹⁷ M. MOYNE, *Résultats des élections belges entre 1847 et 1914*, Bruxelles, 1970, p. 166.

²⁹⁸ *L'Écho de la Dendre* du 26 mai 1898, p. 1 : "Association libérale de la ville d'Ath : La Fédération socialiste athise, agissant en vertu d'une décision du Conseil du Parti Ouvrier, est venue spontanément et sans condition aucune, nous offrir son concours en vue d'atteindre un but qui nous est commun : le renversement de la députation cléricale".

²⁹⁹ *L'Écho de la Dendre* du 1^{er} mai 1898, p. 2.

³⁰⁰ Destrée avait également présidé un débat électoral à Quevaucamps (arrondissement d'Ath), le 8 mai 1898, mais la presse régionale n'en fournit aucun compte rendu. *L'Égalité* du 10 avril 1898, p. 3 se borne à annoncer la présence de Destrée à Quevaucamps.

³⁰¹ Ch. LEFRANCO, *Essai sur les origines et le développement du parti socialiste athise*, Tournai, PAC du Hainaut occidental, 1984, p. 43.

³⁰² Joseph Defaux (Gaurain-Ramecroix 20 avril 1860 - 28 juin 1931), ouvrier carrier, il fut successivement conseiller communal (1904), échevin (1908) et bourgmestre (1912-1920) de Gaurain-Ramecroix. Conseiller provincial du Hainaut en 1912, il remplaça Émile Royer à la Chambre en 1918 et resta député de Tournai-Ath jusqu'à son décès en 1931. Il fut également membre de l'Assemblée wallonne à partir de 1921. Cfr la notice nécrologique de *L'Égalité* du 5 juillet 1931, p. 1 et 2.

³⁰³ Célestin Deproote (Saint-Trond, 9 février 1870 - Leuze, 17 février 1929), ouvrier textile, il crée, en 1893, à Leuze, la coopérative de production "Le Bonnet rouge". Conseiller communal en 1919, il est nommé bourgmestre de Leuze, en 1921. cfr la notice nécrologique de *L'Égalité* du 24 février 1929, p. 1 et 2.

³⁰⁴ "À Gand, un conseiller provincial M. Hallet, se vit redemander son mandat (en 1899) par son comité électoral, sous prétexte qu'il était d'origine wallonne, et que ce détail, auquel on n'attachait aucune importance, était devenu, par suite des circonstances, une cause de faiblesse pour l'ensemble de la liste". F. FOULON, *La Question wallonne...*, p. 141.

³⁰⁵ L'agriculture et les partis dans *L'Écho de la Dendre* du 28-31 août 1902, p. 1 ; du 4

septembre 1902, p. 1 et du 7 septembre 1902, p. 1. Au même moment, ces articles sont publiés dans *La Flandre Libérale* dont Foulon est un correspondant.

³⁰⁶ Très tôt, Foulon avait tenté de faire des saisonniers un enjeu linguistique : "Les extravagances de M. Coremans contre ce qu'on appelle le fransquillonnisme nous vaudront un jour ou l'autre les représailles de la France et que les nombreux ouvriers de nos cantons qui vont annuellement travailler en France seront les premiers à souffrir de cet état de choses". *L'Écho de la Dendre* du 7 mars 1897, p. 2. Sur les travailleurs saisonniers cfr J-P. DELHAYE, *La Saga des Aoûteurs du Pays des Collines*, 77 p., La Hamaide, Écomusée du Pays des Collines, 2002.

³⁰⁷ *Le Réveil du Hainaut* du 19 mars 1899, p. 1.

³⁰⁸ *Un cri d'alarme*, dans *Le Réveil du Hainaut* du 29 décembre 1898, p. 1. Cfr Document n° 3.

³⁰⁹ *L'Écho de la Dendre* du 19 janvier 1905, p. 2.

³¹⁰ Sur ce périodique catholique, cfr J-P. DELHAYE, *La presse politique d'Ath...*, p. 83-86.

³¹¹ *Le Pays d'Ath* du 16-17 août 1904, p. 1.

³¹² Le professeur Gubin note à ce propos : "Une fraction du flamingantisme va cependant établir, à la fin du XIX^e siècle, une passerelle entre problème flamand et problème social : le daensisme qui se développe dans la région d'Alost de 1894 à 1914". É. GUBIN, *D'une histoire nationale à l'autre : à propos de l'historiographie du mouvement flamand en Belgique*, dans *Histoire et historiens depuis 1830 en Belgique*, *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1981, n° s 1-2, p. 133.

³¹³ Hector Planquaert (Wortegem, 21 décembre 1863 - Outer, 3 juin 1953), ancien étudiant du Collège des Jésuites de Tournai, il fut un leader du daensisme en Flandre occidentale et un animateur du mouvement séparatiste des jeunes démocrates chrétiens avant la première guerre mondiale. Activiste flamand, il fut condamné à mort pour trahison par la Cour d'Assises du Brabant, en avril 1920. Réfugié en Allemagne, il rentra en Belgique après la loi d'amnistie de 1929. Cfr F. VAN CAMPENHOUT, *Hector Planquaert. Daensistisch politicus, journalist en letterkundige*, Antwerpen, De Nederlanden, 1986 et la notice biographique de F-J. VERDOODT dans *NEVB*, t. II, p. 2484-2487.

³¹⁴ Léonce du Castillon (Waregem, 26 mai 1869 - Jette, 6 février 1941), fonda à Audenarde et à Courtrai des groupes démocrates-chrétiens avec Hector Planquaert. En 1897, du Castillon et Planquaert furent à l'origine de la constitution du *Vlaamsche Christene Volkspartij*. Cfr la notice de R. DE SCHRYVER dans *EVB*, t. I, p. 276-277 et F. VAN CAMPENHOUT, *Hector Planquaert*, p. 47-51.

³¹⁵ *Le Réveil du Hainaut* du 18 mai 1899, p. 1. Sur Adolphe Daens (Alost, 18 décembre 1839 - 14 juin 1907), cfr la notice de A. SIMON dans la *Biographie nationale*, Bruxelles, 1962, t. XXXI, col. 245-247.

³¹⁶ *Le Réveil du Hainaut* du 15 juin 1899, p. 1.

³¹⁷ *L'Écho de la Dendre* du 10 septembre 1903, p. 1 et 2.

³¹⁸ *L'Écho de la Dendre* du 7 septembre 1902, p. 1.

³¹⁹ *Le Pays d'Ath* du 28 et 29 avril 1903, p. 2.

³²⁰ J-P. DELHAYE, *La presse politique d'Ath...*, p. 61-63 et p. 116-117.

³²¹ Foulon avait déjà traité cette question dans la *Revue de Belgique* du 15 juin 1896.

³²² Charles Lammens (Ath le 3 septembre 1856 - Ath le 7 décembre 1935), échevin libéral de la ville d'Ath de 1890 à 1903, il fut le premier président du Cercle progressiste de l'arrondissement d'Ath (1891). Après son exclusion du parti libéral (1902), il se tourne résolument du côté socialiste. Cfr J-P. DELHAYE, *La presse politique d'Ath...*, p. 29, note 140.

³²³ *L'Avenir du Tournaisis* du 5 février 1896, p. 1.

³²⁴ Cfr notamment J-L. DE PAEPE, “*La Réforme*” organe de la démocratie libérale (CIHC, n° 64). Voir également J. GAILLARD, *Le Congrès libéral progressiste de 1887* dans *Res Publica*, n° 5, 1974, p. 589-600.

³²⁵ *L’Avenir du Tournaisien* du 14 février 1896, p. 2.

³²⁶ Lettre de Foulon au rédacteur en chef de *L’Égalité* du 17 avril 1904, p. 2.

³²⁷ Cfr le témoignage de Ch. LEFRANÇO, *Essai sur les origines et le développement du parti socialiste athois*, Tournai, PAC, 1984, p. 46-.

³²⁸ Jean Dupré de Courtray (Tournai, 23 février 1868 - 21 avril 1918), docteur en sciences politiques et administratives, il fut secrétaire du Comité de Patronage des habitations ouvrières de l’arrondissement de Tournai. Il remplit également les fonctions d’Administrateur délégué du Foyer ouvrier tournaisien et de la Maison de l’employé du Tournaisien. Délégué au Conseil général du POB, Dupré recueille, dans le canton de Leuze, 989 voix aux élections provinciales du 5 juin 1898. Il n’est pas élu (*L’Égalité* du 12 juin 1898, p. 2). Il avait participé aux travaux du Congrès wallon de 1892. Cfr la notice nécrologique de *La Belgique* du 10 et 11 mai 1918, p. 3.

³²⁹ *L’Égalité* du 16 janvier 1898, p. 2.

³³⁰ *L’Égalité* du 24 avril 1904, p. 3.

³³¹ Henri Crombez (Bruxelles, 27 avril 1856 - Taintignies, 23 janvier 1941), propriétaire terrien, il fut échevin, ensuite bourgmestre de Taintignies de 1900 à 1919. Sénateur libéral de Tournai de 1898 à 1900, il assumait le mandat de député de Tournai-Ath de 1900 à 1905. Cfr P. VAN MOLLE, *op. cit.*, p. 54.

³³² Émile Vanlangenhove (Flobecq, 1852 - Ixelles, 1929), docteur en droit de l’ULB, fils du bourgmestre libéral de Flobecq Victor Vanlangenhove (1827-1892), avocat à Bruxelles, il fut nommé juge de paix de Mouscron par Arrêté royal du 9 mai 1882. Conseiller communal libéral de Mouscron (1895-1899), Émile Vanlangenhove était correspondant de l’œuvre du *Dictionnaire wallon*. Cfr J. DEBAES, *La politique et l’administration communale à Mouscron durant les années 1870 à 1900*, dans les *Mémoires de la Société d’Histoire de Mouscron*, t. V, p. 184-186 (avec une reproduction photographique), Mouscron, 1983.

³³³ Dans les brochures qui paraîtront avant et pendant la Grande Guerre, *France et Belgique* (1913), *La question des langues* (1914) et *La Question wallonne* (1918), Franz Foulon fait régulièrement référence aux conflits linguistiques qui émaillent la vie politique d’Ath, de Tournai et de Mouscron durant les trois décennies qui précèdent la Première Guerre mondiale. J-P. Delhaye étudie cette question de manière plus approfondie dans un article à paraître.

³³⁴ Eugène Leclercq (Ath, 1868-1904), pharmacien, diplômé de l’Université catholique de Louvain en 1891, il fut un des fondateurs du Cercle progressiste d’Ath (1891). Il participa à la rédaction du *Progrès*. Cfr J-P. DELHAYE, *La presse politique d’Ath...*, p. 64, note 4.

³³⁵ *Le Progrès* du 8 mai 1904, p. 1.

³³⁶ *Le Progrès* du 16 juin 1907, p. 2.

³³⁷ *Le Progrès* du 3 juillet 1904, p. 1.

³³⁸ Marie-Madeleine Theunis (1859-1931), épouse Foulon, institutrice à l’École moyenne de l’État pour filles à Ath, en disponibilité pour cause de maladie, est admise à la pension par Arrêté royal du 25 mai 1900. Cfr *Moniteur Belge* du 27 mai 1900, p. 2446.

³³⁹ *L’Égalité* du 24 avril 1904, p. 3.

³⁴⁰ Léon Furnémont (1861-1927), avocat, il fut député du POB de Charleroi de 1894 à 1904, de Namur de 1906 à 1913. Cfr F. POTY et J-L. DELAET, *Histoire des Fédérations.*

Charleroi, coll. “*Mémoire ouvrière*”, fasc. 3, p. 199-201, Bruxelles, PAC, 1985 et B. GANY, *Histoire des Fédérations. Namur-Dinant-Philippeville*, coll. “*Mémoire ouvrière*”, fasc. 9, p. 92, Bruxelles, PAC, 1985).

³⁴¹ *L’Avenir du Tournaisien* du 10 avril 1895, p. 2.

³⁴² ALAPH-III.

³⁴³ Et qui marquera son désaccord à la Chambre sur le projet de loi imposant la connaissance du flamand par les ingénieurs du corps des mines, en 1907. L. DELANGE-JANSON, *Paul Janson (1840-1913)...*, t. II, p. 326.

³⁴⁴ *L’Égalité* du 20 octobre 1907, p. 1.

³⁴⁵ Nommé le 1^{er} mars 1908, le nouveau bourgmestre catholique de Tournai, Alphonse Stienon du Pré (Thieusies, 1^{er} août 1853 - Tournai, 26 juillet 1918), était conseiller communal depuis 1896, député (1898-1900) et sénateur de l’arrondissement de Tournai-Ath (1900-1918). “Baronisé” par Léopold II le 22 mai 1908, il deviendra membre d’honneur de la section de Tournai-Leuze du *Davidfonds* lors de sa création le 21 mars 1911. Cfr G. LEFEBVRE, *Biographies tournaisiennes...*, p. 236 et Y. QUAIRIAUX, *L’image du Flamand...*, p. 181 et p. 447, note 1306.

³⁴⁶ Le 30 mars 1895, à Bruxelles, se tient une Assemblée générale qui doit aboutir à la création de la Fédération wallonne-brabançonne voire d’une Ligue générale des forces wallonnes dans le pays tout entier. Il s’agit de la première tentative de structuration du Mouvement wallon. Cfr *EMW*, t. 2, p.608 et 610-611.

³⁴⁷ *L’Avenir du Tournaisien* du 13 avril 1895, p. 1.

³⁴⁸ *L’Avenir du Tournaisien* du 29 mai 1895, p. 1.

³⁴⁹ *L’Avenir du Tournaisien* du 15 janvier 1896, p. 2; du 5 avril 1896, p. 2.

³⁵⁰ *L’Avenir du Tournaisien* du 17 avril 1896, p. 2.

³⁵¹ *Les droits des Wallons*, dans *L’Avenir du Tournaisien* du 23 mars 1895, p. 1. Cfr Document n° 1.

^{351b} Émile Jennissen (Liège 1882 – 1949), docteur en droit, avocat, il devient secrétaire général des Amitiés françaises (1909), et est l’auteur d’un projet de séparation administrative (1911). Député libéral de Liège (1922-1939), Jennissen fut encore un très éphémère ministre de la Santé publique en 1939. Cfr la notice de Paul DELFORGE dans *EMW*, t. II, p. 871-873.

³⁵² Note critique sur *Les déracinés de Barrès*, dans *La Revue de Belgique*, 15 janvier 1898, p. 76-77.

³⁵³ *Congrès wallon de 1905*, Liège, Thone, 1906, p. 16 et sv.

³⁵⁴ Victor Carbonnelle (Tournai, 16 février 1840 - 1^{er} avril 1927), industriel, il fut élu conseiller communal libéral de Tournai, en 1868 et le restera jusqu’en 1921. Échevin de l’instruction publique de 1870 à 1875, il assumait le mandat de bourgmestre de Tournai de 1883 à 1907. Cfr G. LEFEBVRE, *Biographies tournaisiennes*, p. 36-37.

³⁵⁵ Paul Gahide (Tournai, 5 juillet 1880 - Callenelle, 17 avril 1970), brasseur, président fondateur de la Jeune garde wallonne de Tournai, en 1907, membre de Wallonie libre dès 1943, vice-président de la fédération du Hainaut du Parti d’Unité wallonne (1947), il fut encore conseiller communal (1944-1964) et bourgmestre de Callenelle (1947-1959), membre du Front wallon (1964) et du Rassemblement wallon (1968). Cfr J-P. DELHAYE dans *EMW*, t. 2, p. 691.

³⁵⁶ *Congrès wallon de 1905*, p. 271, p. 279-280, p. 283, p. 285.

³⁵⁷ Son *Carnet* est également muet, mais celui qui nous est parvenu commence en 1910.

³⁵⁸ *L’Écho de la Dendre* du 7 décembre 1905, p. 1.

³⁵⁹ Selon cette loi “seuls les enfants nés en Wallonie, ou dont l’un des parents est wallon, pouvaient être admis dans les sections françaises pour autant qu’il en existât”. *Annales parlementaires, Chambre*, 22 avril 1910, p. 812.

³⁶⁰ 32 p., Bruxelles, Oscar Lamberty, 1909.

³⁶¹ 111 p., Bruxelles, V. Feron, 1909.

³⁶² 55 p., Bruxelles, V. Feron, 1911.

³⁶³ 174 p., Bruxelles, V. Feron, 1913.

³⁶⁴ 51 p., Bruxelles, V. Feron, 1914.

³⁶⁵ Léon Defuisseaux (Mons, 17 décembre 1841 - Bruxelles, 21 décembre 1906), docteur en droit de l’Université libre de Bruxelles (1862), il fut député libéral progressiste de Mons de 1870 à 1881 avant d’être élu député socialiste de 1894 à 1900. Cfr J. PUISSANT, *L’évolution du mouvement ouvrier...*, p. 246, note 39.

³⁶⁶ A. COLIGNON et P. DELFORGE, *Jemappes*, dans *EMW*, t. II, p. 868.

³⁶⁷ Jean Roger (Milmort, 13 octobre 1865 - Liège, 23 avril 1933), industriel, conseiller provincial libéral (1908-1933), il fut un militant wallon de la première heure comme fondateur de la *Ligue wallonne de Liège*, en 1897. Cfr la notice de S. JAMINON dans *EMW*, t. III, p. 1432-1433. Sur cette commémoration de la bataille de Jemappes, cfr Ph. CARLIER, *La Wallonie à la recherche d’une fête nationale. Un épisode du mouvement wallon à l’aube du XX^e siècle*, dans RBPB, 1990, t. LXVIII, n° 4, p. 902-921 ; Ph. RAXHON, *La symbolique révolutionnaire française de 1789 constitutive d’un imaginaire wallon*, dans *L’Imaginaire wallon. Jalons pour une identité qui se construit* (dir. L. COURTOIS et J. PIROTTE), Louvain-La-Neuve, 1994, p. 88-107 et Ph. RAXHON, *La Marseillaise...*, p. 51-57 ; A. COLIGNON et P. DELFORGE, *Jemappes*, dans *EMW*, t. II, p. 868-870.

³⁶⁸ Hector Voituren (Roisin, 28 avril 1883 - Hyon, 14 septembre 1940), directeur du quotidien libéral hennuyer *La Province*, il est le premier à proposer, en novembre 1908, l’érection d’un monument afin de célébrer la victoire française et républicaine de Jemappes du 6 novembre 1792. Cfr la notice de P. DELFORGE dans *EMW*, t. 3, p. 1606-1607.

³⁶⁹ Cfr Ph. DESTATTE, *Jules Destrée*, dans *EMW*, t. I, p. 484.

³⁷⁰ La presse catholique dénonce le monument commémoratif de Jemappes qui symbolise cette “malheureuse France livrée à une camarilla radicale socialiste qui l’exploite sans vergogne” *Le Pays d’Ath* du 28/29 septembre 1911, p. 1.

³⁷¹ Ph. RAXHON, *La symbolique révolutionnaire française de 1789*, p. 88-89.

³⁷² H. HAAG, *Le comte Charles de Broqueville...*, t. I, p. 179, note 2.

³⁷³ *Idem*, t. I, p. 182, note 2.

³⁷⁴ *Ibidem*.

³⁷⁵ “Non, les catholiques ne peuvent pas s’associer à l’exaltation de Jemappes. Nous avons bien élevé, dira-t-on, un Monument aux Français morts sur les murs d’Anvers, en 1832, en combattant avec les Belges, le joug hollandais. Certainement ! Et ce fut un acte de reconnaissance auquel les catholiques souscrivirent de tout cœur. Mais si l’intervention française en 1832 avait eu pour but non pas de cimenter notre indépendance, mais de changer la couleur du joug dont nous voulions nous débarrasser, si nous n’avions fait alors que changer de maître, comme en 1792, croyez-vous que nous aurions élevé un monument à nos nouveaux dominateurs ?” *Le Pays d’Ath* des 4 et 5 mars 1911, p. 1.

³⁷⁶ D’autant que le quotidien hennuyer établit une subtile, mais fallacieuse, distinction entre le monument de Jemappes et le monument élevé à Tournai en septembre 1897,

pour honorer la mémoire des soldats français tués en 1832 sur les murs d’Anvers et la gratitude des Belges à l’égard de la France qui apporta une aide militaire au jeune État dans sa lutte contre les Hollandais. À l’occasion de l’érection du monument de Tournai, Foulon n’avait pas manqué de consacrer un numéro entier de *L’Avenir illustré*, à l’érection du monument, présentant le programme officiel de la cérémonie et manifestant son attachement à la France pour sa langue, sa culture et ses traditions laïques. *L’Avenir illustré* du 19 septembre 1897, n° 40, p. 1 à 8. Il s’agit d’une édition hebdomadaire illustrée du quotidien *L’Avenir du Tournaisien* créé, en 1894, par les libéraux tournaisiens. Le journal et l’illustré étaient dirigés par Franz Foulon. Cfr E. MATTHIEU, *Les Journaux tournaisiens (1786-1907)*, Tournai, Casterman, s.d., p. 98-99. Vingt ans plus tard, Foulon rappellera avec amertume que “(...) la ville d’Anvers refusa en 1895, le monument destiné à rappeler l’aide de l’armée française pour la délivrance de la cité, en 1832, monument qui dut être finalement élevé à Tournai, où la municipalité offrit spontanément un emplacement à la suite de ce refus”. F. FOULON, *La Question wallonne...*, p. 98, note 1.

³⁷⁷ *L’Écho de la Dendre* du 9 mai 1909, p. 1.

³⁷⁸ Cfr Ph. MURET, *Albert du Bois et le “pangallisme”*, dans *La Vie wallonne*, 1999, t. 73, p. 163-164.

³⁷⁹ F. FOULON, *Jemmapes au point de vue belge*, Bruxelles, Oscar Lamberty, 1909, 32 p. Cfr Document n° 4.

³⁸⁰ Par son essai sur Jemappes, Franz Foulon recevra une volée de critiques, en 1909, de la part de la presse catholique et libérale.

³⁸¹ Ph. RAXHON, *La symbolique révolutionnaire française de 1789...*, p. 85.

³⁸² Ph. CARLIER, *La Wallonie à la recherche d’une fête nationale...*, p. 913, note 49.

³⁸³ L’anticléricalisme de Foulon l’aveugle à un point tel qu’il fait porter toute la responsabilité de la situation qui pénalise les libéraux (et les fransquillons) aux seuls catholiques. Or, lorsqu’il évoque l’Union de 1828, bienheureuse selon lui, il omet de signaler qu’elle est le fait des libéraux ET des catholiques.

³⁸⁴ F. FOULON, *Jemmapes au point de vue belge*, Bruxelles, Oscar Lamberty, 1909, p. 16.

³⁸⁵ Notamment *La liberté du père de famille (en matière linguistique)* dans *L’Écho de la Dendre* du 15 février 1912, p. 1.

^{385b} Ivan Paul (Jemelle 1887 - Macon-lez-Chimay 1949), fonctionnaire de l’administration des postes, responsable de plusieurs ligues wallonnes à Bruxelles, fondateur de *La lutte wallonne* avec Hector Chainaye, il devient le secrétaire général de la Fédération des Sociétés wallonnes de l’Arrondissement de Bruxelles en décembre 1920 puis renonce à ce poste pour devenir le directeur de *La Défense wallonne* (1920 à 1933). Après sa démission de l’Assemblée wallonne, le 19 janvier 1933, il adhère à l’irrédentisme. Cfr la notice de Chantal KESTELOOT dans *EMW*, t. III, p. 1243-1244.

³⁸⁶ *L’Égalité* du 17 avril 1910, p. 1.

³⁸⁷ Charles Magnette (Virton, 3 février 1863 - Liège, 18 octobre 1937), avocat, successivement député libéral de Liège (1894-1900), sénateur (1906-1932), président du Sénat (1928-1932), Ministre d’État (1925), grand maître du Grand Orient de Belgique, il fut un militant wallon de la première heure. Cfr P. DELFORGE, dans *EMW*, t. II, p. 1055-1056.

³⁸⁸ *L’Écho de la Dendre* du 27 mars 1910, p. 1.

³⁸⁹ *L’Écho de la Dendre* du 27 juillet 1911, p. 2.

³⁹⁰ *L’Écho de la Dendre* du 11 et 14 avril 1912, p. 1. Sur le thème de la répartition inéquitable des investissements publics, cfr Y. QUARIAUX, *L’image du Flamand...*, p. 51.

³⁹¹ Jean Bary et Franz Foulon, éditorial intitulé “*Contre le flamingantisme*”, dans *L’Écho de la Dendre* du 12 février 1911, p. 1. Ch-F. BECQUET, *La Belgique bilingue...*, p. 91 : “Pour l’année 1911, 123 millions sont destinés aux travaux publics : 82 pour la Flandre, 34 pour Bruxelles et 7 pour la Wallonie”.

³⁹² Émile JENNISSEN, *Wallons-Flamands : pour la séparation politique et administrative*, Liège, Ch. Desoer, 1911.

³⁹³ Frans Van Cauwelaert (1880-1961), docteur en droit et en philosophie, il fut bourgmestre d’Anvers, membre de la Chambre des Représentants pour l’arrondissement d’Anvers (1910-1961). Ce catholique flamingant fut plusieurs fois ministre avant de présider la Chambre des Représentants (1939-1954).

³⁹⁴ Louis Franck (Anvers, 28 novembre 1868 - Wijnegem, 31 décembre 1937), docteur en droit, professeur à l’ULB, il fut député d’Anvers de 1906 à 1926. Il fut également ministre des Colonies (1918-1924) et gouverneur de la Banque Nationale. En mai 1912, Louis Franck avait rehaussé de sa présence la cérémonie d’inauguration du drapeau de la *Jeune Garde libérale d’Ath* en présence du député-bourgmestre Oswald Ouverleaux. *L’Écho de la Dendre* du 19 mai 1912, p. 1. Louis Franck formait avec Franz Van Cauwelaert et Camille Huysmans un trio de flamingants “de drie kraaiende hanen”. Cfr P. KAUCH, *Louis Franck (1868-1937)*, dans la *Biographie Nationale*, t. XXXIII, col. 335-354 et J. MERTENS, *Louis Franck, juriste, ministre dans National Biografisch Wordenboek*, t. XI, col. 217-227.

³⁹⁵ A. COLIGNON, *Flamandisation de l’Université de Gand*, dans *EMW*, t. II, p. 637-640.

³⁹⁶ *L’Écho de la Dendre* du 12 février 1911, p. 1.

³⁹⁷ Émile Dupont (Liège, 1834-1912), avocat, député libéral de Liège de 1864 à 1890, il fut vice-président du Sénat, en 1892. Le 9 mars 1910, il crie au Sénat *Vive la séparation administrative* pendant que l’on y discute un projet de loi imposant la connaissance du néerlandais aux greffiers des Conseils de Prud’hommes, en Wallonie. Lire la notice d’A. COLIGNON dans *EMW*, t. I, p. 531.

³⁹⁸ *L’Écho de la Dendre* du 12 février 1911, p. 1.

³⁹⁹ Depuis 1884, les catholiques avaient remporté 14 des 14 consultations électorales...
⁴⁰⁰ *Le Ralliement*, août 1912, p. 1.

⁴⁰¹ Grâce à l’abandon du scrutin majoritaire et son remplacement par le système de la représentation proportionnelle tant à la Chambre qu’au Sénat, les libéraux ont retrouvé un second souffle en 1900, avec 13 députés élus en Flandre. En 1912, sous un régime de suffrage universel plural, le nombre de sièges passe de 166 à 186. Les catholiques passent de 86 à 101 sièges ; les libéraux restent à 44 ; les socialistes passent de 35 à 39 et les daensistes de 1 à 2.

⁴⁰² *L’Écho de la Dendre* du 20 juin 1912, p. 1 et *Le Ralliement*, 1912, n° 24, p. 189-190 : *Le 2 juin*.

⁴⁰³ *L’Écho de la Dendre* du 12 septembre 1912, p. 1.

⁴⁰⁴ *Congrès wallon de 1912*, Liège, V. Carpentier, 1912, p. 35.

⁴⁰⁵ Ph. DESTATTE, *L’identité wallonne. Essai...*, p. 89-90 et F. JORIS, *Les Wallons et la réforme de l’État...*, p. 48-50. Cfr A. PIROÏTE, *L’apport des courants...*, p. 239-240 : “Dès la fin du XIX^e siècle, en effet, des Wallons estiment que leur région est injustement défavorisée dans le partage des finances et des travaux publics”.

⁴⁰⁶ Ph. DESTATTE, *L’identité wallonne. Essai...*, p. 79 cite un court extrait de l’article de Destrée.

⁴⁰⁷ Jean BARY et Franz FOULON, “*La séparation administrative*”, dans *L’Écho de la Dendre* du 20 juin 1912 et du 30 juin 1912, p. 1.

⁴⁰⁸ *L’Écho de la Dendre* du 11 juillet 1912, p. 1.

⁴⁰⁹ cfr la notice de P. DELFORGE dans *l’EMW*, t. II, p. 1042.

⁴¹⁰ *L’Écho de la Dendre* du 30 juin 1912, p. 1.

⁴¹¹ Jean BARY et Franz FOULON, dans un éditorial “*Communes, Provinces, État*” publié conjointement dans *L’Écho de la Dendre* et dans *L’Avenir du Tournaisis* du 11 juillet 1912.

^{411b} Émile Buisset (Charleroi, 1869 – 1925), docteur en droit, avocat, député libéral de l’arrondissement de Charleroi (1904-1925), il est l’un des membres-fondateurs de l’Assemblée wallonne. Après la Guerre, il devient bourgmestre de Charleroi (1921-1925). Cfr la notice de Paul DELFORGE dans *EMW*, t. I, p. 208-209.

⁴¹² *Communes, provinces, État*, éditorial de *L’Écho de la Dendre* du 11 juillet 1912, p. 1. Cfr Document n° 5.

⁴¹³ Jean BARY et Franz FOULON, dans un éditorial “*Communes, Provinces, État*” publié conjointement dans *L’Écho de la Dendre* et dans *L’Avenir du Tournaisis* du 11 juillet 1912.

⁴¹⁴ Cfr F. FOULON, *Études d’Histoire politique. Le cléricisme et la Belgique. II) L’Enseignement public*, p. 47-48, Bruxelles, V. Feron, 1911 : “L’enfant du peuple a droit à un enseignement scientifique élémentaire. Il est nécessaire à son bagage intellectuel d’homme qu’il soit initié à certaines vérités universellement admises des sciences naturelles. L’en priver, pour une raison quelconque, c’est le frustrer dans ses droits et le frapper dans ses intérêts. Et si cette privation est la conséquence de scrupules confessionnels, l’enfant du peuple est déjà la victime innocente du parti-pris religieux. C’est un persécuté”.

⁴¹⁵ Jean BARY et Franz FOULON, dans un éditorial “*Communes, Provinces, État*” publié conjointement dans *L’Écho de la Dendre* et dans *L’Avenir du Tournaisis* du 11 juillet 1912.

⁴¹⁶ *Le Peuple wallon*, n° 87, 4 octobre 1918, p. 1.

⁴¹⁷ Adolphe Hocquet (Tournai, 4 janvier 1868 – 22 avril 1943), archiviste autodidacte de la ville de Tournai et président de la Ligue wallonne du Tournaisis de 1919 à 1931. Cfr la notice de J-P. DELHAYE, dans *EMW*, t.II, p. 809.

⁴¹⁸ *La Revue tournaisienne*, (organe de la Ligue wallonne du Tournaisis) septembre-octobre 1912, n° 9-10, p. 162-163 ; *L’Écho de la Dendre* du 12 septembre 1912, p. 1.

⁴¹⁹ Cette problématique est étudiée par H. HASQUIN, *Historiographie et politique...*, p. 109-119. *La rive droite de la Meuse fut défendue* en cas d’invasion.

⁴²⁰ F. FOULON, *La Question wallonne...*, p. 186.

⁴²¹ FHMW, Fonds Carlier, Boite 60, Lettre d’Oscar Colson à Arille Carlier du 18 août 1921.

⁴²² “Ce que vous voulez, disait M. Royer, député de Tournai, au gouvernement et à sa majorité, dans la séance de la Chambre du 23 mai 1913, c’est détacher la Wallonie de la civilisation française”. F. FOULON, *La Question wallonne...*, p. 184-185.

⁴²³ Élie Baussart (Couillet, 16 décembre 1887 - Loverval, 30 décembre 1965). Professeur de français et d’histoire au Collège des Jésuites de Charleroi (1909-1954), directeur de la revue *Terre wallonne*, catholique et régionaliste, dès 1919, fédéraliste convaincu après la guerre de 1940-1945. Cfr M. LIBON, “*Raciner*” *les Wallons. Élie Baussart*, collection “*Écrits politiques wallons*”, n° 6, Charleroi, Institut J. Destrée, 1993.

⁴²⁴ Franz FOULON, *France et Belgique...*

⁴²⁵ L’histoire de la Belgique “de création relativement récente et souvent fort arbitraire, révélée (...) des partis pris étranges et des erreurs manifestes. On s’efforça de la créer

de toutes pièces au lendemain de la révolution de 1830 où la Belgique se trouva inopinément en possession d'une indépendance et d'une autonomie que personne n'eût osé prévoir quelques années auparavant. La nécessité s'imposa de forger et de faire enseigner dans les écoles une histoire conçue et rédigée désormais au point de vue du nouveau royaume". *Idem*, p. 53.

⁴²⁶ *Idem*, p. 123.

⁴²⁷ *Idem*, p. 124.

⁴²⁸ *Idem*, p. 121.

⁴²⁹ *Idem*, p. 122.

⁴³⁰ F. FOULON, *La question des langues en Belgique*, Bruxelles, V. Feron, 1914, 51 p.
⁴³¹ *La Meuse* du 23 mai 1907, p. 1.

⁴³² F. FOULON, *France et Belgique*..., p. 123. S. DE SCHAEFDRIJVER, *De Groot Oorlog. Het Koninkrijk België tijdens de Eerste Wereldoorlog*, 5^e éd., Amsterdam, Olympus, 1999, p. 26 note à ce propos : "Bovendien stond de status van het Frans boven alle verdenking, terwijl boze tongen konden blijven beweren dat het Nederlands niet bestond (Het Nederlandse Nederlands bleef een vreemde taal, en hoge Nederlandse bezoekers in België, de koingin inclus, spraken er bij voorkeur Frans)".

⁴³³ *Idem*, p. 138.

⁴³⁴ *Idem*, p. 138-139

⁴³⁵ *Idem*, p. 116.

⁴³⁶ "le ministère, décidé à courir l'aventure de la grève générale" note Foulon.

⁴³⁷ *Revue de Belgique*, 1913, p. 387.

⁴³⁸ *L'Écho de la Dendre* du 12 juillet 1914, p. 1.

⁴³⁹ Intervention de Jules Destrée, Chambre des représentants, Séance du 5 février 1913, citée par *La Défense wallonne*, 1912, p. 95-96.

⁴⁴⁰ Assemblée wallonne. *Actes et décisions de 1912 à 1921*, p. 28, Xelles, 1921.

⁴⁴¹ Paul DELFORGE, *La Wallonie et la Première Guerre mondiale. Pour une histoire de la séparation administrative*, Charleroi, Institut Destrée, 2008, coll. *Notre Histoire*.

⁴⁴² Colmar Von der Goltz (Prusse 1843 - Bagdad 1916) : dès 1915, il est envoyé au moyen orient où il commande jusqu'à son décès.

⁴⁴³ Ludwig von Falkenhausen (1844 – 1936) commandant général du 13^e corps d'armée (1899-1902), général en chef chargé de la défense de l'Alsace-Lorraine avant de remplacer Von Bissing.

⁴⁴⁴ "Je soussigné promets par la présente de consentir à remplir loyalement et scrupuleusement mes fonctions, conformément à la Convention de La Haye; de ne rien entreprendre et de tout omettre qui puisse nuire à l'administration allemande dans la partie occupée du territoire belge". *Le Peuple wallon*, n° 1, 7 février 1918, p. 1

⁴⁴⁵ Sur le baron von der Lancken (1867-1939) Cfr O. VON DER LANCKEN, *Mémoires*, 10^e éd., Paris, Gallimard 1932; J. BRANS, *Oscar von der Lancken Wakenitz. Diplomate allemand (1867-1939)*, dans *EVB*, t. I, p. 821-822. Cfr aussi M. AMARA et H. ROLAND, *Gouverner en Belgique occupée. Oscar von der Lancken. Rapports d'activité (1915-1918)*. *Édition critique*, coll. Comparatisme et Société n° 1, Bruxelles, Peter Lang, 2004.

⁴⁴⁶ Certes, un premier arrêté avait déjà été pris annonçant la politique de l'occupant le 26 février 1916 et d'autres dispositions suivirent en faveur de la langue flamande, mais l'ouverture de l'Université de Gand est la première manifestation la plus spectaculaire de la séparation administrative mise en place par les Prussiens.

⁴⁴⁷ L'arrêté allemand du 9 août 1917 officialise l'emploi exclusif de la langue flamande en Flandre et à Bruxelles puisque Bruxelles est considérée comme partie intégrante de la Flandre. En conséquence, les écoles bilingues sont supprimées, les instituteurs récalcitrants sont renvoyés et les Wallons résidant en Flandre furent considérés comme étrangers. E. FELLER, *Namur en 1917-1918. Vie quotidienne, séparation administrative et mouvement wallon*, Mémoire de licence, Louvain-La-Neuve, 1994-1995, p. 97-98.

⁴⁴⁸ Administration générale; finance; instruction publique, sciences et arts; commerce et industrie; affaires intérieures et hygiène publique; justice; agriculture et ravitaillement; travaux publics

⁴⁴⁹ Edgard Haniel von Haimhausen (Coblence 1870 - 1935), industriel, Commissaire du gouvernement allemand lors de l'exposition de Bruxelles de 1910, président de l'administration civile de la province de Hainaut (1914-1917), il est chargé de l'implantation de l'administration wallonne à Namur; après la Guerre, il reprend ses activités industrielles. Cfr B. HERZOG, *Edgar Haniel von Haimhausen (1870-1935)*, dans *Neue Deutsche Biographie*, t. 7, p. 615.

⁴⁵⁰ E. FELLER, *Namur 1917-1918*..., p. 95

⁴⁵¹ Arthur Limet (Huy 3 novembre 1865 - 1925), médecin, secrétaire général au ministère wallon de l'Intérieur, il n'a jamais caché ses sympathies germanophiles. Il est condamné à vingt ans de prison en 1920. Cfr P. DELFORGE, *La Wallonie et la Première Guerre mondiale*...

⁴⁵² Cfr L. GILLE, A. OOMS et P. DELANDSHEERE, *Cinquante mois*..., t. III, p. 361-365.

⁴⁵³ FELLER, *Namur 1917-1918*..., p. 97

^{453b} Henri Henquinez (Huy, 27 mars 1884 - décédé à une date inconnue), docteur en philosophie et lettres de l'Université de Liège, il est professeur à l'École des Hautes Études de Liège quand la Première Guerre mondiale éclate. Nommé secrétaire général du ministère wallon des Sciences et des Arts en janvier 1918, chef de la propagande politique dirigée par les Allemands, éditorialiste et responsable politique du journal *L'Écho de Sambre et Meuse*, il est condamné, par contumace, à vingt ans de travaux forcés. Cfr la notice de Paul DELFORGE et Jean-Pierre DELHAYE dans *EMW*, t. II, p. 796.

^{453c} Paul Ruscart (Bruxelles 1893 – décédé à une date inconnue), engagé comme journaliste au quotidien pro-allemand *La Belgique*, au commencement de la guerre, germanophile, il est condamné par contumace à vingt ans de prison (Namur, décembre 1919). Cfr la notice de Jean-Pierre DELHAYE dans *EMW*, t. III, p. 1449.

⁴⁵⁴ Auguste Borms (Saint-Nicolas, 14 avril 1878 - Etterbeek, 12 avril 1946), professeur d'athénée, activiste flamand pendant la première guerre mondiale, il fut condamné à mort en 1919, libéré en 1921, élu député d'Anvers, en 1928 (cette élection fut invalidée), collabora à nouveau avec les Allemands, en 1940. Condamné à mort une seconde fois, il fut exécuté, en 1946. Cfr la notice de L. VANDEWEYER dans *NEVB*, t. I, p. 559-563.

⁴⁵⁵ L. BUNING et P. VAN HEES, *Arthur Faingnaert* (Sint-Maertens-Lierde, 4 janvier 1883 - Amersfoort, 4 janvier 1971), dans *NEVB*, t. I, p. 1110-1111.

⁴⁵⁶ E. VANDEWALLE et L. VANDEWEYER, *Lucien Brulez* (Blankenberge, 9 juillet 1891 – Rendsburg, 19 septembre 1982), dans *NEVB*, t. I, p. 619-620.

⁴⁵⁷ *Aperçu historique sur l'activisme*, Bruxelles, 1929, p. 112 et M. AMARA et H. ROLAND, *Gouverner en Belgique occupée*..., p. 26.

⁴⁵⁸ À la fin de la guerre (24 octobre 1918), Michel Levie expliquera aux cent cinquante parlementaires présents à Bruxelles que "les circonstances ont fait de lui, pendant quatre ans, l'intermédiaire occulte entre le gouvernement du Havre et le pays

occupé”. L. GILLE, A. OOMS, P. DELANDSHEERE, *Cinquante mois...*, t. IV, p. 363. Sur Michel Levie (Binche, 4 octobre 1851 - Bruxelles, 6 mars 1939), docteur en droit, député catholique de Charleroi de 1900 à 1921, ministre des Finances de 1911 à 1914, cfr J. LEVIE, *Michel Levie (1851-1939) et le mouvement chrétien social de son temps*, Paris-Louvain, Nauwelaerts, 1962 et la notice de L. de SAINT MOULIN dans la *Biographie nationale*, t. XXXIV, col.578-583.

⁴⁵⁹ AEM, *Papiers Levie*, n° 117 : M. LEVIE, *La Belgique sous l'occupation*, 97 p. dactylographiées. Cfr également G. VANLOUBEECK, *L'activité politique à Liège pendant la guerre 1914-1918*, dans *RBHC*, 1970, n° 2, p. 126. Cfr également L. GILLE, A. OOMS et P. DELANDSHEERE, *Cinquante mois...*, t. III, p. 173-175 et L. WILS, *Flamenpolitik en Aktivisme...*, p. 201-204.

⁴⁶⁰ Rapport au Roi. Arrêté-loi du 8 avril 1917 qui introduit un article 118bis au Code pénal.

⁴⁶¹ Sur le cardinal Mercier, cfr R. BOUDENS, *Kardinaal Mercier en de Vlaamse Beweging*, Leuven, Davidsfonds, 1975, 304 p. et I. MESEBERG-HAUBOLD, *Der widersstand Kardinal Merciers gegen die deutsche Besetzung Belgiens (1914-1918)*, Berne-Francfort, 1982.

⁴⁶² Martin Rutten (1841-1927), directeur du petit séminaire de Saint-Trond (1878), vicaire-général du diocèse de Liège, il fut nommé évêque de Liège, en 1901. Mgr Rutten condamne l'activisme flamand et wallon dans une allocution synodale de juin 1918. AGR, *Papiers van den Heuvel*, n° 23.

⁴⁶³ Des prêtres du diocèse de Malines adhèrent au mouvement activiste flamand, mais selon les membres du *Raad van Vlaanderen*, ils n'osent pas afficher publiquement leurs convictions parce qu'ils redoutent les foudres du cardinal Mercier. C'est le cas des vicaires de Woluwé-Saint-Lambert, de Rhode-Sainte-Genèse et du curé de Diegem, un certain Mertens (AGR, *Raad van Vlaanderen*, D 61 : 20 mars 1918, 29 juillet 1918). En juillet 1918, les Fondés de pouvoir du *Raad van Vlaanderen* suggèrent la nomination d'un archevêque flamand en la personne du chanoine Michiels, doyen de Halle considéré comme le fondateur de l'activisme dans cette ville (AGR, *Raad van Vlaanderen*, D 61 : juillet 1918) “Beaucoup de prêtres, surtout dans le jeune clergé furent attirés par le nationalisme flamand, malgré les mises en garde et les sanctions du cardinal Mercier”. H. HAAG, *Le comte Charles de Broqueville...*, t. II, p. 640.

⁴⁶⁴ *Le Peuple wallon*, nouvelle série, n° 49, 21 août 1918, p. 1.

⁴⁶⁵ Il écrit aussi son intention de rédiger un article sur Termonde sa ville natale détruite par les Allemands, le 6 septembre 1914, en faisant appel à des souvenirs historiques et personnels (AP., Carnet de notes de Franz Foulon). “Le pays est coupé de l'armée et des Belges en exil : régime propice aux racontars, aux leures, à un optimisme ou à un pessimisme démesurés” note Sophie de Schaepprijver dans *La Ville, la Guerre, Le Moi : tenir son Journal sous l'Occupation*, dans *Bruxelles en 14-18. La Guerre au Quotidien*, dans *Les Cahiers de la Fonderie*, n° 32, juillet 2005, p. 11.

⁴⁶⁶ AP., Carnet de notes de Franz Foulon ; inscription non datée. Néanmoins, il semble que l'on puisse lui attribuer la date de novembre 1916. Elle suit une coupure du journal *La Belgique* du 17 novembre 1916 concernant la situation de l'Union mièrre du Haut Katanga.

⁴⁶⁷ D'après *Le Peuple belge* de Paris du 18 février 1917 cité par Foulon dans son carnet de notes. Huysmans était mal informé et Foulon ne semble pas le savoir. En effet, le 4 août parvient à Tournai l'ordre du gouvernement de ne pas considérer le franchissement de la frontière par les armées françaises et britanniques comme un acte d'hostilité.

Cfr C. DETOURNAY, *La Grande Guerre sous le regard de l'élite tournaisienne occupée. Contribution à la culture de guerre*, Publications extraordinaires de la Société royale d'Histoire et d'Archéologie de Tournai, t. IX et AGR. Études sur la Première Guerre mondiale, n° 10, Bruxelles et Tournai, 2003, p. 93.

⁴⁶⁸ *L'Avenir wallon* du 20-26 octobre 1918, p. 1.

⁴⁶⁹ Le comte Henry Carton de Wiart (1869-1951), fut successivement député, ministre de la Justice (1911-1918), Premier ministre et ministre de l'Intérieur (1920-1921), ministre de la Prévoyance sociale et de l'Hygiène (1932-1934), ministre d'État (1918), ministre de la Justice (1950). Cfr H. HAAG, *Le comte Charles de Broqueville...*, t. I, p. 38, note 3.

⁴⁷⁰ F. FOULON, *La Question wallonne...*, p. 200-201. Cfr Document n° 9.

⁴⁷¹ *Une décision grave : la Belgique abandonne sa neutralité*, dans *L'Avenir wallon* du 13-19 octobre 1918, p. 3.

⁴⁷² *L'Avenir wallon* du 13-19 octobre 1918, p. 1.

⁴⁷³ AP., Carnet de notes de Franz Foulon. Note antérieure à mai 1915.

⁴⁷⁴ AP., Carnet de notes de Franz Foulon. Cette note est antérieure à mai 1915. Elle précède plusieurs références au cours de la Bourse datées de mai et juin 1915.

⁴⁷⁵ AP., Carnet de notes de Franz Foulon. Foulon mentionne lui-même en 1916, à 55 ans. Une coupure de presse de *La Belgique* du 17 novembre 1916 permet de préciser la datation.

⁴⁷⁶ AP., Carnet de notes de Franz Foulon. Cette note est tardive, très probablement postérieure à 1920. Elle précède de quelques pages un poème de Franz Foulon “La Hulotte” daté de mars 1922.

⁴⁷⁷ Sur cette personnalité, cfr la notice de P. DELFORGE dans *EMW*, t. III, p. 1270.

⁴⁷⁸ Cité d'après Nicolas Pietkin dans *Wallonia*, t. XII, p. 100.

⁴⁸⁰ Rapport d'activités d'août 1916 à janvier 1917. Cité dans M. AMARA et H. ROLAND, *Gouverner en Belgique occupée...*, p. 258.

⁴⁸¹ *L'Avenir wallon* du 9 au 15 novembre 1916, p. 1.

⁴⁸² MAEB, *Microfilms des Archives de la Wilhemstrasse (1867-1920) : Aiswartiges Amt*, microfilm n° 8.

⁴⁸³ E. PATRIS, *Annuaire officiel de la Presse belge (1910-1911)*, Bruxelles, Rossel, 1910, p. 58.

⁴⁸⁴ P. VAN DEN DUNGEN, *Les milieux de presse bruxellois pendant la Grande Guerre*, dans *Les Cahiers de la Fonderie*, juillet 2005, n° 32, p. 15.

⁴⁸⁵ M. AMARA et H. ROLAND, *Gouverner en Belgique occupée...*, p. 56 et p. 71.

⁴⁸⁶ FHMW, Fonds Carlier, Boite 60, Lettre de Colson à Carlier du 9 janvier 1921, p. 18.

⁴⁸⁷ *L'Avenir wallon* du 21 au 28 décembre 1916.

⁴⁸⁸ En 1916, le numéro était vendu 10 centimes et le prix de l'abonnement était fixé à 1 franc 60 pour trois mois, 3 francs pour six mois et 5 francs pour un an. En 1918, le prix au numéro restait inchangé (10 centimes) mais l'abonnement trimestriel coûtait désormais 2 francs, le semestriel 4 et l'annuel 8.

⁴⁸⁹ O. COLSON et H. HENQUINEZ, *L'Unionisme wallon pendant l'occupation allemande en Belgique (1917-1918)*, Barcelone, 1922, p. 75-76.

⁴⁹⁰ Aucune information ne permet de donner un sens particulier au choix de ce pseudonyme.

⁴⁹¹ MAEB, *Dossier B259* (Colleye) : note de L. Franck du 26 novembre 1917.

⁴⁹² *Notre programme*, dans *L'Avenir wallon*, n° 1, du 9 au 15 novembre 1916, p. 1. Cfr Document n° 7.

- 493 *L'Avenir wallon* du 7-13 juin 1917, p. 1 : les déclarations de M. de Broqueville.
- 494 *L'Avenir wallon* du 23-29 novembre 1916, p. 2 et 3 : la création du patriotisme flamand.
- 495 J. LÖTHE, *Le mouvement wallon : divisions, fluctuations et prélude à la mutation*, dans *La Wallonie. Le Pays et les Hommes*, Bruxelles, Renaissance du Livre, 1979, t. II, p. 319.
- 496 *L'Avenir wallon* du 23-29 novembre 1916, p. 4.
- 497 *L'Avenir wallon* du 15-21 février 1917, p. 1.
- 498 *L'Avenir wallon* du 19-25 avril 1917, p. 1.
- 499 Il reproduit quelques lignes d'une étude parue dans *La Revue de Belgique* du 15 décembre 1870. *L'Avenir wallon* du 26 avril au 3 mai 1917, p. 1.
- 500 *L'Avenir wallon* du 22 au 28 novembre 1917, p. 1.
- 501 J. LÖTHE, *Le mouvement wallon...*, t. II, p. 319.
- 502 *L'Avenir wallon* du 29 novembre au 5 décembre 1917, p. 1.
- 503 Foulon reproduit une de ses études publiée dans la *Revue des Deux Mondes*, en 1868 et 1869 dans *L'Avenir wallon* du 15 au 21 février 1917, p. 2. Émile de Laveleye (Bruges, 5 avril 1822 – Doyon, 2 janvier 1892). Professeur d'économie politique à l'Université de Liège, il présente le fédéralisme comme le système qui garantit le mieux la démocratie. Cfr P. DELFORGE, *Fédéralisme et Mouvement wallon*, dans *EMW*, t. 2, p. 603 et M. DUMOULIN et Chr. COPPENS dans *Nationaal Biografisch Woordenboek*, Bruxelles, 1981, t. IX, col. 451-463.
- 504 *L'Avenir wallon* du 22-28 février 1917, p. 1.
- 505 *L'Avenir wallon* du 11-17 janvier 1917, p. 1.
- 506 *L'Avenir wallon* du 19 au 25 avril 1917, p. 1.
- 507 *L'Avenir wallon* du 8-14 février 1917, p. 1.
- 508 *L'Avenir wallon* du 12 au 18 avril 1917, p. 1 : "Bruxelles en Flandre. Réponse à la rédaction de la *Gazet van Brussel*". La *Gazet van Brussel* du 3 avril 1917, p. 2 avait indiqué "L'*Avenir wallon* n'est pas content parce que Bruxelles est incorporé au pays flamand. L'*Avenir wallon* compte donc sur les fransquillons du conseil communal de Bruxelles pour s'y opposer". Cfr également Ch. KESTELOOT, *Au nom de la Wallonie et de Bruxelles français...*, p. 32.
- 509 *L'Avenir wallon* du 8-14 février 1917, p. 1.-
- 510 *L'Avenir wallon* du 12 au 18 avril 1917, p. 1.
- 511 *L'Avenir wallon* du 19-25 avril 1917, p. 1.
- 512 Paul Vrijdaghs (Saint-Trond, 5 juillet 1886 - Godesberg, 9 février 1965), docteur en philologie germanique de l'Université de Louvain (1908) il fut professeur aux Athénées de Bruges, Mons, Gand, Chimay et finalement à Liège jusqu'en septembre 1917. Activiste flamand, membre du *Raad van Vlaanderen*, il fut ensuite nommé inspecteur de l'enseignement moyen à Bruxelles. Il joua encore un rôle dans la collaboration pendant la seconde guerre mondiale. Cfr M. J. LEEMANS dans *EVB*, t. II, p. 1993 et la notice de M-J. LEEMANS et L. VANDEWEYER dans *NEVB*, t. III, p. 3584.
- 513 Lettre ouverte de Paul Vrijdaghs à Franz FOULON, datée du 11 mai 1918 et publiée dans *L'Avenir wallon* du 16-22 mai 1918, p. 2.
- 514 L. GILLE, A. OOMS, P. DELANDSHEERE, *Cinquante mois...*, t. III, p. 284.
- 515 *L'Avenir wallon* du 25-31 août 1918, p. 1 et 2. Cfr également C. VREUGDE, *Les problèmes linguistiques dans les écoles primaires de Bruxelles en 14-18*, dans *Les Cahiers de La Fonderie*, juillet 2005, n° 32, p. 24-27.
- 516 *Les trois capitales* : "Le choix de Liège pour la capitale de la Wallonie ne soulèvera, nous en sommes certain, aucun problème" *L'Avenir wallon* du 15 au 21 février 1917, p. 2.
- 517 *L'Avenir wallon* du 22-28 septembre 1918, p. 1.
- 518 *L'Avenir wallon* du 22-28 septembre 1918, p. 1.
- 519 Mesure proposée par le rapporteur du *Raad van Vlaanderen* A. Vlamynck (novembre-décembre 1917). AGR, *Raad van Vlaanderen*, D144 : lettre à l'occupant du 19 décembre 1917.
- 520 Dans un article intitulé *Onze Taalgrens*, la *Gazet van Brussel* fait remarquer que les écoles moyennes de Flobecq, Lessines et Pecq accueillent de nombreux Flamands. Pour l'éditorialiste de la *Gazet* qui se base sur une proposition formulée dans ce sens par Philippe Van Isacker au congrès du *Dauidsfonds* de 1912, des sections flamandes doivent être créées dans ces établissements scolaires. Toujours selon la *Gazet van Brussel*, la frontière linguistique devrait être fixée et rectifiée : Éverbecq (canton de Flobecq, arrondissement d'Ath) de même que les communes du Nord-Est de la province de Liège (Fourons) passeraient en Flandre. Quelques communes du canton de Mouscron (à l'exception de cette ville) seraient restituées à la Wallonie. *Gazet van Brussel* du 8 mai 1917, p. 1. Enghien passe du Hainaut au Brabant, Éverbecq et Deux-Acren passent du Hainaut à la Flandre orientale. *Bulletin officiel des Lois et Arrêtés pour la Flandre*, p. 95 : arrêté du 4 février 1918.
- 521 Vlaemynck "conclut à l'incorporation à la Flandre de toutes les communes bilingues (que la population de langue flamande y constituât ou non la majorité) ainsi que d'une partie de la Flandre française avec Dunkerque et Lille. La Flandre ainsi délimitée devait être en contact direct avec l'Allemagne; pour assurer ce contact, un pont serait établi par l'annexion d'un certain nombre de communes wallonnes de la province de Liège". *Aperçu Historique sur l'Activisme*, p. 67, Bruxelles, Ligue Nationale pour l'Unité belge, 1929. "In november 1917, hield de Raad zich bezig met de annexie van zoveel mogelijk waalse taalgrensgemeenten bij Vlaanderen". L. WILS, *Flamenpolitiek en Activisme...*, p. 221.
- 522 *L'État flamand*, dans *L'Avenir wallon* du 21-28 février 1918, p. 1.
- 523 *L'État flamand*, dans *L'Avenir wallon* du 22-28 février 1917, p. 1.
- 524 *L'Avenir wallon* du 29 mars au 4 avril 1917, p. 2.
- 525 *L'Avenir wallon* du 12-18 juillet 1917, p. 4.
- 526 M. AMARA et H. ROLAND, *Gouverner en Belgique occupée...*, p. 292.
- 527 O. COLSON et H. HENQUINEZ, *L'Unionisme...*, p. 12.
- 528 *Idem*, p. 39.
- 529 "Il est un fait que le Liégeois Oscar Colson, directeur de l'*École du Livre* a accepté la place que lui offraient les Allemands". AGR, *Papiers de Broqueville*, n° 496 : revue de presse (*Ons Vlaanderen* du 24 février 1918, p. 1).
- 530 "(...) le savant wallon O. Colson a accepté le poste de secrétaire général dans le ministère wallon des Sciences et des Arts. Ce journal (*L'Indépendance belge*) remarque, à ce sujet que bien que cette nomination soit inattendue, elle constitue un gain d'autant plus appréciable pour l'activisme wallon. Oscar Colson qui publia, avant-guerre, le plus important des périodiques wallons, la revue mensuelle *Wallonia*, était un des historiens les plus distingués et un des précurseurs les plus estimés de Wallonie". AGR, *Papiers Schollaert-Helleputte*, n° 786 : revue de presse.
- 531 AGR, *Papiers Schollaert-Helleputte*, n° 786. Parmi les fonctionnaires des ministères wallons, on retrouve le poète pérulwelzien Georges dit Géo Delcamp (Thumaide, 15 décembre 1896 - Pérulwelz, 27 février 1990), instituteur, futur membre de l'*Association des Écrivains wallons* qui déclarait au juge de paix de Quevaucamps lors d'un interrogatoire, le 13 février 1919 : "Je suis entré au ministère wallon, le 9 janvier 1918, en qualité de commis de deuxième classe. Mes parents habitaient Thumaide. J'ai assisté

à deux conférences au Casino, l'une par l'avocat Moulinas qui fit la lecture d'une pièce littéraire, l'autre par Van Ongeval qui traita des Cercles d'amusement pour *L'Avant-Garde wallonne*. J'ai reçu, dix à quinze fois *L'Écho de Sambre et Meuse*. J'ai publié deux poésies dans *L'Écho de Sambre et Meuse*"; ULg, Mns, Doss. "MW", n° 2666 : pièce 44. Georges Delcampe ne fut jamais sérieusement inquiété et le dossier fut classé sans suites; Cfr également *L'Avenir wallon* du 16-22 mai 1918, p. 2 qui publie la liste des fonctionnaires nommés par Arrêté du Gouverneur général. Ministère des Sciences et des Arts : Georges Delcampe, commis de 2^e classe.

⁵³² *L'Opinion wallonne* du 21 février 1918, p. 1.

⁵³³ *L'Avenir wallon* du 29 mars au 4 avril 1917, p. 2.

⁵³⁴ *Vlaamsche-Waalse Polemieck*, dans *Gazet van Brussel* du 12 janvier 1917, p. 1. Le quotidien activiste flamand avait ouvert un bureau à La Louvière. *Gazet van Brussel* du 3 juillet 1916, p. 3.

⁵³⁵ *L'Avenir wallon* du 15 au 21 mars 1917, p. 1.

⁵³⁶ F. FOULON, *La Question wallonne...*, p. 41.

⁵³⁷ *Idem*, p. 70-71.

⁵³⁸ *Idem*, p. 101.

⁵³⁹ "La Flandre aime la pompe, la mise en scène, le décor, les cortèges, les bannières". *Idem*, p. 168.

⁵⁴⁰ *L'Écho de la Dendre* du 11 juillet 1912, p. 1 et *L'Avenir du Tournaisis* du 11 juillet 1912, p. 1. Cfr Document n° 5.

⁵⁴¹ F. FOULON, *La Question wallonne...*, p. 177-178. Cfr Document n° 8.

⁵⁴² En 1923, Jules Destrée se contenta de trouver ce petit livre bien documenté. J. DESTREE, *Wallons et Flamands. La Querelle linguistique en Belgique*, p. 146.

⁵⁴³ Avec condescendance, J.-M. Remouchamps écrivit en 1919 : "Franz Foulon dans *La Question wallonne* est parvenu à écrire un plaidoyer de deux cents pages en faveur de la séparation administrative sans éprouver le besoin d'indiquer, même sommairement, en quoi consiste le régime qu'il désigne par ces mots!". J.-M. REMOUCHAMPS, *Une réforme parlementaire. Le vote bilatéral et le bilatéralisme. Essai d'organisation de l'Unité nationale par l'équilibre des partis et l'égalité des races*, Bruxelles-Liège, 1919, p. 261.

⁵⁴⁴ F. FOULON, *La question wallonne...*, p. 70-71.

⁵⁴⁵ L. GENICOT, *Racines d'espérance. Vingt siècles en Wallonie par les textes, les images et les cartes*, p. 211, Bruxelles, Didier Hatier, 1986 constate "après 1918, qui réclama cette réforme (le fédéralisme) passa pour incivique". Même jugement prononcé par H. HASQUIN, *Historiographie et politique...*, p. 79.

⁵⁴⁶ J. WINTZER, *Das neue Belgien: Vlanderen und Wallonien als selbständige Stutzstaaten des Deutschen Reiches*, Essen, 1918, p. 11.

⁵⁴⁷ F. FOULON, *La question wallonne...*, p. 201. J. WINTZER, *Das Neue Belgien...*, p. 11 : "Und der Wallone Foulon gibt in seinem neuesten Buch *La Question wallonne* selbst zu, da sein von Flandern getrennts Wallonien sich völlig in die arme Frantreichs werfen müsste".

⁵⁴⁸ A. KNOCH, *Die wallonische Frage*, dans *Der Belfried*, août 1918, p. 85-87.

⁵⁴⁹ A. KNOCH, *Wallonische Literatur und Wallonische Presse waehrend des Krieges*, dans *Der Belfried*, octobre 1918, p. 177-183.

⁵⁵⁰ A. KNOCH, *Die wallonische Frage*, p. 87 qui cite textuellement F. FOULON, *La Question wallonne...*, p. 201.

⁵⁵¹ A. KNOCH, *Die Wallonische Frage*, p. 86 citant F. FOULON, *La Question wallonne...*, p. 64.

⁵⁵² *Idem*, p. 87.

⁵⁵³ F. A. WALKER, *Die Wallonische Bewegung vor und während des Krieges*, dans *Der Belfried*, novembre 1918, p. 193-202. MAEB, *Microfilms des Archives de la Wilhelmstrasse (1867-1920) : Aüswartiges Amt*, film n° 6 (presse, p. 21).

⁵⁵⁴ Cfr Paul DELFORGE, *La Wallonie et la Première Guerre mondiale...*

⁵⁵⁵ Cfr E. DE SCHAMPELEIRE, *Modeste Terwagne (Namur, 14 février 1864 - Bruxelles, 30 janvier 1945), médecin, homme politique socialiste*, dans *Nationaal Biografisch Woordenboek*, t. IX, col. 734-742 et P. VAN MOLLE, *op. cit.*, p. 314.

⁵⁵⁶ Paul Hymans avait été nommé ministre des Affaires Étrangères, le 1^{er} janvier 1918. Cfr R. FENAUX, *Paul Hymans. Un Homme. Un Temps (1865-1941)*, p. 106, Bruxelles, 1946.

⁵⁵⁷ AGR, *Papiers Hymans*, n° 411 : Modeste Terwagne à Paul Hymans (La Haye, 29 janvier 1918).

⁵⁵⁸ AGR, *Papiers Hymans*, n° 411 : Herbiet à Nyhoff (La Haye, 29 janvier 1918).

⁵⁵⁹ Le fils de Franz Foulon était intimement convaincu que les démarches ont été entreprises à l'insu de la volonté de son père. Témoignage de Franz Foulon (fils) recueilli en 1983.

⁵⁶⁰ ULg, Mns, Doss. "MW", n° 2685. Note manuscrite du juge d'instruction Deleuze. ULg, Mns, Doss. "MW", n° 2693 : Henri Henquinez. Pièce 14.

⁵⁶¹ *L'Information* du 12 mai 1918, p. 1 et 2.

⁵⁶² *L'Écho de Sambre et Meuse* du 20 février 1918, p. 2. Cfr également E. FELLER, *Namur 1917-1918...*, p. 114.

⁵⁶³ Lettre ouverte adressée le 16 mai 1918 et publiée dans *L'Information* du 19 mai 1918, p. 2.

⁵⁶⁴ Cfr L. GILLE, A. OOMS et P. DELANDSHEERE, *Cinquante mois...*, t. III, p. 498-503.

⁵⁶⁵ *L'Avenir wallon* du 6 au 12 février 1918, p. 1.

⁵⁶⁶ J. WINTZER, *Das neue Belgien. Flandern und Wallonien als selbständige Schutzstaaten des Deutschen Reiches*, p. 11, Essen, 1918.

⁵⁶⁷ *L'Avenir wallon* du 9 au 15 mai 1918, p. 1.

⁵⁶⁸ *L'Avenir wallon* du 23 mai au 1^{er} juin 1918, p. 4.

⁵⁶⁹ *L'Avenir wallon* du 21-27 mars 1918, p. 1-et *L'Écho de Sambre et Meuse* du 1^{er} mars 1918, p. 1. On trouve aussi ce texte dans O. COLSON et H. HENQUINEZ, *L'Unionisme...*, p. 82-83; P. ANRI, *Activisten*, p. 158-161; C. GODEFROID, *La correspondance échangée...*, p. 9-11 et E. FELLER, *Namur 1917-1918...*, p. 94. Cfr Document n° 10.

⁵⁷⁰ F. FOULON, *La Question wallonne...*, p. 199. Cfr Document n° 9. À ce propos, lire le témoignage de L. GILLE, A. OOMS, P. DELANDSHEERE, *Cinquante mois...*, t. III, p. 498-503.

⁵⁷¹ Cfr D. VANACKER, *Het Aktivitisch Avontuur*, p. 224 et S. DE SCHAEPRUIJVER, *De Groote Oorlog...*, p. 277

⁵⁷² *L'Avenir wallon* du 6 au 12 février 1918, p. 1.

⁵⁷³ F. FOULON, *La Question wallonne...*, p. 199.

⁵⁷⁴ Au cours d'un interrogatoire du juge d'instruction chargé de "l'affaire Carlier".

⁵⁷⁵ FHMW, *Fonds Carlier*, n° 4 : affaire Carlier (audience du 20 novembre 1919 : interrogatoire de Franz Foulon). Arille Carlier confirme la déclaration de Foulon en y ajoutant qu'ils voulaient s'opposer au mouvement activiste flamand et à l'annexion du Grand Bruxelles à la Flandre (FHMW, *Fonds Carlier*, n° 4, interrogatoires du 16 janvier 1919 et du 14 février 1919).

576 FHMW, Fonds Carlier, Boite 60, Lettre d'Oscar Colson à Arille Carlier du 9 janvier 1921.

577 Il s'agit bien sûr de *La Wallonie autonome* d'Arille Carlier.

578 Jean-Pierre Fraikin (Herstal, 9 novembre 1871 - décédé à une date inconnue), enseignant de l'enseignement primaire à Arlon, germanophile invétéré (il avait épousé une Allemande Françoise Schumacker), il est promu directeur de l'enseignement primaire au ministère des Sciences et des Arts de Namur. Condamné à vingt ans de travaux forcés par la Cour d'Assises de Namur, en 1919, Fraikin ne professait aucune opinion fédéraliste avant 1914. ULg, Mns, Doss. "MW", n° 2695; O. COLSON et H. HENQUINEZ, *L'Unionisme...*, p. 41; la notice de P. DELFORGE dans *EMW*, t. II, p. 668.

579 Pierre Van Ongeval (Bruxelles, 23 juillet 1899 - Uccle, 17 mars 1957), commis au Ministère wallon des Sciences et des Arts, secrétaire du Comité de Défense de la Wallonie, fondateur du cercle *L'avant-Garde wallonne*, groupe de jeunes démocrates chrétiens, il est condamné par contumace à vingt ans de prison par la Cour d'Assises de Namur, en 1919. Réfugié à l'étranger, il rentre en Belgique, en 1923 et bénéficie finalement d'un non-lieu après quelques mois de prison préventive. Devenu instituteur, il ne joue plus aucun rôle dans le mouvement wallon. ULg, Mns, Doss. "MW", n° 2691; P. DELFORGE dans *EMW*, t. III, p. 1596. Cfr également O. COLSON et H. HENQUINEZ, *L'Unionisme...*, p. 96 qui évoquent une fête musicale et dramatique organisée, le 24 juillet 1918 au théâtre de Namur par Pierre Van Ongeval et Georges Moulinas, membres du Comité de Défense au profit des prisonniers de guerre namurois.

580 Georges Moulinas (Ixelles, 2 décembre 1885 - décédé à une date inconnue), docteur en droit de l'ULB, avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles, juge suppléant, il accepte le poste de directeur au ministère wallon de la Justice. En février 1919, il est condamné à douze de détention par le *Conseil de guerre* et radié de l'ordre des avocats par le Conseil de discipline du barreau. Collaborateur de *l'Avenir wallon*, il avait écrit dans le numéro du 14-20 avril 1918 un article intitulé *Réflexions d'un Wallon sur la Bataille des Éperons d'Or*: "Pourquoi nous en cacherions-nous? Le 11 juillet 1302 sera toujours pour nous à notre sinistre. Le souvenir de cette date sera toujours particulièrement douloureux à notre cœur. La journée des Éperons d'Or est une défaite française, c'est aussi une défaite wallonne". Il est libéré après vingt-sept mois de prison et devient commis voyageur. Cfr la notice de P. DELFORGE dans *EMW*, t. II, p. 1127; O. COLSON et H. HENQUINEZ, *L'Unionisme...*, p. 41.

581 Albert Delvaux (Bruxelles, 24 décembre 1869 - décédé à une date inconnue), fonctionnaire au Ministère des Chemins de fer, il est nommé par les Allemands chef de division au ministère wallon des Postes. En 1919, Delvaux, absent au procès d'assises de Namur, est condamné à vingt ans de travaux forcés. ULg, Mns, Doss. "MW", n° 2690; O. COLSON et H. HENQUINEZ, *L'Unionisme...*, p. 41; cfr la notice de P. DELFORGE dans *EMW*, t. I, p. 452-453.

582 FHMW, Fonds Carlier, Boite 60, Lettre de Colson à Carlier du 9 janvier 1921, p. 23-25.

583 Foulon se rappelle que Carlier voulait ajouter le qualificatif "française" après civilisation. Tous trois étaient d'accord. Foulon ignore si Colson a oublié de l'ajouter finalement ou si la censure s'y est opposée. FHMW, Fonds Carlier, Boite 59, F0026/2, Procès politiques, Déposition de Franz Foulon, 20 novembre 1919

584 O. COLSON et H. HENQUINEZ, *L'Unionisme...*, p. 81-83.

585 *Le Comité de Défense de la Wallonie*, dans *L'Avenir wallon* du 21 au 27 mars 1918, p. 1 et 2. Cfr Document n° 11.

586 Le passage supprimé par la censure militaire belge en France disait que "les belgigants sont d'accord pour reconnaître à la Belgique le droit à la vie dans la grande famille des nations (...)" et "le droit des nationalités de disposer d'elles-mêmes". Foulon reprochera au chef du gouvernement Charles de Broqueville d'avoir censuré le texte du Manifeste paru dans *L'Opinion wallonne* pour en dénaturer le sens. *L'Avenir wallon* du 9 au 15 juin 1918, p. 4.

587 M. AMARA et H. ROLAND, *Gouverner en Belgique occupée...*, p. 292.

588 MAEB, *Dossier B 259*: Raymond Colleye.

589 Léon Van der Essen (Anvers, 12 décembre 1883 - Louvain, 10 février 1963), historien, docteur en philosophie et lettres de l'Université de Louvain (1905), promu professeur ordinaire de l'Université de Louvain en 1919, il s'était mis au service du gouvernement belge du Havre dès 1914. En 1916, il était affecté au Bureau de propagande belge de Londres (1916-1917) avant d'être nommé, en août 1917, directeur du cabinet politique du chef du gouvernement, le baron Charles de Broqueville. Léon Van der Essen assumait cette responsabilité politique jusqu'en mai 1918. Lire la notice biographique de C. BRUNEEL dans la *Nouvelle Biographie nationale*, t. 7, p. 357-360, Bruxelles, 2003.

590 MAEB, *Dossier B 259*: R. Colleye.

591 *L'Avenir wallon* du 21 au 27 mars 1918, p. 1 et 2.

592 *L'Avenir wallon* du 2-8 mai 1918, p. 2. O. COLSON et H. HENQUINEZ, *L'Unionisme...*, p. 85 étaient conscients de ce fait: "Pour les extrémistes flamands, le groupe de Namur n'était qu'un club sans mandat et sans caractère officiel, n'ayant d'autre but que de faire triompher une formule destinée à enrayer l'action séparatiste des Flamingants".

593 Comme on le verra plus loin.

594 FHMW, *Fonds Carlier*, n° 4: lettre du 26 mars 1918 à Oscar Colson, président du Comité de Défense de la Wallonie.

595 FHMW, Fonds Carlier, Boite 59, Lettre d'Émile Buisset, avocat de Carlier, au Ministre de la Justice, du 20 janvier 1919.

596 ULg, Mns, Doss. "MW", n° 2693 (Paul Ruscart), annexe n° 8.

597 *L'Opinion wallonne* du 9 mai 1918, p. 1.

598 *L'Opinion wallonne* du 30 mai 1918, p. 1 et M. LEROY, *La Presse belge en Belgique libre...*, p. 226.

599 *L'Opinion wallonne* du 13 juin 1918, p. 1 et M. LEROY, *op. cit.*, p. 226-227.

600 O. COLSON et H. HENQUINEZ, *L'Unionisme...*, p. 79.

601 *Idem*, p. 85. Ce jour-là, Buisset achevait d'écrire *La solution régionaliste*. À ce sujet, cfr Paul DELFORGE, *La Wallonie et la Première Guerre mondiale*, Charleroi, 2008.

602 Charles Gheude (Nivelles, 8 novembre 1871 - Uccle, 26 juillet 1956), docteur en droit de l'ULB (1892), ami de Jules Destrée, il fut député permanent du Brabant de 1907 à 1940. Membre de l'Assemblée wallonne, dès 1912, ce militant du POB défend, en 1919 les activistes wallons devant le Conseil de Guerre. Cfr la notice de P. DELFORGE dans *EMW*, t. II, p. 714 et F. DE TROYER, *Histoire des Fédérations. Brabant wallon (1885-1985)*, collection "Mémoire ouvrière", n° 1, Bruxelles, PAC, 1985.

603 Ch. GHEUDE, *Nos années terribles (1914-1918)*, Bruxelles, Lamberty, 1919, t. III, p. 235-236.

604 René Branquart (Hennuyères, 14 mai 1871 - Braine-le-Comte, 12 juin 1936), docteur en médecine, militant wallon, il fut bourgmestre socialiste de Braine-le-Comte (1927-1936); député du POB de l'arrondissement de Soignies (1899-1900, 1902-1904, 1912-1932) et sénateur provincial (1932-1936). Cfr J-P. DELHAYE, dans *EMW*, t. I, p. 194.

605 “Très chaudes approbations, conseils de prudence, idées de suspicieux ; mélange de sentiments qui témoignent de l’inquiétude des esprits en Wallonie, voilà ce que m’a valu un premier article inconsidérément confié à *L’Avenir wallon*”. R. BRANQUART, *En Wallonie pendant la guerre*, Braine-le-Comte, Lousse et Petit, 1919, p. 60-61. Il cesse toute collaboration en mars 1917.

606 Le 5 mars 1917, René Branquart adressait une lettre à Franz Foulon, directeur de *L’Avenir wallon*, lui demandant de cesser de paraître. “J’avais côtoyé le précipice” ajoutait-il encore. R. BRANQUART, *En Wallonie pendant la guerre*..., p. 65-66.

607 *Gazet van Brussel* du 15 avril 1918, p. 2.

608 Lettre de Paul Vrijdaghs publiée dans le *Vlaamsch Nieuws* du 21 avril 1918 et reproduite dans *Le Peuple wallon*, n° 24 du 28 avril 1918, p. 1.

609 *L’Avenir wallon* du 16-22 mai 1918, p. 2. Cfr également P. Vrijdaghs “Flandre souveraine ou Union Flandre-Wallonie?” question débattue lors d’une réunion à la Maison flamande de Bruxelles. Cfr *Gazet van Brussel* du 3 mai 1918, p. 4.

610 *Veut-on l’annexion de la Wallonie à la France?*, dans *L’Avenir wallon* du 9-15 mai 1918, p. 1. Cfr Document n° 13.

611 *L’Avenir wallon* du 2-8 mai 1918, p. 2. O. COLSON et H. HENQUINEZ, *L’Unionisme*..., p. 85.

612 *L’Avenir wallon* du 4-10 avril 1918, p. 2.

613 *Ibidem*.

614 Foulon ne cite cependant aucun nom.

615 *L’Avenir wallon* du 23 mai au 1^{er} juin 1918, p. 1.

616 “De plus, le Comité de Défense a été secrètement en rapport avec divers hommes politiques, avec divers wallonisants, avec plusieurs cercles d’études. Il a été ainsi soutenu par une partie du public et dans une mesure qu’il ne faut certes pas exagérer, mais qu’il ne convient pas non plus de passer sous silence. Si ces relations n’ont été ni déclarées, ni avouées par les intéressés, c’est en raison de la terreur qu’on a fait régner dans le pays sous l’empire de quelques-uns des mensonges conventionnels, réputés salutaires, qui dominent encore actuellement (NDLA en 1923) l’opinion publique”. O. COLSON et H. HENQUINEZ, *L’Unionisme*..., p. 79.

617 *L’Avenir wallon* du 21 au 27 mars 1918, p. 1 et 2. O. COLSON et H. HENQUINEZ, *L’Unionisme*..., p. 86. Cfr Document n° 11.

618 *Ibidem*.

619 Sur les travaux de la *Kommission zum Ausbau der Selbstverwaltung in den flämischen und wallonischen Landesteilen* et sur ceux de la *Chef-Kommission*, cfr Paul DELFORGE, *La Wallonie et la Première Guerre mondiale*...

620 *Culture nationale*, dans *L’Avenir wallon* du 22 au 28 septembre 1918. Cfr Document n° 15.

621 On ne trouve aucun nom sous ce manifeste. On ignore avec précision qui est encore membre du Comité de Défense de la Wallonie en juillet 1918. Dans la mesure où *L’Avenir wallon* publie le texte du manifeste, on en déduit que Foulon, son rédacteur en chef, en soutient les principes.

622 *Deuxième manifeste*, dans *L’Avenir wallon* du 7-13 juillet 1918, p. 1. Cfr également O. COLSON et H. HENQUINEZ, *L’Unionisme*..., p. 90-91. Cfr Document n° 14.

623 O. COLSON et H. HENQUINEZ, *L’Unionisme*..., p. 92.

624 O. COLSON et H. HENQUINEZ, *L’Unionisme*..., p. 90-91. Cfr Document n° 14.

625 *L’Avenir wallon* du 28 juillet au 3 août 1918, p. 2. Lettre de Paul Vrijdaghs à Franz Foulon datée du 21 juillet 1918.

626 *L’Avenir wallon* du 25-31 août 1918, p. 1.

627 Cfr Ch. KESTELOOT, *Au nom de la Wallonie et de Bruxelles français*..., p. 33.

628 AGR, *Raad van Vlaanderen*, D 136 : 4 juillet 1918.

629 *Ibidem*.

630 “Nous devons à nouveau nous marier avec la Wallonie. (...) Nous savons suffisamment que les Wallons et les Flamands veulent vivre ensemble”. AGR, *Raad van Vlaanderen*, D 136 : 26 juillet 1918.

631 AGR, *Raad van Vlaanderen*, D 136 : 26 juillet 1918. Cfr également sur les divisions du mouvement activiste flamand M. AMARA et H. ROLAND, *Gouverner en Belgique occupée*, p. 106-107 et P. VAN HEES, *Jong-Vlaamse Beweging*, dans *NEVB*, t. II, p. 1581-1583.

632 *L’Avenir wallon* du 29 septembre au 5 octobre 1918, p. 1.

633 O. COLSON et H. HENQUINEZ, *L’Unionisme*..., p. 95.

634 *Idem*, p. 85.

635 *Idem*, p. 77.

636 Dans la mesure où leur témoignage est *a posteriori*, on peut tout autant considérer qu’ils justifient ainsi leur action et se dédouanent à bon compte.

637 *L’Avenir wallon* du 22-29 septembre 1918, p. 3.

638 108.601 exemplaires, en janvier 1917 d’après M. LEROY, *La Presse belge*..., *op. cit.*, p. 9.

639 *Idem*, p. 77.

640 AGR, *Papiers Schollaert-Helleputte*, n° 787 : revue de presse (*Le XX^e siècle* du 27 décembre 1916).

641 F. FOULON, *La Question wallonne*..., p. 107-108 cite un article de Louis Franck publié dans *Le Ralliement* du 5 juin 1907 : “La culture et la langue françaises nous inspirent une vraie admiration. Mais nous ne pouvons point cette admiration jusqu’à oublier que la culture allemande et la culture anglaise ont une égale valeur. Nous considérons que nous avons autant à apprendre à Londres et à Berlin qu’à Paris et qu’en tout cas il est impossible de relever moralement et intellectuellement les provinces flamandes si ce n’est par et au moyen de leur langue nationale”.

642 MAEB, *Dossier B 259 (Colleye)* : note de L. Franck (26 novembre 1917) et aussi circulaire envoyée aux agents consulaires en France “Un certain nombre de Belges ont d’un autre côté, adhéré au mouvement séparatiste créé par *L’Avenir wallon* et *L’Opinion wallonne*. Les deux groupes tendent au même but qui est la séparation administrative” (14 novembre 1917) Cfr J. MERTENS, *Louis Franck in het verzet tijdens de Eerste wereldoorlog*, dans *Belgisch Tijdschrift voor militaire Geschiedenis*, 1977-1978, t. XXII, p. 331-346 et p. 399-418.

643 MAEB, *Dossier B 259* : Colleye.

644 Selon le témoignage d’O. COLSON et H. HENQUINEZ, *L’Unionisme*..., p. 76.

645 Avant la nomination de Colson au Ministère des Sciences et des Arts à Namur, Charles Magnette l’avait mis en garde : “(...) si vous faisiez cette infamie, autant j’ai encore à présent d’estime pour vous, autant j’aurais alors de mépris et d’aversion” MAEB, *Dossier B 259* : Note de la sûreté militaire relative à une nomination faite par l’autorité allemande au Ministère des Sciences et des Arts de Namur (10 mars 1918).

646 *Le Soir* du 18 novembre 1918, p. 2 ; *Le Soir* du 29 novembre 1918, p. 1.

647 *Journal de Liège* du 10 décembre 1918. A. LONCHAY, *L’effondrement des Ministères wallons. Départ des saltimbanques*, Bruxelles, Lamartin, 1919, p. 25, Il assimile les activistes à “un ramassis de chenapans”.

648 *L’Avenir du Tournaisis* du 21 décembre 1918, p. 1.

- 649 *L'Avenir du Tournaisis* du 28 décembre 1918, p. 1.
- 650 *L'Avenir du Tournaisis* du 15 janvier 1919, p. 1.
- 651 Paul DELFORGE, *La Wallonie et la Première Guerre mondiale, op. cit.*
- 652 P. VAN HEES, *Aktivism*, dans *NEVB*, t. I, p. 223.
- 653 S. DE SCHAEPRDRIJVER, *De Groote Oorlog...*, p. 258-260
- 654 DEGEYE A.-Ft., *Répression des collaborations et "activisme wallon" : conséquences de la Première Guerre mondiale dans la province de Namur. Contribution à l'histoire judiciaire et politique*, mémoire de licence en histoire, Université catholique de Louvain, 1998, inédit, p. 93-94
- 655 Michel DECKERS, *Van verraders tot martelaars, de strafrechterlijke repressie van activisme (1918-1921)*, Leuven, mémoire de licence inédit, 1998, cité par Xavier ROUSSEAU et Laurence VAN YPERSELE, "La répression de "l'incivism" en Belgique à travers la presse bruxelloise francophone et des procès de la Cour d'Assises du Brabant (1918-1922)", dans Laurence VAN YPERSELE (dir.), *Imaginaires de guerre. L'histoire entre mythe et réalité*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain – Academia Bruylant, 2003, p. 253-302.
- 656 Ch. KESTELOOT, *Séparation administrative et Première guerre mondiale : le patriotisme et la Belgique des militants wallons*, dans *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première Guerre mondiale, Nouvelles tendances de la recherche historique*, sous la direction de Serge JAUMAIN, Michaël AMARA, Benoît MAJERUS et Antoon VRINTS, Bruxelles, AGR, 2005, *Études sur la Première Guerre mondiale* n° 11, p. 65-66.
- 657 Cf Paul DELFORGE, *La Wallonie et la Première Guerre mondiale...*
- 658 ULg, Mns, Doss. "MW", n° 2685 : Franz Foulon.
- 659 Détenion infamante dira son fils. Témoignage de Franz Foulon fils, recueilli en mars 1983 ; *Le Soir* du 12 avril 1919, p. 2. Cf également P. ANRI, *Activisten*, p. 162 : "Foulon, voornoemd, hoofdsteller van *L'Avenir wallon* die naar Nederland gevlucht was en aangehouden werd als hij wilde terugkeeren".
- 660 Manuscrit n° 2685 : pièce 21.
- 661 Manuscrit n° 2685 : page de couverture.
- 662 FHMW, Fonds Carlier, Boite 60, Lettre de Franz Foulon à Arille Carlier, datée du 19 décembre 1919.
- 663 FHMW, Fonds Carlier, Boite 60, Lettre de Foulon à Carlier, 9 avril 1920.
- 664 *Ibidem*.
- 665 FHMW, Fonds Carlier, Boite 60, Lettre de F. Foulon du 23 octobre 1920.
- 666 Arthur Pater (Braine-le-Comte, 7 février 1883 - Charleroi, 9 mai 1932), directeur de *La Gazette de Charleroi*, membre de l'Assemblée wallonne dès sa création, il fut également conseiller communal de Charleroi et député libéral de 1921 à 1932. Cf la notice de P. DELFORGE dans *EMW*, t. III, p. 1241.
- 667 FHMW, Fonds Carlier, boite 60, Lettre d'A. Carlier du 25 octobre 1920.
- 668 FHMW, Fonds Carlier, Boite 60, Lettre de Colson à Carlier du 9 janvier 1921, p. 18.
- 669 Sur cette question, cf Paul DELFORGE, *La Wallonie et la Première Guerre mondiale, op. cit.*
- 670 ALAph-III : dossier Franz Foulon. Sans qu'il soit permis de l'affirmer de façon péremptoire, Albert Allard pourrait avoir influencé fortement cette décision. Initié en 1900, co-fondateur des Frères réunis de Tournai en 1906, déporté pendant la guerre et vénérable de la Loge en 1919-1921, Allard avait décerné à Charles Magnette le titre de membre d'honneur des Frères réunis en 1919. PRAGMAN J., *Visages de la franc-maçonnerie à Tournai*, Bruxelles, 2006, p. 67-98.
- 671 FHMW, Fonds Carlier, Boite 60, Chemise n° 7, Lettre de Colson à Carlier du 13 juillet 1921.
- 672 FHMW, Fonds Carlier, Boite 60, Lettre d'Oscar Colson à Arille Carlier du 9 janvier 1921.
- 673 *Le Courrier de L'Escaut* du 2 février 1921, p. 1.
- 674 FHMW, Fonds Carlier, n° 7. Lettre d'Arille Carlier à la Commission d'enquête de l'Assemblée wallonne, 21 janvier 1921.
- 675 FHMW, Fonds Carlier, boite 60, Chemise n° 7, *Rapport de la Commission d'enquête de l'Assemblée wallonne* (affaire Arille Carlier et Franz Foulon). Cf Assemblée wallonne. *Actes et décisions de 1912 à 1921*, p. 27, Ixelles, 1921 : "réunion, à Bruxelles, 9 mars 1919. Radiation d'un seul membre de l'Assemblée wallonne ayant participé aux ministères wallons créés par les Allemands. Suspension de deux autres membres et nomination d'une Commission d'enquête pour faire rapport à leur sujet". Cf Document n° 16.
- 676 Ce document semble avoir disparu à la fin des années 1990, suite à un mauvais reclassement.
- 677 à savoir "Que les belligérants de l'une et de l'autre parties sont unanimement d'accord pour reconnaître à la Belgique le droit à la vie dans la grande famille des nations".
- 678 à savoir "Que, pendant l'occupation, des événements importants se sont produits en Flandre, prouvant que le régime unitaire avait fait son temps et qu'il serait désastreux de vouloir le rétablir".
- 679 à savoir "Que l'opinion mondiale réclame l'internationalisation de la question des races et des nationalités, et que les Flamands déjà ont compris la nécessité de tenir compte, à leur profit, de cette position de la question".
- 680 à savoir "Que du reste la séparation administrative actuelle crée une situation de fait dont les Wallons ont le droit et le devoir d'évaluer la capitale importance".
- 681 à savoir "Les Wallons doivent, dès à présent, se préparer à défendre les intérêts de leur race et prendre toute mesure utile à la sauvegarde de leur civilisation".
- 682 à savoir "Ce Comité, comme premier acte, rappelle solennellement à la Wallonie tout entière l'article 9 des statuts de l'Assemblée wallonne votés à l'unanimité par cet organisme dans sa séance constitutive du 20 octobre 1912".
- 683 FHMW, Fonds Arille Carlier, n° 7.
- 684 FHMW, Fonds Carlier, Boite 60, Chemise n° 7, Lettre du 7 juillet 1921.
- 685 FHMW, Fonds Carlier, Boite 60, Chemise n° 7, Lettre de Foulon à Carlier du 8 juillet 1921.
- 686 Sur cette personnalité lire la notice de P. DELFORGE dans *EMW*, t. I, p. 392.
- 687 FHMW, Fonds Carlier, Boite 60, Chemise n° 7, Rapport de la Commission d'enquête de l'Assemblée wallonne (affaire Arille Carlier et Franz Foulon). Cf également Ch-F. BECQUET, *L'Impossible Belgique. D'une guerre à l'autre (1914-1940)*, Bruxelles, Éditions UWEA, 1986, p. 80. O. COLSON et H. HENQUINEZ, *L'Unionisme...*, p. 10 se servent du rapport de la Commission d'enquête pour justifier leur attitude politique avec la publication du Manifeste du Comité de Défense de la Wallonie.
- 688 Autour de la formule Remouchamps (1877-1939) se rangent les membres de l'Assemblée wallonne qui veulent tourner le dos à toute formule fédéraliste. Insistant pour un modèle composé d'une Flandre bilingue et d'une Wallonie unilingue, ce courant se satisfait d'un système parlementaire où les lois devraient simplement recevoir une majorité dans chaque groupe linguistique (système dit du vote bilatéral).

689 *Le Soir*, 8 mars 1919.

690 H. HASQUIN, *Historiographie et politique...*, p. 79.

691 *La Belgique politique de 1830 à nos jours. Les tensions d'une démocratie bourgeoise*, Bruxelles, Labor, 1987 (traduit du néerlandais par S. Govaert), p. 188.

692 "Dans la question des langues, le parti libéral repousse les solutions qui blessent la liberté de l'individu et de la famille, qui tendent à la division de l'armée et à la séparation administrative. (...) Le Parti libéral considère une forte unité nationale comme condition de la vie et de la restauration du pays". *L'Écho de la Dendre* du 9 novembre 1919, p. 1.

693 *L'Écho de la Dendre* du 11 janvier 1920, p. 1. Cfr J-P. DUCASTELLE, *La commune d'Ath face aux fêtes et aux cortèges à l'époque contemporaine (1794-1940)* dans *Actes du Colloque "L'initiative publique des Communes en Belgique (1795-1940)*, coll. Histoire, n° 71, t. II, p. 833, Bruxelles, 1986: "Le cortège de la ducasse a repris en 1919. Mais le conseil communal a décidé, en juin 1919, d'en faire un défilé patriotique. Cette idée va rencontrer un accueil enthousiaste dans la population et auprès de toutes les sociétés locales".

694 *Essais de solution de la question wallonne. Esquisse d'une organisation fédéraliste de la Belgique*.

695 *Projet de réorganisation politique et administrative*

696 *La Wallonie en péril et Projet de revision de la Constitution belge par le fédéralisme*.

697 Cfr la notice de A. CLARA, P. DELFORGE et J-P. DELHAYE dans *EMW*, t. II, p. 963-964.

698 *Wallons, en garde!*, *L'Écho de la Dendre* du 13 juin 1920, p. 1.

699 *Le Courrier de l'Escaut* du 15 et 16 novembre 1919, p. 1.

700 *La Défense wallonne* du 2 juin 1921, p. 198-199: les vingt premières sessions de l'Assemblée wallonne et *Assemblée wallonne. Actes et Décisions de 1912 à 1921*, n° 2, p. 28-32.

701 AVA, *Délibérations du Conseil communal d'Ath*, n° 116: séance publique du 13 décembre 1920.

702 AVA, *Délibérations du conseil communal d'Ath (1912-1923)*, n° 116, p. 194: séance du 13 décembre 1920.

703 Joseph Vandevelde (Mouscron, 19 mars 1880 - 28 octobre 1962) fut conseiller communal de Mouscron de 1912 à 1958, bourgmestre de la cité des Hurlus de 1921 à 1938 et de 1953 à 1958, député socialiste de 1919 à 1949, président du Crédit communal de Belgique de 1946 à 1959. Cfr M. SONNEVILLE, *Joseph Vandevelde: le parlementaire*, dans les *Mémoires de la Société d'Histoire de Mouscron*, 1984, t. VI, fasc.2, p. 151-162

704 M. SONNEVILLE, *Joseph Vandevelde...*, p. 154.

705 Sur le bourgmestre de Tournai Albert Asou (Tournai, 15 janvier 1857 - 7 mars 1940) cfr la notice de P. DELFORGE dans *EMW*, t. I, p. 66 et le numéro jubilaire de *L'Avenir du Tournaisis* du 4 février 1938, p. 1 et 4: bourgmestre libéral de Tournai, Albert Asou est conseiller communal depuis l'élection du 16 octobre 1887.

706 *L'Écho de la Dendre* du 22 août 1920, p. 1.

707 "Ajouter à l'art. 39 de la Constitution, pour former un art. 39 bis: Lorsqu'une loi votée par la Chambre des représentants n'a pas recueilli à la fois la majorité des voix des députés élus par les arrondissements flamands, celle des députés élus par les arrondissements wallons et le tiers au moins des voix des députés élus par l'arrondissement de Bruxelles, elle doit, pour être admise par le Sénat, y obtenir la majorité des voix: 1° des sénateurs élus par les arrondissements et conseils provinciaux flamands; 2° des sénateurs élus par les arrondissements et conseils provinciaux wallons; 3° du groupe formé des sénateurs élus par l'arrondissement de Bruxelles, par le conseil provincial

du Brabant et par cooptation. Si la loi a été votée en premier lieu au Sénat, elle est renvoyée à celui-ci pour y être soumise à un second vote suivant le mode prescrit à l'alinéa premier". Cfr *Documents parlementaires*. Sénat. Session 1920-1921, p. 256-257.

708 Cfr P. DELFORGE, *EMW*, t. I, p. 66.

Répartition des non:

- 4 socialistes (2 Flamands, 1 Bruxellois, 1 du Brabant);

- 11 libéraux (8 Flamands, 2 Wallons, 1 du Brabant);

- 49 catholiques.

Répartition des oui: 7 socialistes, 17 libéraux dont 16 Wallons.

Cfr *Annales parlementaires*. Sénat. p. 1312-1313.

709 Note critique sur le livre de Remouchamps *Le vote bilatéral et le Bilatéralisme*, dans son *Carnet de notes*. On peut dater cette note du début des années '20, sans plus de précision en l'absence de datation précise. AP., *Carnet de notes de Franz Foulon*.

710 FHMW, Fonds Carlier, n° 5: lettre de Foulon à Carlier du 2 septembre 1920.

711 AP., *Carnet de notes de Franz Foulon*. Sur cette proposition de loi, cfr M. LIBON, *Législations linguistiques*, dans *EMW*, t. II, p. 942.

712 FHMW, Fonds Carlier, Boite 60, Lettre d'Oscar Colson à Arille Carlier du 15 février 1921.

713 "Nous avons déjà protesté contre l'injustice et la maladresse que constitue l'emploi de l'expression "loi von Bissing". *Le Courrier de l'Escaut* du 14 janvier 1921, p. 1.

714 *L'Avenir wallon* du 22-28 mars 1917, p. 2 et-3; du 29 mars au 4 avril 1917, p. 2-4; du 5-11 avril 1917, p. 1-3; du 12-18 avril 1917, p. 2-4; du 19-25 avril 1917, p. 1-3; du 26 avril au 3 mai 1917, p. 2-4; du 3-8 mai 1917, p. 2-4; du 10-16 mai 1917, p. 2-3; du 17-23 mai 1917, p. 2-4; du 24-30 mai 1917, p. 1-4; du 31 mai au 6 juin 1917, p. 2 et 3; du 7-13 juin 1917, p. 2-4; du 14-20 juin 1917, p. 2 et 3.

715 Chièvres, Tournai, Chimay, les bords de la Meuse.

716 *L'Avenir wallon* du 10-16 mai 1917, p. 2 et 3.

717 *L'Avenir wallon* du 20-26 décembre 1917, p. 2. Mais aussi *L'Avenir wallon* du 22-28 mars 1917, p. 2 et-3; du 29 mars au 4 avril 1917, p. 2-4; du 5-11 avril 1917, p. 1-3; du 12-18 avril 1917, p. 2-4; du 19-25 avril 1917, p. 1-3; du 26 avril au 3 mai 1917, p. 2-4; du 3-8 mai 1917, p. 2-4; du 10-16 mai 1917, p. 2-3; du 17-23 mai 1917, p. 2-4; du 24-30 mai 1917, p. 1-4; du 31 mai au 6 juin 1917, p. 2 et 3; du 7-13 juin 1917, p. 2-4; du 14-20 juin 1917, p. 2 et 3. Les articles de *L'Avenir wallon* de 1917 en sont la réfiguration.

718 F. FOULON, *La Belgique et la Guerre. L'erreur funeste de 1914*, Bruxelles, V. Feron, 1922, 75 p. in-8°.

719 Premier article dans *L'Avenir wallon* du 26 juillet au 1^{er} août 1917, p. 2 et 3; neuvième et dernier dans *L'Avenir wallon* du 27 septembre au 3 octobre 1917, p. 1 à 4 et d'un éditorial de *L'Avenir wallon* du 13-19 octobre 1918, p. 3: Une décision grave. La Belgique abandonne sa neutralité.

720 F. FOULON, *La Belgique et la Guerre...*, p. 74.

721 J-P. Delhayre remercie Chantal Kesteloot qui lui a communiqué le résultat de dépouillements effectués dans la presse d'action wallonne de Bruxelles et dans le Fonds Henri Putanier.

722 Cfr *L'Écho de la Dendre* du 17 février 1924, p. 1 et J-P. DELHAYE, *Union wallonne d'Ath*, dans *EMW*, t. III, p. 1568-1569.

723 *Le Courrier de l'Escaut* du 2 février 1921, p. 1.

724 "Il est exact que Foulon s'est présenté comme secrétaire de l'Assemblée wallonne. Mais, comme c'était à prévoir, sa candidature a échoué. Les évolutions très curieuses

d'Ivan Paul ne vont pas lui faire croire qu'on pourra revenir sur cette décision, même si Remouchamps s'en allait". FHMW, Fonds Carlier, Boite 60, Lettre d'Oscar Colson à Arille Carlier du 25 décembre 1924.

⁷²⁵ FHMW, Fonds Carlier, Boite 60, Lettre de Colson à Carlier du 9 mai 1924

⁷²⁶ Le 23 février 1923, Lucien Colson a présenté une conférence sur "Le mouvement wallon et la séparation" devant la Ligue des Étudiants libéraux de l'Université de Liège, où il n'a pas hésité à faire référence aux manifestes du Comité de Défense de la Wallonie et à citer des extraits de *La Wallonie autonome* d'Arille Carlier et de *La Question wallonne* de Franz Foulon. D'autres conférences sur le thème du fédéralisme sont faites par Lucien Colson dans les loges et dans les cercles wallons liégeois. Lettres d'Oscar Colson à Arille Carlier du 12 avril 1923 et du 11 juin 1923. Cfr C. GODEFROID, *La correspondance échangée...*, p. 135 et p. 145.

⁷²⁷ P. DELFORGE et S. JAMINON, *Ligue d'action wallonne de Liège (1923-1940)*, dans *EMW*, t. II, p. 991-995.

⁷²⁸ Sur *La Barricade* (1922-1932) organe mensuel du Comité d'Action wallonne, cfr la notice de A. CLARA et A. PIROTTE dans *EMW*, t. 1, p. 120-121.

⁷²⁹ FHMW, Fonds Carlier, Boite 60, Lettre d'Oscar Colson à Arille Carlier du 11 juin 1923.

⁷³⁰ *Ibidem*.

⁷³¹ *Ibidem*.

⁷³² *La Barricade*, 1^{ère} année, n° 6, juin 1923. J-P Delhaye remercie Philippe Carlier qui m'a obligamment communiqué cette référence.

⁷³³ FHMW, Fonds Carlier, Boite 60, Lettre de Colson à Carlier du 29 août 1922

⁷³⁴ *La Barricade*, 4^e année, n° 39, août 1926, p. 2-7. Cfr Document n° 19.

⁷³⁵ *Ibidem*.

⁷³⁶ Mises à part des participations à des débats publics organisés, dans les années 1890, dans sa bonne ville d'Ath, au nom de la Ligue wallonne locale, on n'avait jamais vu Foulon s'exprimer devant une assemblée de Wallons !

⁷³⁷ *La Barricade*, 4^e année, n° 39, août 1926, p. 2-7.

⁷³⁸ Auguste Buisseret (Beauraing, 16 août 1888 - Liège, 15 avril 1965), docteur en droit, avocat, il fut un militant wallon dès le début des années 20. Sénateur libéral de Liège, il sera ministre à plusieurs reprises en dirigeant les départements de l'Instruction publique (1945-1946), de l'Intérieur (1946-1947), des Travaux publics (1949-1950) et finalement des Colonies (1954-1958). Bourgmestre de Liège, en 1959, Buisseret démissionne pour raison de santé en 1963. Cfr P. DELFORGE dans *EMW*, t. I, p. 206-208.

⁷³⁹ *La Barricade*, 4^e année, n° 39, août 1926, p. 7.

⁷⁴⁰ René Poret (Liège, 18 décembre 1891 - 23 avril 1979), docteur en droit de l'Université de Liège, il fut avocat, journaliste (*La Meuse*, *L'Express* et *La Dernière Heure*), conseiller provincial libéral (1925-1965) et député permanent de la province de Liège (1949-1950, 1954-1958). Ce militant wallon, résistant durant la guerre 1940-1945, actif au sein de *Wallonie libre* et du *Congrès national wallon* (1945) assumait également le mandat d'échevin de l'Instruction publique de la ville de Liège (1965-1967). Cfr P. DELFORGE dans *EMW*, t. III, p. 1300-1302.

⁷⁴¹ *La Barricade*, 5^e année, n° 51, août 1927, p. 2: Franz FOULON a envoyé une lettre d'excuses.

⁷⁴² *La question flamande* dans *La Barricade*, 5^e année, n° 46, mars 1927, p. 5-6; n° 47, avril 1927, p. 6-8; n° 49, juin 1927, p. 1-5; *La politique d'intervention wallonne en Flandre*, n° 50, juillet 1927, p. 2-4; n° 52, septembre 1927, p. 3-6; *Précisions*, n° 54, janvier 1928, p. 1-3.

⁷⁴³ FHMW, Fonds Carlier, Boite 60, Lettre d'Arille Carlier à Oscar Colson du 6 septembre 1922.

⁷⁴⁴ *L'Opinion wallonne* du 15 janvier au 1^{er} février 1926, p. 1.

⁷⁴⁵ *Un programme minimum*, dans *L'Avenir wallon* du 25 avril au 1^{er} mai 1918, cfr Document n° 12. *Culture nationale*, dans *L'Avenir wallon* du 22 au 28 septembre 1918, cfr Document n° 15.

⁷⁴⁶ *Projet de Royaume-Uni de Flandre et de Wallonie*, dans *L'Opinion wallonne* du 1^{er} au 25 décembre 1925, p. 1-3. Cfr Document n° 17.

⁷⁴⁷ *Pas d'équivoque*, dans *L'Opinion wallonne* du 15 janvier au 1^{er} février 1926, p. 1. Cfr Document n° 18.

⁷⁴⁸ Frans Daels (Anvers, 7 janvier 1882 - Gand, 22 décembre 1974), professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Gand, animateur du mouvement culturel flamand. Cfr M. BOEY dans *Twintig Eeuwen Vlaanderen*, t. 14, p. 155-160, Hasselt, 1976; B. DE WEVER, *F.Daels*, dans *NEVB*, t. I, p. 837-839.

⁷⁴⁹ Henri Borginon (Pamel, 2 novembre 1890 - Bruxelles, 2 janvier 1985), avocat, député du *Frontpartij*, considéré comme un fédéraliste modéré. Cfr G. DURNEZ, *H. Borginon*, dans *EVB*, t. I, p. 213-216; G. DURNEZ et B. DE WEVER, *H. Borginon*, dans *NEVB*, t. I, p. 552-558.

⁷⁵⁰ L. WILS, *Flamenpolitiek en Aktivismen...*, p. 228: "...door de evolutie van de groep Colleye van frankofoon imperialismen naar Waals federalisme. Daels, Borginon en anderen namen contact met Colleye". Ph. MURET, *Raymond Colleye*, dans la *Biographie nationale*, t. 43, col. 210: "il (Colleye) s'efforce, en 1918, après que la vente hors abonnement de *L'Opinion wallonne* eût été interdite sur le front belge, de jeter un pont entre les Wallons et les Flamands fédéralistes du *Frontpartij* dont l'organe *Ons Vaderland*, publié à Calais, reproduisit un article de *L'Opinion wallonne*."

⁷⁵¹ Ph. MURET, *Raymond Colleye...*, col. 214.

⁷⁵² René Purnal (Bruxelles, 1896-Bruxelles, 1970), poète, collaborateur de *L'Opinion wallonne* de R. Colleye. Cfr A. CLARA dans *EMW*, t. 2, p. 1310.

⁷⁵³ Edmond Van Dieren (1879-1961) Cfr H. BORGINON dans *Twintig Eeuwen Vlaanderen*, Hasselt, 1976, t. 14, p. 133-136; G. DURNEZ, *E. Van Dieren*, dans *NEVB*, t. I, p. 940-941.

⁷⁵⁴ *Ibidem*.

⁷⁵⁵ *Petit Catéchisme du Fédéraliste wallon*, dans *L'Opinion wallonne* du 1^{er} octobre 1927, p. 4. Cfr Document n° 20.

⁷⁵⁶ "Je l'ai rencontré, chez lui, au printemps de 1927", témoigne Armand Guillaume. "Je ne sais plus dans quelles circonstances. Pour autant que ma mémoire me serve, ce devait être Raymond Colleye qui m'entraîna et me présenta. À cette occasion, il me donna un exemplaire de sa *Question wallonne* que j'ai lu, relu et médité. Plus tard, je le revis deux ou trois fois; je crois, sans l'affirmer avec certitude, qu'Achille Chavée m'accompagna, une de ces fois. Franz Foulon, souffrant, ne quittait pas son fauteuil. Il me faisait de la peine. Je lui rapportais nos actions de propagande et le peu de réactions qu'elles suscitaient ne refroidissaient pas nos enthousiasmes. Son visage bien que marqué par la maladie réfléchissait l'honnêteté de sa conviction profonde dans la justesse de la cause qu'il n'avait cessé de défendre. Il parlait d'une voix faible, presque éteinte, lentement pour ménager ses forces, semblait-il. Rarement, il se permettait d'élever de timides objections à l'encontre de nos projets quand il les estimait irréalistes. Mais il n'a jamais tenté de briser notre enthousiasme, malgré les excès de ce dernier. On aurait dit que cet homme retrouvait un regain de santé, au contact de

jeunes qui voulaient poursuivre son action. Il paraissait heureux car il ne se sentait plus isolé, du moins c'était mon impression". Lettre d'Armand Guillaume à Jean-Pierre Delhaye (10 avril 1985).

⁷⁵⁷ Cfr Ph. MURET, *Raymond Colleye*, dans la *Biographie nationale*, Bruxelles, 1983, t. 43, col. 214.

⁷⁵⁸ Ch. KESTELOOT, *Au nom de la Wallonie...*, p. 41 et sv.

⁷⁵⁹ Franz FOULON, "La politique d'intervention wallonne en Flandre", éditorial de *La Barricade*, 5^e année, n° 52, p. 5-6.

⁷⁶⁰ *La Barricade*, 5^e année, n° 52, septembre 1927, p. 1-3. Cfr également Ch-F. BECQUET, *L'Impossible Belgique...*, p. 132.

⁷⁶¹ Poème inédit daté du 25 août 1925 extrait du Carnet de notes de Fr. Foulon.

⁷⁶² *La Barricade*, 6^e année, n° 62, octobre 1928, p. 184-187. *La Défense wallonne* du 10 juin 1928, p. 4 félicite l'Avant-Garde wallonne qui inaugurerait son drapeau, parle de la soirée artistique et de la conférence sur *La question wallonne* de Raymond Colleye à Ath sans mentionner l'hommage rendu à Franz Foulon.

⁷⁶³ *La Barricade*, 6^e année, n° 61, septembre 1928, p. 141.

⁷⁶⁴ *La Barricade*, 6^e année, n° 57, avril-mai 1928, p. 49-51.

⁷⁶⁵ H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. IV, p. 400-401.

DOCUMENT N° 1

Les droits des Wallons ⁽¹⁾

Les prétentions extravagantes des flamingants auxquelles le gouvernement prête une oreille par trop complaisante et le danger qu'elles font courir à notre nationalité ont été, encore une fois, signalés hier, au Sénat, par l'honorable M. Bara. Celui-ci a fait ressortir éloquemment le préjudice que ces prétentions portent aux Belges habitant la Wallonie. Le gouvernement pratique actuellement le système de réserver aux Flamands les places vacantes en pays flamand, mais il est loin d'observer la réciprocité et de réserver aux Wallons les places à conférer en Wallonie. M. Bara a montré très justement que le gouvernement en donnant la préférence à une partie du pays sur l'autre, et en octroyant en définitive les trois quarts des emplois et plus sur l'ensemble du pays aux Flamands marche directement à la division administrative. Dans un récent congrès à Anvers où les flamingants ont formulé leurs nouveaux desiderata, on a décidé que ceux qui ne savent pas le flamand doivent être exclus de tout. C'est tout au plus si les Wallons sont encore bons à payer les impôts. En permettant au gouvernement de continuer dans cette voie, le jour ne peut plus être loin où les Wallons, las de voir sans cesse méconnus par des gens qui exploitent leur langue maternelle pour en faire un instrument de fonctionnariat dont ils sont seuls à pouvoir profiter demanderont avec infiniment de raison la séparation administrative de nos provinces. Et ce jour-là la destruction de notre nationalité ne sera plus qu'une question de temps... et d'occasion peut-être.

¹ *L'Avenir du Tournaisis* du 23 mars 1895, p. 1.

DOCUMENT N° 2**Ligue wallonne d'Ath. Aux Wallons ⁽²⁾**

Il importe, il est urgent que tous les Wallons s'unissent pour opposer une barrière à l'exagération des revendications flamingantes qui les menacent dans leurs intérêts les plus chers. Le ministère actuel, composé exclusivement de Flamands, s'appuyant sur une majorité dont la grande force est en Flandre, se fait le très humble serviteur des exaltés qui osent rêver le déchirement de la patrie. De concessions en concessions, le gouvernement en est arrivé à imposer la loi qui rend le texte flamand des lois obligatoire même dans les provinces wallonnes. Jamais, même sous le gouvernement hollandais du roi Guillaume, on a eu l'audace d'aller si loin. Cette loi (véritable loi de malheur) qui a été combattue par les législateurs les plus autorisés, les patriotes les plus éprouvés, et notamment par trois anciens ministres de la Justice, libéraux et catholiques, consacre l'infériorité des Wallons en ce qui concerne les emplois publics. Toutes les faveurs gouvernementales vont être réservées aux populations flamandes. Mais les exaltés ne bornent pas là leurs revendications fratricides. Ils ont projeté l'asservissement total des Wallons. Déjà, ils ont obtenu une garde civique bilingue, il leur faut maintenant la division de l'armée belge en régiments flamands et régiments wallons. C'est la guerre des races organisée, WALLONS, il est temps de lever une protestation énergique contre ces menées antipatriotiques, encouragées par un gouvernement sans énergie et sans dignité. Exigez de vos candidats aux prochaines élections des déclarations catégoriques au sujet de la question flamande. Et soyez sans pitié pour ceux qui, traîtres à leur race dans un intérêt si grave, ont osé tromper la confiance que vous avez placée en eux et voter avec les flamingants. Il y va de votre avenir et de celui de vos enfants.

² *L'Écho de la Dendre* du 5 mai 1898, p. 2.

DOCUMENT N° 3

Un cri d'alarme ⁽³⁾

On sait avec quelle complaisance coupable le gouvernement clérical, composé presque exclusivement de ministres flamands, obéit, depuis quelques années, aux injonctions des exaltés du mouvement flamingant. On sait quel appui il trouve, pour cet objet, dans une majorité servile et aveugle et personne dans l'arrondissement d'Ath n'a perdu le souvenir de cet ex-député clérical de Wallonie qui, seul de son espèce, approuva par ses votes une politique de division néfaste pour nos populations.

Nos nouveaux députés, heureusement, comprennent mieux les intérêts de leurs commettants. Respectueux du principe de l'égalité des langues, ils n'entendent pas cependant que l'on couvre de ce pavillon des tentatives qui ne tendent à rien moins qu'à faire une guerre sans merci à la langue française, à en bannir l'usage dans certaines de nos provinces, à néerlandiser ou mieux germaniser la moitié de la Belgique, en attendant qu'on puisse étendre les mêmes procédés à l'autre moitié.

De pareilles tendances, qui apparaissent clairement aux yeux de tous ceux qui savent ce qu'est en réalité le mouvement flamingant, sont dangereuses au premier chef parce qu'elles nous conduisent, infailliblement, à un conflit de races, parce qu'elles ont pour but avoué d'isoler les Flamands du reste de l'Europe, de les arracher à l'influence des idées de liberté et de progrès, de les livrer complètement à l'unique suggestion d'un clergé fanatique et avide de domination.

Tous ces périls ont été (on se le rappelle) excellemment mis en lumière par M. Heupgen au cours des conférences qu'il a données pendant la période électorale. À propos de la fameuse loi flamande (la dernière, car il y en a eu une série) qui en elle-même, ne signifie pas grand-chose, l'orateur déclarait qu'il la considérait comme

³ *Le Réveil du Hainaut* du 29 décembre 1898, p. 1.

détestable si on l'interprétait d'après les discours de ses auteurs. "Si on prend le véritable sens du mouvement flamingant, disait M. Heupgen, il est incontestable qu'on se trouve devant une idée essentiellement réactionnaire, dont le but vrai est d'enfermer les Flamands dans leur langue, de les éloigner du mouvement des idées françaises, c'est-à-dire, malgré les fautes actuelles de la France, des idées progressives et libérales".

À peine quelques semaines sont-elles écoulées depuis que notre jeune et vaillant député tenait ce langage, que déjà les événements se chargent de lui donner raison. Un cri d'alarme vient de retentir, en Flandre même. Les Flamands se sentent menacés non seulement dans leurs idées, comme le prévoyait M. Heupgen, mais, mieux, dans leurs intérêts. Il vient de se fonder à Gand une *Association flamande pour la vulgarisation de la langue française*. Les fondateurs, parmi lesquels nous rencontrons l'élite de la population gantoise, justement effrayés des conséquences obtenues par les entreprises flamingantes en matière d'enseignement, demandent que l'on restitue à la langue française les droits dont on l'a dépossédée. Ils viennent de lancer un manifeste dont nous croyons utile de reproduire les passages suivants sur lesquels nous appelons, d'une manière toute spéciale, l'attention de nos lecteurs : "En Flandre, nul fonctionnaire ne peut désormais ignorer le flamand ; certains actes administratifs sont rédigés exclusivement dans cette langue, enseignée seule dans nombre d'écoles primaires et imposée comme langue véhiculaire dans les écoles officielles du degré moyen. Nous avons considéré comme nôtres les revendications flamandes qui se trouvaient justifiées et légitimes. Nos sympathies sont acquises d'avance à toute mesure sérieuse destinée à assurer aux Flamands la plénitude de leurs droits. Mais il ne faut pas que la culture intensive de la langue et de la littérature flamandes fasse mettre en oubli le français, langue maternelle de la majeure partie de nos compatriotes, langue usuelle d'un nombre considérable de Flamands. L'étude du français, est dans notre pays, une condition essentielle d'une éducation moyenne sérieuse ; sa connaissance pratique élémentaire est indispensable à nos populations ouvrières".

Nous sommes convaincus que tous les Flamands, libéraux et socialistes, comprendront que, derrière les menées flamingantes et pangermanistes, il y a un piège réactionnaire dont il est urgent de se défier.

DOCUMENT N° 4

Jemmapes au point de vue belge ⁽⁴⁾

L'histoire de la Belgique ou, plus exactement, l'histoire des populations qui ont vécu sur le sol de la Belgique actuelle, est une chose délicate et complexe qu'il faut se garder de juger avec nos idées et nos préventions du jour. Souvent, nous apportons dans l'appréciation des événements du passé, des conceptions qui procèdent de nos querelles de partis et de nos conflits de langue d'à présent. Il est vrai que ces querelles et ces conflits ne sont pas nés d'hier. Dans la préparation et la direction des événements historiques, ils ont eu une part souvent prépondérante. Cela ne veut pas dire que les points de vue qu'ils nous imposent soient meilleurs. Au contraire. Mais ce n'est pas en partageant les passions, les entraînements, les erreurs qui ont été les agents propulseurs d'actes individuels ou collectifs, que nous pouvons essayer de porter sur ces actes un jugement droit et sain.

Le citoyen français et le sujet anglais ont pour fixer leur opinion sur les événements accomplis par leurs ancêtres un critérium rigoureux et infaillible. Le sentiment national, la notion de la grandeur et de l'unité de la patrie sont des guides sûrs qui leur permettent de faire un choix judicieux dans l'héritage national. Ce sentiment et cette notion, nous ne les possédons que depuis peu. La Ligue qui fit appel à Philippe II d'Espagne, Condé qui épousa la cause de l'étranger, les émigrés qui prirent les armes contre leur patrie, encoururent la légitime réprobation de tous les patriotes français. Mais les émigrés, Condé et la Ligue ont été désavoués déjà de leur temps. Chez nous ceux qui, au XVI^e siècle, rappelèrent les Espagnols, ceux qui, plus près certainement de la vérité mais sans la saisir encore tout à fait, voulaient lier leur cause à celle de la

⁴ Extrait de Franz FOULON, *Jemmapes au point de vue belge*, Bruxelles, Oscar Lamberty, 1909, p. 4-9.

Hollande, de même ceux qui, plus tard, après la révolution de 1787, même au lendemain de Waterloo, même à la veille de 1830, n'avaient d'autre ambition pour leur patrie que de la ramener sous le sceptre de l'Autriche, n'ont pu être condamnés qu'en vertu d'un principe de justice historique dont l'acquisition, par nous, a été de longtemps postérieure, pour ne pas dire d'invention toute récente.

Il serait injuste et excessif toutefois de conclure que ce sentiment et cette notion étaient naguère totalement ignorés de notre peuple. Ils existaient (pas assez cependant pour que nous refusions à ceux qui les ont oubliés ou méconnus, le bénéfice des circonstances atténuantes) mais à l'état d'aspiration vague et instinctive (J-B. Nothomb), sans forme précise, sans objet bien défini, pareil à cet éveil des sens de l'adolescence que travaille le besoin d'aimer et qui, par timidité ou par ignorance, ne peut fixer sa passion. Notre évolution historique (comme celle de la plupart des peuples) n'a pas eu d'autre but que d'amener ce sentiment et cette notion à leur épanouissement complet. Cet épanouissement fut, chez nous, particulièrement lent et tardif. Nous ne sommes arrivés à la conscience de la solidarité nationale et à la lumière de l'autonomie politique que longtemps après toutes les nations qui nous entourent. Mais à qui la faute ? N'en accusons que nous-mêmes, nos propres aberrations, les décevantes chimères qui nous ont trop longtemps attirés. Enfin l'accord s'est fait, les aspirations se sont fixées. Le sentiment national est né, et avec lui la patrie a été créée. Dès lors, nous aussi, nous avons un critérium qui nous permet de juger sans parti pris et en vertu d'un principe pur et élevé, supérieur aux contingences d'opinions et de croyances, les hommes et les choses du passé. L'indépendance nationale avec le régime de la liberté la plus large étant l'aboutissement logique et nécessaire de notre évolution historique, tout ce qui a contribué à nous en éloigner a été erreur funeste ou pitoyable duperie.

Tout ce qui nous en a rapproché, fut-ce en dehors de notre volonté (souvent égarée), fut-ce au mépris de notre consentement (tant de fois surpris) est digne de notre sympathie, de notre reconnaissance et de notre respect. C'est à ce dernier titre que, sans faillir à nos devoirs actuels de patriotisme, nous pouvons glorifier l'événement de Jemmapes. Plus que tout autre de notre histoire, il a fait pénétrer en nous le sentiment de la liberté, lequel à son tour engendra celui de

l'unité nationale. Car, (et c'est là un fait digne de méditation) si les autres peuples sont arrivés au sentiment de la liberté par la nationalité, nous, Belges, nous sommes arrivés à la nationalité par la liberté.

Hâtons-nous de le dire pour calmer des scrupules infiniment respectables. Ce n'est pas le fait militaire de Jemmapes, en lui-même, qui nous intéresse. Les Belges de l'époque qui accueillirent les Français en libérateurs s'y trompèrent généreusement eux-mêmes. Les soldats de Dumouriez ne furent pas nos libérateurs. Nous ne reçûmes pas d'eux l'indépendance nationale. Les Belges, d'ailleurs ne la demandaient pas. Ils n'auraient su encore ni la comprendre, ni l'organiser. Mais le fait militaire eut, pour nous, des conséquences philosophiques et sociales telles que nous pûmes plus tard devenir nos propres libérateurs. Sans Jemmapes le résultat eut-il pu être obtenu ? Je ne le pense pas. C'est par là que cette journée mémorable eut, pour notre évolution politique, une influence vraiment capitale et décisive.

DOCUMENT N° 5

Communes, Provinces, État⁽⁵⁾

Nous avons démontré qu'une extension de l'autonomie provinciale, loin de compromettre ou d'affaiblir l'unité nationale, serait, au contraire de nature à la renforcer sérieusement, au moment même où la supériorité brutale d'une race sur l'autre, risque de la déchirer au point de l'anéantir.

L'autonomie provinciale et communale, réalisée par un accord patriotique des partis dans un même désir de conciliation, avec une préoccupation commune d'assurer au pays la paix dont il a tant besoin pour poursuivre son œuvre économique n'exigerait même pas des bouleversements profonds. Il est avéré que les deux grandes provinces wallonnes, et le Brabant semi-wallon, veulent maintenir un enseignement public, neutre, respectueux de toutes les convictions accessibles à tous. Ces tendances, que le gouvernement central menace d'anéantir, sont parfaitement équitables, et il est parfaitement injuste de vouloir violer la conscience des gens du Hainaut et de Liège dans une question qui leur tient le plus au cœur. L'enseignement devrait donc être réservé à la compétence plus spécialement communale en ce qui concerne le degré primaire, et plus spécialement provinciale en ce qui concerne le degré moyen, les Communes gardant naturellement le droit de créer des écoles moyennes ou des athénées libres. Dans toutes les Communes, fussent-elles anticléricales, les parents auraient le droit de réclamer pour leurs enfants un cours de religion qui serait organisé en dehors des heures de classe. Les Communes pourraient même, si telle est leur convenance, adopter des écoles libres, mais avec obligation de conserver une école laïque et neutre, si elles comptent plus de 5000 habitants, par exemple. Quant aux autres, elles seraient tenues de

⁵ *L'Écho de la Dendre* du 11 juillet 1912, p. 1 et *L'Avenir du Tournaisis* du 11 juillet 1912, p. 1.

payer, dans quelque école primaire voisine, l'écolage des enfants dont les parents repousseraient l'enseignement congréganiste et confessionnel. Les instituteurs, comme aujourd'hui, seraient nommés par les Communes, mais ce sont les Provinces qui désormais, désigneraient au choix du souverain les nominations dans les écoles moyennes et les athénées de leur ressort. Quant à l'enseignement technique, il serait de la compétence exclusive des Provinces mieux qualifiées pour apprécier les besoins particuliers à chacune des régions qui la composent.

Pour une foule de nominations, y compris celles de la magistrature, les Provinces présenteraient au Roi une liste de 2 candidats comme il est déjà d'usage pour les postes de conseillers à la Cour d'Appel. De la sorte, on pourrait rétablir un certain équilibre absolument faussé aujourd'hui au profit d'une opinion et d'un parti, au point que la garantie constitutionnelle est devenue totalement illusoire, qui permet l'accessibilité de tous les citoyens aux emplois publics.

En matière de travaux publics, l'initiative des Provinces serait augmentée. À elles incomberait la charge de tous les travaux intéressant plus directement leur territoire, les grands travaux interprovinciaux (canaux, ports, etc.) restant comme aujourd'hui dans les attributions du pouvoir central. Nous n'avons d'ailleurs pas la prétention de tracer tout le programme à suivre. Nous nous bornons à émettre ces quelques idées, qui pourraient naturellement être complétées par une étude approfondie, impartiale, désireuse uniquement d'accomplir une œuvre d'intérêt patriotique. Ainsi, chacun se sentant plus libre, la paix se ferait dans les esprits, aujourd'hui si profondément troublés par l'âpreté des luttes politique. La vie régionale en recevrait une vigueur nouvelle et toutes les énergies tendues vers le développement constant de la Cité, collaboreraient fructueusement à l'accroissement de la prospérité nationale. Naturellement cette réorganisation administrative et politique coïnciderait avec une modification de la quote-part d'impôts revenant à chacun des pouvoirs publics, celles de la Commune et de la Province étant augmentées en proportion des charges supplémentaires qu'elles assumeraient. Le jour où un pareil programme serait réalisé, la pacification des consciences aurait fait un pas décisif. Gens du Hainaut, nous ne souffririons plus dans notre légitime orgueil, dans nos aspirations et

nos intérêts, d'être écrasés par les ruraux flamands qui ne partagent même pas notre genre de civilisation. En revanche, les ruraux flamands garderaient le droit de se faire gouverner comme il convient à leur mentalité et à leurs croyances. Chacun étant maître chez soi, les causes de haines et de rancunes s'effaceraient, que l'état de choses actuel ne peut qu'aggraver jusqu'à l'exaspération, jusqu'aux désirs de rupture violente et totale.

Par contre, les Belges se retrouvant à l'armée (et nous faisons des vœux pour que bientôt tous les jeunes citoyens soient appelés à remplir ce devoir aussi grand que nécessaire), il subsisterait entre eux des liens de sympathie cordiale et de réciproque estime. Bref, sans rien bouleverser de ce qui existe à présent, sans même toucher à la Constitution, qui doit du reste demeurer intacte dans ses stipulations essentielles, il est encore possible de trouver une solution à la crise que nous traversons. Problème politique, problème des races, problème des intérêts matériels, tout sera résolu dans la mesure de perfection accessible aux choses humaines. Quel esprit sensé, tolérant et juste, quel bon citoyen soucieux du sort de la patrie et de l'avenir de sa famille, pourrait, après mûr examen, refuser d'adhérer à ce programme, alors qu'il est le seul à pouvoir conjurer des événements redoutables et désastreux que chacun appréhende et pressent? Il faut développer, par tous les moyens, cette idée de décentralisation nécessaire dans ce pays bilingue et composé de deux races si différentes par tant de côtés. La propager et en assurer la réalisation à bref délai, c'est travailler, par dessus tout, au salut de la paix publique, de la prospérité matérielle et de l'unité de la Belgique, en assurant le droit et la liberté des citoyens, de tous les citoyens.

DOCUMENT N° 6

Les dialectes régionaux⁽⁶⁾

Ainsi, pas plus dans la Flandre autrefois qu'en Wallonie de nos jours, le français ne porte ombrage aux idiomes locaux. Une des caractéristiques de la langue française est de se superposer aux dialectes sans les étouffer et sans s'amoindrir elle-même. En Allemagne, le *plattdeutsch* de Klaus Groth et de Fritz Reuter est battu en brèche par l'œuvre de la germanisation officielle. Le poète Emmanuel Hiel voyageant naguère dans les pays d'Outre-Rhin, y fut d'abord chaleureusement accueilli. Mais il s'inquiéta bientôt de constater que, dans les cérémonies et dans les réceptions dont il était l'objet, on l'honorait beaucoup moins comme auteur flamand qu'à titre de bon Germain œuvrant au dehors pour la cause nationale. Il entreprit alors, et ce fut assurément une intention droite et méritoire de sa part, d'établir nettement la distinction entre la langue flamande et la langue allemande, affirmant les droits pour celle-là de vivre et de fleurir indépendante et respectée. Dès ce jour ce fut fini. Les réceptions, les prévenances, les compliments cessèrent aussitôt. On lui fit comprendre brutalement qu'il s'attachait à des sonnettes, et que s'il n'était pas le loyal champion de la grande Germanie, du *Deutschtum*, comme on l'avait cru jusqu'alors, on n'avait que faire de sa personne et de ses petites chansons rimées en un dialecte puéril et suranné. Le poète revint en Belgique, désabusé et déconfit.

Au contraire, sur la vieille terre de France, le provençal, le catalan, le basque, le breton, le flamand, le wallon, le rouchi s'épanouissent en toute liberté. Mistral est considéré comme une des plus pures gloires nationales, à qui le Président de la République a fait solennellement visite, affirmant ainsi le respect du pays tout entier pour les littératures dialectales. Personne en France ne s'effarouche du combat incessant des félibres contre les *Franchimans* et les *Allobroges* où s'exalte toute l'ardeur des rivalités linguistiques au même degré que chez nous entre Flamands et Wallons.

⁶ Extrait de Franz FOULON, *France et Belgique. En marge de l'Histoire de Belgique. La question des langues. La littérature et les mœurs*, Bruxelles, V. Feron, 1913, p. 132-139.

À deux pas de nos frontières s'épanouit une littérature régionale où brille Mousseron le poète ouvrier des mineurs, auteur de ce petit chef-d'œuvre *Le Charbon*. La ville de Lille a élevé un monument émouvant à Desrousseaux, le digne émule des Leray et des Delmée que la ville de Tournai aussi commémora dans le bronze et le marbre.

L'erreur des flamingants que je m'efforce ici de faire toucher du doigt, est de se croire menacés par la culture française et, dans leur affolement, de faire appel à la néerlandisation, reniant ainsi leurs origines, le caractère et tempérament de leur race. Le français est respectueux des dialectes (l'histoire de notre pays et l'exemple de la France sont là pour le prouver) mais à condition qu'ils restent, bien entendu, à leur rang de dialectes et ne s'avisent pas, en se réclamant d'une culture étrangère, de se hausser à un rôle qui ne leur appartient pas. Que dirait-on si demain Mistral et ses compagnons allaient sacrifier le provençal à l'italien, comme ici l'on immole de gaîté de cœur le flamand au néerlandais ?

Impulsé, depuis quelque temps, par un amour-propre qu'on ne lui connaissait pas avant 1830, le flamand n'a de cesse qu'il ne soit mis en parallèle avec le français. Mais il se sait de rayonnement restreint, et il en rougit (combien à tort !). Pour gonfler son importance, il cherche à se prévaloir de hautes relations étrangères aussi artificielles qu'ambitieuses. D'abord il guigna du côté du *plattdeutsch* ; puis on nous parla de *nederduitsch* ; maintenant c'est avec le néerlandais que l'on cherche accointance...

Flamands et Wallons sont bien enfants d'une même famille... Tous sont des Gallo-Belges, avec entre eux, tout au plus, la différence d'une fausse éducation. Gardons-nous de l'accentuer en appuyant sur des distinctions presque toujours artificielles et arbitraires. C'est ici le cas, selon une parole connue, "d'écarter ce qui divise pour ne rechercher que ce qui unit". C'est pourquoi néerlandiser la Flandre, c'est la dénationaliser et déraciner ses habitants. C'est tourner le dos à nos traditions nationales et peut-être aussi à notre avenir politique. Que la Flandre flamingante cultive ses dialectes si elle s'y complait, comme la Wallonie continue à honorer les siens, mais que pour la culture générale et la circulation universelle des idées, elles se rattachent toutes deux, en communiant dans un patriotisme belge de raison et d'instinct, à la Gaule dont elles sont issues, dont l'âme est leur âme et la substance leur substance.

DOCUMENT N° 7

Notre programme⁽⁷⁾

Parce que nous vivons actuellement sous l'occupation allemande et que celle-ci s'empresse de faire droit aux revendications du Mouvement flamand, faut-il qu'en Wallonie la langue française reste abandonnée à elle-même et menacée de mourir d'inanition et dans le marasme...

Au milieu de la tourmente qui secoue aujourd'hui l'Europe, il est temps que la Wallonie se recueille et prenne, à son tour, conscience d'elle-même, de sa mission et de son avenir. Elle a tant de choses à se dire, tant de comptes à régler, tant d'espérances à réaliser. C'est sans fiel aucun qu'elle voit la Flandre se préparer à des destinées nouvelles et s'apprêter à "vivre sa vie". Elle a toujours déclaré qu'elle se désintéressait des affaires intérieures du ménage flamand. "Les Flamands sont maîtres chez eux" tel fut le principe de tous nos Congrès wallons. Nous n'avons protesté que, lorsqu'en leur nom ou à leur profit, on essayait de toucher à notre liberté et à nos droits. Aujourd'hui les Flamands veulent exiler le français de leur territoire. C'est leur droit. Ils brisent, il est vrai, l'unité belge. Mais mieux vaut peut-être encore en venir à cette extrémité que d'obliger chacun des deux peuples à sacrifier aux exigences aveugles d'un nationalisme étroit, ce qu'il a de plus cher au monde : sa pensée et son langage".

⁷ *L'Avenir wallon* du 9 au 15 novembre 1916, p. 1

DOCUMENT N° 8

*La Question wallonne :
La séparation administrative*⁽⁸⁾

La séparation administrative n'est pas une chose nouvelle en Belgique. On peut dire que ce régime est le plus conforme à l'esprit et aux traditions des habitants. Les anciens Pays-Bas méridionaux constituaient une Fédération d'États. Le lien qui rattachait les différentes parties du pays était plus serré que celui qui existe entre les cantons suisses, mais moins étroit que celui qui unit les États de l'Amérique du Nord. C'est l'esprit centralisateur de la Révolution française qui brisa cette vieille organisation, abolit l'autonomie des provinces et fut l'embryon de l'unité belge. Cette unité ne pouvait être basée que sur l'uniformité du langage. C'est pourquoi les premiers gouvernements de la Belgique entreprirent d'extirper le bilinguisme. Mais ils furent débordés par le mouvement flamand, et à mesure que celui-ci prenait plus de force et d'ampleur, le retour à la forme fédérale apparut de plus en plus inévitable. Il est à remarquer qu'après la chute du régime français en 1815, l'opinion publique en Belgique demandait le rétablissement de l'ancien ordre des choses. Il y avait alors un parti puissant qui réclamait la restauration de la domination autrichienne avec la restitution des privilèges de la noblesse, des États et du clergé. Falck, ministre de Hollande à Bruxelles, écrivait à Hoogendorp que ce parti était *celui des grands seigneurs ayant derrière eux les plus rusés moines et des membres des États de feu la Joyeuse – Entrée*. Bientôt se posa la question de l'annexion à la Hollande et la clause secrète du traité de Paris par lequel les Puissances avaient disposé des destinées de la Belgique fut révélée. De nouveau l'idée d'une confédération se posa tout d'abord. Antoine Barthélémy, membre du corps municipal de Bruxelles, jurisconsulte considéré, dont actuellement encore un

⁸ Extrait de F. FOULON, *La Question wallonne*, Bruxelles, A. Leempoel, 1918, p. 170-183.

boulevard de Bruxelles porte le nom, écrivit une brochure *De la réunion des provinces hollandaises et belgiques*. La plupart des Belges, disait l'auteur, *semblent désirer sous un même souverain, deux gouvernements distincts, des intérêts séparés, c'est-à-dire une fédération plutôt qu'une réunion*. Barthélémy avait vu juste. Le royaume de Pays-Bas était un grand et beau royaume qui eût pu défier le temps et les événements pour peu qu'on eût respecté les aspirations particularistes des peuples qui le composaient. Mais le Roi de Hollande entreprit une tâche au-dessus des forces humaines en essayant de réaliser un "amalgame" impossible. Quinze ans après, une révolution sépara les deux peuples. Cette révolution aurait pu être évitée si le gouvernement hollandais avait accepté de se rallier au projet d'un lien fédératif qui, de nouveau, venait d'être proposé par les Belges. De Potter, un des chefs principaux du mouvement insurrectionnel, y voyait le seul moyen de salut pour l'État. Au début beaucoup de révolutionnaires ne voulaient rien au-delà de la séparation administrative. Ils l'avaient assignée comme but à leurs efforts. Mais, comme il arrive toujours, quand les événements se précipitent, plus personne n'en est le maître. Voici ce que, en 1829, De Potter écrivait au Roi de Hollande : *"Dès ce jour, nous reprenons notre indépendance que nous n'avons point eu l'intention de vous aliéner gratuitement. Réglez vos opinions, vos écoles comme vous le trouverez convenable, et laissez-nous la liberté des nôtres, gardez vos mœurs, vos habitudes, votre langue, nos habitudes, nos mœurs ; faites des lois exclusivement dans l'intérêt de votre commerce, nous en ferons dans celui de notre agriculture et de notre industrie... Gouvernez, administrez, réglez chez vous autant que bon vous semblera, nous essaierons chez nous de conserver le plus possible de liberté à chacun, confiant plus souvent le soin de l'ordre public au bon sens et à l'arrêt du plus grand nombre qu'à l'éternelle intervention d'une autorité vétilleuse et tracassière, retournez dans vos foyers, et créez-y des places pour cette foule innombrable d'entre vous qui est toujours prête à s'atteler au char du pouvoir, pourvu que le pouvoir le nourrisse grassement à son râtelier... Ainsi finira cet état de choses pénibles, contre nature, de deux moitiés de corps social, dont l'un doit nécessairement opprimer l'autre...N'étant plus confondus dans un supplice commun devenu insupportable, nous*

serons plus que jamais alliés pour notre défense comme nation. Voilà, Sire, ce que les Belges voudraient ne jamais devoir dire à leurs concitoyens du Nord, mais ce qu'ils diraient sans hésiter si des ministres imprudents continuaient à provoquer ce langage sévère".

En même temps, De Potter formulait un projet de séparation administrative qui aurait pu, dans l'esprit de son auteur, empêcher la dislocation violente et définitive de l'ancien royaume des Pays-Bas, en restituant à chacune de ses parties son autonomie et sa liberté. Lorsque la Révolution belge fut un fait accompli et qu'il fallut choisir une forme de gouvernement pour le nouvel État, l'idée fédéraliste retrouva des partisans nombreux et éloquents. Gendebien obtint de ses collègues du gouvernement provisoire le mandat d'aller à Paris défendre un projet de fédération des provinces belgiques. Un journal *L'Emancipation* qui s'éditait à Bruxelles, menait vigoureusement campagne en faveur d'un régime calqué sur les institutions suisses. Mais les vents étaient à la centralisation. Les vieux particularismes paraissaient avoir abdicé pour toujours. Flamands et Wallons semblaient avoir scellé un pacte d'amitié éternelle. Une querelle de langues et de race n'entraînait plus, pensait-on, dans le champ des réalités probables ni même possibles. Le rouleau belge qui commençait à fonctionner, allait tout niveler. *Incontestablement, écrivait M. Émile Buisset, député de Charleroi, dans le journal L'Express de Liège du 28 juin 1912, une erreur a été commise en 1830. Imbus des idées d'unité absolue qui ont prévalu en France, après la chute des Girondins, nos constituants n'ont pas compris, même après la leçon que le divorce avec la Hollande venait de leur donner, qu'il était dangereux d'unifier étroitement au point de vue administratif et politique un pays où vivaient deux races parfaitement distinctes par la langue, les mœurs, la façon séculaire de penser. On a méconnu la formation historique de ce peuple double qui, plus que tout autre peut-être avait joui de la plus franche autonomie régionale et provinciale. Il n'y a jamais eu avant 1830, de nationalité belge telle qu'elle est constituée aujourd'hui. Il y avait des États belgiques, soumis envers le Prince à des obligations qui n'étaient du reste pas toujours identiques et possédant une large indépendance les uns vis-à-vis des autres...L'heure a sonné, où il*

faut, mettant à profit l'expérience du passé, revenir à un régime politique plus rationnel... À présent la question est posée ; et il faudra absolument, quoi qu'il arrive, qu'elle reçoive une solution adéquate à nos aspirations légitimes. La Province libre dans l'État fédératif aux attributions nettement limitées à des œuvres d'intérêt commun : armée, magistrature supérieure, travaux publics d'intérêt interprovincial, tel sera le programme qui triomphera forcément, parce que lui seul est à même de donner à la Belgique la tranquillité morale dont elle a besoin pour assurer son avenir et échapper aux divisions douloureuses dont nous commençons à prévoir l'intensité passionnée et l'irréductible acharnement. (Même son de cloche chez les Flamands (non politiques) dès avant la guerre : *On aurait dû tenir séparé en 1830*, disait M. H. Meert, *ce qui ne peut jamais former un amalgame sans lésion de droits.* (Réponse à M. Destrée). L'idée prend corps. Le 20 octobre 1912, l'Assemblée wallonne tient sa séance constitutive à Charleroi, à l'université du Travail, et adopte la motion suivante qui devient l'article IX de ses statuts : *Persuadée que l'unité belge, basée sur la domination d'une race sur l'autre, serait impossible à conserver et à défendre, elle affirme que la Belgique ne peut poursuivre ses destinées sur une union des peuples qui la composent, union basée sur une indépendance réciproque et faite d'une entente loyale et cordiale.* L'Express de Liège qui est devenu l'organe des séparatistes wallons, imprime en manchette, plusieurs jours de suite : *Il y a deux peuples en Belgique ; l'un ne peut toujours être l'esclave et l'autre le maître. L'un ne peut toujours commander, l'autre obéir.* Le 20 avril 1913, l'Assemblée wallonne adopte un drapeau séparatiste. À l'étendard de la Flandre timbré au lion noir, elle oppose le coq rouge sur fond jaune cravaté aux couleurs nationales belges. Les armes de Wallonie seront le coq hardi de gueules sur or avec le cri **Liberté** et la devise **Wallon toujours**. L'Assemblée choisit aussi, pour fête nationale de la Wallonie, l'anniversaire des journées de la Révolution de 1830 que la Belgique avait continué à célébrer officiellement jusqu'en 1880, mais qu'elle dut abandonner à cette date sur les injonctions des flaminguants qui refusaient de s'associer à une glorification rappelant le déchirement du royaume des Pays-Bas. Le 16 novembre 1913, l'Assemblée wallonne tient ses assises à Liège, à l'Hôtel de

ville, dans la salle du Conseil municipal : l'Assemblée wallonne, déclara l'échevin Falloise, au nom de l'administration communale, *est la représentation organisée de toutes les parties de la Wallonie, de Verviers à Tournai, de Nivelles à Arlon. C'est ce qui lui confère une dignité particulière que la ville de Liège a tenu à saluer.* Jules Destrée, secrétaire général de l'Assemblée, répondit en ces termes : *Entre Flamands et Wallons, nous voulons l'union et nous répudions l'unité. Nous voulons l'union librement acceptée et consentie, l'union qui respecte les originalités et les tendances propres à chacun des peuples ; nous répudions l'unité imposée par la contrainte, l'unité qui nivelle les qualités différentes dans une médiocrité commune. Nous accordons volontiers aux Flamands la liberté, mais nous réclamons pour les Wallons une liberté égale.* On prétendit, dans la presse gouvernementale, que tout ce mouvement n'était que l'écho d'un dépit électoral que le temps ne manquerait pas d'atténuer et de faire disparaître. Il est certain que les élections du 12 juin 1912, en montrant à la Wallonie l'inanité de tous ses efforts pour reconquérir sa place dans les Conseils de la Couronne furent la goutte d'eau et firent déborder le vase. Mais le mouvement avait des racines profondes. Il avait été indiqué dès le 9 mars 1910, par M. Émile Dupont, sénateur de Liège, et bien plus auparavant par Jules Bara, député de Tournai, ancien ministre de la Justice et ministre d'État (Le journal *La Meuse* de Liège qui recevait les inspirations de Frère-Orban et ne publiait rien qui ne fut conforme à ses vues, développa vers 1892 un projet de séparation administrative et politique à l'instar de ce qui existait et fonctionnait dans la presque île scandinave, la Suisse et l'Autriche-Hongrie. Cfr un article de M. VERCAMER, *Flamands et Wallons*, dans la *Revue de Belgique* du 15 août 1892). *On nierait l'évidence*, écrivait la revue *Wallonia*, 1912, p. 434, *en soutenant que la vogue actuelle dont jouissent les projets de séparation administrative provient de la dernière campagne électorale.* Le mouvement fut suivi par les corps constitués. En 1912, les Conseils provinciaux du Hainaut et de Liège adoptèrent un ordre du jour tendant à l'extension de l'autonomie des provinces et protestant contre l'oppression du pouvoir central, dont elles étaient trop souvent victimes. Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici le texte de l'ordre du jour qui fut voté par le Conseil

provincial du Hainaut, sur la proposition de M. François André, son président : *Considérant que la centralisation à outrance est un danger dans un pays comme le nôtre, composé de deux peuples ayant des origines, des langues, des aspirations et des sensibilités différentes ; considérant que la tradition historique belge ne fut jamais dans l'unité, mais dans la fédération des principautés autonomes, amies, indépendantes les unes des autres ; considérant pourtant qu'il importe que l'unité nationale, œuvre de la diplomatie, ne soit pas mise en péril par la prédominance d'une race sur l'autre ; considérant que seule une plus grande autonomie des pouvoirs provinciaux et communaux avec le suffrage universel, pur et simple, est de nature à rendre au pays la paix et à favoriser son essor économique et moral ; le Conseil émet le vœu de voir élargir les droits et la compétence des Conseils provinciaux et communaux dans tous les domaines de leur activité.* Il est évident, pour quiconque est quelque peu au courant de l'histoire de la Belgique, que la forme fédérative est plus conforme aux traditions et à l'esprit de ce pays que l'unité et l'absorption dans une centralisation excessive. L'ordre du jour du Conseil provincial de Liège faisait ressortir avec plus de force encore la nécessité de l'autonomie respective des races : *Considérant qu'il y a lieu d'affirmer la volonté des populations wallonnes d'être gouvernées désormais conformément aux tendances les plus généralement admises dans cette région du pays, au point de vue philosophique et social, comme au point de vue des intérêts matériels ; considérant que ces tendances sont actuellement enravées par la suprématie inéquitable due à la puissance électorale des populations rurales flamandes ; considérant qu'un régime de large économie, reconnu aux provinces belges wallonnes peut seul rétablir l'équilibre indispensable à la nation, menacé par l'état d'assujettissement complet dans lequel se trouvent ces régions sacrifiées ; considérant qu'il importe également d'assurer une meilleure et plus équitable répartition des deniers nationaux en matière de travaux publics, hygiène, transports etc. ; considérant qu'il faut reconnaître loyalement et consacrer efficacement l'autonomie communale permettant à toutes les cités et aux grandes agglomérations du royaume d'assurer leur propre développement conformément à leurs intérêts et à leurs aspirations ; pénétrés de*

l'ardente conviction que le vrai moyen de réaliser l'unité nationale dans l'entente et la paix, c'est d'éviter l'absorption d'une des races par l'autre, et proclamer leur droit incompressible à la liberté par l'autonomie ; le Conseil proteste de son attachement aux institutions du pays et porte à son ordre du jour la question de l'élargissement des prérogatives des Conseils provinciaux dans tous les domaines de leur activité morale et matérielle. Mais une question se posait. Faut-il ressusciter le morcellement des autonomies provinciales ainsi qu'il existait sous l'ancien régime, et fractionner les particularismes en se contentant d'élargir les attributions et les franchises des provinces et des communes ? Certes, il y a encore, aujourd'hui comme hier, en Flandre comme en Wallonie, des orgueils et des coquetteries de clocher. Anvers et Gand, Liège, Mons et Tournai ont leurs points de vue, leur personnalité tranchée, leur **quant à soi**, si on peut dire. Mais il faut tenir compte d'un fait qui a son importance. C'est que le régime belge, si néfaste qu'il ait été en ces trente-cinq dernières années, a produit un résultat : il a créé une conscience flamande et une conscience wallonne, reposant l'une et l'autre sur l'unité de langue. Cette unité de langue, ce ciment qui unit et consolide la famille wallonne, comme il rassemble et raffermi d'autre part la famille flamande, il ne faut pas le laisser se perdre. C'est cette unité de langue qui justifie et explique les deux **nationalités**. Neuf petites provinces autonomes n'auraient entre elles d'autre lien que celui fort ténu et fort fragile de la nationalité belge. Il faut que la séparation soit l'expression réciproque d'un intérêt flamand et d'un intérêt wallon, ce qui ne serait pas le cas avec une subdivision trop dispersée. Le retour au fédéralisme d'États serait un décalque trop fidèle et périmé de l'ancien régime. La sagesse politique consiste non pas, croyons-nous, à copier les institutions anciennes, mais à les adapter le mieux qu'on peut aux nécessités nouvelles. La conscience wallonne, qui n'existait pas sous l'ancien régime, en est une. C'est elle, avant tout, que les Wallons ont à préserver et à cultiver pour lui permettre de s'épanouir pleinement selon sa nature et son génie. Plus que pour la Flandre, il y a avantage, pour la Wallonie, à ce que la notion de région se substitue à celle de province. La Flandre est connue partout. Par l'art, par l'histoire, par la légende, son nom est répandu à foison. Il est bon qu'on sache aussi qu'en

face des Flamands, de leur orgueil et de leur égoïsme, il y a non seulement des Liégeois, des Namurois et des Hennuyers, mais une Wallonie et des Wallons. Des ordres du jour de cette nature, votés par des corps aussi pondérés et aussi prudents que le sont habituellement les Conseils provinciaux, prouvaient, par eux-mêmes, quels progrès les idées de séparation avaient faits dans les esprits. La principale cause de ces progrès rapides, la seule pourrait-on dire, est l'imprudente et intempestive campagne des apôtres de **l'âme belge**, qui non contents de favoriser l'unilinguisme flamand en Flandre, prétendaient imposer la connaissance du néerlandais aux Wallons, à titre de seconde langue. Il faut rendre justice à ceux qu'on a appelés les flamingants, qu'ils ont toujours entendu borner leur mouvement aux régions flamandes. La Wallonie n'a jamais été l'objet de leur propagande. Ils n'ont jamais hésité à déclarer qu'à leur sens, un Wallon qui étudiait le flamand, gaspillait son temps et ses peines, qu'il eut beaucoup mieux fait de se consacrer à apprendre une langue de plus grande envergure comme l'allemand ou l'anglais. Mais les hommes du gouvernement belge ne l'entendaient pas ainsi. Ils traduisaient les noms de nos villes et de nos communes wallonnes à la grande exaspération des populations qui ne voyaient dans ces travestissements inutiles, qu'humiliation, vexation et provocation calculés. Waremme devenait Borgworm, Marchienne-au-Pont se muait en Marchienne-ter-Brug, Jurbise devenait Jurbeke et Soignies était baptisé Zoningen (On sait qu'en Belgique les chemins de fer étaient exploités par l'État. Au fronton de la gare d'Anvers, on lisait **Antwerpen**, sans plus. Par contre en Wallonie, à la façade des gares de Liège, de Namur, de Mons, de Tournai, on pouvait lire les traductions flamandes : **Luik, Namen, Bergen, Doornik**. Il y a cent faits de ce genre qui semblent indiquer que ce qu'on visait à établir c'était l'unilinguisme flamand en Flandre, et le bilinguisme franco-flamand en Wallonie.) En outre, le gouvernement exigeait la connaissance du flamand pour la plupart des emplois publics, même en Wallonie, ce qui excluait d'emblée les Wallons de ces emplois, ou les obligeait d'acquérir la connaissance d'une langue rebelle et de faible circulation, dans le seul but de pouvoir remplir une fonction officielle dans des régions où aucun indigène n'a jamais parlé le flamand. Une telle politique, en matière de langue

avait assurément un but en soi. Il était visible que les derniers gouvernements belges se servaient du mouvement flamand en le détournant de son but et en exagérant sa portée, afin de réaliser l'unité nationale par la néerlandisation du royaume. La langue flamande offrait, depuis des siècles en Flandre, un tel obstacle à la pénétration des idées libérales et démocratiques qu'on pouvait caresser le rêve de voir un jour ce préservatif opérer de même en Wallonie. Quoi d'étonnant que les Wallons aient fini par se rebeller contre une telle oppression et qu'ils aient réclamé la séparation afin de pouvoir s'administrer sans partage et répartir les emplois et les fonctions, chez eux, entre leurs propres enfants? Jules Destrée disait, le 6 avril 1913, au meeting de la Grande-Harmonie, à Bruxelles : *La question des langues, si on veut la résoudre dans le sens national, ne comporte que trois solutions : la première, c'est la prédominance du français. La seconde, c'est le bilinguisme obligatoire pour tout le pays. La troisième, c'est la prédominance du flamand. C'est celle vers laquelle on s'achemine. C'est à cette solution que nos gouvernants veulent arriver. Et quand, pour nous faire nous y résoudre, on vient nous parler des liens qui nous rattachent au peuple flamand, nous répondons : des liens pareils, c'est la corde au cou, et nous n'en voulons pas !* C'est encore Destrée qui disait, le 25 mars 1912, à la réunion de la Bourse, à Charleroi : *Les haines de race sont de plus en plus exacerbées. Depuis plus de vingt-cinq ans, nous sentons que nous, Wallons, sommes des asservis et des tributaires. Il faut que nous nous défendions en Wallonie !* Se défendre ! Il n'est guère possible de le faire autrement que par la séparation. Le problème linguistique ne comporte pas d'autre solution nationale et tous les Belges réfléchis et conscients en sont aujourd'hui profondément convaincus. C'est pourquoi le troisième Congrès wallon, réuni à Liège, le 7 juillet 1912, avait voté fort sagement le vœu suivant : *Le Congrès, toutes réserves faites à donner à l'idée séparatiste, émet le vœu de voir la Wallonie séparée de la Flandre, en vue de l'extension de son indépendance vis-à-vis du pouvoir central et de la libre expansion de son activité propre.* Le pouvoir central en était d'ailleurs venu à des agissements qui blessaient profondément la Wallonie dans sa confiance et dans son amour-propre. On n'a pas oublié l'impression pénible produite par

l'arrêté royal qui refusa d'approuver les crédits nécessaires aux magnifiques institutions par lesquelles le Hainaut entendait assurer son développement économique et intellectuel, arrêté que M. de Broqueville fit connaître au lendemain du jour où le roi Albert avait reçu, à Mons, les acclamations enthousiastes de la Wallonie et qui avait été signé la veille même de cette visite solennelle. Ainsi, le gouvernement n'hésitait même pas à compromettre la popularité de la Couronne dans ces intrigues. Un incident extrêmement grave s'en suivit aussitôt. La majorité des conseillers provinciaux du Hainaut voulut délibérer sur un ordre du jour de protestation contre l'atteinte portée par le gouvernement à l'autonomie provinciale. Le gouverneur, représentant du pouvoir central au sein du Conseil, s'opposa à la mise aux voix de cet ordre du jour. Le Conseil passa outre et commença la délibération. Aussitôt le gouverneur se leva, déclara la session close et se retira suivi du greffier. La majorité du Conseil n'en resta pas moins en séance et, bien que la session fut close, vota à l'unanimité un ordre du jour protestant contre l'attitude du gouvernement. Le gouverneur fit dresser procès-verbal du fait et transmit au Procureur général près la Cour d'Appel de Bruxelles, aux fins de poursuite en vertu de l'article 90 de la loi de 1836, qui règle les attributions des Conseils provinciaux. Cet article porte que les conseillers qui auraient délibéré dans une réunion illégalement constituée, seront punis de six mois à deux ans d'emprisonnement et pourraient être déclarés exclus du Conseil et inéligibles pour un terme de quatre ans. Le gouvernement n'osa pas passer à l'application de cette mesure, qui eut déchaîné en Wallonie une dangereuse agitation. On trouva un biais pour déclarer que la réunion n'avait eu qu'un caractère privé. Mais de pareils incidents, sans précédent en Belgique, prouvaient l'étendue et la profondeur de la crise que traversait le pays et l'irritation grandissante qui couvait en Wallonie. La situation était à ce point tendue que, de l'aveu des publicistes les plus considérés, la Belgique se trouvait à la veille d'une révolution, lorsque la guerre de 1914 a éclaté. De plus en plus, l'idée de la séparation s'imposait à la Wallonie comme seul remède à la situation déprimante qui lui était faite. Dans la revue *Wallonia*, M. Albert Mockel écrivait au mois d'octobre 1911 : *Le seul moyen de faire vivre la Wallonie et la Flandre en une paix fraternelle où elles*

puissent se développer librement, c'est de préparer la séparation administrative complète des deux peuples. Celle-là, je la désire, je l'attends, je l'appelle. Plus que jamais, j'invoque la formule que j'ai proposée jadis : La Flandre aux Flamands, la Wallonie aux Wallons et Bruxelles aux Belges. Au mois de février 1912, M. le député Troclet donna, à la *Ligue Estudiantine de Liège*, une conférence très réussie sur *Une Wallonie autonome*. L'orateur exposa que Flandre et Wallonie étaient d'accord pour dire qu'il n'y a pas de Belgique proprement dite, mais bien deux races absolument distinctes. *Une indépendance wallonne ne doit pas nous inquiéter. Trois millions de Wallons formeraient aussi bien une nation que la Norvège, la Suède. La solution la plus sage de la question linguistique belge, serait une séparation analogue à celle qui s'est produite entre la Suède et la Norvège, sans bruit, sans haine.* Tous les Belges conscients des réalités contingentes sont aujourd'hui ralliés à l'idée de la séparation administrative. Ils savent que, dans une Belgique reconstituée, les deux peuples qui la composent ne peuvent plus se contenter d'une unité qui n'a été qu'un mensonge et une duperie, mais placeront leur confiance dans un dualisme intégral qui leur permettra de se développer moralement et économiquement côte à côte, sans acrimonie et sans discorde. Ce serait d'ailleurs aller à l'encontre d'un des buts essentiels de la guerre actuelle, que de continuer à entretenir ici un foyer de ressentiments germano-latins qui, dans une Europe définitivement pacifiée, ne pourrait plus apparaître, selon une parole célèbre, que comme *un anachronisme et un défi*. D'ailleurs, sous vingt formes surnoisées, la séparation existait déjà en Belgique. Dans la législation sur l'enseignement moyen, la Flandre était séparée de la Wallonie : il y avait le régime flamand et le régime wallon. En matière d'administration de la justice, deux régimes avaient été établis, basés sur la même distinction de langue et de race. Au ministère des chemins de fer et à celui des travaux publics, fonctionnait un classement séparatif des communes flamandes et des communes wallonnes, qui réglait la préséance des indications dans une langue et dans l'autre. En vérité, on avait la chose sans le nom, et il n'y avait plus qu'un pas qui écartait de la séparation intégrale. (Toute la législation flamande, écrivait M. Louis Franck, dans *Le Ralliement* du 5 juin 1913, n'est faite que

pour la partie flamande du pays, parce qu'il faut remédier aux conséquences du régime erroné qui fut adopté au lendemain de 1830). Ainsi que Destrée l'écrivait au mois de juin 1912, dans le *Journal de Charleroi*, l'idée de la séparation avait fait en Wallonie *des progrès foudroyants*. (...)”.

DOCUMENT N° 9

La Question wallonne : Le mouvement flamand et le mouvement wallon pendant la guerre ⁽⁹⁾

Dans le rapport qu'il a adressé au Roi, le 8 octobre 1916, daté de Sainte-Adresse, le gouvernement belge se déclare convaincu *qu' aussitôt la paix rétablie, l'accord des bonnes volontés qu'il s'efforcera de faciliter assurera aux Flamands, tant dans le domaine de l'enseignement supérieur que dans tous les autres, cette complète égalité de droit et de fait qui doit exister suivant le vœu même de notre pacte fondamental*. Après la guerre, comme avant, le gouvernement belge continuera donc à s'inspirer du principe de l'égalité des langues. Mais que faut-il entendre par là ? Est-ce l'hégémonie régionale des langues et l'égalité réalisée par un parallélisme parfait : le flamand en Flandre, le français en Wallonie ? Est-ce l'égalité appliquée seulement dans les régions où les deux idiomes sont effectivement en présence, et où ce principe peut, dès lors, s'appliquer logiquement à une situation de fait ? Est-ce pour chaque Belge le droit constitutionnel de se servir de sa langue maternelle en toutes circonstances et dans quelque partie du royaume qu'il se trouve : le droit de parler français en Flandre et flamand en Wallonie ? Au fond de cette équivoque, volontairement entretenue par les partis politiques pour embrouiller le problème et en retarder la solution et qui se prête aux interprétations les plus bizarres selon qu'on en considère le principe comme un objet d'application territoriale ou personnelle, c'est le bilinguisme qui se cache. Or, le bilinguisme est d'invention flamande. Il n'a jamais pu venir à l'esprit d'aucun Wallon sérieux et conscient d'obliger ses compatriotes à s'assimiler une langue étrangère qui ne peut leur être d'aucun secours pratique pour eux-mêmes, et d'essayer d'établir un rang d'égalité quelconque

⁹ Extrait de F. FOULON, *La Question wallonne*, Bruxelles, A. Leempoel, 1918, p. 195-201.

entre le français et le flamand. C'est en Flandre où, par suite du discrédit dans lequel l'idiome flamand était tombé, la bourgeoisie et les classes intellectuelles faisaient depuis longtemps usage du français, que l'idée de généraliser le bilinguisme en Belgique, a nécessairement dû naître. Elle fut même une des caractéristiques du mouvement flamand à ses débuts. Le programme de la société *Vlamingen Vooruit* (organe officiel du parti) formulé en 1859, et qui constituait à cette époque le catalogue complet des revendications flamandes, portait : *La raison, la justice, la liberté exigent que le Wallon soit tenu de savoir le flamand dans les mêmes cas où le Flamand est obligé de savoir le français.* À cette prétention, la Wallonie répond unanimement : *Non ! La Constitution belge ne connaît pas l'égalité des langues. Elle consacre le principe de la liberté des langues. J'ai le droit de répudier un idiome étranger que vous voulez m'imposer par la contrainte. Je l'ai répudié de temps immémorial, sous tous les régimes que j'ai subis, et je continuerai.* De quelque manière qu'on envisage donc le problème, il ne paraît soluble que par la séparation. Le ministre De Decker qui institua, en 1856, **la Commission pour la recherche des griefs des Flamands**, a énoncé ce principe de justice élémentaire : *Tout citoyen doit pouvoir remplir toutes les conditions de son existence publique et privée à l'aide de sa langue maternelle.* Dans un État composé de deux peuples distincts de langue et de mœurs, comment l'appliquer si l'on veut à toute force les confondre et les fusionner ? Le principe De Decker, qui fut le parrain politique du mouvement flamand, est la condamnation du bilinguisme. Il mène tout droit à l'autonomie réciproque, c'est-à-dire à la séparation. Il ne se comprend même pas sans elle. Deux systèmes seulement étaient possibles en Belgique, celui de Rogier et celui de De Decker. Le premier se comprenait aussi longtemps que les Flamands ne furent pas en possession d'une langue propre. À partir du jour où De Decker leur en donna une, en l'acheminant irrésistiblement au rang de langue nationale à l'égal du français, la séparation faisait virtuellement partie du programme national des deux peuples. Non pas la séparation **culturelle** comme le demande aujourd'hui la catégorie des propagandistes flamands qui, avant la guerre, repoussaient toute idée de séparation : les Franck, les Huysmans, les Van Cauwelaert, les Hoste. Depuis que l'équilibre est

rompu entre les deux peuples, une séparation morale et intellectuelle entre eux ne pourrait continuer à coexister avec leur centralisation politique, sans aboutir à l'oppression du plus faible par le plus fort. Sous un même gouvernement, dans une même Chambre, les 88 députés flamands feraient d'autant plus aisément la loi aux 72 députés wallons que toute autre controverse que celle des langues et des races aurait définitivement disparu des programmes politiques, ou y aurait été reléguée à un rang fort secondaire. Avant la guerre, la question confessionnelle était au premier plan en Belgique et départageait Flamands et Wallons. C'est encore une des fatalités des événements actuels, que l'antinomie des langues et des races va désormais tout dominer dans une Belgique centralisée. Va-t-on l'y laisser subsister, alors qu'un des buts de guerre est la délivrance des nationalités opprimées ? Quoi qu'il en soit, le Mouvement flamand entra, sous l'occupation, dans une nouvelle phase qui en vint à menacer plus directement encore les Wallons en restreignant de plus en plus leurs positions. Le branle était donné. Le 20 février 1915 se fondait à Gand le journal *De Vlaamsche Post*, organe d'un groupe qui à son tour souscrivait à la séparation administrative, mais qui, préoccupé uniquement de l'intérêt flamand sans corrélation aucune avec les intérêts généraux de la Belgique, ne la considérait que comme une mesure transitoire pouvant préparer et hâter la réalisation de la conception d'un État flamand. À Anvers, *Het Vlaamsch Nieuws*, à Bruxelles, la *Gazet van Brussel*, sans compter quantité de feuilles hebdomadaires et locales menaient le même combat. En même temps, les régions flamandes étaient inondées de brochures exposant la question sous toutes ses faces, et de nombreux conférenciers parcouraient les villes et les villages secouant les indifférences, éveillant les enthousiasmes et semant partout une agitation qui ne pouvait manquer d'entrer bientôt dans la voie des réalisations pratiques et des faits accomplis. D'une Diète flamande (*Landdag*) tenue à Bruxelles, au mois de février 1916, et à laquelle assistèrent des propagandistes d'avant la guerre, des artistes, des écrivains, des professeurs, des instituteurs, des fonctionnaires, et de nombreux membres de ces sociétés d'art, d'agrément et d'enseignement mutuel qui pullulent en pays flamand, sortit le Conseil de Flandre, comptant actuellement quatre-vingts membres. C'est une

délégation de ce Conseil qui fit le voyage à Berlin et fut reçue par le Chancelier de l'Empire allemand. Le Conseil de Flandre a obtenu de l'occupant la séparation administrative, qui fut instituée par un arrêté du Gouverneur Général en Belgique, en date du 21 mars 1917 (note : Il est à remarquer que la séparation décrétée par l'occupant, ne fonctionne qu'au profit de la région flamande. Du jour au lendemain toute cette partie du pays a été intégralement flamandisée. En Wallonie, au contraire, les lois linguistiques du gouvernement belge continuent à être appliquées, et les Wallons seuls vivent sous un régime bâtard). Les Flamands n'ont épargné aucun effort pour intéresser le monde entier à leur cause. Le Conseil de Flandre a adressé un mémoire au Président de la République des États-Unis, tandis que des groupes socialistes flamands, ralliés aux vues du Mouvement activiste et secondant sa politique, ont envoyé des délégués à Stockholm, qui exposèrent leurs desiderata à la Commission hollandano-scandinave de l'Internationale des Travailleurs, et firent inscrire le principe de l'autonomie intellectuelle de la Flandre et de la Wallonie dans le Manifeste de cette Commission.

Aujourd'hui l'Europe, l'Amérique, le monde entier connaissent les Flamands et leur cause. Ils ont trouvé en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Suède, en Norvège, au Danemark, chez tous les peuples dont ils se disent les frères ou les cousins de race, des appuis sympathiques dans la presse et dans l'opinion, que leur situation a intéressées et émues. Ils ne se sont pas laissés intimider par les peines comminées contre eux par le gouvernement du Havre. Bien plus, voyant dans cette attitude un déni de justice et un refus définitif de réaliser, pour l'après-guerre, une réforme somme toute équitable et justifiée par les excellents résultats qu'elle a donnés en Suisse et ailleurs, ils ont, dans une assemblée solennelle, tenue le 11 novembre 1917, au théâtre de l'Alhambra, à Bruxelles, brisé leurs derniers liens avec ce gouvernement, répudié la séparation administrative elle-même, et exigé la constitution de la Flandre en un État autonome et indépendant. C'est le dernier stade actuel du Mouvement flamand.

La diplomatie internationale aura à trancher cette affaire en dernier ressort. Mais déjà, par l'initiative même des Flamands, elle se trouve évoquée devant elle, et les Puissances auront à se prononcer.

Qu'advient-il de la Wallonie ? Sous l'occupation, nous l'avons dit, les Wallons n'ont rien demandé. Ils n'ont sollicité aucune collaboration. *L'Avenir wallon*, fondé à Bruxelles, le 9 novembre 1916, a borné ses efforts, au milieu de la confusion et du désarroi des esprits, ainsi que le disait son article-programme, à *ramener la Wallonie à la conscience de sa personnalité et de ses devoirs, dans un moment où les Flamands s'employaient à briser l'unité belge*.

Maintenant une question se pose. Les Wallons vont-ils continuer à se laisser ignorer ? Ils vivaient déjà si peu dans la mémoire des hommes, les événements ont si longtemps conspiré à leur effacement, que des voyageurs illustres, de passage chez eux, les ont pris pour des Flamands, sur la foi de vagues et lointaines généralisations bourguignonnes. Walter Scott n'a-t-il pas fait parler le thiois aux habitants de Liège ? Victor Hugo n'a-t-il pas placé Namur en Flandre ?

Depuis que le Chancelier de l'Empire allemand a déclaré au Reichstag que l'Allemagne appuierait les vues particulières des Flamands à la conclusion de la paix, depuis la visite à Berlin du Conseil de Flandre, depuis que les groupes activistes en territoire occupé ont désolidarisé leur cause de celle de la Belgique et réclamé l'érection de la Flandre en un État autonome et indépendant, surtout depuis qu'autour du gouvernement belge on semble convaincu que des accroissements de territoire zélandais, limbourgeois, rhénans ou luxembourgeois sont indispensables à l'existence et à la sûreté de la Belgique future, il n'est plus possible de soutenir sérieusement que la question wallonne est de stricte compétence intérieure. La politique annexionniste, préconisée par de nombreux tenants du gouvernement du Havre, vise à incorporer à l'association belge de nouveaux éléments bas-germains qui, venant s'ajouter aux masses flamandes déjà actuellement en majorité, ne pourrait qu'accentuer davantage le déséquilibre de la Belgique, si tant est qu'on veuille lui maintenir la forme d'un pays centralisé. Ce serait, en réalité, la Wallonie qui, dans cette éventualité, serait annexée à un État sud-germain, et la situation des Latins de Belgique deviendrait celle des Irlandais et des Polonais de l'avant-guerre. La séparation et l'autonomie régionale sont, en présence d'un si menaçant avenir, leur unique sauvegarde. Les Wallons en font donc l'objet d'une

question préjudicielle qui doit être résolue avant celle des annexions elle-même.

Le pis qui pourrait leur arriver, c'est que, lors des prochains règlements d'où doit sortir le nouvel ordre européen, le débat se circonscrive entre le principe d'une Flandre autonome et indépendante, et celui d'une Belgique centralisée, auquel cas il ne resterait aux Wallons, séparatistes de la première heure, qu'à subir une fois de plus des combinaisons et des arrangements où nul ne se serait soucié d'eux ni de leurs intérêts. Sans ports et sans côtes, vivant des richesses de son sous-sol et de son industrie formatrice, la Wallonie ne se trouve pas, comme la Flandre, dans des conditions économiques et géographiques qui lui permettent de se constituer en État indépendant. Livrée à elle-même, elle n'aurait d'autre ressource que de se jeter dans les bras de sa grande sœur voisine, la France, et de partager enfin le sort que les Flamands de Flandre gallicane et les Wallons de Valenciennes et d'Avesnes connaissent depuis trois siècles sans qu'ils s'en soient jamais plaints. Si donc (et ce sera notre conclusion) on veut que, sur les cartes de l'Europe occidentale, on trouve encore à l'avenir un royaume de Belgique, il ne reste qu'à accorder aux Wallons la séparation administrative qu'ils demandent depuis tant d'années. C'est désormais, pour la Belgique, une question d'être ou de ne pas être.

DOCUMENT N° 10

Manifeste *Au Peuple de Wallonie* (1^{er} mars 1918)⁽¹⁰⁾

Au peuple de Wallonie !

Salus populi suprema lex !

Les soussignés, Wallons probes et libres, pleinement conscients de leurs devoirs et de leurs responsabilités,

Considérant :

1° Que les Wallons, dont les ancêtres ont pris une part prépondérante à la formation et à l'organisation de la Belgique, ont toujours affirmé leur ferme volonté de maintenir cet État ;

2° Que les belligérants de l'une et de l'autre parties sont unanimement d'accord pour reconnaître à la Belgique le droit à la vie dans la grande famille des nations ;

Considérant en outre :

1° Que les belligérants sont également d'accord pour proclamer le droit des nationalités de disposer d'elles-mêmes ;

2° Qu'avant la guerre, la question des langues et des races dominait la vie politique intérieure de la Belgique et avait compromis la bonne entente entre ses deux peuples ;

3° Que, pendant l'occupation, des événements importants se sont produits en Flandre, prouvant que le régime unitaire avait fait son temps et qu'il serait désastreux de vouloir le rétablir ;

¹⁰ *L'Avenir wallon* du 21-27 mars 1918, p. 1 et *L'Écho de Sambre et Meuse* du 1^{er} mars 1918, p. 1. On trouve aussi ce texte dans O. COLSON et H. HENQUINEZ, *L'Unionisme wallon pendant l'occupation allemande en Belgique (1917-1918)*, p. 82-83 ; P. ANRI, *Activisten, Julius Vuylsteke Fonds*, n° 11, p. 158-161, Gand, A.Hoste, 1919 ; C. GODEFROID, "Frères d'armes en cette courte campagne". *La Correspondance échangée par Oscar Colson et Arille Carlier entre 1919 et 1925*, p. 9-11 et E. FELLER, *Namur en 1917-1918. Vie quotidienne, séparation administrative et mouvement wallon*, p. 94, Mémoire de licence, Louvain-la-Neuve, 1994-1995.

4° Que l'unification des Belges en une seule race serait une entreprise peu souhaitable et du reste irréalisable, tandis que leur unification politique fut un leurre ;

5° Que, par contre, l'entente loyale et cordiale des deux races nationales, sous le régime de leur égalité politique, reste dans les vœux de la Wallonie et de la Flandre, également convaincues que l'Union fait la force ;

Considérant enfin :

1° Que l'opinion mondiale réclame l'internationalisation de la question des races et des nationalités, et que les Flamands déjà ont compris la nécessité de tenir compte, à leur profit, de cette position de la question ;

2° Que du reste la séparation administrative actuelle crée une situation de fait, dont les Wallons ont le droit d'évaluer la capitale importance ;

3° Que l'attitude prise pendant la guerre par le peuple flamand impose à la Wallonie une tâche de défense contre la prédominance flamande ;

4° Qu'en outre, la Wallonie doit s'opposer à toute prétention éventuelle de l'un ou l'autre belligérant de régler à son avantage les destinées de la Patrie.

Proclament

En leur nom et au nom de tous ceux qui voudront se joindre à eux :

1° La Wallonie, en gardant obstinément le silence durant cette période troublée, risque de perdre la force morale qui lui sera indispensable pour faire entendre sa volonté par la grande voix de tout son peuple, à l'heure suprême où son avenir se décidera ;

2° Les Wallons doivent, dès à présent, se préparer à défendre les intérêts de leur race et prendre toute mesure utile à la sauvegarde des caractéristiques de leur civilisation ;

3° Il y a lieu de créer, dans ce but, un Comité de Défense de la Wallonie dont les soussignés sont les premiers adhérents ;

4° Ce Comité, comme premier acte, rappelle solennellement à la Wallonie tout entière l'article 9 des statuts de l'Assemblée wallonne

votés à l'unanimité par cet organisme dans sa séance constitutive du 20 octobre 1912 :

“L'Assemblée wallonne déclare sa ferme volonté de maintenir sa nationalité belge. Persuadée que l'Unité belge, basée sur la domination d'une race sur l'autre, serait impossible à conserver et à défendre, elle affirme que la Belgique ne peut poursuivre ses destinées que par l'union des deux peuples qui la composent, union basée sur l'indépendance réciproque, et faite d'une entente loyale et cordiale”.

VIVE LA WALLONIE LIBRE DANS LA BELGIQUE
INDEPENDANTE !

Arille Carlier, avocat, membre de l'Assemblée wallonne pour l'arrondissement de Charleroi ;

Oscar Colson, membre de l'Assemblée wallonne pour l'arrondissement de Liège ;

Albert Delvaux, Chef de division aux Ministères wallons ;

Franz Foulon, membre de l'Assemblée wallonne pour l'arrondissement de Tournai-Ath ;

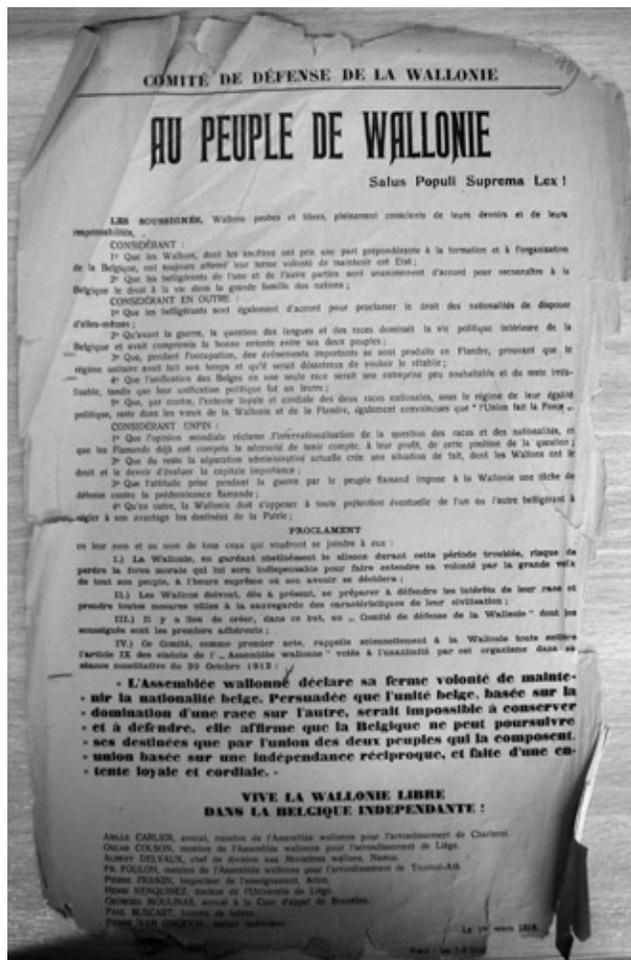
Pierre Fraikin, inspecteur de l'enseignement ;

Henri Henquinez, docteur de l'Université de Liège ;

Georges Moulinas, avocat, juge suppléant ;

Paul Ruscart, homme de lettres ;

Pierre Van Ongeval, ancien instituteur.



Le manifeste Au Peuple de Wallonie. © Institut Destrée

DOCUMENT N° 11

Le Comité de Défense de la Wallonie⁽¹¹⁾

La proclamation qu'on vient de lire (Manifeste du 1^{er} mars) appelle quelques commentaires. Tout d'abord, on remarquera qu'il ne s'agit pas de la création d'un Conseil de Wallonie sur le modèle du Conseil de Flandre ou de quelque chose d'approchant⁽¹²⁾.

Le Conseil de Flandre collabore avec l'occupant qui lui a accordé la séparation administrative et y adjoindra bientôt à la demande des Flamands, la séparation politique. De cette collaboration, le Conseil de Flandre ne se cache pas et il n'a pas à s'en cacher, car il représente une race qui, comme toutes les races allemandes, est issue du grand tronc germanique. Notre position, à nous, est tout autre. Nous ne demandons rien à l'occupant et nous n'avons rien à lui demander. À plus forte raison, ne pouvons-nous entrer en collaboration avec lui, soit directement, soit par l'intermédiaire du Conseil de Flandre. Celui-ci conduit ses affaires comme il l'entend, à vrai dire, après les nouvelles orientations qui semblent se faire jour dans les milieux flamands, nous ne savons plus très bien où il va. C'est son affaire et non la nôtre. Mais les initiatives du Conseil de Flandre, appuyées par l'occupant, ont créé et créeront à la Wallonie une situation spéciale qui doit éveiller toute notre attention et qui appelle toute notre sollicitude. Nous avons là des intérêts précieux à sauvegarder. La séparation est un fait accompli : il en résulte que les événements nous imposent actuellement un double devoir qui peut s'énoncer comme suit : pourvoir au *présent* ; réserver l'*avenir*...⁽¹³⁾ On remarquera que dans le Manifeste, il n'est rien que le gouvernement belge ne puisse accepter, rien dont il puisse se formaliser. S'il consent à faire droit à nos vœux légitimes, il ne trouvera du côté wallon, que l'appui le plus actif et l'approbation la plus cordiale.

¹¹ *L'Avenir wallon* du 21 au 27 mars 1918, p. 1 et 2 et reproduit partiellement par O. COLSON et H. HENQUINEZ, *L'Unionisme wallon pendant l'occupation allemande en Belgique (1917-1918)*, p. 86.

¹² Ce paragraphe n'est pas repris par COLSON et HENQUINEZ, *op. cit.*, p. 86.

¹³ Le paragraphe suivant n'est pas repris par COLSON et HENQUINEZ, p. 86.

DOCUMENT N° 12

“Un programme minimum”⁽¹⁴⁾

L'imprécision qui caractérise actuellement la politique flamande, et dont nous avons donné des preuves dans notre dernier numéro, oblige les Wallons à formuler brièvement leurs desiderata. Pour les Flamands, comme pour nous, il est nécessaire que des certitudes soient apportées au sujet des intentions réciproques des uns et des autres. Sur quoi il importe tout d'abord de projeter des clartés, ce n'est pas tant sur les conditions de l'autonomie que la Wallonie demande, peut-être dans une mesure moins absolue que la Flandre, mais avec tout autant d'énergie et de persévérance, que sur la nature des liens qui peuvent continuer à rattacher nos deux peuples l'un à l'autre. La Wallonie exige avant tout la sauvegarde de sa culture et la direction exclusive de sa politique intérieure qui, seule, peut assurer cette sauvegarde. Il en résulte qu'elle ne pourrait plus tolérer, sous aucun prétexte, que les services publics qui concourent, dans une mesure quelconque à la formation de sa pensée et de sa volonté, soient aux mains d'étrangers préoccupés d'un idéal qui ne s'identifie pas absolument avec le sien. Pour réaliser pratiquement cette conception, l'histoire du droit international nous offre des exemples divers puisés dans les constitutions des peuples qui sont régis par l'une ou l'autre modalité du système fédératif. Mais il résulte précisément du nombre et de la variété de ces modalités, que chacun de ces peuples s'est préoccupé principalement d'adapter le système aux circonstances spéciales de son existence et de ses besoins. Ce serait une erreur à notre sens que de chercher à appliquer servilement chez nous un modèle qui, bien qu'ayant produit ailleurs des résultats avantageux, pourrait révéler ici, à l'expérience, des mécomptes auxquels, une fois que le système fonctionne, il n'est pas toujours facile de remédier. Le meilleur système est, pour chaque peuple, celui qui s'est inspiré des réalités qui ont concouru à sa

¹⁴ *L'Avenir wallon* du 25 avril au 1^{er} mai 1918, p. 1.

formation. C'est un principe que la Wallonie, aussi bien que la Flandre, ferait bien de ne pas perdre de vue, d'autant plus que les circonstances historiques et politiques qui ont influé jusqu'ici sur leurs destinées respectives, sont sans équivalent ailleurs. Flandre et Wallonie n'ont donc à prendre conseil que d'elles-mêmes dans le choix de leur régime futur. Celui-ci se résume pour nous dans ce programme qui nous apparaît comme un minimum. Le pouvoir législatif s'exercera, dans chaque région, et pour ce qui a trait à son autonomie, par un Parlement distinct qui fixera lui-même, en toute indépendance, son mode de recrutement. Cette autonomie s'appliquera nécessairement à l'enseignement à tous les degrés, base fondamentale de la culture intellectuelle, aux beaux-arts et aux lettres, aux affaires communales et provinciales, au système électoral que chaque peuple pourra choisir et fixer à sa convenance. L'organisation de la justice devra de même être scindée, et la création de deux cours de cassation, l'une en Flandre, l'autre en Wallonie, fixant la jurisprudence dans chaque région autonome, nous semble indispensable. De ce côté, nous ne prévoyons aucune difficulté. Une chose plus délicate est ce qui concerne la législation du travail. La Wallonie, essentiellement démocratique, veut assurer la protection de l'ouvrier dans la plus large mesure possible. Elle n'entend cependant pas être victime de ses bonnes intentions de prévoyance et de solidarité sociales. En Flandre (on ne nous l'a dit que trop souvent) **les barons de l'industrie** ont établi un *sweating system* qui a fait de leur contrée la terre élue des bas salaires et des longues journées de travail. Il ne faudrait pas que ces abus puissent se perpétuer, tandis qu'en Wallonie se développerait une législation sociale largement démocratique, un ensemble d'institutions qui grèveraient à la fois les finances publiques et le capital industriel. Nous ne suspectons pas les intentions des Flamands, mais qui nous dit que **les barons de l'industrie** ne seront pas demain aussi puissants parmi eux qu'ils l'étaient hier? Il nous faut des garanties que la législation sociale se développera parallèlement dans nos deux régions de manière que les conditions économiques de la Wallonie ne soient point préjudiciées par un régime différentiel adopté en Flandre. Ce parallélisme pourra résulter d'accords faciles à réaliser. Il doit être certainement dans les vœux du Conseil de Flandre. La Flandre et la

Wallonie doivent former en outre une union douanière, et aucune restriction quelconque, résultant d'une taxe ou d'un droit sous quelque forme que ce soit, ne peut être apportée à l'échange des produits des deux régions. La Wallonie doit conserver le libre accès d'Anvers, dont elle constitue l'hinterland le plus précieux, et si le gouvernement flamand entend entrer dans la voie des primes déguisées à l'aide de réductions consenties sur les tarifs de transport, il va de soi que ces mêmes réductions profiteront aussitôt à la Wallonie. C'est pour ces raisons que la direction des chemins de fer nous semble devoir rester commune, en même temps que celle de l'armée et de la politique extérieure. Cette concentration n'exclut nullement la division des unités, et rien n'empêche d'organiser l'armée en régiments régionaux qui resteront stationnés sur leurs territoires respectifs, et de répartir de même le personnel des chemins de fer suivant les milieux et les races. Un département qui devra encore rester commun est celui des Colonies : les raisons s'en indiquent d'elles-mêmes. Pour les Finances, une répartition nous semble souhaitable, sauf en ce qui concerne la dette publique. L'Agriculture et les Travaux publics peuvent être scindés sans inconvénient. Le point le plus épineux est de constituer, à la satisfaction des deux parties, le rouage central qui devra assurer le fonctionnement des services communs. On peut prévoir plusieurs systèmes. Le plus rationnel nous paraît être un collège peu nombreux, dont les membres seront désignés, en nombre égal, par chacun des Parlements régionaux. Il n'est pas nécessaire que ce collège délibère en commun, car la question de la préséance des langues ne tarderait pas à y soulever d'ardents conflits. Ce collège, ou mieux, ce directoire, se composerait de deux sections : une section wallonne, une section flamande, délibérant séparément. La liaison serait établie par des interprètes qui communiqueraient les propositions, jusqu'à ce qu'une majorité soit acquise dans chaque groupe à une formule commune. La souveraineté serait exercée par le Chef de l'État de concert avec ce directoire et sous réserve de l'approbation dans les cas importants des deux Parlements régionaux. Il va de soi que la Flandre et la Wallonie ne pourraient dans aucun cas entrer en guerre l'une contre l'autre. Une guerre extérieure ne pourrait être déclenchée par le Chef de l'État sans le consentement des deux Parlements

régionaux. Pour les traités de commerce et les conventions pouvant intéresser simultanément les deux régions, la ratification du directoire serait suffisante. Celui-ci aurait aussi à connaître, le cas échéant, des différends entre les deux **Membres** de l'État, et à les transmettre par voie de sentence arbitrale. Tels sont, dans les grandes lignes, les arrangements que nous suggère le souci de combiner la préservation de l'intégrité de notre civilisation et de nos droits politiques avec le maintien de l'entité belge, souci qui nous a fait demander dès avant la guerre la séparation administrative sous une forme vague encore, mais que les circonstances ont fini par préciser davantage. Il n'y a là rien, pensons-nous, que les Flamands ne puissent accepter, s'ils désirent sincèrement comme nous leur autonomie régionale, sans sacrifier notre accord mutuel. À moins qu'ils ne veulent nous réduire à une position tout à fait subalterne, en rendant la Wallonie économiquement tributaire de la Flandre, ou qu'ils ne se proposent systématiquement d'amener une rupture définitive entre nous, soit pour se constituer en État souverain, soit pour toute autre raison, il ne se concevrait pas que nos bonnes volontés réciproques ne parvinssent ici à se rejoindre et à se compénétrer. La Wallonie saurait difficilement renoncer à un point quelconque de ce programme minimum, si modéré et si rationnel, sans sacrifier par le fait même, dans ses lignes essentielles, cette autonomie qui est, depuis de longues années, l'objet de ses plus vifs désirs. Nous avons la conviction que, malgré les frictions d'autrefois, les Flamands attachent encore du prix à notre accord et qu'ils nous sauront gré des efforts que nous faisons pour, tout en assurant la liberté de notre civilisation et de notre développement, maintenir et consacrer l'entente entre les deux peuples. La pensée essentielle de ce programme est d'affranchir, dans la plus large mesure, nos deux peuples de l'obédience tyrannique d'un pouvoir central, et de limiter au strict nécessaire les liens officiels qui les rattacheront désormais.

DOCUMENT N° 13

Veut-on l'annexion de la Wallonie à la France ?⁽¹⁵⁾

Un membre distingué et influent du Conseil de Flandre écrit aux journaux pour mettre les activistes intransigeants de son parti en garde contre les conséquences graves que pourraient entraîner, tant pour la Flandre que pour la Wallonie, leur refus hautain de négocier avec les Wallons sur les bases essentielles du futur État commun, et leur prétention d'ériger la Flandre en une entité politique souveraine et entièrement autonome, qui rendrait définitivement nos deux peuples aussi étrangers l'un à l'autre que le sont aujourd'hui la Suède et la Norvège. Il ne dissimule pas à ses amis que la Wallonie, ne pouvant par elle-même constituer un État autonome, privée, comme elle est, de tout débouché direct sur la mer, se verrait obligée de chercher un rapprochement avec la France, vers laquelle la portent une affinité intellectuelle sinon ses intérêts économiques et que cette union n'est pas plus souhaitable pour les Flamands que pour les Wallons. Il est certain que les Wallons tout en étant ralliés dans leur grande masse au principe de la séparation, n'ont cessé de faire les efforts les plus persistants pour maintenir un lien général de solidarité politique avec les Flamands en général qui devrait permettre à la communauté de nos deux peuples de survivre sous une forme quelconque, à la disparition de l'ancienne centralisation belge. Le manifeste du 1^{er} mars du Comité de Défense de la Wallonie est l'écho de cette préoccupation. Comme pour y répondre, les intransigeants du Conseil de Flandre ont aussitôt soumis à l'occupant une proposition de réserver exclusivement à leur région la dénomination de *Vlaanderen* et d'abandonner définitivement, pour ce qui la concerne, le nom et le principe de la Belgique. Renchérissant encore sur cette proposition, ils ont exprimé le vœu qu'une représentation

¹⁵ *L'Avenir wallon* du 9 au 15 mai 1918, p. 1.

diplomatique exclusive soit désormais attribuée à la Flandre, ce qui serait l'affirmation d'une souveraineté indépendante en même temps que la preuve d'une politique extérieure personnelle que prétendrait pratiquer désormais l'État flamand. Ce sont là, il faut bien le dire, des revendications excessives qui ont semblé aux Wallons inopportunes et révélatrices d'un état d'esprit peu amical, venant surtout après que le Comité de Défense de la Wallonie eut borné ses prétentions à assurer simplement aux Wallons, dans un régime séparatiste, la liberté de leur culture et de leur politique intérieure, tout en conservant **l'union** et non **l'unité** de nos deux peuples. La remise à une date indéterminée de toute délibération au sujet de la lettre que le Comité de Défense de la Wallonie a adressée au Conseil de Flandre, à l'effet de s'entendre sur les bases communes de ce régime séparatiste éventuel, est venue augmenter encore la mauvaise impression causée parmi les Wallons par l'intransigeance des Flamingants. Les plus modérés d'entre eux se contentent d'objecter qu'ils ne peuvent négocier avec un groupement qui, à leurs yeux, ne représente qu'un club, et qu'ils attendent d'avoir affaire à un parlement régulièrement constitué, sans nous dire que ce parlement trouvera les garanties que ses ouvertures seront favorablement accueillies, et non point repoussées avec le dédain dont on nous donne aujourd'hui un nouveau spécimen. Faisons toutefois observer à ces prétendus modérés, qu'à rebours de la Flandre, la Wallonie tout entière est séparatiste et qu'on n'a entendu chez nous aucune voix discordante sur le principe. On ne saurait opposer au Comité de Défense de la Wallonie aucune protestation émanant de Wallons qualifiés et s'insurgeant contre l'idée de la séparation. La seule divergence de vues qui peut exister entre le Comité de Défense de la Wallonie et les éléments actifs du parti wallon de l'avant-guerre, roule sur une simple question d'opportunité qui s'aplanira au fur et à mesure que les événements démontreront que l'attitude des signataires du 1^{er} mars leur a été dictée par une clairvoyance et une saine appréciation de la situation dont on devra finir par leur savoir gré. Si même, des protestations contre la prétendue inopportunité de l'initiative des défenseurs wallons ne se sont pas produites, c'est que les protestataires éventuels n'entendaient pas dissimuler leur sympathie unanime pour le principe de la séparation et que la reconnaissance de cette sympathie eut été déjà par

elle-même, de l'activisme. Cette absence de toute protestation résultat de l'unanimité wallonne sur le principe de la séparation donne au Comité de Défense wallonne un crédit et une autorité que le Conseil de Flandre aurait tort de méconnaître. Nous ne voyons vraiment pas en quoi celui-ci écornerait sa dignité en consentant à négocier avec les défenseurs de la Wallonie sur les bases générales du futur État fédéral. Le formalisme excessif dont on fait preuve d'une part, les revendications outrancières formulées d'autre part, dans le programme qui vient d'être élaboré par les *Jong-Vlamingen*, nous donne au contraire l'impression que le Conseil de Flandre ne veut point s'entendre avec les Wallons et est décidé à rompre complètement avec eux. La pénitence préalable que les Flamingants de la nuance de M. Vrijdaghs veulent nous imposer en nous forçant à rendre hommage à leurs admirations historiques, n'est point faite pour dissiper cette impression. Enfin leur manie de continuer à s'immiscer dans nos affaires nous fait mal augurer de nos rapports futurs. On a bien fait de dire que, dans ce cas, il ne resterait d'autre alternative aux Wallons que de tourner les yeux vers la France et de chercher de ce côté un salut qu'on leur conteste ailleurs. Placée entre l'hostilité systématique du gouvernement belge qui se refuse à examiner tout système pouvant assurer à la Wallonie la liberté et l'intégrité de sa culture, qui entend au contraire continuer à la soumettre à l'avenir à l'influence flamande qui lui fut si préjudiciable dans le passé, repoussée d'autre part, par les Flamands dont elle s'est empressée de reconnaître tous les droits à une complète autonomie qu'elle demande aussi pour elle-même, sous la seule réserve de ne pas prononcer entre les deux peuples un divorce définitif, la Wallonie, par la force même des choses, et n'ayant plus guère d'autre issue pour la sauvegarde de ses intérêts moraux et économiques, devrait se résoudre à demander sa conjonction avec la France. Cette conjonction nous ne la recherchons pas, et nous avons montré croyons-nous notre désir de conserver avec nos anciens associés un lien quelconque, si tenu soit-il. Mais nécessité fait loi. La seule chose qu'il faut craindre pour le moment c'est que le jour où l'idée d'un rapprochement avec la France serait semée en Wallonie, elle n'y fasse des progrès plus *foudroyants* encore que ne le fit naguère, dans les mêmes milieux, celle de la séparation administrative.

DOCUMENT N° 14.***Deuxième Manifeste (5 juillet 1918)***⁽¹⁶⁾

Le Conseil de Flandre vient de publier un manifeste réclamant de nouveau pour la Flandre une pleine autonomie culturelle (sic) et politique. Le Comité wallon croit devoir saisir cette occasion de rappeler à l'attention publique son manifeste du 1^{er} mars dernier dans lequel il exprime, de son côté, la nécessité de prendre acte de ce qui est acquis, en faveur de la libération de la Wallonie. Sans aucun doute, il serait inutile de vouloir faire renaître dans la Belgique nouvelle, le régime centralisateur à la fois anti-wallon et anti-flamand. L'apaisement définitif du grave conflit des races et des langues est à ce prix, que la Flandre et la Wallonie jouissent désormais à égalité de la plus large autonomie culturelle (sic) et politique. Pareil régime est indispensable à la Wallonie, non seulement pour lui permettre de se livrer enfin librement aux influences qui dominent le développement de sa civilisation, mais aussi pour soustraire la vie politique intérieure de son peuple éminemment démocratique et progressif à l'impérieux et obstiné veto d'une Flandre conservatrice. Cette liberté morale et politique, la Wallonie, sans ressentir le besoin de la demander à personne, l'attendait comme une conséquence naturelle de sa politique séparatiste antérieure et de la plus récente politique internationale. Toutefois, si le Comité a exprimé son approbation complète au sujet de la séparation politique de la Wallonie et de la Flandre, c'est en faveur d'un État fédératif composé de deux États membres, et non en vue d'une séparation absolue corrigée seulement par une simple convention commerciale toujours révoquant. En ces temps horriblement troublés, où peuvent se décider plus ou moins brusquement les destinées des peuples les plus divers, les arguments d'ordre sentimental doivent forcément céder le pas aux raisons d'ordre pratique et matériel. Or, la position prise

¹⁶ *L'Avenir wallon* du 7 au 13 juillet 1918, p. 1, *Le Peuple wallon*, n° 6, 5 juillet 1918, p. 2 et O. COLSON et H. HENQUINEZ, *L'Unionisme wallon pendant l'occupation allemande en Belgique (1917-1918)*, p. 90-91.

antérieurement par la Belgique dans le monde au point de vue financier, industriel et commercial, grâce à la longue collaboration intime de ses deux peuples ; l'outillage public laborieusement établi pour maintenir et renforcer cette position ; l'interdépendance économique évidente des deux régions, et enfin tous les impondérables de civilisation qui résultent d'une longue vie passée sous le même ciel et fécondée d'un même effort spontanément concerté (tout cela constitue un bien commun inestimable) qui est indépendant des questions de races et de langues, et qu'on ne pourrait entièrement diviser sans spoliation. Quant aux relations internationales acquises, Wallons et Flamands ont le même intérêt à repousser l'idée d'une guerre économique succédant à l'autre, et qui priverait l'activité commune de l'un de ses champs d'expansion, quel qu'il soit. Il paraît donc indiscutable que, la Wallonie et la Flandre étant appelées à poursuivre leurs destinées sous un régime autonome, l'une et l'autre doivent, pour des raisons d'intérêt supérieur, rester indissolublement fédéralisées, et libres de reprendre toutes leurs relations économiques antérieures. Sous le bénéfice de ces observations, la solution fédéraliste de la question belge répond donc entièrement au vœu wallon exprimé par le Comité de Défense. Celui-ci est convaincu que cette solution est de nature, non seulement à satisfaire aux légitimes revendications et aux intérêts communs des Wallons et des Flamands, mais à consolider, d'une façon définitive l'État indépendant de demain.

DOCUMENT N° 15

Culture nationale ⁽¹⁷⁾

Encore que depuis le 18 mars 1918, date à laquelle le Comité de Défense de Wallonie s'est adressé au Conseil de Flandre pour arriver à définir de commun accord les bases fondamentales d'un futur État fédéral, aucune suite favorable n'ait été donnée à sa proposition ce n'est pas une raison pour que les bonnes volontés ne puissent s'employer à cette œuvre utile et nécessaire. En Wallonie elles sont nombreuses et, si toutes ne manifestent pas au grand jour de la publicité, nous savons néanmoins que leur vaillance ne chôme pas. Les Wallons, nous osons le dire sans crainte ne doivent plus être convertis à la Séparation. La Séparation a, chez eux, partie gagnée. Ce ne sont plus guère que les éléments constitutifs de l'organisation future qui provoquent leurs discussions et peuvent faire naître entre eux des divergences de vues qui seront vite fondues dans l'accord unanime sur l'intérêt commun. Dans notre numéro 77 du 25 avril dernier nous avons esquissé un programme minimum qui nous a valu l'approbation sympathique d'un grand nombre de lecteurs. "Sur quoi, disions-nous, il importe tout d'abord de projeter des clartés, ce n'est pas tant les conditions de l'autonomie que la Wallonie demande peut-être dans une mesure moins absolue que la Flandre, que sur la nature des liens qui peuvent continuer à rattacher nos deux peuples l'un à l'autre." En effet la Wallonie ne demande pas à former un État souverain et indépendant. Pourvu qu'elle puisse assurer l'homogénéité de sa culture dans le sens de sa race et la logique de sa destinée, son vœu le plus cher, pensons-nous sera satisfait. Mais la culture est une chose délicate et complexe. C'est une naïveté de la borner à l'instruction publique et à l'enseignement à tous les degrés. M. Camille Huysmans en voulant opérer sa "*Séparation culturale*" par une simple division du Ministère des Sciences et des Arts, se contente d'une réforme dérisoire et vraiment anodine.

¹⁷ *L'Avenir wallon* du 22 au 28 septembre 1918, p. 1.

Navigateur, il reste empêtré dans les roseaux et ne la pousse pas assez loin du bord. Son tort est d'interpréter le mot culture dans le sens que lui donnent les hommes d'école. (Et l'on sait que M. Huysmans est un ancien professeur) M. Huysmans perd de vue qu'il ne s'agit pas seulement ici de la formation intellectuelle de l'individu, de garnir ou d'orne son esprit, de lui donner un bagage scientifique approprié à sa vocation. Il s'agit de la figure morale de tout un peuple, qu'il importe de préserver, avec des soins pieux des altérations méchantes qui la menacent. Il s'agit de restituer à une nation, qui en a été détournée depuis trois siècles, le sens de sa race et le fil de ses directions. La culture nationale ne doit donc pas être confondue avec celle seulement de l'individu. La formation scolaire n'y a pas uniquement part, comme dans cette dernière, mais encore et surtout la discipline sociale qui s'impose par l'organisation administrative, par les lois pénales et par les rapports de toute espèce que l'autorité, sous mille formes, peut avoir avec le public. On peut laisser à un peuple la jouissance intégrale de sa langue maternelle, et néanmoins le déformer, le dénaturer systématiquement par des pratiques administratives, des règlements et des lois en opposition avec son caractère et son tempérament. Sa culture embrasse tout ce qui concerne sa sensibilité, sa philosophie, sa notion de la vie, sa compréhension du bien et du mal, sa manière de punir, de récompenser, d'honorer, de blâmer, en un mot, tout ce qui lui crée une physionomie propre parmi les peuples qui l'entourent et dont la langue n'est que l'élément le plus apparent sinon le plus essentiel. L'homogénéité de culture de la Wallonie ne comporte donc pas seulement pour elle le droit de veiller à la sauvegarde de ses intérêts linguistiques. Elle doit avoir la haute main sur tout ce qui peut contribuer à la formation et à la conservation de sa discipline sociale, de ses mœurs et de son caractère. La Wallonie indépendamment, cela va sans dire, de tout ce qui concerne l'instruction publique et l'enseignement, devra être maîtresse de son organisation politique, de sa législation pénale, ainsi que de son régime économique et ouvrier. Les points de contact qu'il reste dès lors à régler avec les Flamands se trouvent réduits à un strict minimum. Maîtresse de son organisation intérieure la Wallonie pourra l'approprier à ses goûts et à ses aspirations. On paraît d'accord pour confier le pouvoir

législatif à un Parlement régional qui fixera lui-même en toute indépendance son mode de recrutement. Le suffrage universel, égalitaire et direct, (un homme, un vote) est certainement de tous les modes d'élection celui qui possède les préférences de la grande majorité des Wallons. On pourra chercher à y apporter des tempéraments, à l'effet de pallier à la prépondérance du nombre, soit au moyen de la représentation proportionnelle, soit par le scrutin uninominal. À côté de ce parlement régional, faut-il laisser subsister les conseils provinciaux ? Nous n'y voyons aucun inconvénient, d'autant plus que dans l'ensemble de la Wallonie ils représentent des intérêts nettement tranchés et circonscrits. D'autre part, la Belgique a eu le tort dans son organisation administrative, de négliger les conseils d'administration dont l'utilité semble s'imposer à mesure que les associations intercommunales pour l'exécution ou l'exploitation de grands services publics semblent devoir se multiplier. Les conseils communaux continueraient à fonctionner avec leurs attributions actuelles, sauf que la Wallonie pourrait enfin réaliser une mesure démocratique qu'elle a en vain réclamée depuis de longues années : celle de l'élection des bourgmestres par le Conseil communal.

DOCUMENT N° 16

**Réponse de Franz Foulon au questionnaire
de la Commission d'enquête de l'Assemblée
wallonne (1^{er} mars 1921)⁽¹⁸⁾****1° Le Manifeste**

Le manifeste du 1^{er} mars ne constitue dans son texte général qu'une énonciation de vœux dont la réalisation est subordonnée aux initiatives de l'après-guerre. On ne saurait y trouver trace d'une participation quelconque à l'œuvre combinée des activistes et de l'occupant, ni même d'une invite à de telles fins. En présence de l'agitation à laquelle donnait lieu, depuis plus de trois ans, la question des langues, le manifeste ne comportait pas d'autre conclusion que d'engager les Wallons à *se préparer* à défendre les intérêts de leur race et les caractéristiques de leur civilisation. Étant donné qu'à ce moment la politique du Conseil de Flandre et de ses adhérents visait ouvertement à détacher la Flandre de la Belgique et à consommer une scission complète entre la première et la seconde, n'y avait-il pas opportunité à rappeler qu'un organisme aussi qualifié que l'Assemblée wallonne à représenter toute la Wallonie avait, tout en proclamant la nécessité d'assurer la sauvegarde particulière des intérêts wallons et fait état de nombreux griefs à l'égard du régime établi, affirmé solennellement sa ferme volonté de maintenir la nationalité belge ? (art. IX des statuts) En parlant de la Belgique, le manifeste emploie l'expression "cet État", et insiste sur la ferme volonté des Wallons de le maintenir. En outre, il importe de ne pas oublier que le manifeste date du 1^{er} mars 1918, c'est à dire d'une époque où les Allemands instruits par les événements ne pouvaient plus se bercer de l'illusion de gagner la guerre. C'est probablement pour cette raison que la censure a laissé passer le 2^o du 1^{er} Considérant qui doit d'ailleurs être interprété à la lumière du 4^o du 3^{ème} Considérant

¹⁸ FHMW, Fonds Carlier, Boite 60, Chemise n° 7.

où il est dit que les Wallons doivent s'opposer à toute prétention de l'un ou l'autre belligérant de régler à son avantage les destinées de la Patrie. À remarquer le mot *Patrie* qui vise ici indubitablement la Belgique dans sa contexture intégrale. L'opportunité du manifeste se justifie par les événements importants accomplis en Flandre pendant l'occupation au point de vue linguistique (flamandisation de l'université de Gand, déclaration du gouvernement du Havre d'où l'on pouvait inférer que cette "transformation" serait reprise par lui à son retour sur des bases quasi identiques, pétitionnement des 36 leaders du mouvement flamand en date du 8 janvier 1916 qui, tout en protestant auprès du gouverneur général von Bissing contre la mesure prise par celui-ci, persistent néanmoins à se dire partisans de la flamandisation de l'enseignement supérieur en Flandre et reconnaissent que la mesure prise par l'occupant "ne fait que réparer des injustices passées", etc.). Quant à la situation de fait qui est invoquée dans le manifeste, elle est celle qui résulte du ralliement inattendu de certaines fractions du mouvement flamand à la division linguistique et à la séparation administrative que ce mouvement avait constamment repoussées avant la guerre. Cette nouvelle orientation de certains groupes flamands n'était pas seulement le fait des activistes, mais se constatait parmi les Flamands du dehors et notamment au front avec une intensité de jour en jour grandissante. Elle pouvait et devait attirer l'attention des Wallons qui avaient à en tenir compte par les conséquences qu'elle pouvait avoir pour eux après la guerre. L'initiative des Allemands en s'immisçant dans nos questions linguistiques avait manifestement un double but correspondant à deux éventualités différentes :

1° Germaniser la Belgique dans sa totalité au cas où la victoire finale se rangerait sous leurs drapeaux ;

2° Assurer l'influence néerlandaise par la prédominance flamande sur l'élément flamand et francophile au cas où ils se verraient obligés de renoncer à la Belgique.

La première conception ressort du Testament de von Bissing (qui n'envisage que l'hypothèse de la victoire). Il y est dit "L'annexion de la Belgique basée sur le droit de conquête sera regardée par beaucoup de Flamands et par une grande partie des Wallons comme une délivrance du doute et des espoirs vains... Les Flamands dont

la nature est si indépendante et qui d'ailleurs sont difficiles à conduire n'auront aucune peine à s'accommoder au sortir de la tyrannie welche (sic) d'un état de chose transitoire d'où sortira pour eux la liberté. Les Wallons pourront et devront, durant cette période, décider s'ils veulent s'adapter aux circonstances nouvelles ou s'ils préfèrent quitter la Belgique. Quiconque restera au pays devra reconnaître l'Allemagne et, après un certain temps, confesser le *Deutschtum*". Et plus loin "Les Wallons ne sont devenus français qu'au cours du temps. Il nous suffira de veiller à ce que l'esprit allemand et la puissance (sic) allemande s'implantent là où jusqu'ici des influences françaises poursuivent une œuvre de francisation."

La seconde conception qui se développa au fur et à mesure que la guerre se prolongeait et que les Allemands voyaient la victoire leur échapper, résulte de nombreux écrits, discours, déclarations faits au cours de la guerre, tant en territoire occupé qu'au dehors. On pourrait en remplir des volumes. Si la Commission d'enquête veut à ce sujet des éclaircissements complémentaires, je suis prêt à les lui fournir. Mais, en aucun cas, on ne saurait me reprocher d'avoir secondé l'une ou l'autre de ces politiques ou d'en avoir "fait le jeu". Toute la collection de *L'Avenir wallon*, tout ce que j'ai écrit pendant la guerre, proteste contre une telle imputation (éloge constant de la langue et de la culture françaises, défense de leurs intérêts).

Au moment où le manifeste a paru il existait un article de M. Wilmotte dans un journal français demandant l'internationalisation de la question flamande, une lettre ouverte de M. Camille Huysmans à M. Van Cauwelaert sur le même sujet, le mémorandum du comité de Stockholm qui avait reçu une délégation du Conseil de Flandre et consigné ses postulats, une lettre du Conseil de Flandre au président Wilson, une déclaration du pape en faveur des revendications flamandes rapportée par Mgr Heylen et communiquée aux journaux, etc. Dans ces conditions, était-il étonnant que le manifeste attirât l'attention des Wallons sur la possibilité d'internationaliser la question et surtout sur la position spéciale que des groupes flamands avaient prise en vue de cette éventualité ? Il est à remarquer que le manifeste *ne demande pas* l'internationalisation de la question, mais se borne à constater qu'il existe un courant d'opinion en vue de cette solution. En faisant suivre ma signature de mon titre de membre de

l'Assemblée wallonne, au bas du manifeste, je me rendais parfaitement compte que je me rendais justiciable de cette assemblée et que je ne redoutais pas son jugement. Mais comment, sans me prévaloir de ce titre, pouvais je essayer de réfuter avec quelque autorité, toutes les attaques venues de divers côtés contre cette assemblée et tendant à dénaturer sa mission et son but ? N'a-t-on pas prétendu, au début du mouvement activiste et pour chercher à le justifier, que l'Assemblée wallonne était une véritable assemblée législative, à tendances révolutionnaires, avec des ministres constituant un gouvernement occulte ou opposition sournoise avec le gouvernement légal ? N'a-t-on pas essayé, en outre, aussi bien du côté allemand, que du côté activiste, de montrer les Flamands opprimés en Belgique par l'élément wallon et francophile et de rejeter ainsi sur celui-ci la faute première de nos divisions linguistiques et la responsabilité des événements qui mettaient l'unité nationale en péril ? N'ai-je pas, par ma propagande, combattu, réfuté et finalement anéanti ce sophisme qui n'a plus osé se reproduire ? Chaque fois que l'occasion m'en a été donnée, j'ai défendu le prestige et l'autorité de l'Assemblée wallonne, en l'indiquant comme le seul collègue qualifié qui, après la guerre, aurait à prendre en main la défense des intérêts wallons. Le rappel de mon titre de membre ne pouvait que fortifier la mission de défense que je m'étais volontairement imposée.

2° Le Journal

La plupart des considérations qui précèdent peuvent s'appliquer aux critiques qui ont été formulées contre le journal *L'Avenir wallon*. J'ai combattu le gouvernement du Havre à cause de l'état d'impréparation à la guerre où il avait laissé le pays en 1914, et dont la faute peut être attribuée à son désir de complaire aux électeurs flamands manifestement hostiles à toute aggravation des charges militaires. Je l'ai combattu et critiqué encore au sujet des déclarations empreintes de sympathie flammingante auxquelles il s'est laissé aller, à plusieurs reprises au cours de la guerre. La première partie de cette campagne m'a permis de détruire trois légendes que les Allemands cherchaient ici à accréditer :

1. Celle de la violation du territoire belge par des troupes françaises avant l'entrée des Allemands ;

2. Celle de la violation de la neutralité belge par les pourparlers qui eurent lieu en 1906 et 1912 entre états-majors belges et anglais ;

3. Celle que les Alliés et notamment la France ne nous auraient pas spontanément et immédiatement offerts leur secours effectif dès que notre pays fut menacé.

J'avais commencé cette campagne en 1912, comme secrétaire de rédaction du *Ralliement*, dans une série d'articles où j'essayais de démontrer le danger que pourrait faire courir à la Belgique l'abandon systématique d'une défense sérieuse de la rive droite de la Meuse. La Commission d'enquête veut bien reconnaître que si j'ai défendu pendant la guerre le principe de la séparation administrative, ce fut toujours dans le cadre belge et dans l'éventualité d'une Belgique restaurée et libre (ceci devrait suffire à faire tomber le reproche que j'ai voulu faire "le jeu des Allemands"). Je suis allé plus loin, et j'ai mieux précisé ma pensée en écrivant dans le n° 66 : "En demandant la séparation administrative, nous n'avons en vue que de sauvegarder nos intérêts intellectuels et notre intégrité morale *dans le sein de la monarchie belge*". Cet article a été écrit en réponse à la proclamation de l'autonomie de la Flandre. La même idée se trouve reproduite dans un grand nombre de numéros. Quant à l'idée de la séparation administrative, elle était envisagée dès avant la guerre par de nombreux propagandistes wallons. Elle avait été l'objet d'un vœu formel voté par le Congrès wallon de 1912. Dans de nombreux articles de *L'Avenir wallon*, l'activisme flamand est étudié objectivement et ses manifestations successives, ses phases diverses sont exposées pour l'édification des lecteurs wallons. Il y avait utilité à tenir ceux-ci au courant des divers aspects du mouvement flamand pendant la guerre, tant en territoire occupé, que parmi les Flamands réfugiés à l'étranger et surtout au front belge où les extrémistes de ce mouvement jouissaient des plus étranges facilités de propagande. Ces informations avaient pour but d'engager une fois de plus, les Wallons à *se préparer* à se défendre en les faisant revenir de l'erreur que le mouvement flamand était quantité négligeable, que ses accointances avec l'ennemi ne pouvaient que le desservir dans la suite et qu'après la guerre on n'en parlerait plus ! Je n'ai jamais fait de politique défaitiste, ni propagé des idées qui pouvaient le faire supposer. Si la Commission d'enquête entendait

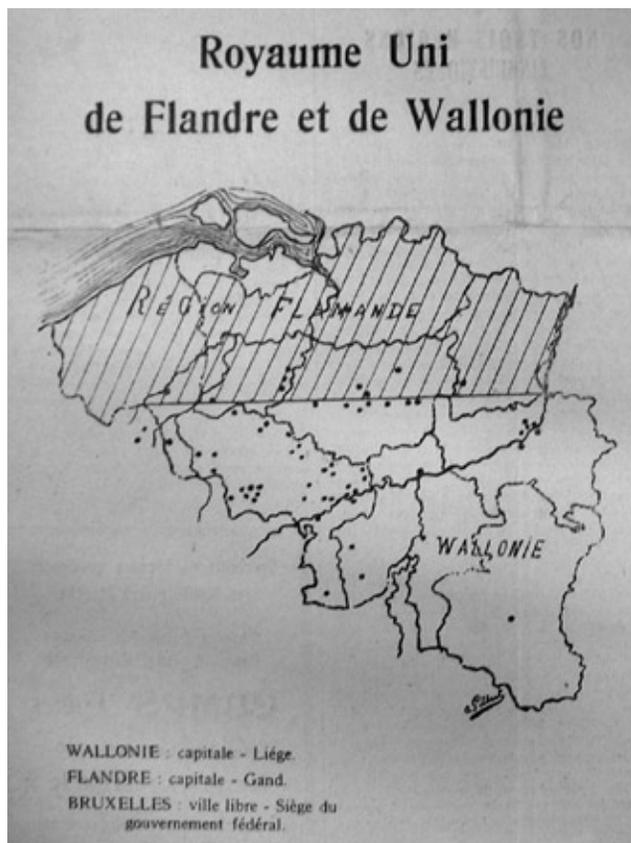
maintenir ce reproche, je serais obligé de lui demander de pouvoir faire entendre de nombreux témoins qui tous viendront déclarer que je n'ai jamais douté de la victoire finale des Alliés et qu'aux jours les plus sombres de la guerre, je m'efforçais de relever le courage et l'espoir de ceux qui se laissaient impressionner par la tournure des événements. Au contraire, j'ai critiqué dans *L'Avenir wallon* le gouvernement du Havre de n'avoir pas signé le pacte de Londres et j'ai déploré à plus d'une reprise que certains actes du gouvernement (notamment la démission collective de tous les ministres pour amener la retraite de M. De Broqueville) pouvaient faire croire à des manigances de paix séparée. J'ai commenté l'interview de M. Edmond Picard paru dans *La Belgique* où il se prononçait en faveur d'une paix immédiate mais dans mes commentaires, j'ai ajouté cette phrase dont, à un pareil moment, et sous la censure, la signification n'a pas besoin d'être indiquée plus amplement "La Paix, oui, mais dans l'honneur!"

3° Conclusion

L'opportunité de la publication de *L'Avenir wallon* sous l'occupation se justifie par les événements qui s'accomplissent autour de nous depuis l'armistice. Combien aveugles ont été ceux qui, de bonne foi, s'imaginaient que les Wallons et les amis de la culture française en Belgique n'avaient pas besoin de *se préparer* à la défense de leurs intérêts linguistiques parce qu'après la guerre le mouvement flamand allait être à jamais discrédité. On entendait dire "Les Flamands travaillent pour nous; laissons les faire. L'activisme tue le mouvement!" L'activisme n'a pas tué le mouvement flamand. Bien au contraire! Jamais ce mouvement n'a été plus puissant qu'aujourd'hui. Jamais il n'a pu compter davantage sur la sollicitude des pouvoirs publics. Jamais le Parlement n'a fait une part plus large à ses revendications. Quant aux Wallons, ils en sont réduits à se confiner dans une position de plus en plus défensive et de plus en plus réduite. Ils subissent aujourd'hui la peine de leur effacement et de leur silence patriotiques pendant la guerre. Les Flamands, eux, ont mené depuis les premiers jours un bruit d'enfer, non seulement en territoire occupé, mais en Hollande où ils ont trouvé une opinion publique qui leur était sympathique, en Angleterre où

des appuis occultes leur paraissaient acquis, en France, où, chose étrange, on tolérait leurs journaux les plus extrémistes, et surtout au front de l'armée belge où ils ont failli compromettre la victoire. Cela n'empêche qu'aujourd'hui, il n'y en a que pour eux! La crainte de l'extrémisme flamingant, tel qu'il s'est manifesté pendant la guerre, avec une coopération hollando-germanique, a ouvert, pour le gouvernement belge, l'ère des capitulations et l'on ne sait plus où celles-ci vont s'arrêter. C'est la justification de l'opportunité d'une action wallonne ayant pour but de faire comprendre aux Wallons la gravité et la profondeur d'une agitation dont ils avaient le tort de croire que la victoire suffirait à faire table rase sans qu'il en restât désormais de traces et de les inviter à envisager de sang froid les solutions qu'il conviendrait d'appliquer après la guerre à une situation qui consacrerait la prédominance flamande, d'autant plus que le gouvernement serait naturellement disposé à chercher dans cette prédominance un appui contre les dangers imaginaires qui lui sembleraient résulter de la victoire même.

Bruxelles, le 1^{er} mars 1921. Franz Foulon.



Carte schématique du Royaume Uni de Flandre et de Wallonie, réalisée à l'initiative de Franz Foulon (décembre 1925). Extrait de *L'Opinion wallonne*, n°2, 1^{er} décembre 1925, p. 1.

DOCUMENT N° 17

*Projet de Royaume-Uni de Flandre
et de Wallonie*⁽¹⁹⁾

Le Royaume-Uni de Flandre et de Wallonie. Wallonie (capitale : Liège), Flandre (capitale : Gand), Bruxelles (ville libre, siège du gouvernement fédéral) avec une carte.

M. Raymond Colleye, absorbé aujourd'hui par d'autres devoirs, quitte la direction de *L'Opinion wallonne* qui fut son œuvre personnelle, et son amitié nous a convié à lui succéder : lourde tâche qui nous impose un héritage d'ardeur juvénile et de prosélytisme enthousiaste. Tous les Wallons ont pu hautement apprécier l'énergie clairvoyante de M. Colleye et la courageuse campagne qu'il entreprit à Paris, pendant la guerre, pour affirmer devant le monde, la personnalité ethnique et morale de la Wallonie, à une heure où elle courut le péril d'être méconnue et étouffée. Cette campagne, il l'a menée avec un incontestable brio, nonobstant les attaques les plus injustes des incompréhensifs et des malveillants. Mais, comme dit le proverbe oriental : on ne saurait promener un flambeau dans une foule sans brûler la barbe à quelqu'un. La Wallonie doit aujourd'hui en grande partie à M. Colleye de n'être plus ignorée. Ses initiatives ont porté fruit. Néanmoins, M. Colleye reste des nôtres. Nos amis auront encore la joie de lire ici, ses articles du style alerte et de verve incisive où déborde à chaque ligne la fervente sympathie qui nous anime tous, pour la patrie de nos cerveaux et de nos cœurs, sinon de notre raison, la France. Au surplus, l'heure est proche des décisions graves et des résolutions fermes. C'est désormais vaine besogne que de s'épuiser encore en quérémonies stériles et en objurgations prémonitoires. Le procès du régime actuel, les Wallons l'ont fait, dans tous ses détails aussi bien que les Flamands. Les cahiers de griefs sont dressés et l'édifice des "remontrances" est

¹⁹ *L'Opinion wallonne* du 1^{er} au 25 décembre 1925, p. 1-3.

suffisamment élevé pour qu'on s'occupe enfin des sanctions nécessaires. Qu'on se rappelle la fameuse Lettre au Roi de M. Destrée réclamant la séparation administrative. Elle date de 1912. Depuis, la question n'a pas fait un pas. Des griefs énumérés par le député de Charleroi, aucun n'a reçu satisfaction. Au contraire, la situation s'est aggravée. La guerre a passé là-dessus, révélant d'une part, chez les Flamands exaspérés (sous l'impulsion des suggestions wilsoniennes) le vieux rêve d'un État de Flandre autonome et indépendant; de l'autre, faisant surgir les bandes inconnues jusqu'alors, des nationalistes belgeois lancés étourdiment à la poursuite de la folle et redoutable chimère de l'unité nationale par la langue. Les uns sont aussi dangereux que les autres, et leurs efforts pour paraître se contrarier en apparence conduisent finalement au même résultat: la destruction de la Belgique. Il ne faut pas rire de la conception d'un État de Flandre qui peut sembler, à première vue, saugrenue et falote. L'idée est loin d'être nouvelle. Ce fut le rêve des Artevelde au XIV^e siècle, des Hembyse et des Ryhove au XVI^e, des Vandernoot et des Verduyn au XVIII^e. L'Angleterre s'est trouvée prête, chaque fois à y donner son agrément, sans doute parce qu'elle y retrouvait, et sous une forme qui lui plaisait particulièrement, la satisfaction de son vieux postulat de l'innocuité de la tête de pont de la Tamise. Ceux qu'un mysticisme linguistique pousse aujourd'hui à reprendre pour leur compte cette vieille politique arteveldienne n'ignorent apparemment rien de cet aspect de la question. On les sent manifestement soutenus par des appuis d'outre-mer qui fondent sur eux on ne sait quelles mystérieuses espérances. Les cheveu-légers du nationalisme belgeois dont nous a dotés la guerre et l'après-guerre sont peut-être encore plus à craindre parce qu'ils sont, pour la plupart, inconscients du rôle auquel ils se prêtent. Ceux-là sont hypnotisés par le dogme sacro-saint de l'unité nationale par la langue. Quelle langue? Ils ne le disent pas encore. Dans leur for intérieur, ils n'aiment pas plus le français que le néerlandais qui ont le tort, à leurs yeux, de n'être pas des langues vraiment "nationales". En attendant, ils secondent partout les entreprises de généralisation de bilinguisme individuel. Mais le bilinguisme individuel, comme base linguistique d'un État, est un non-sens et un contresens! C'est un tonneau qui fuit. On ne saurait obliger un gouvernement à se

plier aux fantaisies du polyglottisme des citoyens. Quand tous les Belges connaîtront les deux langues, plus rien ne s'opposera à ce qu'ils soient gouvernés, administrés, jugés, enseignés en flamand. C'est alors qu'on verra apparaître à nouveau nos nationalistes pour proclamer que le flamand est chez nous une langue autochtone, vraiment "nationale" qui ne doit rien à personne, seule capable de donner à la Belgique une physionomie spéciale dans le monde. Les journalistes bruxellois et wallons qui se gaussent journellement de ce que notre flamand administratif et officiel n'est ni goûté ni souvent même compris en Hollande, ne savent pas à quelle sournoise manœuvre ils prêtent bénévolement les mains. Rappelons-nous qu'au Danemark les nationalistes ont réussi à évincer la grande langue au profit de la petite. Le coup a réussi là-bas; pourquoi ne réussirait-il pas ici? Le bilinguisme généralisé c'est, à un moment donné, la flamandisation intégrale du pays. Voilà le plan, nous le dénonçons! Et maintenant qu'on se rappelle le cri qu'Émile Buisset poussait naguère à la Chambre: "Jamais nous ne parlerons flamand!" Un orateur bruxellois osa le traiter d'énergumène. Mais Buisset savait! Il connaissait le complot. Il savait que le jour où les Wallons parleront flamand, il n'y aura plus de Wallonie, et que c'en sera fini pour jamais. Qu'on ne s'y trompe pas! Les Wallons ne se laisseront pas faire. Plutôt que de subir la flamandisation, ils préféreront se tourner de l'autre côté. Ils ont sous les yeux le spectacle permanent de leurs anciens frères de l'Artois, de la Flandre galligane, du Vermandois, du Hainaut valenciennois, à qui leur langue maternelle suffit pour être des citoyens complets et qui n'ont pas à se défendre journellement contre des entreprises opiniâtres de dénationalisation. Un jour pourrait venir où, si effrayantes qu'apparaissent encore aujourd'hui à la diplomatie européenne les sympathies wallonnes pour la France, elle aurait cependant à en tenir compte. Ce jour là, nous serons bien près de rentrer "chez nous". Et les Anglo-Saxons auront leur État de Flandre! Est-ce là ce que l'on veut? Heureusement, avant d'en venir là, il y a une expérience à tenter. Le remède, en quelque sorte providentiel, se trouve à côté du mal. C'est pour des pays à populations complexes et divergentes, à nationalités juxtaposées et non point confondues, comme la Belgique et la Suisse, que le système fédératif semble avoir été

inventé tout exprès. Il fut, pendant des siècles celui de nos anciennes provinces, au point que les habitants de l'une étaient considérés comme des "aubains" (des étrangers) dans l'autre. Aujourd'hui que tant d'historiens s'évertuent à rechercher dans les poussières du passé les traces, combien fallacieuses, d'une unité belge, il est stupéfiant qu'ils n'aient pas encore reconnu que ce fut le système fédératif (c'est-à-dire l'absence de cette unité telle qu'on l'entend aujourd'hui) qui fut précisément notre meilleure sauvegarde. Ils vous diront que toute la vie nationale s'était réfugiée jadis dans la lutte des États provinciaux contre le pouvoir central, et après cela, ils oublieront que l'unité nationale était le principal argument de nos oppresseurs ! On eut pu s'en souvenir en 1830 au lieu de recourir à une centralisation contraire à nos traditions et qui n'a jamais été chaussure à notre pied. La question fut néanmoins soulevée au Congrès National. Malheureusement, les fédéralistes de l'époque avaient perdu de vue que tout l'art de la politique consiste à adapter les institutions anciennes aux situations nouvelles. Ils se confinèrent dans des formules archaïques en réclamant l'autonomie pour chacune de nos vieilles provinces. C'était excessif. M. Lebeau, dans un discours d'ailleurs remarquable, n'eut aucune peine de détourner d'eux l'opinion en dressant le spectre horrible et dispendieux de "dix-huit Chambres législatives, de neuf cours provinciales, de neuf cours de cassation et d'un conseil de gouvernement dans chacun de nos chefs-lieux". Caricature du système qui n'était plus en harmonie avec l'esprit du temps... L'ethnographie, la linguistique et l'histoire indiquent heureusement chez nous des bases plus solides à une organisation fédérative. Nos provinces actuelles, dont la plupart ne correspondent que de nom à nos principautés d'autrefois, ne sont plus que des divisions administratives dont le temps a effacé les divergences fondamentales. Mais la distinction entre Flamands et Wallons est une réalité constante et tangible, le long d'une frontière immuable, qui a résisté à toute fusion ou absorption réciproque, en dépit des régimes les plus divers, et malgré un siècle de centralisation outrancière et des tentatives acharnées de bilinguisation générale. C'est donc sur la base de la juxtaposition de nos deux peuples et à l'effet de leur permettre de se développer parallèlement suivant leur caractère propre, et au profit de l'ensemble, que nous proposons

la réforme du statut de l'État belge par la constitution du Royaume-Uni de Flandre et de Wallonie. Tel est notre but. Unionistes avant tout, et non pas unitaires, nous voulons résoudre le problème avec le concours des Flamands qui acceptent de le situer dans le cadre de la Belgique. L'expérience a démontré que les solutions fragmentaires ne font qu'aigrir le conflit. Toute la législation linguistique péniblement échafaudée depuis un demi-siècle n'a pas contenté les Flamands ; elle froisse et exaspère les Wallons. Mais elle a marqué par des étapes sensationnelles les conquêtes successives de la flamandisation, au point de ne plus laisser place aujourd'hui qu'à la reconnaissance officielle de l'égalité de droit et de fait des deux langues dans leurs régions respectives. Cette égalité de droit et de fait, nous l'acceptons. Non pas égalité spécifique comme font semblant de le croire les plaisantins et les ignorants. Personne ne songe à mettre au même niveau la valeur intellectuelle et littéraire du français et du flamand. Mais nous sommes ici en matière d'organisation politique et administrative où nous n'avons pas à raisonner en linguistes et en littérateurs. En ces matières, l'égalité est encore le seul moyen que l'on ait trouvé d'éviter des injustices trop flagrantes. L'égalité civile de tous les Belges devant la loi, leur égalité politique devant l'urne électorale n'impliquent pas nécessairement leur égalité individuelle, intellectuelle et sociale. Mais il y a deux langues en Belgique. Jusqu'en 1898, le français y était seule langue officielle. Par l'effet d'une propagande que nous avons personnellement combattue, mais à laquelle les pouvoirs publics ont ouvertement prêté la main, le flamand a été promu au même rang que le français. La reconnaissance officielle de leur égalité de droit et de fait ne saurait plus dès lors être évitée. Mais cette égalité elle-même, pour ne pas engendrer de nouveaux abus, doit être réglée par juxtaposition régionale et non par confusion individuelle. C'est notre seule sauvegarde, à nous Wallons, de l'intégrité française de la Wallonie. Quant aux positions de la langue française en Flandre, elles n'en seront pas diminuées pour ne plus être servies par la contrainte des lois. Ce ne sont pas les lois qui y ont introduit et maintenu le français dès le 12ème siècle, mais la libre volonté des populations obéissant à des besoins intellectuels et sociaux qui n'ont rien perdu de leur force et de leur valeur. Ce que nous proposons

est donc une formule d'apaisement et de conciliation. La création du Royaume-Uni de Flandre et de Wallonie par l'entente cordiale des Flamands et des Wallons de bonne volonté, est le seul moyen qui nous reste de résoudre équitablement l'angoissante question des langues et des races, dans le cadre et **dans l'intérêt** de la Belgique. Le système est conforme à nos traditions nationales. Il ne lèse aucun droit légitime. Il mettra fin à une agitation dangereuse qui résulte de la conjonction dans un intérêt européen de deux peuples de culture antagoniste sous un régime qui s'efforce de les étouffer tous les deux au profit d'un amalgame illusoire (dernier legs abominable des traités de 1815). Il n'empêchera pas le pays de remplir sa mission internationale. Il confèrera à chacun de nos deux peuples le droit imprescriptible de défendre et de maintenir l'intangibilité de sa culture, de son esprit, de son originalité et de sa conscience. Il donnera à la Belgique un lustre nouveau par le rappel permanent des deux grandes civilisations dont le rapprochement et non la confusion a fait la grandeur et la force dans le passé.

DOCUMENT N° 18

Pas d'équivoque ⁽²⁰⁾

Ceux qui se prêtent bénévolement au bourrage de crâne croient dur comme fer que Séparatisme et Fédéralisme, c'est jus vert et vert jus. Butés dans leurs préventions, ils se refusent à faire toute distinction d'espèce entre ces deux choses, pourtant si dissemblables.

S'ils se donnaient la peine de réfléchir quelque peu, ils reconnaîtraient que Séparatisme et Fédéralisme sont deux conceptions qui, proprement s'excluent, puisque la Fédération ne se conçoit même pas sans l'union des éléments qui la composent.

Le Fédéralisme ne porte pas davantage atteinte à l'Unité nationale. N'y a-t-il pas d'Unité nationale en Suisse? N'y a-t-il pas d'Unité nationale aux États-Unis? N'y avait-il pas d'Unité nationale dans la Grèce antique qui fut le modèle des gouvernements fédératifs et dut, à ce système, sa grandeur, son génie, la splendeur de sa civilisation dont les éclats nous illuminent encore. Tant que nous maintenons un seul chef d'État, une administration centrale, un commandement unique de l'armée, un Sénat ou Parlement fédéral, l'Unité nationale n'est pas mise en péril. Mais (qu'on le sache bien) ce programme est, pour les Wallons, un minimum, une tentative suprême de conciliation, après quoi, si on les refuse, c'est sûrement à la rupture définitive que l'on va. La seule objection (spécieuse d'ailleurs) que certains Wallons font à l'application chez nous du système fédératif, a sa source dans un autre ordre de préoccupations. Ils craignent qu'il n'en résulte un recul de la culture française en Flandre, voire même, au bout d'une échéance plus ou moins longue, son éviction totale.

Nous ne pouvons partager cette crainte. Les leçons de l'Histoire, une tradition longuement établie, les contingences économiques et sociales suffisent à en faire justice. C'est vraiment faire trop d'honneur au régime centralisateur actuel que de lui attribuer le mérite de propager, de défendre et de maintenir la civilisation française dans nos régions flamandes. Si nous lisons la presse

²⁰ *L'Opinion wallonne* du 15 janvier au 1^{er} février 1926, p. 1 et 2.

wallonne, nous y acquérons régulièrement la certitude que ce régime conspire, en réalité, contre la culture française en Flandre, qu'il ne cherche qu'à la ruiner par mille mesures ou sournoises ou brutales, dont l'énumération hebdomadaire suffit à remplir les colonnes de nos confrères. Si nous lisons la presse flamande, nous y puisons la conviction que c'est ce régime, et ce régime seul qui dessert, désavantage et compromet la cause du français en Flandre, en suscitant contre notre langue, dans les milieux flamingants une impopularité et une animadversion qui, en réalité, ne s'adressent qu'au régime. Les flamingants ne sont hostiles au français que parce qu'ils s'imaginent qu'on cherche à le leur imposer. Leur opposition est un réflexe et ce n'est que cela. Rappelons-nous ce qu'écrivait un des chefs du Mouvement flamand, le professeur Vermeylen : "Quelle raison aurions-nous, demandait-il, de détester une langue admirable qui nous met en contact avec une des grandes et des plus nobles et fécondes civilisations du monde ? Tout au plus pouvons-nous avoir une impression d'agacement quand on nous *impose* le français. Les vrais ennemis de la culture, en somme, ce sont ceux qui ont voulu imposer en Flandre, *la suprématie* du français, une pareille prétention ne peut que légitimer toutes les résistances. Mais pourquoi aurions-nous la haine stupide du français, et de quoi se nourrirait-elle, du moment, qu'on nous donne la possibilité réelle de nous développer librement et selon notre nature propre ? On ne s' imagine pas un Flamand cultivé ignorant cette langue. Nous savons très bien quels immenses bienfaits nous devons au rayonnement du génie français, nous évaluons exactement la merveilleuse influence spirituelle et morale de la France dans le monde, et nous ne désirons nullement nous amputer".

C'est fort bien dit. Et nous avons tout apaisement, quant à nous, sur l'avenir du français en Flandre sous régime fédéraliste, tandis que si on continue à laisser faire le gouvernement actuel dans sa double tentative d'extirper le français de Flandre et d'introduire le flamand en Wallonie, nous ne répondons plus de rien.

DOCUMENT N° 19

La question de l'autonomie. Une Belgique fédéraliste par l'entente wallo-flamande ⁽²¹⁾

Lors du troisième congrès de la Ligue d'Action wallonne tenu à Liège, les 10 et 11 juillet 1926 ⁽²²⁾, Foulon présente en personne son rapport sur *La question de l'autonomie. Une Belgique fédéraliste par l'entente wallo-flamande* :

Une large autonomie des pouvoirs secondaires en face du pouvoir central, fut dans le passé, comme elle l'est encore dans le présent, une des caractéristiques, sinon la plus essentielle, de notre droit public interne. Ceux qui recherchent aujourd'hui, dans la nuit des temps, avec une ingéniosité qu'on s'étonne de voir toujours si inquiète, non pas, comme ils se l'imaginent, les fondements de la nationalité belge, ce qui serait œuvre assez vaine, puisque à la veille même de 1830 cette nationalité était encore niée par nous-mêmes (les Flamands ne réclamaient qu'une séparation administrative et les Wallons voulaient se donner à la France), mais comment et pourquoi les deux reliquats ethniques qui, conjugués, constituent aujourd'hui la Belgique, ont échappé l'un et l'autre, à la loi historique d'absorption et de résorption par leurs milieux naturels et sont ainsi restés, en quelque sorte, des laissés pour compte en marge des grands empires, ceux-là n'ont peut-être pas été assez attentifs à l'influence de nos autonomies locales et régionales. Oserons-nous dire que c'est là encore un des bienfaits que nous devons à la France ? Lorsque, après la paix d'Utrecht, Louis XIV renonça aux provinces qu'il avait conquises, il ne le fit qu'après avoir obtenu du gouvernement restauré l'engagement solennel qu'il respecterait ce que l'on appelait alors les privilèges des communes et des états provinciaux. Calcul habile pour accroître les difficultés du nouveau gouvernement, ont dit ceux qui font profession, chez nous,

²¹ *La Barricade*, 4^e année, n° 39, août 1926, p. 2-4.

²² *La Barricade*, 4^e année, n° 39, août 1926, p. 2-7.

de dénigrer systématiquement l'action de la France dans notre histoire. Comme si les difficultés d'un gouvernement d'importation étrangère, ne provenaient pas toujours de son mépris pour les coutumes et les institutions locales, et comme si les pires conseils que peuvent lui donner ceux qui se proposent de le conduire à sa perte, n'étaient pas de méconnaître et de bousculer les particularismes, quand ils ont l'intensité et la valeur symptomatique qu'ils ont toujours eue chez nous. La suite d'ailleurs l'a surabondamment démontré. Et comment nier que ces particularismes ont ici, pour source profonde, l'opposition des races et des langues, en même temps que, par une sorte de choc en retour, les autonomies régionales et locales se sont constituées, à travers les siècles, les gardiennes fidèles de ces oppositions, si bien que lorsque, en 1830, l'Europe a cherché à créer ici un État artificiel, pour des fins nettement déterminées, elle l'a trouvé en réalité tout préparé, non par une volonté nationale consciente, unanime et logiquement à travers les événements et les régimes, mais par un ensemble de contrastes jalousement conservés, et qui avaient fini par faire œuvre de stratification. État artificiel, avons-nous dit. M. Henri Pirenne, s'est, dans ces derniers temps, donné pour tâche de démontrer qu'un État artificiel peut être aussi sérieux et aussi légitime qu'aucun autre. L'éminent historien s'est donné là une peine bien superflue, car cette démonstration les Wallons l'avaient faite avant lui. Bornons-nous à le renvoyer à la lettre au Roi de Jules Destrée, et à la séance de la Chambre du 21 mars 1913 où la question fut discutée à fond. En disant que la Belgique est un État artificiel, les Wallons n'ont jamais attaché de sens péjoratif à cette expression. Bien au contraire ! Mais la question est de savoir si, en outre des raisons diplomatiques et stratégiques que l'on a pu avoir de créer cet État (et qui ont fait leurs preuves en 1914), ce serait l'affaiblir ou le diminuer que d'y ajouter l'accord fraternel et spontané des deux peuples qui le composent, affirmant solennellement, en s'unissant par le lien fédéral que leurs désirs, aussi bien que leurs droits, sont ici pleinement reconnus, respectés et satisfaits. Qui donc alors oserait dire encore que le Royaume-Uni de Flandre et de Wallonie est un État artificiel, et une simple création bienveillante de la diplomatie ? Le plus grand danger que l'on pourrait faire courir à ce pays, serait de vouloir fonder son unité

nationale sur le bilinguisme généralisé. Le bilinguisme généralisé est un leurre, car il n'offre rien de stable ni de permanent. Il est dangereux car il ouvrirait le champ à la lutte sans merci des langues pour la prédominance définitive d'un des idiomes sur l'autre. Un des deux devra fatalement succomber et nous devons nous méfier de l'issue de cette lutte lorsque nous entendons les flamingants officiels, tels le sénateur Vermeulen, raisonner comme de parfaits nationalistes belgeoisants centralisateurs, en disant "La diffusion du flamand est, pour la Belgique, une question d'intérêt national". Le but de ceux-là est beaucoup moins, comme nombre de Wallons trop crédules se l'imaginent, d'extirper le français des Flandres, que d'inciter ou d'obliger les Wallons à apprendre le flamand en vue d'une unification dont nous ferions tous les frais. En réalité, le bilinguisme généralisé cache une arrière-pensée de violence et de spoliation, et quoiqu'il puisse en advenir, cela suffit pour que nous devions le répudier, car la pensée française n'autorise pas la violence et elle professe le respect des droits des peuples et des individus. Quant au bilinguisme individuel, c'est là, comme la religion, affaire purement privée. Est bilingue qui veut ; mais le bilingue, comme tel, ne saurait prétendre à des droits ou des privilèges particuliers. Comme son nom l'indique, il n'est pas dissocié de la communauté linguistique qui l'entoure et à laquelle le rattache sa langue maternelle ou la langue acquise. Quand nous discutons de la question des langues, le bilingue individuel est en dehors du débat. Pour l'y avoir mêlé, on a tout confondu et tout embrouillé. Faire du bilinguisme officiel et administratif pour complaire à des bilingues, comme certains le proposent et même l'exigent, est une fantaisie dont l'opportunité et la raison nous échappent. Depuis la loi De Vriendt, il y a deux langues officielles en Belgique. Cela ne veut pas dire l'une *et* l'autre ; cela veut dire l'une *ou* l'autre. Les lois administratives subséquentes ont nettement déterminé l'aire territoriale de chacune de ces langues, appliquant enfin une situation de droit à une situation de fait consacrée par la pérennité des siècles. Le principe de la région linguistique se trouve ainsi incorporé à notre législation. Il en résulte que l'idée de l'unité nationale ne saurait plus être opposée à celle des communautés linguistiques qui se partagent le territoire par parties à peu près égales, mais doit être

cherchée désormais dans leur association loyale et féconde. Et quel système mieux que le fédéralisme, qui implique une volonté non équivoque de sympathie et d'accommodement, pourrait répondre à un tel programme ? Le fédéralisme semble avoir été créé tout exprès pour donner une assise inébranlable à la cohésion de nos deux groupes linguistiques, tandis que les griefs que chacun d'eux accumule journellement contre le régime actuel prépare inévitablement leur désagrégation. C'est pourquoi, sans vouloir trop préjuger ici des modalités d'une autonomie culturelle et administrative qui devront résulter de l'accord des parties, nous avons la conviction que le système rendra la Belgique plus unie et plus forte en mettant fin à une tension pénible et dangereuse, et en permettant à chacun de nos deux peuples, suivant une parole qu'on ne saurait avoir oubliée "de développer pleinement dans sa langue, son caractère et son originalité". D'autre part, que veulent les Flamands ? Nous ne le savons pas trop. Ils sont vagues, divers et dans l'ensemble ondoyants. Remarquez que, si du côté wallon il y a des projets constructifs, étudiés et concrets, du côté flamand il n'y a jusqu'ici que des négations, sauf une intention de prédominance nettement affirmée dans la brochure de Cinéas signalée par M. Destrée et dans des déclarations comme celles de M. Vermeyleen que nous venons de rappeler. Assurément tous les Flamands ne partagent pas cette mégalomanie, mais il serait bon que des groupes qualifiés nous apportent des précisions définitives et autorisées. Nous pensons qu'il faut les aider à clarifier leur pensée et à les empêcher de pousser aux extrêmes, en leur offrant la possibilité d'une solution dans le cadre de la Belgique. En conséquence nous vous proposons de voter l'ordre du jour suivant : "Le troisième Congrès de la Ligue d'Action wallonne, réuni à Liège les 10-11 juillet 1926, décide de nommer une Commission chargée d'étudier le principe d'un système de fédération applicable à la Belgique et de s'entendre à cet effet avec les groupes flamands".

DOCUMENT N° 20

Petit Catéchisme du Fédéraliste wallon ⁽²³⁾ **Chapitre Premier : De la Wallonie, des Flamands et du Belgicisme**

1. Qu'est-ce que la Wallonie ?

La Wallonie est cette partie de la Belgique actuelle habitée par les descendants directs des Gallo-Romains ("Le nom de Wallon n'a cessé de désigner, en même temps qu'une langue issue du latin, une race dans la constitution de laquelle entrèrent, dans une sérieuse proportion, les éléments victorieux que la conquête de César avait introduits et fixés sur le sol de la Gaule. C'est Rome qui a fait la Wallonie" WILMOTTE) et que la limite des langues sépare les Flamands qui, eux, sont les descendants des tribus germaniques affluant dans le nord de la Gaule après la conquête romaine ("Le nom de Flamand *Vlaming, Flaming, Fleming* signifie fugitif" KERVYN DE LETTENHOVE).

2. Que résulte-t-il de cette définition ?

Il résulte de cette définition que dans les limites de l'ancienne Gaule, les Flamands représentent un élément étranger ("Les Flamands sont restés de purs Germains à travers toutes les dominations et tous les bouleversements politiques" Henri CHARRIAUT), tandis que les Wallons, de même souche que les autres Gaulois, appartiennent à la race autochtone.

3. Pourquoi, au cours de ces siècles, ces deux peuples ne se sont-ils ni fondus, ni mélangés, comme il est arrivé en Angleterre, par exemple, où Celtes et Germains ont donné naissance à une même race ?

Parce que l'un et l'autre de ces peuples s'appuie ici sur un hinterland considérable qui s'étend, d'une part, jusqu'à la Méditerranée,

²³ *L'Opinion wallonne* du 1^{er} octobre 1927, p. 4.

de l'autre jusqu'à la Baltique, et d'où chacun d'eux continue à tirer toute sa substance intellectuelle et morale ("En Belgique, l'immutabilité du dualisme est d'autant plus profond qu'il ne s'agit pas seulement ici, comme en d'autres pays, de la division de deux nationalités : il s'agit aussi et surtout de la division des Germains et des Latins, c'est-à-dire de deux civilisations et de deux mondes à la fois" Henri CHARRIAUT).

4. Pourquoi ces deux peuples n'ont-ils pas été absorbés par leur hinterland respectif, comme il est advenu des autres parties de la Gaule et de la Germanie ?

Parce qu'ils occupent une portion de territoire sur l'attribution ou le partage de laquelle les Puissances ne sont point parvenues à se mettre d'accord.

5. Que résulte-t-il de cette situation ?

Il résulte de cette situation que ces deux peuples sont obligés de s'accommoder d'un régime approprié afin de constituer une entité politique que les Puissances se sont engagées à respecter.

6. Comment ce régime doit-il être compris ?

Ce régime doit être compris de manière à sauvegarder le caractère ethnique de chacune de ces deux populations et de leur permettre de se développer, nonobstant des nécessités politiques temporaires ou définitives, selon le rythme de leur civilisation propre.

7. Qu'advierait-il s'il en était autrement ?

Il advierait que ces populations seraient injustement victimes des fatalités qui les ont conjointes, mises en état d'infériorité vis-à-vis de leurs frères de race, et privés du droit naturel et primordial que possèdent ceux-ci de s'épanouir dans la totalité de leur pensée personnelle et de leurs sentiments autochtones.

8. N'existe-t-il pas une doctrine qui se propose d'instituer pour ces deux peuples un régime autre que celui qui vient d'être indiqué ?

Oui.

9. Comment s'appelle cette doctrine ?

Cette doctrine s'appelle le belgicisme.

10. Que faut-il entendre par ce mot ?

Il faut entendre par ce mot la tendance qui consiste à vouloir fondre Wallons et Flamands en un seul peuple en vue de réaliser ce qu'on appelle l'unité nationale.

11. Cette fusion des deux peuples en un seul est-elle possible ?

Non, car ce serait leur infliger la pire des bâtardises : la bâtardise intellectuelle qu'aucun d'eux n'est disposé à accepter.

12. La fusion étant impossible, le belgicisme n'espère-t-il pas arriver à ses fins par d'autres méthodes ?

Il ne le pourrait qu'en favorisant et en assurant la prédominance définitive d'une race sur l'autre (À suivre).

SOURCES ET TRAVAUX

I. Sources

A. Papiers privés

- Carnet de notes de Franz Foulon (200 pages manuscrites) (chez J-P. Delhaye).
- Papiers Georges Delizée (déposés aux Archives de la ville d'Ath)
- Papiers Idès Lejour (déposés aux Archives communales de Flobecq)

B. Sources inédites

Archives générales du Royaume :

- Papiers de Broqueville n°462 et 496.
- Papiers J. Destrée n°105.
- Papiers P. Hymans n°s 86, 89, 403-404, 409, 411-412, 529.
- Papiers P. Poulet n°s 223-224.
- Papiers Schollaert-Helleputte, n°s 786-787.
- Papiers Van den Heuvel, n°16.
- Archives du Raad van Vlaanderen.

Archivio storico Citta Lugano (canton du Tessin, Suisse)

- Registre des étrangers

Archives de l'État à Mons :

- Papiers M. Levie n°s 111-116.

Archives de l'État à Tournai :

- Dossier de l'archiviste Adolphe Hocquet.
- Archives de l'athénée de Tournai (1895-1913)

Maison Tournaisienne (Musée du Folklore de Tournai)

- Collection incomplète (1895-1900) de *L'Avenir illustré*.
- Revue de la Poésie de l'athénée de Tournai, 16 volumes (1900-1917)

Archives de la ville d'Ath :

- Délibérations du Conseil communal (1898-1928)
- Registres d'État civil et Registres de population
- Papiers Sion, n°27.

Archives du Musée d'Ath :

- Dossier Henri Delcourt

Archives de la ville de Mouscron :

- Délibérations du Conseil communal (1904-1914).
- Dossiers des Bourgmestres et Echevins.
- Dossier 202, boîte 1 (question linguistique)

Musée de Folklore Léon Maes de Mouscron

- Dossier Musique et Concerts : A.2613.

Archives de la ville de Termonde :

- Registres d'État civil

Bibliothèque de l'Université de Liège :

- Dossiers des activistes wallons. Manuscrits n°s 2662 à 2667 : employés des ministères wallons. Manuscrit n°2675 : Albert Raikem. Manuscrit n°2680 : Charles Ramelot. Manuscrit n°2682 : Louis Meyers. Manuscrits n°2685 : Franz Foulon, n°2690 : Albert Delvaux, n°2691 : Pierre Van Ongeval, n°2692 : Paul Ruscart, n°2693 : Henri Henquinez, n°2694 : Oscar Colson, n°2695 : Jean-Pierre Fraikin.

FHMW :

- Fonds Arille Carlier
- Fonds Lucien Colson
- Fonds Raymond Colleye
- Fonds Désiré Desseaux
- Fonds Paul Gahide
- Fonds Henri Putanier

Ministère des Affaires Étrangères de Belgique :

- Dossiers B 257 et B 259
- Microfilms des archives allemandes (1914-1918)

Musée de la Vie wallonne (Liège) :

- Dossier Oscar Colson

C. Sources imprimées

- *Annales Parlementaires. Chambre des Représentants* (1884-1928).
- J. A. Wullus RUDIGER, *Flamenpolitik. Suprême espoir allemand de domination en Belgique*, 2ème éd., Bruxelles, Rossel, 1921.

D. Témoignages

- Aurore Carlier (fille du député-bourgmestre Émile Carlier), Maurice Colson (neveu d'Oscar Colson), Franz Foulon (fils), France Truffaut, Armand Guillaume, Georges Jarbinet, Marcel Wattiez (fils d'Adolphe Wattiez, fondateur de la *Compagnie du Cabaret wallon Tournaisien*).

E. La presse

- *L'Écho de la Dendre* (1884-1928)
- *L'Avenir du Tournaisis* (1894-1928)
- *Le Courrier de l'Escaut* (1884-1928)
- *L'Égalité* (1898-1928)
- *La Presse* (1891-1910)
- *Le Pays d'Ath* (1899-1914)
- *Journal de Mouscron* (1902-1910)
- *La Revue Tournaisienne* (1906-1914)
- *La Frontière* (1910-1914)
- *Les Cheong Clotiers* (1911-1914)
- *L'Écho de Sambre et Meuse* (1915-1918)
- *L'Avenir wallon* (1916-1918)
- *Gazet van Brussel* (1916-1918)
- *L'Opinion wallonne* (1916-1928)
- *Le Peuple wallon* (1918)
- *La Défense wallonne* (1918-1928)
- *Le Soir* (1918-1920)
- *La Libre Belgique* (1919)
- *Le Journal de Liège* (1919)

F. Publications de Franz Foulon (à l'exclusion des articles de journaux)

- *Le Cordier (poème)*, dans *L'Almanach de l'Université de Gand*, 1886, 2ème année, p. 175-176.
- *Au beau Pays de Flandre (poème)*, dans *Revue de Belgique*, 1890, p. 77-79 et p. 187-189.
- *Poèmes flamands et poésies diverses*, Gand, A. Hoste, 1890, 114 p.
- *Ode sur la mort du prince Baudouin*, Bruxelles, P. Weissenbruch, 1891, 8 p.

- *Les Sabotiers. Comédie en vers en un acte*, Bruxelles, J-B. Schaumans, 1892.
- *Guide pratique de quinzaine en Belgique*, Gand, A. Hoste, 1893, 145 p.
- *L'école libérale et les tendances démocratiques*, Gand, A. Hoste, 1893, 30 p.
- *L'aube, grande scène enfantine pour distribution des prix*, Gand, 1895.
- *Gertie. Roman*, Bruxelles, P. Weissenbruch, 1897, 188 p.
- *Le cheval Bayard de Termonde*, dans *Le Magasin Pittoresque*, 1898, t. LXVI, p. 256.
- *Le Petit Prince*, Tournai, J. Rimbaut, 1901.
- *La question scolaire (conférence)*, Ath, Mottrie, 1904, 14 p.
- *Le Pur Métal. Conte d'idée*, Bruxelles, P. Weissenbruch, 1907, 102 p. in-16.
- *Contes d'idées et simples Récits*, Bruxelles, Association des Écrivains belges, 1907, 120 p.
- *Jemappes au point de vue belge*, Bruxelles, Oscar Lamberty, 1909, 32 p.
- *Le Cléricalisme et la Belgique*, t. I: *Les Antécédents*, Bruxelles, V. Feron, 1909, 111 p.
- *Notes littéraires (Zola, Barrès, Rosny)*, Charleroi, D. Hallet, 1909, 150 p.
- *La Juridiction en matière de Presse. Rapport présenté au IV^e Congrès de la Presse belge à Charleroi (juin 1911)*, Bruxelles, E. Dupont, 1911, 4 p.
- *Le Cléricalisme et la Belgique*, t. II: *l'Enseignement public*, Bruxelles, V. Feron, 1911, 55 p.
- *France et Belgique*, Bruxelles, V. Feron, 1913, 174 p.
- *La Question des langues en Belgique*, Bruxelles, V. Feron, 1914, 51 p.
- *La Question wallonne*, Bruxelles, A. Leempoel, 1918, 203 p.
- *La Belgique et la guerre. L'erreur funeste de 1914*, Bruxelles, V. Feron, 1922, 75 p.

II. Sources, mémoires, témoignages

- P. ANRI, *Activisten*, Gand, A. Hoste, 1919.
- Ch-F. BECQUET, *La Belgique française (1830-1893)*, t. I, Charleroi, Institut Destrée, 1972.
- Ch-F. BECQUET, *La Belgique bilingue, cette grande illusion*, t. II: *Le différend wallo-flamand*, Charleroi, Institut Destrée, 1977.
- Ch-F. BECQUET, *L'Impossible Belgique. D'une Guerre à l'autre (1914-1940)*, Bruxelles, Union wallonne des écrivains et artistes, 1986.
- A. BOLOGNE-LEMAIRE, *Arille Carlier ou la conscience wallonne*, Charleroi, Institut Destrée, 1969.
- R. BRANQUART, *En Wallonie pendant la guerre*, Braine-Le-Comte, 1919.
- L. CASTERMAN et Th. OLIVIER, *De l'enseignement moyen et de ses rapports avec l'État social*, Tournai, 1848, 194 p.
- L. COLSON, *Le mouvement wallon et la séparation*, Liège, Ligue des Étudiants wallons, 1923.
- L. COLSON, *Qu'est-ce que la Wallonie?*, Liège, Ligue d'Action wallonne, 1926.
- L. COLSON, *Histoire du mouvement wallon*, dans *La Barricade*, février 1928, 6^{ème} année, n°55, p. 20-21 ; mars 1928, n°56, p. 35-36.
- O. COLSON et H. HENQUINEZ, *L'Unionisme wallon pendant l'occupation allemande en Belgique (1917-1918)*, Barcelone, 1922.
- G. DELIZÉE, *Bref historique du Mouvement flamand depuis 1898*, dans *L'Écho de la Dendre* du 15 septembre 1945, p. 1.
- G. DELIZÉE, *Historique du Mouvement wallon*, dans *L'Écho de la Dendre* du 23 février 1946, p. 2.
- G. DELIZÉE, *Albert du Bois*, dans *L'Écho de la Dendre* du 29 mars 1947, p. 1.
- G. DELIZÉE, *Arille Carlier*, dans *L'Écho de la Dendre* du 5 mars 1949, p. 1.
- G. DELIZÉE, *Jules Destrée*, dans *L'Écho de la Dendre* du 11 juin 1949, p. 1.
- J. DELROT, *La mort de Jules Bara et son écho à Tournai*, dans *Publications extraordinaires de la Société d'Histoire de Tournai*, 1984, t. I, p. 249-267.

- J. DELROT, *Tournai : 1914-1918. Chronique d'une ville occupée. Édition des souvenirs d'Alexandre Carette-Dutoit*, dans les *Mémoires de la Société d'Histoire de Tournai*, 1989, t. VI, p. 223-273 ; 1992, t. VII, p. 321-369 et 1997, t. IX, p. 231-277.
- J. DESTRÉE, *Lettre au Roi sur la séparation de la Wallonie et de la Flandre*, Bruxelles, 1912.
- J. DESTRÉE, *Wallons et Flamands. La Querelle linguistique en Belgique*, Paris, Plon, 1923.
- J. FONTAINE, *De la Belgique et de son avenir*, Bruxelles, 1867, 56 p.
- G. FONTEYN, *De Walen. Een onderhuidse Beweging*, Tielt, Lannoo, 1979 (avec une préface de Jacques Hoyaux).
- P. FREDERICQ, *Schets eener Geschiedenis der vlaamsche Beweging*, 3 vol., Gand, 1906-1909.
- L. GILLE, A. OOMS, P. DELANDSHEERE, *Cinquante mois d'Occupation allemande (avec une table alphabétique et analytique des quatre volumes)*, 4 tomes, Bruxelles, Albert Dewit, 1919.
- Ch. GHEUDE, *Nos années terribles (1914-1918)*, 3 vol., Bruxelles, 1919.
- Th. HEYSE, *Le procès de l'activisme*, Bruxelles, Le Flambeau, 1919.
- A. HOCQUET, *Tournai dans l'Histoire*, dans *Wallonia*, mai-juin 1913, 21^{ème} année, n°5-6, p. 315-334.
- A. HOCQUET, *Tournai dans la tourmente*, Tournai, J. Lucq et Delcourt-Vasseur, 1920, 155 p. in-4°.
- A. HOCQUET, *Honneur aux civils tournaisiens victimes de la barbarie allemande (1914-1918)*, Tournai, Casterman, 1919, 48 p.
- P. HYMANS, *Jules Bara. Discours prononcé par M. P. Hymans à la cérémonie d'inauguration de la statue de Jules Bara à Tournai, le 20 septembre 1903*, Bruxelles, F. Vanbuggenhoudt, 1903, 29 p.
- L. HOTON, *Y eut-il un activisme wallon durant la guerre ?*, Liège, 1935.
- E. JENNISSON, *Pour la séparation politique et administrative*, Liège, Desoer, 1911.
- E. JENNISSON, *Le Mouvement wallon. Son but. Ses moyens d'action. Ses tendances. Son Histoire*, Liège, 1913.
- E. LEGROS, *Littérature wallonne et sentiment wallon au 19^{ème} siècle*, dans *La Vie Wallonne*, 1957, t. XXXI, p. 194-205.
- E. LEMPEREUR, *Aspects du théâtre wallon contemporain*, Charleroi, Institut Destrée, 1978.
- A. LONCHAY, *L'Effondrement des ministères wallons, départ des saltimbanques*, Bruxelles, 1919.
- L. MAES, *La Ligue Flandre wallonne. Un coup d'œil en arrière*, dans *Wallon Toudis. Bulletin trimestriel officiel de La ligue wallonne du canton de Mouscron*, 1^{ère} année, 15 décembre 1948, n°2, p. 2.
- L. MARCHAL, *Histoire de la Wallonie*, Bruxelles, Editions Europax, 1952, 300 p. in-8°.
- Th. OLIVIER, *De la littérature française en Belgique*, Tournai, A. Delmée, 1852, 141 p.
- Th. OLIVIER, *De la guerre des paysans de Henri Conscience et de la portée des écrits nationaux*, Gand, De Busscher, 1854, 50 p.
- Th. OLIVIER, *La royauté belge et les libertés modernes*, Tournai, A. Delmée, 1854, 67 p.
- Th. OLIVIER, *Le mouvement flamand par Oetker. Traduit de l'allemand*, Tournai, A. Delmée, 1858, 68 p.
- L. OUTERS, *Le divorce belge*, Paris, 1968.
- F. PERIN, *Histoire d'une nation introuvable*, Bruxelles, Legrain, 1988.
- J. PIRENNE, *Mémoires et notes politiques*, Verviers, A. Gérard, 1975.
- A. RAOUX, *Mémoire sur l'origine des langues flamande et wallonne*, Bruxelles, 1825, 109 p.
- J-M. REMOUCHAMPS, *Une réforme parlementaire. Le vote bilatéral et le bilatéralisme. Essai d'organisation de l'unité nationale par l'équilibre des partis et l'égalité des races*, Bruxelles-Liège, 1919.
- A. WULLUS RUDIGER, *Un livre noir de la trahison activiste, s.l.*, 1920.
- P. RUSCART, *Propos d'un Wallon sur la question flamande et pourquoi nous devons agir*, Namur, 1918.
- P. RUSCART, *La question flamande et la Wallonie*, Namur, 1918.
- F. SCHREURS, *Les Congrès de rassemblement wallon de 1890 à 1959*, Charleroi, Institut Destrée, 1960.
- A. VIERSET, *Mes souvenirs sous l'occupation allemande en Belgique*, Paris, Plon, 1932

- O. VON DER LANCKEN, *Mémoires*, 5ème éd., Paris, 1932.
- M. WILMOTTE, *La culture française en Belgique. Le passé littéraire. Les conflits linguistiques. La sensibilité wallonne, l'imagination flamande*, Paris, 1912.

III. Mémoires, thèses, travaux, articles, biographies

- M. AMARA, *La propagande belge et l'image de la Belgique aux États-Unis pendant la Première Guerre mondiale*, dans *RBHC*, 2000, n°1-2, p.173-226.
- M. AMARA et H. ROLAND, *Gouverner en Belgique occupée. Oscar von der Lancken-Wakenitz. Rapports d'activité (1915-1918). Édition critique*, coll. «Comparatisme et Société» n°1, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2004.
- R. AUBERT, *Les deux premiers grands conflits du cardinal Mercier avec les autorités allemandes d'occupation*, Louvain-la-Neuve, 1998.
- F. BALACE, *Un enfantement dans la douleur (1914-1950)*, dans *Histoire de la Wallonie* (sous la dir. de B. DEMOULIN et J-L. KUPPER), Toulouse, Privat, 2004, p. 277-309.
- M. BASSE, *De Vlaamse Beweging van 1905 tot 1930*, 2 vol., Gand, 1933.
- J. BEAUFAYS, *Les partis catholiques en Belgique et aux Pays-Bas (1918-1958)*, Centre interuniversitaire de Droit Public, n°5, Bruxelles, Bruylant, 1973.
- J. BEAUFAYS, *Le Socialisme et les problèmes communautaires*, dans *Mélanges publiés à l'occasion du centenaire du POB*, Bruxelles, Institut E. Vandervelde, 1985, p. 255-278.
- A. BECHET, *Achille Chavée*, dans *La Wallonie. Le Pays et les Hommes. Lettres. Arts. Culture*, (dir. R. LEJEUNE et J. STIENNON), Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1979, t. III, p. 72-74.
- A. BOLAND, *Les naissances de la Wallonie (1914-1972)*, dans *Histoire de la Wallonie* (sous la dir. de L. GENICOT), Toulouse, Privat, 1973.
- M. BOLOGNE, *Les partis wallons de 1910 à 1975*, dans *L'Histoire du Mouvement wallon*, Études et Documents, n°14, Charleroi, Institut Destrée, 1978, p. 19-26.
- R. BOUDENS, *Kardinaal Mercier en de Vlaamse Beweging*, Louvain, Davidsfonds, 1975.
- R. CANTRAINE et J-P. DUCASTELLE, *Ath et le Pays des Collines*, coll. «Mémoire de la Wallonie», Bruxelles, P. Legrain, 1991.
- Ph. CARLIER, *Henri Pirenne. Historien de la Wallonie?* dans *Cahiers de Clio*, 1986, n°86, p. 65-78.
- A. CLARA, *La presse d'action wallonne (1918-1940)*, 2 vol., Liège, Mémoire de licence en Histoire, 1980-1981.
- A. COLIGNON, *La Vie wallonne et son histoire*, dans *Une certaine idée de la Wallonie. 75 ans. La Vie wallonne*, Catalogue, 1995, t. LXIX, p. 25-74.
- L. COLSON, *La Fleur de Wallonie. Essai de documentation. Grands Hommes. Apôtres*, 2ème éd., Liège, 1913.
- P. COPPÉ et L. PIRSOU, *Dictionnaire biobibliographique des littérateurs d'expression wallonne (1622-1950)*, Gembloux, Duculot, 1950
- L. COURTOIS et J. PIROTTE (dir.), *L'imaginaire wallon. Jalons pour une identité qui se construit*, Louvain-la-Neuve, 1994.
- L. COURTOIS et J. PIROTTE (dir.), *Entre Toponymie et Utopie. Les Lieux de la Mémoire wallonne*, Louvain-la-Neuve, 1999.
- J-M. CULOT, R. FAYT, C. PRINS et J. WARMOES, *Bibliographie des écrivains de Belgique (1881-1960)*, t. II, Bruxelles, 1966.
- J. DEBAES et R. VANDENBERGHE, *Mouscron (1789-1945). Itinéraire du village paysan à la cité industrielle, Mémoires de la Société d'Histoire de Mouscron*, t. XIII, Fasc. 1, Mouscron, 1991.
- A-F. DEGEYE, *Répression des collaborateurs et «activisme wallon» : conséquences de la Première Guerre mondiale dans la province de Namur*, Louvain-la-Neuve, Mémoire de licence en Histoire, 1998.
- P. DELFORGE, *Cent Wallons du Siècle*, Charleroi, Institut Destrée, 1995.
- P. DELFORGE, *L'Encyclopédie du Mouvement wallon. Un chantier en développement et en progrès constant*, dans *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, 2004, n° 13-14, p. 45-66.
- P. DELFORGE, *Un siècle de projets fédéralistes pour la Wallonie*, Charleroi, Institut Destrée, 2005.

- J-P. DELHAYE, *La presse politique d'Ath des origines à 1914*, CIHC, Cahier n°77, Louvain-Paris, 1974.
- J-P. DELHAYE, *Les origines du Mouvement wallon dans le Hainaut occidental : la pensée et l'action politiques de Franz Foulon*, dans le *Bulletin de la Société d'Histoire de Tournai*, 1986, 10ème année, n°2, p. 9-14.
- J-P. DELHAYE, *L'action des militants flamingants dans le Hainaut occidental (1884-1914)*, dans *Études et Documents du Cercle d'Histoire d'Ath*, 1986, t. VII, p. 625-643.
- J-P. DELHAYE, *La pensée et l'action politiques des activistes wallons à Namur pendant la guerre 1914-1918*, dans *Actes du Congrès de Namur*, Namur, 1988, t. I, p. 166-168.
- J-P. DELHAYE, *Franz Foulon*, dans *Nouvelle Biographie nationale*, Bruxelles, 1990, t. 2, p. 156-158.
- J-P. DELHAYE, *Paul Gahide*, dans *Nouvelle Biographie nationale*, Bruxelles, 1990, t. 2, p. 176-177.
- J-P. DELHAYE, *Émile Royer*, dans *Nouvelle Biographie nationale*, Bruxelles, 1990, t. 2, p. 335-337.
- R. DEMOULIN, *Jules Bara (1835-1900)*, dans la *Biographie nationale*, Bruxelles, 1958, t. XXX, col.128-138.
- R. DEMOULIN, *Unification politique, essor économique (1794-1914)*, dans *Histoire de la Wallonie* (dir. L. GENICOT), Toulouse, Privat, 1973, p. 313-412.
- R. DE NOLF, *The Federalism in Belgium as a constitutional problem*, dans *Res Publica*, 1968, t. X, n°3, p. 383-406.
- R. DE NOLF, *François Bovesse (1890-1944)*, dans *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, t. I, p. 223-224.
- R. DE NOLF, *Georges Truffaut (1901-1942)*, dans *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, t. II, p. 1688-1689.
- J-L. DE PAEPE et C. RAINDORF-GÉRARD, *Le Parlement belge (1831-1894). Données biographiques*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 1996.
- S. DE SCHAEPDRIJVER, *De Groote Oorlog. Het koninkrijk België tijdens de Eerste Wereldoorlog*, 5ème éd., Amsterdam, 1999.
- S. DE SCHAEPDRIJVER, *Deux patries. La Belgique entre exaltation et rejet. 1914-1918*, dans *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, 2000, n° 7, p. 17-37.
- S. DE SCHAEPDRIJVER, *La ville, la guerre, le moi : tenir son journal sous l'occupation*, dans *Les Cahiers de la Fonderie*, juillet 2005, n°32. Bruxelles en 14-18. La guerre au quotidien, p. 11-14.
- Ph. DESTATTE, *Séparation, décentralisation, fédéralisme. La pensée régionaliste de Jules Destrée*, Cahiers «Francité», n°5, Bruxelles, Ministère de la Communauté française, 1988.
- Ph. DESTATTE, *Jules Destrée, l'antisémitisme et la Belgique. Lettre ouverte à tous ceux qui colportent des mythes éculés sur les Wallons et leur histoire*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1995.
- Ph. DESTATTE, *L'Identité wallonne. Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie (XIXè-XXè siècles)*, Charleroi, Institut Destrée, 1997.
- R. DETHIER, *Les écrivains de chez nous. Franz Foulon. Étude critique augmentée d'une anthologie*, Charleroi, D. Hallet, 1912.
- M. D'HOKER et S. VAN CLEMEN, *Jules Bara*, dans *Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, t. I, p. 393.
- J-P. DUCASTELLE et collaborateurs, *Ath et sa région*, Ath, 1973.
- J. DUGNOILLE, *Une introduction historique à la connaissance du Pays d'Ath*, dans *Rencontres. Cahiers de l'Institut provincial de l'Éducation et des Loisirs*, 1966, n°2-3, p. 34-42.
- M. DUMOULIN, *Jules Destrée. Souvenirs des temps de guerre*, Louvain, 1980.
- M. DUMOULIN, E. GÉRARD, M. VAN DEN WIJNGAERT et V. DUJARDIN, *Nouvelle Histoire de Belgique, volume 2 (1905-1950)*, Bruxelles, Editions Complexe, 2006.
- J-M. DUVOSQUEL, *L'emploi des langues à Comines et Warneton du Moyen âge à nos jours*, dans *Mémoires de la Société d'Histoire de Comines*, 1973, t. III, p. 9-62.
- H. J. ELIAS, *Geschiedenis van de Vlaamse Gedachte*, t. IV (1883-1914), 2ème éd., Anvers, 1971.
- H. J. ELIAS, *25 Jaar Vlaamse Beweging (1914-1939)*, t. I, 2ème éd., Anvers-Utrecht, 1971.
- *Encyclopédie du Mouvement wallon* (dir. P. DELFORGE, Ph. DESTATTE et M. LIBON), 3 tomes, Charleroi, 2000-2001.
- *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, 2 tomes, Tielt et Amsterdam, 1975.

- *Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, 3 tomes, Tiel, 1998.
- E. FELLER, *Namur en 1917-1918. Vie quotidienne, séparation administrative et Mouvement wallon*, Louvain-la-Neuve, Mémoire de licence en Histoire, 1994-1995.
- E. FELLER, *La séparation de la Belgique en deux entités administratives*, dans *Le Guetteur wallon*, 1997, t. LXXIII, n°4, p. 129-150.
- L. GENICOT, *La Wallonie. Un passé pour un avenir*, coll. «Écrits politiques wallons» n°1, Charleroi, Institut Destrée, 1986.
- L. GENICOT, *Racines d'espérance. Vingt siècles en Wallonie par les textes, les images et les cartes*, Bruxelles, D. Hatier, 1986.
- P. GÉRIN, *Presse populaire catholique et presse démocrate chrétienne en Wallonie et à Bruxelles (1830-1914)*, CIHC, Cahier n°80, Louvain-Paris, 1975.
- P. GÉRIN, *Colloque : 1886. La Wallonie née de la grève?*, dans *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, 1988, t. XIX, n°1-2, p. 211-213.
- C. GODEFROID, *Frères d'armes en cette courte campagne. La correspondance échangée par Oscar Colson et Arille Carlier*, dans *La Vie wallonne*, 1994, t. LXVIII, p. 5-200.
- C. GODEFROID, *La Première Guerre mondiale et le Mouvement wallon dans les collections du Fonds d'Histoire du Mouvement wallon*, dans *La Belgique et la Première Guerre mondiale. État des sources. État de la recherche* (dir. P-A. TALLIER et R. BOIJEN, Bruxelles, 2002, p. 211-216.
- J. GOTOVITCH, *Wallons et Flamands : le fossé se creuse*, dans *La Wallonie. Le Pays et les Hommes* (dir. H. HASQUIN), Bruxelles, 1976, t. II, p. 295-317.
- E. GUBIN, *Revendications flamandes et réactions wallonnes vers 1855-1860*, dans *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, 1975, t. VI, n° 3-4, p. 239-262.
- E. GUBIN, *Recherches récentes sur la question des langues en Belgique*, dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 1980, t. LVIII, n°2, p. 393-412.
- E. GUBIN, *D'une Histoire nationale à l'autre : à propos de l'historiographie du Mouvement flamand en Belgique*, dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1981, n° 1-2, p. 125-146.
- H. HAAG, *Les archives personnelles des anciens ministres belges*, CIHC, Cahier n°29, Louvain-Paris, 1963.
- H. HAAG, *Le comte Charles de Broqueville, ministre d'État, et les luttes pour le pouvoir (1910-1940)*, 2 vol., Bruxelles-Louvain-la-Neuve, 1990.
- H. HASQUIN, *Historiographie et Politique en Belgique*, 3ème éd., Bruxelles et Charleroi, 1996.
- H. HASQUIN, *Le Mouvement wallon : une Histoire qui reste à écrire*, dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1981, n°1-2, p. 147-155.
- H. HASQUIN, *Les Libéraux et le Mouvement wallon*, dans *Le libéralisme en Belgique*, p. 229-240, Bruxelles, Centre P. Hymans, 1989.
- E. HÉLIN, *À propos d'une Histoire de Wallonie (de Lucien Marchal. Ouvrage cité ci-dessous)*, dans *La Vie wallonne*, 1955, t. XXIX, p. 54-61.
- A. HENRY, *Histoire des mots Wallon et Wallonie*, Notre Histoire, 3ème éd., Charleroi, Institut Destrée, 1990.
- M-P. HERREMANS, *La Wallonie. Ses Griefs. Ses aspirations*, Bruxelles, 1951.
- M-P. HERREMANS, *Les origines du Mouvement wallon*, dans *L'Histoire du Mouvement wallon*, Études et Documents n°14, p. 11-17, Charleroi, Institut Destrée, 1978.
- M. HEYSE et R. VAN EENOO, *Bibliographie de l'histoire de Belgique (1914-1940)*, CIHC, Cahier n°90, Bruxelles-Louvain, 1986.
- L. JARDEZ, *Tournai-Tournaisis*, coll. «Mémoire de la Wallonie», Bruxelles, P. Legrain, 1989.
- F. JORIS, *Les Wallons et la réforme de l'État. De l'État unitaire à l'État communautaire et régional (1890-1970)*, 2ème éd., Charleroi, 1998.
- Ch. KESTELOOT et A. GAVROY, *François Bovesse. Pour la défense intégrale de la Wallonie*, coll. «Écrits wallons» n°4, Charleroi, Institut Destrée, 1990.
- Ch. KESTELOOT, *Tendances récentes de l'historiographie du Mouvement wallon (1981-1995)* dans *RBHC*, 1994-1995, t. XXV, p. 539-568.
- Ch. KESTELOOT, *Waalse Beweging*, dans *Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, t. III, p. 3635-3651.

- Ch. KESTELOOT, *L'obstacle. Entre fédéralisme et liberté linguistique. Le Mouvement wallon et Bruxelles (1912-1965)*, Thèse de doctorat en Histoire, Bruxelles, ULB, 2001.
- Ch. KESTELOOT, *Au nom de la Wallonie et de Bruxelles français. Les origines du FDF*, coll. «Histoires contemporaines», Bruxelles, Éditions Complexe et CEGES, 2004.
- Ch. KESTELOOT, *Écrire l'Histoire du Mouvement wallon. Une démarche historique et citoyenne?* dans *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, 2004, n° 13-14, p. 17-44.
- Ch. KESTELOOT, *Séparation administrative et Première Guerre mondiale: le patriotisme et la Belgique des militants wallons*, dans *Une guerre totale? La Belgique dans la Première Guerre mondiale. Études sur la Première Guerre mondiale* (dir. S. JAUMAIN, M. AMARA, B. MAJERUS et A. VRINTS), Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2005, n°11, p. 65-78.
- J. LECLERCQ, *Contribution à l'histoire politique de l'arrondissement de Tournai au 19ème siècle*, 2 vol. in-4°, Liège, Mémoire de Licence en Histoire, 1954-1955.
- J. LECLERCQ-PAULISSEN, *Contribution à l'histoire de la presse tournaïsiennne depuis ses origines jusqu'en 1914*, CIHC, Cahier n°6, Louvain-Paris, 1958.
- P. LEFEVRE, *La Belgique et la guerre de 1914-1918. Bilan bibliographique (1965-1985)*, dans *Neue Forschungen zum Ersten Weltkrieg. Literaturberichte und Bibliographien. Schriften der Bibliothek für Zeitgeschichte*, 1985, t. 25, p. 9-18.
- P. LEFEVRE et J. LORETTE, *La Belgique et la Première Guerre mondiale. Bibliographie*, Centre d'Histoire militaire, Bruxelles, Musée royal de l'armée, 1987.
- R. LEJEUNE, *Naissance d'un chant et d'un drapeau*, dans *La Wallonie. Le Pays et les Hommes* (dir. R. LEJEUNE et J. STIENNON), Bruxelles, 1981, t. IV, p. 481-488.
- M. LEROY, *La presse belge en Belgique libre et à l'étranger*, CIHC, Cahier n°63, Louvain-Paris, 1971.
- M. LIBON, *Élie Baussart (1887-1965). L'identité wallonne et le Mouvement wallon*, 4 vol., Louvain-la-Neuve, Thèse de doctorat en Histoire, 1986.
- M. LIBON, J. GÉRARD-LIBOIS (préface), *Élie Baussart. Raciner les Wallons*, Écrits politiques wallons n°6, Charleroi, Institut Jules-Destrée, 1993.
- M. LIBON, *Georges Truffaut. Wallonie: Utopies et Réalités*, coll. «Écrits politiques wallons» n°8, Charleroi, Institut Destrée, 2002.
- M. LIEBMAN, *Les socialistes belges (1885-1914). La révolte et l'organisation*, Bruxelles, Ed. Vie Ouvrière, 1979.
- M. LIEBMAN, *Les socialistes belges (1914-1918). Le POB face à la guerre*, Bruxelles, Ed. Vie Ouvrière, 1986
- J. LOTHE, *Les débuts du Mouvement wallon*, dans *La Wallonie. Le Pays et les Hommes* (dir. H. HASQUIN), Bruxelles, 1976, t. II, p. 191-210.
- J. LOTHE, *Le Mouvement wallon: divisions, fluctuations et prélude à la mutation*, dans *La Wallonie. Le Pays et les Hommes* (dir. H. HASQUIN), Bruxelles, 1976, t. II, p. 319-331.
- L. MAES, *Histoire de Mouscron*, 2ème éd., Mouscron, 1933.
- L. MAES, *Folklore mouscronnois*, Mouscron, 1948.
- E. MATTHIEU, *Les Journaux tournaïsiens (1786-1907)*, Tournai, H. et L. Casterman, 1907.
- S. MORANCE, *L'Association conservatrice et constitutionnelle de l'arrondissement d'Ath (1864-1914)*, dans *Annales du Cercle royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath*, 2005-2006, t. LX, p. 85-153.
- L. MULLIER, *La lettre au Roi de Jules Destrée*, Louvain-la-Neuve, Mémoire de Licence en Histoire, 1977.
- Ph. MURET, *comte Albert du Bois (1872-1940)*, dans la *Biographie nationale*, 1976, t. XXXIX, col. 124-132.
- Ph. MURET, *Raymond Colleye (1890-1963)*, dans la *Biographie nationale*, 1983, t. XLIII, col. 204-220.
- Ph. MURET, *Albert du Bois et le «pangallisme»*, dans *La Vie wallonne*, 1999, t. 73, p. 137-185.
- J. PIRENNE (dir.), *Aperçu historique sur l'activisme*, Bruxelles, 1929, 150 p.
- H. PIRENNE, *Le pangermanisme et la Belgique*, Bruxelles, 1919.
- H. PIRENNE, *La Belgique et la guerre mondiale*, Paris, 1928.

- A. PIROTTE, *L'apport des courants régionalistes et dialectaux au Mouvement wallon. Une enquête dans les publications d'action wallonne de 1890 à 1914*, Louvain-la-Neuve, 1997.
- J. PIROTTE et Y. QUAIRIAUX, *L'image du Flamand dans la tradition populaire wallonne depuis un siècle*, dans *Res Publica*, 1978, t. XX, n°3, p. 391-406.
- J. PIROTTE, *Stéréotypes nationaux et préjugés raciaux aux XIX^e et XX^e siècles : sources et méthodes pour une approche historique*, Louvain-la-Neuve, 1982.
- J. PRAGMAN, *Visages de la franc-maçonnerie à Tournai, Deux siècles d'histoire(s) maçonnique(s) tournaisienne(s). De 1765 à 1865, de 1906 à nos jours. Par un collectif de Frères et de Sœurs des Loges Les Frères Réunis et 944 Germaine Devalet-Persévérance Nouvelle*, Bruxelles, 2006
- Y. QUAIRIAUX, *Présence flamande dans le Centre*, dans *Mémoires d'une Région. Le Centre (1830-1914)*, p. 183-229, Musée de Mariemont, 1984.
- Y. QUAIRIAUX, *L'image du flamand en Wallonie. Essai d'analyse sociale et politique (1830-1914)*, Bruxelles, Labor, 2006.
- W. RAVEZ, *Le Folklore de Tournai et du Tournaisis*, Paris-Tournai, Casterman, 1949.
- Ph. RAXHON, *Histoire du Congrès wallon d'octobre 1945. Un avenir politique pour la Wallonie?*, Charleroi, Institut Destrée, 1995.
- Ph. RAXHON, *La Marseillaise ou le devenir d'un chant révolutionnaire en Wallonie*, Charleroi, Institut Destrée, 1998.
- Ph. RAXHON, *Le Siècle des Forges ou la Wallonie dans le creuset belge (1794-1914)*, dans *Histoire de la Wallonie. De la Préhistoire au XXI^e siècle* (dir. B. DEMOULIN et J-L. KUPPER), Toulouse, Privat, 2004, p. 233-276.
- P. ROLLAND, *Histoire de Tournai*, 3^{ème} éd., Tournai, Casterman, 1964.
- F. ROUSSEAU, *La Wallonie, terre romane, suivi de l'art mosan. Présentation : Philippe Destatte. Introduction : L-E. Halkin*, 6^{ème} éd., Charleroi, Institut Destrée, 1993.
- L. SCHEPENS, *Aktivisme*, dans *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, t. I, p. 54-65.
- L. SCHEPENS, *België in de eerste Wereldoorlog*, dans *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, t. XIV, p. 19-39.
- L. SCHEPENS, *Albert Ier et le gouvernement Broqueville (1914-1918). Aux origines de la question communautaire*, Gembloux, Duculot, 1983.
- M. SERTYN, *Het socialistisch aktivisme tijdens de Eerste Wereldoorlog*, dans *RBHC*, 1976, t. VII, p. 169-296.
- J. STENGERS et E. GUBIN, *Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918, t. 2 : Le grand siècle de la nationalité belge*, Bruxelles, Racine, 2002.
- P-A. TALLIER et S. SOUPART, *La Belgique et la Première Guerre mondiale. Bibliographie, Centre d'Histoire militaire*, t.2 (ouvrages édités de 1985 à 2000), Bruxelles, Musée Royal de l'Armée, 2001.
- M-R. THIELEMANS et E. VANDEWOUDE, *Le roi Albert au travers de ses lettres inédites (1882-1916)*, Bruxelles, 1982.
- H. TODTS, *Waalse Beweging*, dans *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, t. II, p. 1197-2004.
- R. TROUSSON (dir.), *Destrée le multiple*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 1995.
- D. VANACKER, *Het Aktivistisch avontuur*, Gand, Stichting Mens en Kultuur, 1991.
- R. VAN ALBOOM, *Aspecten van de waalse Beweging te Brussel (1877-1914)*, dans *Taal en Sociale Integratie*, 1982, n°6, p. 3-106.
- P. VAN DEN DUNGEN, *Les milieux de presse bruxellois pendant la Grande Guerre*, dans *Les Cahiers de la Fonderie*, juillet 2005, n°32, p. 15-20.
- R. VAN EENOO et A.J. VERMEERSCH, *Bibliografisch repertorium van de Belgische pers (1789-1914)*, CIHC, II, Cahier n°74, Louvain-Paris, 1973.
- C. VAN EVERBROECK, *L'opinion flamande face à la répression de l'activisme*, Bruxelles, U.L.B., Mémoire de licence en Histoire, 1981.
- M. VAN GINDERACHTER, *L'introuvable opposition entre le régionalisme citoyen wallon et le nationalisme ethnique flamand. A propos de l'Encyclopédie du Mouvement wallon*, dans *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, 2004, n°13-14, p. 67-96.

- M. VAN GINDERACHTER, *Le chant du coq. Nation et nationalisme en Wallonie depuis 1880*, Cahiers Jan Dhondt n° 3, Gand, Academia Press, 2005.
- M. VAN GINDERACHTER, *Het rode vaderland. De vergeten geschiedenis van de communautaire spanningen in het Belgische socialisme voor WOI*, Tielt, Lannoo/amsab, 2005.
- M. VAN HAEGENDOREN, *Van taalstrijd tot staatsvorming*, Louvain, Davidsfonds, 1983.
- G. VAN LOUBEECK, *L'activité politique à Liège pendant la Guerre 1914-1918*, dans *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, 1970, t. II, n°2, p. 113-131.
- H. VAN VELTHOVEN, *De vlaamse kwestie (1830-1914). Macht en onmacht van de vlaamsgezinden*, Courtrai, 1978.
- C. VREUGDE, *Les problèmes linguistiques dans les écoles primaires de Bruxelles en 14-18*, dans *Les Cahiers de la Fonderie*, juillet 2005, n°32, p. 24-27.
- F. WENDE, *Die Belgische Frage in der deutschen Politik des Ersten Weltkrieges*, Hambourg, 1969.
- A.W. WILLEMSSEN, *Het Vlaams-Nationalisme. De Geschiedenis van de jaren 1914-1940*, 2ème éd., Utrecht, Ambo, 1969.
- J. WILLEQUET, *Gaston Barbanson, promoteur d'une Grande Belgique en 1914-1918*, dans RBPH, 1970, t. XLVIII, p. 289-376.
- J. WILLEQUET, *Albert Ier, roi des Belges*, Paris, J-P. Delarge, 1979.
- L. WILS, *Flamenpolitik en Aktivisme. Vlaanderen tegenover België in de Eerste Wereldoorlog*, Louvain, Davidsfonds, 1974.
- L. WILS, *Honderd Jaar vlaamse Beweging*, t. I et t. II, Louvain, Davidsfonds, 1977 et 1985.
- L. WILS, *Van Clovis tot Happart. De lange weg van de naties in de Lage Landen*, Louvain, 1992.
- L. WILS, *Histoire des nations belges. Belgique, Wallonie, Flandre : quinze siècles de passé commun.* (Traduction de Ch. Kesteloot), Bruxelles, Labor, 2005.
- E. WITTE, *Aperçu des études consacrées aux partis belges*, dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1981, n°1-2, p. 97-124.
- E. WITTE, *Histoire de Flandre des origines à nos jours*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1983.
- E. WITTE et H. VAN VELTHOVEN, *Taal en politiek. De Belgische casus in een historisch perspectief*, Bruxelles, 1998.
- E. WITTE et J. CRAEYBECKX, *La Belgique politique de 1830 à nos jours. Les tensions d'une démocratie bourgeoise. Traduit du néerlandais par S. Govaert*, coll. «Histoire. Archives du futur», Bruxelles, Labor, 1987.
- E. WITTE, E. GUBIN et J-P. NANDRIN, G. DENECKERE, *Nouvelle Histoire de Belgique, volume 1 (1830-1905)*, Bruxelles, Editions Complexe, 2005.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AGR	Archives générales du royaume
ALAPh-III	Archives de la Loge Les Amis philanthropes n° III
AP.	Archives privées (pour le Carnet de notes de Franz Foulon ; ceci étant mentionné)
EMW	<i>Encyclopédie du Mouvement wallon</i>
EVB	<i>Encyclopedie van de Vlaamse Beweging</i>
FHMW	Fonds d'histoire du Mouvement wallon
MAEB	Ministère des affaires étrangères de Belgique
NEVB	<i>Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse Beweging</i>
ULg, Mns, Doss. "MW"	Université de Liège, Salle des manuscrits, Dossiers "Ministères wallons de Namur"

INDEX DES NOMS DE PERSONNE

- ALBERT I^{er} : 85, 144, 238
ALLARD, Albert : 19, 76, **170**, 204
ANDRÉ, François : 74, 234
ARISTOTE : 165
ARTEVELDE, Philippe : 276
ASOU, Albert : 145-146, **206**
- BARA, Jules : 7, 8, 17, 22-25, 29-40, 43, 55, 59-60, 74, 100, 159,
163, 172, 175, 177-178, 211, 233
BARTHÉLÉMY, Antoine : 229-230
BARY, Jean : 20, 65, 68-69, 72-75, 81, 85, **170**
BAUDOUIN, (Prince) : 27, 163, 174
BAUSSART, Élie : 77, **191**
BENOIT, Peter : 49, **183**
BONENFANT, Joseph : 48, **182**
BORDET, Jules : 145
BORGINON, Henri : 153, **209**
BORMS, Auguste : 88, 121, **193**
BOVESSE, François : 7, 144, 153, **163**
BRANQUART, René : 85, 99, 121, **201**, 202
BRENEZ, Alphonse : 39, **179**
BUISSERET, Auguste : 148, 150, **208**
BUISSET, Émile : 74, 75, 77, 85, 99, 118, 120, 134, **191**, 231, 277
- CAMBIER, Léon : 33, 42-44, 46-47, **178**, 181
CARBONNELLE, Victor : 61, **187**
CARLIER, Arille : 5, 9, 77, 85, 106, 114-115, 117-118, 132-140,
146, 149, 153, **164**, 249
CARLIER, Émile : 30, 58, 59, 145, **177**
CARLIER, Philippe : 66, 208
CARTON DE WIART, Henry : 54, 92, **195**
CASTIAU, Adelson : 28-29, **175**, 176
CAUCHIE, Ursmar : 44, **181**

CÉSAR, Jules : 287
 CHAINAYE, Achille : 59, 68, 85
 CHAINAYE, Hector : 59, 62, 64, 68
 CHARBONNIER, Nestor : 49, 163, **183**
 CHARRIAUT, Henri : 287-288
 CHAVÉE, Achille : 154, 209
 CHERBULIEZ, Victor : 17
 CHOMÉ, Léon : 68
 CHOT, Joseph : 18, **169**
 COCQ, Fernand : 68
 COLLEYE, Alfred : 68
 COLLEYE, Raymond : 9, 68, 84, 106, 119, 129, 144, 151-154, 156, **164**, 170, 208-209, 275
 COLSON, Lucien : 9, 148-149, **164**, 208
 COLSON, Oscar : 5, 9, 18, 77, 81, 88, 96, 99, 105-106, 112, 114-123, 127-129, 133-136, 146, 149, 163, **164**, 169, 197, 200, 203, 249
 CONDÉ, (prince de) : 217
 COREMANS, Edward : 24, 30-31, 39-40, 43-44, 46, 50, 79, **172**, 185
 CROMBEZ, Henri : 56, 136, **186**

 DAELS, Frans : 153, **209**
 D'AUXY, Gaston : 23, **172**
 DE BROQUEVILLE, Charles : 20, 80-81, 85, 91, 116-117, 201, 238, 272
 DE BURLET, Pierre : 59
 DECKERS, Michel : 131
 DE DECKER, Josué : 113
 DE DECKER, Pierre : 36, 37, 242
 DE FALLON (BARON) : 117
 DEFAUX, Joseph : 51, **184**
 DEFUISSEAU, Alfred : 39, **179**
 DEFUISSEAU, Léon : 64, **188**
 DEGEYE, Anne-France : 131
 DE KERCHOVE DE DENTERGHEM, Oswald : 26, 31-33, 44, **173**

 DELAITE, Julien : 4, 33, 41, 43, 46, 49, 60, 62, 65, 68, 74, 77, 81, 96, **178**
 DELAUNOY, Georges : 18, **169**
 DE LAVELEYE, Émile : 83, 101, 165, **196**
 DE MONT, Pol : 49, **183**
 DELCAMPE, Georges : **197-198**
 DELCOURT, Henri : 36, 46, 51, 61, **178**
 DELESCLUSE, Jean-Baptiste : 22-23, 29, **171-172**
 DELMÉE, Adolphe : 29, **175**, 226
 DELVAUX, Albert : 88, 115, **200**, 249
 DEMBLON, Célestin : 59
 DE POTTER, Louis : 230-231
 DEPROOTE, Célestin : 51, **184**
 DE ROUILLÉ, Édouard : 28, **175**
 DE ROUILLÉ (II), Édouard : 33, **178**
 DE SCHAEPRUIVER, Sophie : 131
 DES OMBIAUX, Maurice : 18, **169**
 DESROUSSEAU, Alexandre : 226
 DESTATTE, Philippe : 41-42
 DESTRÉE, Jules : 7, 15, 18, 42-43, 51, 59, 64-65, 68, 73-74, 76-77, 81, 83, 87, 96, 106, 141, 152, **163**, 184, 197, 232-233, 237, 240, 275, 284, 286
 DETHIER, René : 14, 17-18, **166**, 169
 DE VOLDER, Joseph : 27, **174**
 DE VRIENDT, Juliaan : 39, 40, 43-44, 46, 50, 79, 150, 285
 DIGNEFFE, Émile : 145
 DISCAILLES, Ernest : 17, 37, 61, **168**, 175, 179, 183
 DOUTREPONT, Auguste : 36, **178**
 DU BOIS, Albert : 16, 18, 64-65, 153, **167**, 175
 DU CASTILLON, Léonce : 53, **185**
 DU MORTIER, Barthélémy : 25, 36, **173**
 DUMOURIEZ, Charles François du Perrier (dit) : 219
 DUPONT, Émile : 71, 74, 100, **190**, 233
 DUPRÉ DE COURTRAY, Jean : 56, **186**
 DURIEU, Émile : 14, 46, **166**
 DURIEU, Florimond : 26, 33, **173**

ELIOT, Georges : 17

FALCK, Antoine-Reinhard : 229

FALLOISE : 233

FONTAINE, Jean : 22, 29, **171**

FONTENELLE, Bernard Le Bovier de) : 165

FOULON, François- Charles : **165**

FOULON, Franz-Marie (fils) : 14-15, 45, **165**, 178

FOULON, Marie-Madeleine : 13-14, **165**, 186

FRAIKIN, Jean-Pierre : 88, 115, **200**, 249

FRANCK, Louis : 63, 70-71, 128, **190**, 203, 239, 242

FREDERICQ, Paul : 31

FRÈRE-ORBAN, Hubert : 22, 25, 31, 33, 100, **173**, 233

FURNÉMONT, Léon : 58, **186-187**

GAHIDE, Paul : 61, 72, 76, 144, 184, **187**

GALOPPIN, Louis-Achille : 30, **177**

GARNIR, Georges : 59

GENDEBIEN, Alexandre : 100, 231

GENICOT, Léopold : 6, 10

GHEUDE, Charles : 120, **201**

GILBART, Olympe : 18, **169**

GOETHE, Johann Wolfgang (von) : 165

GROTH, Klaus : 225

GUBIN, Éliane : 40

GUILLAUME, Armand : 154, 209

GUILLAUME D'ORANGE : 41, 213

GUILLAUME II : 87, 94

HALKETT, Charles : **165**

HALKETT, Louis : 13

HALKETT, Marie- Justine : **165**

HALLET, Léon : 49-51, 61, **183**, 184

HANIEL VON HAIMHAUSEN, Edgard : 87, 98, 115, 129, **193**

HARTE, Bret : 17

HASQUIN, Hervé : 6, 10, 143

HEMBYSE : 276

HENQUINEZ, Henri : 88, 99, 112, 115-117, 120, 123, 126-128, 133, **193**, 249

HERBIET : 112

HEUPGEN, Georges : 44-46, 48, 50, 64, 76, 81, **181**, 184, 215-216

HEYLEN, Mgr : 269

HIEL, Emmanuel : 225

HOCQUET, Adolphe : 76, **191**

HOOGENDORP : 229

HOSTE, Julius : 242

HOYAUX, Edmond : 48, **182**

HUGO, Victor : 245

HUYSMANS, Kamiel : 70-71, 92, 194, 242, 263-264, 269

HYMANS, Paul : 93, 111, **199**

JACOBS, Victor : 26, **173**

JAMES, Henry : 17

JENNISSEN, Émile : 60, 69-70, 72, 81, 148, 153, 155-156, **187**

JOURET, Paul-Henri : 50, 76, 183, **184**

KERVYN DE LETTENHOVE, Bruno Constantin : 287

KESTELOOT, Chantal : 132, 207

KNOCH, Auguste : 111

KRAINS, Hubert : 17

LAMMENS, Charles : 55-56, **185**

LANDRIEU, Philippe : 29-30, **176**

LEBEAU, Charles : 37, 278

LECLERCQ, Eugène : 56, **186**

LEJOUR, Idès : 144

LEMONNIER, Camille : 48, **182**

LERAY, Adolphe : 29, **176**, 226

LEROY, Auguste : 29, **176**

LEVIE, Michel : 89, **193-194**

LIMET, Arthur : 87, **193**

LOUIS XIV : 94

LUTHER, Martin : 165

LUYCKX, Marc : 165

MAETERLINCK, Maurice : 17, 48, 165, **168**
 MAGNETTE, Charles : 68-70, 72, 77, 99, 129, 136, 145-146, **189**,
 203-204
 MAHUTTE, Franz : 15, **166**
 MAQUIN, Léon : 15, 17, 36, 46, 51, **167**
 MARICHAL, Henri : 23, 29, **172**
 MAROILLE, Désiré : 39, **179**
 MEERT, Henri : 64, 232
 MERCIER, Cardinal : 194
 MICHIELS, Chanoine : 195
 MISTRAL, Frédéric : 225-226
 MOCKEL, Albert : 16-17, 29, 59-60, 70, 101, 144, 165, **167**, 179,
 238
 MOLIÈRE, Jean-Baptiste Poquelin (dit) : 16, 167
 MOULINAS, Georges : 115, 197, **200**, 249
 MOUSSERON, Jules : 226
 MOYNE, M. : 50

 NAPOLÉON : 94
 NEURAY, Fernand : 113
 NIJHOFF, Martinus : 111-112
 NIZET, Henri : 15, **167**
 NORZ, André : 112
 NOTHOMB, Jean-Baptiste : 28, 218
 NOTHOMB, Pierre : 92, 113, 182

 OUVERLEAUX, Oswald : 20, 44-46, 48, 50, 56, 145, **171**, 190

 PASCAL, Blaise : 165
 PAUL, Ivan : 68, 144, 148, 154, **189**, 208
 PHILIPPE II : 94, 217
 PICARD, Edmond : 272
 PIETKIN, Henri : 95
 PIRENNE, Henri : 10, 147, 284
 PIROTTE, Arnaud : 38, 41
 PIROTTE, Jean : 41
 PLANCQUAERT, Hector : 53, **185**

PLANCQUAERT, Jules : 27, **146**
 POURET, René : 151, **208**
 PROUDHON, Pierre-Joseph : 165
 PURNAL, René : 153, **209**
 PUTANIER, Henri : 164

 RAXHON, Philippe : 66
 REMOUCHAMPS, Joseph-Maurice : 140, 144-146, 198, **205**, 208
 RENAN, Ernest : 165
 REUTER, Fritz : 225
 ROGER, Henri : 39, **179**
 ROGER, Jean : 64, 81, 148, **188**
 ROGIER, Charles : 37, 100, 180, 242
 RONVAUX, Louis : 14, **166**
 ROONEY, J.W. : 41-42
 ROUSSEAU, Félix : 6
 ROUSSEAU, Jean-Jacques : 165
 ROYER, Émile : 49, 68, 76-77, 81, **183**, 184, 191
 RUSCART, Paul : 88, 113, 115, 128, **193**, 249
 RUTTEN, Martin : 90, **194**
 RYHOVE : 276

 SASSERATH, Simon : 68
 SCHOLLAERT, François : 20, **171**
 SCOTT, Walter : 245
 SEGERS, Paul : 63
 SÉVERIN, Fernand : 17, 59, **169**
 SPINOZA, Baruch : 13, 165
 STECHER, Jean : 15-16, **167**
 STENGERS, Jean : 41
 STROOBANTS, Aimé : 165

 TACK, Pieter : 89, 121
 THEUNIS, Marie-Madeleine : 13-14, **165**, 186
 TITECA, D^r. : 165
 TOURGUENIEV, Ivan : 17
 TROCLET, Léon : 85, 144, 239
 TRUFFAUT, Georges : 7, 149-150, **163**

VALÉRY, Paul : 5
 VAN CAUWELAERT, Frans : 70-71, 139, 144, 146, **190**, 242, 269
 VAN DER ESSEN, Léon : 117, **201**
 VANDERKINDEREN, Léon : 100
 VANDERNOOT, Henri-Charles-Nicolas : 276
 VANDERVELDE, Émile : 40, 43, 48-51, 182
 VANDEVELDE, Joseph : 145, **206**
 VAN DIEREN, Edmond : 153, **209**
 VAN HEES, Pieter : 131-132
 VANHUFFEL, Louis : 27, **175**
 VAN ISACKER, Philippe : 197
 VANLANGENHOVE, Émile : 56, **186**
 VAN ONGEVAL, Pierre : 88, 115, 197, **200**, 249
 VERCAMER : 233
 VERDUYN : 276
 VERHAEREN, Émile : 15, 17, 48, **166**
 VERMEYLEN, Auguste : 48, **182**, 282, 285-286
 VERRIEST, Léo : 19, **170**
 VIEHARD DIT VIART, Achille : 29, **176**
 VINCK, Émile : 48, **182**
 VLAEMYNCK : 197
 VOITURON, Hector : 64, **188**
 VOLTAIRE, François Marie Arouet (dit) : 165
 VON DER GOLTZ, Colmar : 86, **192**
 VON DER LANCKEN, Oscar : 86, 96, 105, 117, **192**
 VON FALKENHAUSEN, Ludwig : 86-87, **192**
 VON SANDT, Maximilian : 86
 VRIJDAGHS, Paul : 104, 121-122, 127, **196**, 259

WALKER, F.A. : 111
 WATTEZ, Omer : 49, 64, **183**
 WILMOTTE, Maurice : 49, 76, 99, **183**, 260, 287
 WILSON, Woodrow : 107, 128, 156, 269, 276
 WOESTE, Charles : 31, 183

ZOLA, Émile : 16

La page en gras indique où se trouvent des éléments biographiques.

TABLE DES MATIÈRES

La tentation inopportune Écrits politiques wallons de Franz Foulon

CHAPITRE I. L'homme, l'écrivain, le journaliste libéral . . .	p. 13
1. L'homme	p. 13
2. L'éclosion d'un talent littéraire	p. 15
3. Le journaliste	p. 19
CHAPITRE II. En Wallonie picarde	p. 21
1. De l'importance de la question des langues à l'échelon local	p. 23
2. Tradition républicaine et francophile	p. 28
3. La question du fédéralisme est posée	p. 30
CHAPITRE III. Premiers combats	p. 35
1. Primauté de la langue française	p. 35
2. La Loi dite d'égalité comme enjeu "national"	p. 39
3. La Ligue wallonne d'Ath.	p. 44
4. Comment dialoguer avec les catholiques ?	p. 52
5. Comment dialoguer avec les socialistes ?	p. 54
6. Comment dialoguer entre libéraux ?	p. 56
7. Premiers timides contacts avec le Mouvement wallon naissant	p. 59
CHAPITRE IV. Patriote belge	p. 63
1. Le monument de Jemappes comme révélateur	p. 64
2. Unité belge de langue française ou séparation administrative ?	p. 67
3. Le danger vient des Pays-Bas	p. 78
4. Grande est aussi la responsabilité du gouvernement belge	p. 80

CHAPITRE V. La séparation administrative	p. 83
1. La politique allemande	p. 85
2. La tentation inopportune	p. 91
2.1. Union sacrée impossible	p. 91
2.2. Besoin d'action	p. 94
2.3. <i>L'Avenir wallon</i>	p. 98
2.4. Propager l'idée de séparation administrative	p. 100
2.5. <i>La Question wallonne</i> (février 1918)	p. 107
2.6. Manifeste <i>Au Peuple de Wallonie</i> du 1 ^{er} mars 1918	p. 113
2.7. Le Comité de Défense de la Wallonie	p. 117
2.8. Un dialogue impossible	p. 121
2.9. <i>Programme minimum</i>	p. 124
2.10. Deuxième manifeste wallon (5 juillet 1918)	p. 125
CHAPITRE VI. La réprobation	p. 131
1. Définition de l'activisme	p. 132
2. Non-lieu	p. 133
3. Condamnation morale	p. 135
CHAPITRE VII. Les derniers combats de Foulon pour le fédéralisme (1919-1928)	p. 143
1. Opposition à la "loi von Bissing"	p. 144
2. Le dernier baroud	p. 147
CONCLUSIONS	p. 157
NOTES	p. 163
SÉLECTION D'ÉCRITS POLITIQUES WALLONS	
DE FRANZ FOULON	p. 211
SOURCES ET TRAVAUX	p. 291
ABRÉVIATIONS	p. 311
INDEX DES NOMS	p. 313

Liste des textes publiés

DOCUMENT N° 1	p. 211
<i>Les droits des Wallons</i>	
DOCUMENT N° 2	p. 213
<i>Ligue wallonne d'Ath. Aux Wallons</i>	
DOCUMENT N° 3	p. 215
<i>Un cri d'alarme</i>	
DOCUMENT N° 4	p. 217
<i>Jemmapes au point de vue belge</i>	
DOCUMENT N° 5	p. 221
<i>Communes, Provinces, État</i>	
DOCUMENT N° 6	p. 225
<i>Les dialectes régionaux</i>	
DOCUMENT N° 7	p. 227
<i>Notre programme</i>	
DOCUMENT N° 8	p. 229
<i>La Question wallonne : La séparation administrative</i>	
DOCUMENT N° 9	p. 241
<i>La Question wallonne : Le mouvement flamand et le mouvement wallon pendant la guerre</i>	
DOCUMENT N° 10	p. 247
<i>Manifeste Au Peuple de Wallonie (1^{er} mars 1918)</i>	
DOCUMENT N° 11	p. 251
<i>Le Comité de Défense de la Wallonie</i>	

DOCUMENT N° 12	p. 253
<i>“Un programme minimum”</i>	
DOCUMENT N° 13	p. 257
<i>Veut-on l’annexion de la Wallonie à la France?</i>	
DOCUMENT N° 14	p. 261
<i>Deuxième Manifeste (5 juillet 1918)</i>	
DOCUMENT N° 15	p. 263
<i>Culture nationale</i>	
DOCUMENT N° 16	p. 267
<i>Réponse de Franz Foulon au questionnaire de la Commission d’enquête de l’Assemblée wallonne (1^{er} mars 1921)</i>	
DOCUMENT N° 17	p. 275
<i>Projet de Royaume-Uni de Flandre et de Wallonie</i>	
DOCUMENT N° 18	p. 281
<i>Pas d’équivoque</i>	
DOCUMENT N° 19	p. 283
<i>La question de l’autonomie. Une Belgique fédéraliste par l’entente wallo-flamande</i>	
DOCUMENT N° 20	p. 287
<i>Petit Catéchisme du Fédéraliste wallon Chapitre Premier: De la Wallonie, des Flamands et du Belgicisme</i>	

L’Institut Jules-Destrée

Un générateur d’idées pour l’action concrète en faveur de la démocratie délibérative et de l’intérêt général

L’Institut Destrée est une fondation privée créée en Wallonie sous la forme d’une association sans but lucratif. Service général d’Education permanente et centre de recherche à vocation interuniversitaire, il conduit une réflexion continue, réalise des études et mène des actions dans le domaine du développement régional. Il poursuit ses objectifs en prêtant la plus grande attention aux dimensions européennes et mondiales ainsi qu’à leurs impacts sur l’ensemble de la société. L’Institut Destrée fonctionne à la fois comme un détecteur du changement et un comme un générateur d’idées pour l’action concrète, au profit de la démocratie délibérative et de l’intérêt général.

Un lieu indépendant créé en 1938, inscrit sous le parrainage de Jules Destrée

Né en 1938 de la volonté et de l’engagement de forces vives d’affirmer et de construire en Wallonie une région démocratique et française, dans le contexte de la Résistance face aux fascismes, l’Institut Destrée a été conçu à la fois comme une société savante, un lieu indépendant de recherche, de débat et de diffusion de connaissances s’adressant au plus grand nombre.

Dès sa création comme organisme non partisan et pluraliste, l’institution s’est placée sous le parrainage de Jules Destrée (1863-1936). Cette référence a gardé tout son sens au fil des années. D’une part, parce que Jules Destrée est l’une des toute premières personnalités à avoir contribué à l’affirmation politique de sa région, la Wallonie,

ainsi qu'à l'émancipation sociale et culturelle de toutes les populations qui y vivent. D'autre part, parce que l'action de Jules Destrée est remarquable et pionnière : d'abord, au titre de premier ministre belge en charge des sciences, des arts, de la culture et de l'éducation, organisateur de l'enseignement obligatoire, ensuite comme acteur engagé, dès 1922, dans la coopération internationale au sein de la Société des Nations, enfin en tant que visionnaire sur le plan paneuropéen. C'est sur la base de ces idées faites à la fois de démocratie régionale et d'internationalisme que les fondateurs de l'Institut Destrée se sont inscrits : en particulier Maurice Bologne et Aimée Lemaire, chevilles ouvrières de 1938 à 1975.

Un lieu d'interaction pour favoriser la bonne gouvernance démocratique

L'Institut Destrée s'est progressivement imposé à la fois comme un lieu d'interaction pour favoriser une bonne gouvernance démocratique entre les leviers de la société – Etat, économie, société civile – et comme un outil associant des compétences interdisciplinaires de haut niveau au profit du développement, de la recherche, de la formation et de la citoyenneté.

L'Institut Destrée conçoit l'identité territoriale comme une volonté de participation des habitants à leur région plutôt qu'un sentiment d'appartenance. C'est pourquoi, il privilégie quatre lignes de forces :

- la recherche historique à la fois explicative du présent, critique des sources et des modèles, apprentissage des espaces, de la durée et des temps,
- l'information maîtrisée comme plateforme d'une connaissance à partager entre tous les acteurs de la société,
- la prospective stratégique, comme processus cognitif et délibératif de construction d'avenirs, tant individuel que collectif,
- la citoyenneté comme intelligence, émancipation personnelle et responsabilité à l'égard de la collectivité.

Une action de terrain inscrite dans trois finalités

L'action de terrain de l'Institut Destrée s'inscrit dans les trois finalités suivantes :

- la participation des femmes et des hommes de Wallonie à un projet collectif favorisant la justice sociale, promouvant la démocratie, le développement durable et l'essor économique, tel qu'inscrit en préambule de la proposition de Constitution wallonne du 2 juillet 1997 (www.wallonie-en-ligne.net/Wallonie_Citoyennete/1997_Constitution-wallonne_Preambule.htm);
- la valorisation de la Wallonie comme une région de la connaissance, active et ouverte, donnant la priorité aux valeurs immatérielles – particulièrement à la recherche et à l'éducation – et inscrite dans des réseaux européens ou mondiaux de même nature;
- la compréhension critique par les citoyens des enjeux et des finalités de la société, du local au global, ainsi que l'appui à la définition des axes stratégiques pour y répondre.

Au regard des compétences nécessaires à mobiliser et à la nature des chantiers répondant aux finalités de l'Institut Destrée, cette action de terrain pourra être réalisée soit directement par l'association elle-même, seule ou en partenariat, soit par l'intermédiaire d'organismes publics ou privés, existants ou à créer.

(*Moniteur belge* du 3 décembre 1938, du 4 février 1960, du 8 février 1973, du 14 août 1980, du 9 avril 1992, du 30 octobre 1997 et du 5 août 1999, en cours de publication, octobre 2004).

Conseil d'administration

Jacques Hoyaux, *Président d'honneur*

Jean-Pol Demacq, *Président honoraire*

Jacques Lanotte, *Directeur des travaux honoraire*

Roger Bronckaert-Mounège, Yves de Wasseige, Guy Galand,
Émile Lempereur, Abel Piraux, *Administrateurs honoraires*

Philippe Destatte, *Directeur général*

Jacques Brassinne de La Buissière, *Président*

Micheline Libon, Paul Ficheroule, *Vice-présidents*

Jacques Lanotte, *Trésorier*

Philippe Busquin, Anne-Marie Corbisier, Jean-Louis Dethier,
Alberto Gabbiadini, André Grognard, Jean-Pol Hiernaux,
Jean-François Husson, Jean-Pierre Lemaître, Pierre-Jean Lorens,
Anne-Marie Straus, *Administrateurs*

Institut Destrée

9, avenue Louis Huart – B 5000 Namur – Wallonie

Tél. : +32 (0)81.23.43.90 – Tlc. : +32 (0)81.22.64.11

3, rue du Château – B 6032 Charleroi – Wallonie

www.institut-destree.eu

Institut Jules-Destrée
Liste des publications

Collection *Notre Histoire*

BRASSINNE de la BUISSIERE Jacques, <i>Le Conseil régional wallon 1974-1979 : Histoire d'une institution oubliée</i>	30,00 €
DELFORGE Paul (éd.), <i>Innovation, savoir-faire, performance. Vers une histoire économique de la Wallonie</i>	26,00 €
DESTATTE Philippe, <i>L'identité wallonne, Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie aux XIX et XXèmes siècles</i>	21,00 €
HASQUIN Hervé, <i>Historiographie et politique en Belgique</i>	21,00 €
HENRY Albert, <i>Esquisse d'une histoire des mots Wallon et Wallonie</i>	10,00 €
JORIS Freddy, <i>Les Wallons et la réforme de l'État, De l'État unitaire à l'État "communautaire et régional" (1890-1970)</i>	20,00 €
RAXHON Philippe, <i>La Marseillaise ou le devenir d'un chant révolutionnaire en Wallonie</i>	20,00 €
RAXHON Philippe, <i>Histoire du Congrès wallon d'octobre 1945, Un avenir politique pour la Wallonie ?</i>	12,50 €
ROUSSEAU Félix, <i>Wallonie, Terre romane, suivi de L'art mosan</i>	12,50 €

Collection *Écrits politiques wallons*

Élie BAUSSART, <i>“Raciner” les Wallons</i> , Introduction par Micheline LIBON	12,50 €
François BOVESSE, <i>Pour la défense intégrale de la Wallonie</i> , Introduction par Chantal KESTELOOT et Arnaud GAVROY	10,00 €
Léopold GENICOT, <i>La Wallonie : un passé pour un avenir</i> , Introduction par André JORIS	10,00 €
Luc JAVAUX, <i>Combats pour la Wallonie</i> , Introduction par Laurent LEVEQUE	12,50 €
Jacques LECLERCQ, <i>Les catholiques et la question wallonne</i> , Introduction par Pierre SAUVAGE	10,00 €
Freddy TERWAGNE, <i>Inscrire la Wallonie dans la Constitution</i> , Introduction par Claude REMY	10,00 €
Marcel THIRY, <i>Lettres aux jeunes Wallons</i> , Introduction par Minna AJZENBERG et Lily ROCHETTE	10,00 €
Georges TRUFFAUT, <i>Wallonie : Utopies et réalités</i> , Introduction par Micheline LIBON	12,50 €

Hors collection

CORNU Jean-Michel, DELAHAUT Marie-Anne, LAMIRAULT Olivier, <i>Prospective et Gouvernance de l'Internet</i>	20,00 €
DELAHAUT Marie-Anne, <i>Prospective de l'Internet</i> , <i>Foresight of the Internet. Actes du colloque</i>	30,00 €
DESTATTE Philippe (sous la direction de), <i>L'idée fédéraliste dans les États-nations</i> , <i>Regards croisés entre la Wallonie et le monde</i>	35,00 €
GERMAIN Marc, POTELLE Jean-François, <i>La Wallonie à l'aube du XXI^e siècle. Portrait d'un pays et de ses habitants</i>	50/85 €

Encyclopédie du Mouvement wallon, sous la direction
scientifique, Paul DELFORGE, Philippe DESTATTE,
Micheline LIBON, 3 tomes 245,00 €

Encyclopédie du Mouvement wallon, sous la direction
scientifique, Paul DELFORGE, Philippe DESTATTE,
Micheline LIBON, cédérom 90,00 €

GLENN Jerome C., GORDON Theodore J.,
L'État du futur 2005, Traduction française
+ cédérom en anglais 44,00 €

GLENN Jerome C., GORDON Theodore J.,
L'État du futur 2006, Traduction française
+ cédérom en anglais 49,00 €

MOREAU Robert, *Pas une de plus ! Du Mouvement
populaire wallon à l'État fédéral (1963-1993)* 19,00 €

Les Jardins de Wallonie : 1997-2006.
Dix ans de réflexion et d'éducation permanente
(cédérom) sur demande

Les commandes se font par versement sur le
compte 350-1006388-35.
de l'**Institut Destrée** – B 6032 Charleroi (Wallonie)
Les prix comprennent le port (Belgique) et la TVA.
Commandes en ligne :
<http://www.institut-destree.eu/Publications/index.htm>

Coordination de l'édition de cet ouvrage

Paul Delforge

Impression

Jacques Bonivert, Maître Imprimeur à Gilly

Graphisme

Laurent Bonivert, Graphiste à Gilly

Collection *Écrits politiques wallons*

Achevé d'imprimer en septembre 2008

Tous droits réservés

DL/2008/0276/2

ISBN 2-87035-044-9

Institut Destrée

9, avenue Louis Huart – 5000 Namur

Wallonie

<http://www.institut-destree.eu>